
L·O·R·R·A·I·N·E
E·D·W·A·R·D
W·A·L·T·E·R
πάντα ῥεῖ

HISTOIRE

DE

LA LANGUE FRANÇAISE

II

Paris. — Typ. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

ÉTUDES

SUR LES ORIGINES, L'ÉTYMOLOGIE,
LA GRAMMAIRE, LES DIALECTES, LA VERSIFICATION
ET LES LETTRES AU MOYEN AGE

PAR

É. LITTRÉ

DE L'INSTITUT

SEPTIÈME ÉDITION

II

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

HISTOIRE

DE

LA LANGUE FRANÇAISE

V

ÉTUDE SUR PATELIN

SOMMAIRE (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1855.) — Ce travail a eu pour objet une nouvelle édition de Patelin, par Génin (*maître Pierre Patelin*, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes, Paris, 1854). L'édition de M. Génin est extrêmement recommandable, soit par le soin avec lequel la collation des anciennes leçons a été faite, soit par l'érudition de l'éditeur, soit par la finesse de son goût. J'ai rendu justice à toutes ces qualités, tout en conservant les droits de la critique. En discutant minutieusement le texte, les variantes et les conjectures, j'ai fait en sorte que le lecteur étudiât en même temps certains caractères de la langue du quinzième siècle, qui, étant une ruine de celle du treizième et du douzième, n'a pas encore reçu la forme du seizième.

1 — *De la farce ; examen de la question pourquoi l'ancienne littérature n'a pas eu de tragédie proprement dite.*

Maître Pierre Patelin, arrangé pour le théâtre moderne par Brueys et Palaprat, et demeuré en faveur, grâce non à l'imitation qu'ils en ont faite, mais à la verve comique de l'original, n'a pas besoin d'être rappelé au lecteur. Ce qui intéresse ici, ce qui est

nouveau, c'est l'édition elle-même, les efforts curieux pour rendre au texte sa pureté, les recherches à l'effet de connaître l'auteur (resté anonyme) de ce petit chef-d'œuvre, et les comparaisons de langue et de grammaire avec le français plus ancien que le *Patelin* et avec le français plus moderne.

Patelin est une farce, mais une farce sortie de la main de quelque Molière du quinzième siècle, — du moins un Molière auteur de *Scapin* et du *Médecin malgré lui*. Ce genre de pièces abondait; elles allaient au goût de la foule et coulaient sans peine de cet esprit narquois et plaisant qui avait produit tant de fabliaux. Dès le treizième siècle, on en trouve. Au quatorzième, Oresme, qui traduisit tant de livres pour le roi Charles V, dit dans son *Éthique :* « Et ce peut assez aparoir par les comédies des anciens et par celles que l'on fait à présent. » Plusieurs de ces pièces ont, comme maint fabliau, passé dans des compositions plus modernes, dans les *Contes* de la Fontaine, et le fabuliste lui-même nous apprend que la jolie fable de la *Laitière et le Pot au lait* était une farce ancienne:

> Le récit en farce en fut fait
> On l'appela le *pot au lait.*

En regard d'une production aussi active, il est curieux de remarquer que le moyen âge n'a pas connu la tragédie. De ce côté-là, il en est toujours resté aux mystères. Ceux-ci sont fort anciens; ils remontent jusqu'aux onzième et douzième siècles, précédant naturellement tout le reste du théâtre; mais, au lieu de se développer, comme dans la Grèce antique, en actions qui,

tout en tenant à l'histoire religieuse, y introduisissent une vie plus humaine, les mystères s'arrêtèrent au premier seuil et ne firent jamais que mettre en scène les récits des livres saints. Aucun génie hardi ne se sentit inspiré à toucher les âmes par le spectacle des destinées de l'homme en conflit avec les sévérités ou les faveurs du ciel.

Et pourtant ni le talent ni le génie ne manquaient. Si les chansons de geste ne se sont pas élevées jusqu'au génie, plusieurs se sont élevées jusqu'au talent : la gloire de Charlemagne, les désastres de Roncevaux, l'héroïsme de Roland et de ses compagnons, les âpres mœurs de la féodalité peintes avec tant de vigueur dans *Raoul de Cambrai*, le vaillant Gérart déchu de ses grandeurs et solitaire avec sa femme fidèle dans une forêt, la lutte avec une religion ennemie, tout ce mélange de fiction et d'histoire composait un fonds qui valait certainement Œdipe et sa famille, les Atrides et Troie, et qui néanmoins s'éteignit sans rien produire de tragique. Ce ne fut pas non plus du côté de la tragédie que se tourna le grand génie poétique du moyen âge, Dante, qui rivalise avec Homère, et dont le poëme l'emporte sur l'*Énéide*, si le poëte ne l'emporte pas sur Virgile; cette *Divine Comédie*, si riche en épisodes ou touchants ou terribles, n'a, malgré son titre, rien de commun avec le théâtre. Décidément les temps n'étaient pas venus, et le moyen âge ne pouvait dépasser, soit d'un côté les mystères, soit de l'autre les farces.

Tout à l'heure, en regard de l'antiquité, j'ai mis non pas seulement la France ou l'Italie, mais les deux pays

conjointement; même je ne m'arrêterais pas là, et j'y mettrais tout l'Occident chrétien. Rien, à mon sens, de plus intéressant et de plus fructueux que de comparer le moyen âge avec l'antiquité, dont il dérive pour la langue, pour les institutions, pour les sciences, pour les lettres, pour les arts. Seulement il faut se faire une idée exacte du champ de la comparaison. L'antiquité classique n'est pas simple, elle est formée de deux parties distinctes qui font un seul corps, la Grèce et Rome, le grec et le latin, Homère et Virgile, Démosthène et Cicéron, Thucydide et Tacite, Miltiade et les Scipion, Alexandre et César. A plus forte raison, le moyen âge n'est pas un : il se divise en cinq groupes principaux, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Allemagne; mais ces groupes, étant joints par une tradition commune reçue de l'antiquité, par une religion commune dont le chef unique siégeait à Rome, par des institutions communes dont la féodalité était la base, représentaient un corps politique qui avait plus de puissance et plus de cohésion que l'empire romain, et qui en était la continuation directe. Donc l'antiquité gréco-latine a pour terme corrélatif dans le moyen âge l'ensemble des cinq populations, héritières par indivis de l'héritage de civilisation.

Pourquoi le théâtre, dans son expression la plus haute, tragédie et comédie, a-t-il fait défaut au moyen age? Je crois en trouver une des causes dans l'état de la société. Divisée en seigneurs féodaux, bourgeois des communes et gens de la campagne, elle ne présentait nulle part un public approprié à ce genre de littérature et de plaisir. Les seigneurs vivaient dispersés dans

leurs châteaux; ils ne se réunissaient que pour les tournois, fêtes guerrières et lucratives (car les vaincus payaient des rançons, et les vainqueurs gagnaient des chevaux et des armes) qui les captivaient tellement, que les défenses des rois et des papes purent à peine mettre des bornes à ces luttes simulées, mais souvent dangereuses. C'était alors aussi que ces assemblées représentaient les scènes de la *Table-Ronde* mises dans toutes les mémoires par une foule de poëmes, et que dames et chevaliers prenaient le nom, le costume et le rôle de Tristan, d'Arthur et de la belle Yseult. Dans cet état, ce qui plaisait aux seigneurs et aux nobles dames, c'était la poésie qui venait les chercher dans leurs demeures féodales. Le jongleur arrivait chantant la *geste* de Roncevaux, les aventures de Guillaume au Court-Nez, les exploits d'Ogier le Danois; puis, quand il avait amusé ceux qui l'écoutaient, il en recevait des cadeaux, de riches vêtements, des fourrures précieuses. Ou bien les chevaliers devenaient, pour leur compte, trouvères ou troubadours, suivant qu'on était sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Loire, et ils composaient, non pas des chansons de geste, mais des chants d'amour et de guerre. Je ne sais pourquoi l'on a fait dans ces temps à la noblesse française un renom d'ignorance profonde, l'accusant d'être tout à fait illettrée; je crois qu'on a pris l'exception pour la règle. Aux douzième et treizième siècles, on trouve parmi les poëtes les plus célèbres beaucoup de noms appartenant aux princes et aux barons : le roi Richard, le châtelain de Couci, Quesnes de Béthune, le comte de Champagne, la dame de Fayel, et bien

d'autres, ont chanté leurs amours, déploré les traverses qu'essuient les fidèles amants, et gémi que la croisade, dette de foi et d'honneur, les séparât de l'objet aimé. Le goût des lettres était vif dans cette classe, qui les cultivait non sans succès et sans charme.

Malheureusement cette société dispersée ne faisait pas un public pour le théâtre. Par une autre raison, ce public manquait dans les villes. Les villes étaient des communes qui s'étaient formées par l'affranchissement, tantôt acheté à prix d'argent, tantôt conquis par la révolte et par la force. Il y avait là sans doute des hommes riches et puissants, mais c'étaient des marchands et des gens de métier, ayant peu de loisir et tout occupés de leurs affaires. En un mot, la bourgeoisie et la noblesse vivaient trop séparées pour exercer une influence l'une sur l'autre et pour constituer un monde capable, comme le monde grec, de se plaire aux émotions et aux beautés du théâtre. Aussi le théâtre du moyen âge ne commença-t-il que quand ce mélange se fut opéré par les événements politiques qui changèrent profondément la vie féodale et constituèrent les grandes villes comme des centres où tout aboutissait, je veux dire la fin du seizième siècle ; car je ne vois aucun moyen de rattacher le théâtre espagnol de ce temps et le grand tragique anglais à la Renaissance. Tout l'art de Shakspeare, toute son inspiration, émanent du moyen âge. On y chercherait vainement la marque de la tragédie antique, on y chercherait vainement aussi les avant-coureurs de la tragédie de Corneille et de Racine, créant des compositions mixtes entre les modèles classiques qu'ils se proposaient d'i-

miter et la société du dix-septième siècle dont l'esprit les animait.

En revanche, dans le courant du moyen âge, nul obstacle à la farce, dont le *Patelin* reste une expression excellente. Donner un bon texte de cette pièce était un service à rendre aux lettres et à la langue. C'est ce que M. Génin a entrepris; mais beaucoup de difficultés arrêtaient l'éditeur. Au premier rang, on mettra l'excessive rareté des manuscrits. Une œuvre dramatique est particulièrement confiée à la mémoire des comédiens. La vogue même de la pièce dut lui être une cause perpétuelle d'altérations : selon les provinces où ils récitaient, les comédiens remplaçaient un mot suranné par une expression courante; on changeait un proverbe, une rime, un vers devenu obscur; un changement en appelait un autre. C'est dans cette pénurie de bons textes qu'il faut interpréter les locutions tombées en désuétude, corriger les phrases altérées, remettre sur leurs pieds les vers boiteux, et donner à chaque mot l'orthographe qui lui convient. Remarquez une complication de plus : au quinzième siècle, la langue est dans une transition; elle se sépare déjà, par des caractères tranchés, de celle des douzième et treizième siècles, et n'est pourtant pas encore celle qui prévaudra dans le seizième. L'éditeur doit être constamment en éveil pour ne pas faire une correction qui soit relativement ou archaïsme ou néologisme, et pour ne pas prêter à *Patelin* une locution plus vieille que lui ou plus moderne. Entre ces écueils, l'érudition au goût fin et au tact exercé, l'habitude des textes, la connaissance de l'histoire littéraire, sont requises.

De tout cela, le nouvel éditeur a ample provision. Aussi le *Patelin* s'en est-il ressenti, et j'ai pris un sin gulier plaisir à lire ces phrases régulières, ces vers exacts, ce dialogue vif, dans un volume d'une très-belle impression et corrigé avec un soin extrême. Voilà, se peut-on dire, en tenant le livre et en l'écoutant parler, voilà comme nos aïeux d'il y a trois cents ans causaient entre eux ! Voilà les tournures de leurs conversations, les formules dont ils s'abordaient et se saluaient, les plaisanteries qui leur plaisaient, les allusions qui avaient cours ! Tout cela est très-différent de notre langage actuel : les formes, les mots, les locutions, ont varié, et il faut quelque habitude (habitude, du reste, qui se prend très-vite) pour lire un texte du quinzième siècle. Voyez cependant quels changements considérables un changement graduel et à peine sensible finit par apporter. Pour arriver à *Patelin* et pour trouver celui de nos aïeux qui assistait à ces anciennes représentations, il suffit de compter le douzième de nos ancêtres. Dans ce trajet, qui ne comprend que douze personnes, chacun de nous a reçu le français de la bouche de son père, qui le tenait du sien, et ainsi de suite jusqu'au douzième, sans aucune solution de continuité dans la transmission d'un langage toujours compris. Pourtant le changement est devenu à la longue si notable, d'imperceptible qu'il paraît d'une génération à l'autre, que, si nous nous trouvions devant ce douzième aïeul, nous éprouverions quelque peine à suivre son discours et à entretenir conversation avec lui.

Nous venons d'indiquer de quelles difficultés l'éditeur du *Patelin* avait à se préoccuper. Arrivons à son

travail, dans lequel deux parties surtout sont à étudier : la restitution du texte et les recherches sur l'auteur. C'est sur ces deux points que se portera successivement notre attention.

2. — *Discussion de différents passages de Patelin; et applications de cette discussion à l'étude de la langue du quinzième siècle.*

Celui qui a corrigé des épreuves d'imprimerie sait que, plus une feuille est chargée de fautes, plus lui-même en laisse échapper. Au contraire, si l'épreuve qu'il a sous les yeux est déjà très-correcte, alors les moindres méprises du typographe sautent aux yeux. Il en est de même d'un vieux texte altéré par les copistes. Le *Patelin* était cette mauvaise épreuve : M. Génin est ce correcteur pénétrant et attentif qui l'a rendue bonne, et moi, la tenant en main, j'aperçois maintenant les minuties qui jusque-là étaient perdues dans le nombre. Il y a même, en un texte habilement restauré, une vertu particulière qui aide à l'épurer davantage. La restauration fait voir immédiatement des analogies qui étaient cachées sous quelque faute, des comparaisons qui ne pouvaient se faire, puisque quelqu'un des termes avait disparu, des règles qui ne semblaient pas assez sûres parce que des exceptions fautives les compromettaient. De tout cela, je parle par expérience. Moi aussi, j'ai passé bien du temps à collationner des manuscrits, à rassembler des variantes, à les discuter, à en tirer le meilleur parti pour rendre à un vieux texte sa correction et sa pureté. Quelque minutieux que puisse sembler un pareil tra-

vail, je n'ai point trop à m'en plaindre. Il est bon qu'un esprit facilement enclin à la recherche des généralités soit contraint de s'appesantir sur des détails, très-petits, mais très-positifs. De même je conseillerais volontiers à des esprits qu'entraîne le goût des détails et des choses spéciales de prendre comme contre-poids quelques moments pour philosopher.

Il est vrai qu'il s'agissait pour moi d'un texte grec et d'un auteur vieux de plus de vingt-deux siècles; mais, malgré ces prérogatives, je prétends qu'il ne faut pas traiter autrement les monuments qui proviennent de notre moyen âge français, et qu'on doit faire partout ce qu'a fait M. Génin pour son *Patelin*, s'efforcer de remédier aux erreurs des copistes et aux imperfections des copies. Une fausse opinion, assez naturelle du reste, prévalut longtemps à l'endroit de ces écrits. Le temps qui les avait vus naître était réputé barbare; quoi de plus simple alors que de considérer comme des barbarismes tout ce qui différait de la langue moderne? Il était manifeste que ce français ancien provenait d'une corruption du latin; pourquoi dès lors chercher des règles en ce patois corrompu? Le français avait notablement changé dans les derniers siècles, et en même temps s'étaient produits des écrivains qui l'avaient illustré, des grammairiens qui l'avaient régularisé : comment aurait-on songé à ôter une rouille qui semblait non quelque chose d'accidentel, mais quelque chose d'inhérent? Pourtant tout cela était illusion. Les barbarismes ne peuvent pas être à l'origine de la langue, puisque c'est à cette origine qu'elle a ses principes. Le français est né de la corrup-

tion par rapport au latin; mais, par rapport à lui-même, c'est une décomposition qui a ses lois régulières et qui n'est rien moins que barbare. Enfin, de fait, il y a sur ces vieux monuments une rouille due à l'ignorance des copistes, à l'absence de règles écrites, à la diversité des provinces. Pénétrez dans l'intérieur de ces livres, comparez-les, cherchez les règles implicites, et bientôt vous reconnaîtrez qu'une critique judicieuse peut, sans arbitraire et sans innovation, y établir une correction relative qui ajoutera beaucoup à la clarté du livre, à la satisfaction du lecteur. Si vous tenez un bon auteur de ces temps, soyez sûr qu'il ne faut imprimer ni solécismes ni barbarismes, sauf les licences, les exceptions, les irrégularités inévitables; soyez sûr également qu'il ne faut jamais imprimer un vers faux : ceux qui ont créé ou employé les premiers la versification qui est encore la nôtre ne commettaient point d'erreur contre la mesure, et, quand on en trouve (et on en trouve beaucoup dans certains manuscrits), c'est la faute du copiste. En un mot, les éditeurs de ces textes doivent maintenant les épurer comme on a fait pour les textes grecs et latins. On a pu, on a dû, au début, publier les manuscrits tels qu'ils étaient, car c'est avec ces textes publiés qu'on est parvenu à reconnaître et à établir les règles; mais dorénavant aux règles appartient une intervention qui profitera aux lettres du moyen âge.

La langue du quinzième siècle est intermédiaire entre la langue plus ancienne qui se parlait aux douzième et treizième siècles, et qui a produit tant d'œuvres, particulièrement en vers, et celle qui, maniée et

travaillée par le seizième siècle, est devenue la langue actuelle. L'ancien français et le français moderne ont des différences profondes, qui ne tiennent pas seulement à l'introduction de mots nouveaux, à la désuétude de mots vieillis, mais qui dépendent de changements dans la syntaxe. J'ai plus d'une fois cherché à me rendre compte d'un phénomène aussi singulier; j'ai plus d'une fois médité pour comprendre comment, à la fin du quatorzième siècle et au quinzième, il s'était fait une telle destruction du langage, comment plusieurs chaînons de la tradition s'étaient rompus, et comment les fils avaient si rapidement cessé de parler, dans sa plénitude, la langue de leurs pères. Ici même (t. I, p. 280), j'ai signalé une cause tout extérieure, mais que je crois très-considérable, à savoir les malheurs des temps, cent années de guerres, des invasions prolongées, le mélange des hommes d'armes de l'Angleterre, du nord et du midi de la France. A cela de nouvelles réflexions m'ont fait ajouter une cause tout intérieure, à savoir la persistance, dans l'ancien français, d'une partie des cas latins. L'ancien français avait réduit la déclinaison latine à deux cas, le sujet et le régime, mais ces cas n'avaient ni la régularité, ni la généralité du modèle d'où ils provenaient; de là donc la fragilité qui leur était inhérente. On trouvera également fragile la règle qui faisait le masculin et le féminin semblables dans les adjectifs dérivés d'adjectifs latins où ces deux genres n'avaient pas de différence: *feal* de *fidelis*, *loyal* de *legalis*, *gentil* de *gentilis*, étaient aussi bien féminins que masculins; mais le sentiment de cette différence, qui avait son origine dans le latin,

comme celui des cas, ne pouvait durer si les circonstances cessaient d'être favorables aux lettres, à la transmission des études, et si le trouble public laissait prévaloir les affinités générales de la nouvelle langue.

Ces affinités prévalurent en effet, grâce à la perturbation séculaire qu'infligèrent à la France la guerre étrangère, la guerre civile, les ravages des grandes compagnies, les soulèvements des communes, les insurrections des paysans. C'est dans le quinzième siècle que ce grand changement se marque décidément, mais c'est là aussi qu'on trouve souvent en conflit les formes nouvelles avec les formes anciennes. Ainsi la règle des adjectifs, dont je viens de parler, tantôt est observée, et tantôt fait place à la règle moderne qui les traite tous de la même façon. On trouve :

> Telz noises n'ay-je point aprins (*Patelin*, v. 559).
> Mais vous trouverez bien tel clause (v. 1119).
> A la foire, gentil marchande (v. 65).
> Qu'oncques mais ne senty tel rage (v. 1258).
> Malade? et de quel maladie (v. 1526)?

Ici la règle ancienne détermine l'accord; mais vous rencontrez :

> Et ne sçavez-vous revenir
> A vostre propos, sans tenir
> La court de telle baverie (v. 1283)?

et :

> Monseigneur, par quelle malice (v. 1310)...

Ici, c'est la règle moderne qui prévaut. Toutefois on peut reconnaître qu'à ce moment du moins, chez l'auteur du *Patelin*, l'habitude de ne donner qu'un genre

aux adjectifs était la plus puissante; mais on reconnaît aussi que l'habitude nouvelle, effaçant une exception apparente, ou plutôt une règle dont le sens était perdu, allait bientôt l'emporter, surtout dans un temps où l'on comprenait et lisait de moins en moins les textes qui auraient pu la conserver.

Deux personnages, en affirmant quelque chose, disent, l'un : *par m'ame;* l'autre : *bon gré m'ame*. Nous dirions aujourd'hui : *par mon' âme, bon gré mon âme*. Ce sont des espèces de serments qui ont sans doute conservé la forme antique, car on lit ailleurs dans le *Patelin*, vers 1280 :

> Je l'ay nourry en *son* enfance.

C'est ainsi que nous parlerions. Seulement cela aurait été un cruel solécisme pour les douzième et treizième siècles, qui auraient dit : *en s'enfance*. En effet, les pronoms possessifs féminins *ma*, *ta*, *sa*, s'élidaient devant une voyelle de la même manière que nous élidons l'article, et l'on écrivait et prononçait *m'ame*, *s'espée*, *s'enfance*. Il est manifeste, sans que je le dise, que *mon*, *ton*, *son*, avec des noms féminins, font solécisme, que l'habitude seule nous fait passer là-dessus, que l'euphonie n'est pas une raison suffisante ; car nous élidons l'*a* de l'article féminin, et l'adjonction, avec le substantif, de la lettre *l*, représentant de l'article, n'est ni plus ni moins euphonique que l'adjonction des lettres *m*, *t*, *s*, représentant les pronoms possessifs *ma*, *ta*, *sa*. Ce qu'on peut dire, c'est qu'au moment où cette innovation antigrammaticale s'est établie, la population perdait le sens de ces adjonc-

tions, qui rendaient le mot plus complexe et plus difficile à saisir; que, pour remédier à cette diminution du sens, elle a fait le pronom possessif plus saillant, même au risque de ne pas l'accorder avec son substantif, et qu'ainsi elle avait le sentiment analogique moins délicat que celle qui l'avait précédée. Ce n'est pas en analogie, en régularité, que les langues gagnent en vieillissant; c'est par d'autres qualités que donnent la culture et la civilisation progressive. Néanmoins elles feront toujours bien de connaître et d'étudier leur passé, source vive qui entretient leur fraîcheur. M. Génin dit : « Le *Patelin* nous montre cette alliance des deux genres pratiquée au quinzième siècle, et en voici un exemple qui remonte au treizième (si le passage n'est altéré); » puis il cite un vers du *Roncisvals*. Roland à l'agonie s'écrie :

> Dame Diex pere, mon ame et mon cors à vous rent;

c'est-à-dire : « Seigneur Dieu père, je vous rends mon âme et mon corps; » mais le passage est certainement altéré. Le vers n'y est pas, et justement pour qu'il y soit, il suffit, au lieu de *mon âme*, de lire *m'ame*, comme le veut la grammaire ancienne; ou si, comme je le suppose, le vers est, non de douze syllabes, mais de dix, on lira :

> Dame Diex pere, m'ame et mon cors vous rent.

Sylvius, dont la grammaire parut en 1531, dit que les mots féminins *estable*, *exemple*, *evangile*, *œuvre*, *espée*, *ame*, *espouse*, *estoile*, *amoureuse*, s'unissent au pronom possessif masculin pour éviter une élision, et qu'il serait trop dur de dire : *m'estable*, *m'exemple*, *m'es-*

pée, etc. Pour ma part, je ne vois rien de dur à cela, seulement la remarque de Sylvius prouve que dès lors cette anomalie était pleinement entrée dans l'usage, de sorte que l'oreille jugeait dur ce qui lui était étrange, genre d'illusion dont l'oreille est très-souvent la dupe dans les langues. Cependant, vu l'absence de tout exemple d'une pareille connexion dans les siècles antérieurs, vu la présence de cet usage dans les textes du quinzième siècle, je ne doute pas qu'il se soit introduit vers la fin du quatorzième et le commencement du quinzième, alors qu'agirent les causes qui modifièrent profondément le français.

La règle des adverbes, qui est liée à celle des adjectifs, est observée dans le *Patelin*. On y trouve *vraiement*, *hardiement*, *loyaument*, qui sont les formes correctes, au lieu de *vraiment*, *hardiment*, *loyalement*, qui sont des formes incorrectes. L'adverbe roman est formé de l'adjectif avec la terminaison *ment*, qui, étant le substantif latin *mens*, esprit, est du féminin. De là vient que, dans l'adverbe, l'adjectif est toujours au féminin, et que nous disons *bonnement*, c'est-à-dire « d'un esprit bon. » Pour cette raison aussi, nos aïeux disaient : *vraiement*, *hardiement*, transformés, quand on eut perdu le sens primitif des mots, en *vraiment*, *hardiment*, c'est-à-dire un adjectif masculin avec un substantif féminin. Quant à *loyalment* (prononcé et souvent, comme ici, écrit *loyaument*), il est régulier, puisque *loyal* est un de ces adjectifs qui avaient le féminin semblable au masculin. Et nous, en disant *loyalement*, nous avons, à la vérité, rétabli l'accord de *ment* avec son adjectif, comme nous le déclinons maintenant,

mais troublé l'analogie, puisque, dans l'état actuel, parmi les adverbes, les uns ont l'adjectif au masculin et les autres au féminin, tandis que, dans l'ancien français, il est absolument impossible de rencontrer aucune dérogation à la formation régulière de l'adverbe.

Si dans le *Patelin* l'orthographe des adverbes est conforme à l'ancienne règle, il n'en est pas de même de la prononciation, qui varie, et tantôt est l'ancienne, tantôt la moderne. Je rencontre deux fois *hardiement :*

> Si me desmentez hardiement (v. 74),

et

> Dites hardiement que j'affole (v. 1186).

Antérieurement, cet adverbe aurait été de quatre syllabes; ici, il n'est que de trois, comme nous faisons aujourd'hui (les vers du *Patelin* sont des vers de huit syllabes à rimes plates). Peut-être, si ce mot se rencontrait plus souvent dans la pièce, on le trouverait valant quatre syllabes. Du moins une telle variation se voit pour *vraiement*, toujours écrit de la sorte, à l'antique, mais valant parfois trois syllabes, et deux parfois. Dans ce dernier cas, il se prononçait comme aujourd'hui. D'autre part, dans des vers comme ceux-ci :

> Quel drap est ce cy? vrayement (v. 208);
> Je m'en garderay vrayement (v. 1178),

et plusieurs autres exemples que je pourrais citer, il est, comme le prouve la mesure, de trois syllabes. Le nouvel éditeur du *Patelin* ne dit pas comment il pense que nos aïeux prononçaient ce mot d'une façon trissyl-

labique; mais il donne une règle générale qu'il formule ainsi : « Les voyelles *i*, *u*, accompagnées d'une autre voyelle avec laquelle elles ne forment pas diphthongue, emportent toujours dans la prononciation, avec leur valeur comme voyelles, leur valeur comme consonnes. *I* vaut *i j; u* vaut *u v; parmi le col* soye *pendu*, prononcez *soi-je.* » Je ne puis donner mon assentiment à cette règle. Non-seulement on ne trouve rien dans les textes qui l'autorise, mais encore elle me paraît contraire à l'analogie. En étudiant la forme française, il faut toujours avoir présente à l'esprit la forme latine dont elle dérive, et qui en donne les linéaments; il faut pouvoir du latin descendre au français, ou du français remonter au latin; sans cette double condition, les étymologies, les règles, sont chancelantes. Or considérons à cette lumière le dire de M. Génin, et, au lieu de *je soye*, qui n'est pas si commode, attendu qu'il ne dérive pas directement de *sim*, mais d'une forme allongée *siam*, prenons les imparfaits, dont la finale *oie* est dissyllabe aussi : *je pensoie*. Cette finale provient de la finale latine *abam : pensabam*. Suivant la règle française, le *b* est tombé; la finale latine *am*, étant non accentuée et sourde, est devenue un *e* muet. L'*a* long qui restait devant cet *e* muet a été changé en une voyelle longue correspondante. Voilà l'analyse complète de la formation; mais, si elle était *je pensoije*, elle serait tout à fait rebelle à l'analyse, car, ramenée au latin, il serait absolument impossible de rendre compte de ce *j*, et, si on le réintroduisait dans l'élément latin, on arriverait à une forme *pensabiam*, qui donnerait régulièrement : *pensoïje*, mais qui ne peut être imaginée.

Rejetant ainsi la prononciation proposée par M. Génin, on me demandera peut-être quelle est celle que je suppose. J'imagine que nous en avons encore aujourd'hui la reproduction fidèle dans certaines prononciations que nous entendons tous les jours, bien qu'elles tombent graduellement en désuétude. Voyez, par exemple, le verbe *employer*, — à la troisième personne *il emploie*. La prononciation bonne à présent est : *il emploî*; mais plusieurs personnes disent : *il emploi ye*, faisant trois syllabes, qui en effet comptaient comme telles dans les vers de Regnier et d'autres. Eh bien, suivant moi, *je pensoie*, *je cuidoie*, et tous les autres imparfaits, se prononçaient *je pen soi ye*, *ie cui doi ye*, etc. Cette prononciation s'applique à *vraiement*. *Payer*, par exemple, est parallèle à *employer*; *il paie* se prononce aujourd'hui *il paî*; mais beaucoup disent aussi en deux syllabes : *il pai ye*, et cela se trouve dans Molière. C'était ainsi que nos aïeux prononçaient cette combinaison de lettres : *vrai ye ment*. Ils disaient *une plai ye*, et non, comme nous maintenant, une *plaie*; une *voi ye*, et non, comme nous, une *voie*.

Dans l'ancien français, les finales des participes *eu*, *receu*, *deceu*, etc., sont de deux syllabes, et, appliquant sa règle, M. Génin dit qu'on prononçait *evu*, *recevu*, *decevu*. Il est vrai que, encore maintenant, le peuple de Paris, au lieu de *eu*, prononce *évu*; mais cela ne suffit pas pour prouver qu'en général la prononciation dans tous les cas intercalait un *v* qui n'était jamais écrit. N'avoir jamais été écrit, c'est là une objection, à mon sens, insurmontable, et, si une telle prononcia-

tion avait été commune, elle se retrouverait çà et là dans ceux du moins des manuscrits dont l'orthographe peu soignée se rapproche davantage du parler populaire. Il n'en est pas de même de *eaue*, qui était dissyllabique dans l'ancien français; ce mot se prononçait très-certainemen *éve* ou *ave;* mais là il n'y a pas lieu de supposer un *v* intercalaire : l'*u*, servant à la fois de consonne et de voyelle, était ici consonne. Au reste, ceci se rattache à une théorie de l'éditeur du *Patelin*, d'après laquelle la langue de nos aïeux fuyait curieusement l'hiatus. M. Génin est, à ma connaissance, le premier qui, dans son livre des *Variations du langage français*, ait traité lumineusement de la prononciation de l'ancien français, tirant de là des enseignements pour la prononciation présente, qui aujourd'hui est livrée à tant d'incertitudes et de mauvais usages. Pour retrouver la prononciation ancienne, il est parti d'un principe très-certain : de même que le français moderne est, pour le gros des mots, la reproduction de l'ancien, de même il le représente aussi pour le gros des articulations. C'est de cette façon que M. Génin a établi quelques règles générales qui ont déjà rendu de notables services à la lecture, et, partant, à l'intelligence de nos vieux textes. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre beaucoup, il a fait voir que la combinaison de lettres *ue* chez nos aïeux répondait à notre combinaison *eu*, et que, quand on trouvait dans un vers *les bues*, il ne fallait pas le prendre pour un mot dissyllabique, encore moins y mettre un accent (*bués*), comme on a fait bien longtemps dans les éditions, ce qui rompait la mesure, mais prononcer exactement

comme nous prononçons *les bœufs*. Or les clartés qu'il a répandues sur cette matière m'engagent à disserter avec lui de certains points dans lesquels il me semble avoir exagéré son principe. Tel est le cas de l'hiatus.

Ce qui l'a poussé à supposer que dans l'ancienne langue l'hiatus n'existait pas, et que partout où il paraissait exister il fallait imaginer une consonne intermédiaire qui le sauvait, mais qui ne s'écrivait pas, c'est la tendance qu'a le peuple à faire des liaisons et à intercaler des consonnes entre les mots. M. Génin pense que c'est une tendance traditionnelle qui témoigne que le vieux français avait une répugnance instinctive pour le concours des voyelles; mais, à vrai dire, je ne puis voir sur quoi cela est fondé. Tout semble, au contraire, indiquer que l'ancien français recherchait les hiatus, c'est-à-dire la rencontre des voyelles aussi bien dans l'intérieur des mots que d'un mot à l'autre. Pour l'intérieur des mots, la chose est évidente; une des conditions de la transformation d'un mot latin en un mot français est la chute des consonnes intermédiaires. Ainsi *securus* fait *seür*, *maturus* fait *meür*, *redemptio* fait *reançon*, *traditor* fait *traïtre*, *castigare* fait *chastier*, et ainsi à l'infini. Penser que dans ces cas il y a eu une consonne intermédiaire toujours prononcée et jamais écrite, c'est aller contre le témoignage perpétuel de l'écriture d'une part, d'autre part contre le témoignage même du français moderne; car, si une consonne intercalaire avait été prononcée, il n'y aurait eu aucune raison pour que les mots *seür*, *meür*, *reançon*, *traïtre*, etc., se réduisissent en une contraction qui est évidemment le résultat uniforme

de la fusion de deux voyelles consécutives sans aucune consonne intermédiaire. Enfin on a, en quelques cas, la trace qu'en effet nulle consonne ne s'interposait. Ainsi le mot *traïtre*, qui est devenu *traître*, se trouve parfois écrit *trahitre*, ce qui ne se pourrait si en effet une consonne avait été prononcée, sans être écrite, entre les deux voyelles. Passe-t-on de l'intérieur des mots à l'examen de leur rencontre, c'est la même chose : les hiatus se présentent en foule. Il n'est besoin que de lire quelques vers pour se convaincre que les anciens poëtes n'évitaient pas le concours des voyelles, du moins sur le papier. Supposera-t-on qu'en lisant à haute voix ou en récitant, on les évitait de fait par l'intercalation de consonnes? C'est ce que pense M. Génin; mais cette supposition n'a pas en sa faveur des témoignages contemporains, et, faute de ces témoignages, elle reste une supposition. D'ailleurs, l'idée qu'on se fait de l'euphonie et de la nécessité d'éviter les hiatus est une idée toute relative et variable. Il y a des langues qui recherchent le concours des voyelles, et l'on sait que le dialecte ionien, renommé pour sa douceur, se distinguait justement par là des autres dialectes de la Grèce. Il y a des hiatus durs sans doute à l'oreille, du moins à l'oreille française et de notre temps; mais il y en a aussi de fort doux, et là-dessus, au fond, la règle est (hiatus ou non) celle de Boileau :

> Fuyez des mauvais sons le concours odieux.

Je crois même qu'on peut reconnaître des indices montrant qu'à une certaine époque nos aïeux ont re-

cherché les hiatus. Pour les très-anciens textes, on trouve les troisièmes personnes du singulier des verbes écrites avec un *t;* — *il at* pour *il a*, *il aimat* pour *il aima*, *il donet* pour *il donne*, etc. C'est manifestement le *t* latin : *habet*, *amavit*, *donat*. Devant une voyelle, le *t* de *amat* se prononçait-il? Je n'en sais rien; cela est possible, bien que ce ne soit pas sûr, car il est certain que le *t* de *donet* ne se prononçait pas. Puis, quand on quitte ces textes très-anciens et que l'on passe à l'âge immédiatement suivant, on trouve que les *t* sont tous omis; on n'écrit plus que *il a*, *il aima*, *il fu*, *il done*, etc. Comment se serait fait ce changement contre l'étymologie, s'il n'avait pas dû représenter la prononciation? et si le *t*, qui était donné et par l'étymologie et par l'orthographe antécédente, s'était fait entendre devant les voyelles, comment aurait-il disparu de l'écriture? Ce que nous écrivons *aime-t-il*, *donne-t-il*, s'écrivait dans le seizième siècle *aime il*, *donne il*, et pourtant se prononçait, comme nous faisons aujourd'hui, *aime-t-il*, *donne-t-il :* les grammairiens du temps nous informent expressément que la prononciation fait là entendre un *t* que l'écriture ne figure pas; mais l'on se tromperait tout à fait si l'on arguait de là que ces mêmes formes, *done il*, *aime il*, qui sont aussi dans les auteurs du treizième siècle, se prononçaient à cette époque avec un *t*. La mesure des vers ne laisse pas de doute sur ce point : *done il*, *aime il*, sonnaient comme ils étaient écrits et ne comptaient que pour deux syllabes. Cette modification apportée à l'orthographe étymologique, et qui consista à supprimer plusieurs consonnes finales, me paraît montrer qu'alors ces consonnes étaient devenues

complétement muettes, et que l'oreille cherchait plutôt qu'elle n'évitait la rencontre des voyelles.

Étudier la prononciation d'une langue dans le passé est un travail toujours délicat et comportant des incertitudes très-étendues. Il faut constamment se demander de quel temps il s'agit et de quelle province; car la prononciation varie ou est sujette à varier suivant les provinces et suivant les temps. Nous avons, pour nous éclairer, différents éléments : le mot latin d'où le mot français émane, les manières dont on l'a écrit, la prononciation actuelle tant dans le français que dans les patois, enfin les vers, qui nous enseignent le nombre des syllabes de chaque mot et qui distinguent, parmi les finales en *e*, celles qui sont accentuées et celles qui sont muettes. Les vers donnent des renseignements positifs; les autres éléments sont beaucoup moins sûrs et exigent, pour être utilisés, autant de réserve que de sagacité. Malgré ces difficultés, on est arrivé à des déterminations fort heureuses, et à M. Génin revient l'honneur d'avoir ouvert la voie, corrigé mainte erreur et établi mainte vérité.

Dans le *Patelin*, il reste à peine quelque trace des cas qui appartenaient à l'ancienne langue. La déclinaison s'éteignit en effet dans le quinzième siècle. J'ai noté *homs*, qui est *homme* au sujet ; l'ancien français déclinait : *li homs*, *le homme*, et Patelin dit :

> Comment l'a il voulu prester,
> Luy qui est ung homs si rebelle?

Nos noms en *eur*, tels que *donneur*, *trompeur*, etc., avaient dans l'ancien français un sujet *doneres*, *trom-*

peres, et un régime *doneor*, *trompeor*. On lit dans le *Patelin* :

> Il a mon drap, le faulx *tromperes!*
> Je luy baillay en ceste place (v. 760).

Mais ailleurs :

> Par mon serpent, c'est le *greigneur* (le plus grand)
> *Trompeur*... (v. 1361),

ce qui est la forme actuelle. Dans le vers où Aignelet équivoque sur le terme *mot* et trompe Patelin :

> Dieux ! à vostre mot vrayement
> Mon seigneur (je vous payeray) (v. 1209),

il ne faut pas croire que *dieux* soit au pluriel, c'est le sujet singulier écrit anciennement *diex* ou *dex*, et prononcé sans doute *dieux* ou *deux;* mais rien ne témoigne mieux que le *Patelin* qu'au moment où cette farce a été composée la vieille déclinaison était ruinée.

L'existence des cas permettait à l'ancien français de rendre le rapport de possession sans l'emploi de la préposition *de*, qui est pour nous devenu obligatoire. Ainsi, au lieu de : *le serf du roi*, on aurait dit : *li sers le roi*, sans aucune amphibologie, car le roi est au régime, et réciproquement *le roi du serf* aurait été *li rois le serf*, où les cas indiquent nettement les rapports. De cette syntaxe il ne nous reste, je crois, que l'*hôtel-Dieu*, c'est-à-dire l'hôtel, la maison de Dieu. Il n'en restait guère davantage dans le quinzième siècle, ces tournures n'ayant pu subsister après la perte des cas. Cependant on y rencontre ;

> Et qui diroit à vostre mere
> Que ne feussiez fils vostre pere (v. 147),

c'est-à-dire *le fils de votre père*, et :

> Il ne m'a pas pour rien gabbé :
> Il en viendra au pié l'abbé (v. 1014),

c'est-à-dire *aux pieds de l'abbé*, locution équivalente à celle dont on se sert encore quelquefois : *il viendra à jubé*. Il est probable qu'on aurait beaucoup embarrassé l'auteur du *Patelin* en lui demandant pourquoi dans ces locutions il ne mettait pas le *de*. Il aurait sans doute répondu que son oreille était accoutumée à cette tournure dans quelques cas exceptionnels, mais qu'il n'en voyait pas la raison, tout comme répondraient la plupart de ceux qui disent ou écrivent l'*hôtel-Dieu*, si on leur demandait pourquoi ils ne disent pas l'*hôtel de Dieu*.

La plupart des contractions qui sont dans le français moderne se trouvent déjà dans le *Patelin* : *marchand* au lieu de *marcheant*, *mesme* au lieu de *meïsme*, *gagner*, au lieu de *gaagner*, *royne* au lieu de *roïne*. Une *oie* se disait anciennement une *oe;* le *Patelin* dit quelquefois une *oe* et le plus souvent une *oie*. Le *quelque... que*, tournure à laquelle M. Génin fait la guerre toutes les fois qu'il la rencontre, est en plein usage dans le *Patelin*. L'ancien et bon usage avait en place une locution bien plus légère : on disait, par exemple, *quel coup qu'il donne*, et non *quelque coup qu'il donne*. Nous avons singulièrement alourdi la phrase en doublant le *que*, mais ce vice de langage a droit de bourgeoisie dès le quinzième siècle. Au contraire, *c'est il* au lieu de *c'est lui* — est un archaïsme, la vieille langue ne confondant jamais *il*, qui est un sujet, et

lui, qui est un régime. C'est encore un archaïsme que *donge* au subjonctif pour *donne :*

> Je n'ay point aprins que je *donge*
> Mes drapz en dormant ne veillant (v. 720),

et *donras* au futur pour *donneras :*

> Que *donras*-tu, si je renverse
> Le droit de ta partie adverse (v. 1122)?

Tant qu'il n'y aura pas un bon dictionnaire de l'ancien français, ne pouvant s'en rapporter qu'à des notes ou à sa mémoire, on sera plus d'une fois embarrassé pour savoir si tel mot, telle locution, telle tournure, sont anciennes dans la langue ou ne s'y sont introduites que tardivement. M. Génin, rencontrant *tandis que*, sinon dans le *Patelin*, du moins dans des écrits du quinzième siècle, regarde cela comme une corruption du langage, *tandis* étant non une conjonction construite avec *que*, mais un adverbe ayant le sens de *pendant ce temps*. Le fait est que *tandis que* est beaucoup plus vieux. En voici un exemple du treizième siècle, pris à la célèbre épopée allégorique et burlesque du *Renart :*

> Et *tandis que* il les assemble,
> Renart ses coroies lui emble,
> Qu'il avoit près d'un buisson mises (v. 16944).

Segrais raconte que, Boileau récitant devant quelques amis le morceau de son *Lutrin* où se trouve ce vers :

> Les cloches dans les airs de leurs voix *argentines*...,

Chapelle, qui était du nombre des auditeurs, arrêta court le poëte, lui disant qu'il ne pouvait lui passer ce mot, et qu'*argentin* n'était pas français. Un autre des

assistants prit parti pour Chapelle et condamna Boileau. Le temps a donné tort à l'ennemi d'*argentin*, et ce joli mot est non pas devenu, mais redevenu français, si tant est qu'il eût jamais cessé de l'être et qu'il eût d'autre défaut que d'être inconnu à Chapelle. Le fait est que Boileau n'en est pas l'auteur et qu'on ne le prenait pas là en délit de néologisme; il employait seulement, ou, si l'on veut, remettait en usage un mot qui existait depuis longtemps. En effet, bien avant lui, Marot avait dit:

> Où decouroit un ruisseau argentin,

et du Bellay :

> Je voy les ondes encor
> De ces tresses blondelettes
> Qui se crespent dessous l'or
> Des argentines perlettes.

Voyez encore ceci. Il y a un conte de la Fontaine où, une nonne ayant failli, l'abbesse qui va la punir est soudainement obligée à l'indulgence par un vêtement masculin que dans sa hâte elle apporte avec elle. La Fontaine, qui inventait peu, mais qui mettait admirablement en œuvre, avait pris son conte sans doute dans Boccace, mais peut-être aussi dans une farce du seizième siècle, dont M. Génin loue l'originalité et même la finesse, — finesse cependant toute relative, car ce n'est pas dans les temps antérieurs que l'on trouve les récits moins graveleux, les expressions moins licencieuses, les enluminures moins grossières. Loin de là, le treizième siècle ne le cède pas au seizième, et, si l'on est de ceux qui pensent que le monde va en se gâ-

tant et qu'il suffit de remonter en arrière pour voir reparaître l'innocence dont nous sommes si malheureusement déchus, on sera du moins forcé de convenir que cette innocence n'était pas facile à effaroucher. J'aime la langue de nos aïeux, plus correcte que la nôtre, la grammaire plus régulière, l'analogie mieux conservée; mais c'est là tout, et de la pureté de la grammaire je ne conclus en rien à la pureté des mœurs. Dans cette farce, la nonne coupable, s'apercevant de la singulière pièce d'habillement que l'abbesse a mise sur sa tête, lui dit :

> Ce qui vous pend devant les yeux...

Sur quoi M. Génin remarque en note : « Voilà probablement l'origine de cette façon de parler populaire : autant vous en pend à l'œil. L'ancien théâtre doit avoir enrichi la langue d'allusions autant que le moderne. » Il est vrai que l'ancien théâtre a enrichi la langue, mais cela n'est point vrai pour la locution *pendre à l'œil.* Elle se trouve dans un texte bien plus ancien que la farce dont il s'agit, car on lit dans *Renart le Nouvel :*

> Teus (tel) rit au main (matin) qui au soir pleure;
> Et si redit-on moult souvent :
> Chascuns ne set qu'à l'oel lui pent.

Malheureusement je ne puis que détruire la conjecture de M. Génin, sans avoir rien à mettre à la place quant à l'origine de cette locution.

Le *Patelin* n'est point une comédie que le goût des modernes soit allé chercher dans l'oubli où elle avait toujours été gisante. « Parmi les écrivains d'élite et

les plus spirituels du seizième siècle, dit M. Génin, on tient à honneur de posséder son *Patelin*, et les allusions à cette excellente comédie sont une friandise dont Rabelais, Verville, Noël du Faïl, Bourdigné, Marot et jusqu'à Pierre Gringoire se piquent d'assaisonner leur style. Il est arrivé à la farce de *Patelin* comme aux pièces de Molière d'entrer tout à coup dans la popularité, et si profondément, qu'elle a laissé dans la langue des empreintes ineffaçables. Pasquier a fait un chapitre exprès des mots et façons de parler qui dérivent de cette origine; il a relevé *patelin*, *pateliner*, *patelinage*, *payer en baye*, *revenir à ses moutons*, et quelques autres; mais il en a oublié. Pour exprimer un homme subtil et qui en sait long, on disait proverbialement : Il entend son *patelin*, *jargon patelin*; — *parler patelin* ou *patelinois*. — Mon ami, dit Pantagruel à l'escolier limousin, parlez-vous christian ou pathelinois? Ce qui nous montre que dès ce temps la scène où Patelin parle divers langages était réputée inintelligible. » Il est impossible, on le voit, d'être mieux recommandé que *Patelin*, et pourtant, malgré cette faveur et ce renom, l'auteur est inconnu.

Le *pathelinois*, mot dont se sert Rabelais, a suggéré à M. Génin une conjecture sur l'étymologie de *patois*. Suivant lui, *patois* est une contraction de *patelinois*, auquel il ne saurait assigner d'autre étymologie. Citant ce vers de la Fontaine :

> L'âne, qui goûtoit fort cette façon d'aller,
> Se plaint en son *patois*...

il dit : « Se plaint en son *patelinois*, en son jargon à lui seul intelligible, » et il ajoute que déjà, en 1549,

Eutrapel emploie cette forme resserrée du mot : « Aller rondement à la besogne, et parler son vray patois et naturel langaige. » A ne considérer que l'étymologie et ses règles, il aurait été difficile de faire venir *patois* de *patelinois* sans aucun intermédiaire qui marquât la filiation ; mais, indépendamment de toute considération de ce genre, il y a une raison péremptoire contre la conjecture de M. Génin : c'est que *patois* est plus ancien non-seulement qu'Eutrapel, non-seulement que les *Cent Nouvelles nouvelles*, où il est employé, mais même que le *Patelin*. En effet, il se trouve plus de deux cents ans auparavant dans le *Roman de la Rose :*

> Lais d'amour et sonnés cortois
> Chantoit chascun en son *patois* (v. 710).

J'en dirai autant de l'opinion de Pasquier, qui attribue la locution proverbiale *payer en baye* au *Patelin*, ou du moins je pense que cet auteur a fait quelque confusion. On sait que le berger Aignelet, continuant à répondre *bê* à toutes les demandes d'argent, paye son avocat en *bê*. Il est possible que *payer en baye* vienne de là ; cependant l'orthographe excite déjà quelque doute, car on ne voit pas comment *bê* aurait été changé en *baye*, ou plutôt on le voit très-bien, et l'on reconnaît la confusion quand on se rappelle qu'il y avait une ancienne locution, — *faire payer la baie*, — qui signifiait « être cause d'une attrape, d'une déconvenue. » Elle se rencontre dans les *Cent Nouvelles nouvelles* [1], recueil qui a été composé durant le temps de la jeunesse de Louis XI. On touche du doigt la méprise. Il y avait une

[1] T. II, p. 102, édit. de 1843.

ancienne locution : *faire payer la baie* (remarquez, *la baie*, et non *en baie*); d'un autre côté, Pasquier se rappelait qu'Aignelet avait payé son avocat en *bê.* De là une confusion par laquelle lui ou peut-être l'usage avait changé la vieille locution pour l'accommoder à celle que suggérait la farce de *Patelin;* mais, cela reconnu, on ne peut pas tirer la conséquence que M. Génin avait tirée, à savoir que, quand les *Cent Nouvelles nouvelles* furent composées, le *Patelin* existait déjà et avait gagné la faveur publique, puisqu'elles en avaient emprunté une phrase caractéristique. L'argument tombe du moment que *faire payer la baie* et *payer en bê* ou *en baie* n'ont plus rien de commun. Maintenant, d'où vient cette locution *faire payer la baie*, qui n'est pas et ne peut pas être *bê?* Il y a dans le français actuel un verbe *bayer* qu'on doit prononcer comme *payer*, mais qu'une prononciation vicieuse tend constamment à confondre avec *bâiller*, et qui, pour cette raison, tombe en désuétude. Autrefois, c'est-à-dire dans les treizième et douzième siècles, il s'écrivait *beer*. Ce verbe avait un substantif *bée*, qui est devenu *baie*, comme *beer* devenait *bayer*, et qui signifiait vaine attente. Voyez ces vers du *Lai du Conseil :*

> Dame, gardez-vous de la bée
> Qui, en maint lieu, par la contrée
> S'areste et fait la gent muser;

et ceux-ci : — la dame,

> Par tel bée, par tel desir,
> Passe tant vespre et tant matin,
> Que sa biauté va à declin.

Dans une chanson du treizième siècle, de Hugue de

Lusignan, une jeune pastourelle repousse un chevalier qui, la trouvant seule, lui tient doux langage; puis, quand elle le voit s'éloigner, elle lui crie :

> Por Deu, sire chevalier,
>   Quis avez la bée ;
> Moult vous doit-on peu prisier,
> Quant, sans prendre un douz baisier,
>   Vous sui eschapée.

Vous avez quis la bée, — vous avez cherché la bée ; — plus tard on a dit : *vous avez payé la bée*. La bée, c'est donc l'attente, l'attrape. Dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, un gentilhomme engagé dans une partie de chasse retient ses compagnons dans la campagne après la fermeture des portes, leur promettant l'hospitalité dans un château du voisinage. Ils vont, et, au lieu de l'excellent accueil auquel ils s'attendaient, la dame du logis leur fait impitoyablement fermer la porte au nez. L'auteur de la déconvenue s'excuse en ces termes : « Messeigneurs, pardonnez-moi que je vous aie fait payer la *bée*. » Ils ont bayé à la porte, qui est restée fermée, et la locution dit « qu'ils ont payé la bée, » comme nous dirions « qu'ils ont croqué la bée, » si nous ne disions pas vulgairement *croquer le marmot*.

La faveur dont le *Patelin* a joui tout d'abord est-elle uniquement due à la jovialité de cette farce, ou bien faut-il faire entrer en ligne de compte un certain mérite de style et un certain talent d'écrivain? Il est impossible de ne pas répondre affirmativement sur ce dernier point. La lecture montre partout un homme habile à manier sa langue avec correction et avec élé-

gance. En un mot, l'auteur du *Patelin* sait écrire. Cela impose d'autant plus à l'éditeur soigneux le devoir d'effacer la rouille que les éditeurs négligents et mal informés ont laissée s'étendre sur cette œuvre. A cet effet, le *Patelin* ne pouvait mieux rencontrer que M. Génin : un goût exercé de longtemps à savourer les délicatesses de la vieille langue, un esprit qui a toute sorte d'affinités pour le vieil esprit gaulois, une érudition étendue, quelquefois téméraire, mais presque toujours ingénieuse et sachant toujours rendre attrayant ce dont elle parle. Aussi, quand M. Génin dit en terminant sa préface : « *Patelin*, tout recommandé qu'il était par son antique renommée, attendait encore un éditeur qui fît de lui l'objet d'un travail sérieux; puisse-t-il l'avoir enfin rencontré! » j'ajouterai, sans craindre d'être démenti par celui qui lira l'introduction, le texte et les notes, que le *Patelin* a enfin trouvé un éditeur digne de lui. Mais ce serait vraiment faire tort à *Patelin* et à son éditeur, si le critique qui s'est complu à tous les deux ne s'essayait pas aussi sur quelques passages qui restent ou lui paraissent rester sujets à étude et à correction.

J'ai examiné dans *Patelin* tous les verbes qui se trouvent à la première personne du singulier de l'imparfait et du conditionnel que nous écrivons par *ais*, qu'au dix-septième siècle on écrivait par *ois*, et que dans les siècles antérieurs on écrivait par *oye* ou par *oie*. Il faut remarquer que l'*y* grec est moins ancien que l'*i* simple. Dans le *Patelin*, la plupart, et à beaucoup près, sont écrits par *oye;* un très-petit nombre est écrit par *oy* sans *e*, et deux seulement présentent l'*s* que les mo-

dernes ont adopté, contre toute logique grammaticale L'un de ces exemples est :

> Vien ça ; t'avo*is*-je fait ouvrir
> Ces fenestres ? (v. 611.)

Les anciennes éditions du quinzième siècle et les manuscrits, qui d'ailleurs, comme le fait voir M. Génin, ont peu d'autorité pour le *Patelin*, portent sans doute l'*s;* néanmoins je n'hésiterais pas à ôter cette *s*, à effacer une disparate qui est condamnée par tout le reste, et à écrire *t'avoye-je fait ouvrir*. L'autre exemple est encore plus reprochable ; non-seulement il y a une *s*, mais encore un *a* au lieu d'un *o :*

> Ne le oserais-je demander ? (V. 549.)

Non pas que je conteste le moins du monde à M. Génin ce qu'il affirme avec raison, à savoir que cette orthographe dite de Voltaire, du moins *ei* pour *oi*, se trouve dans des textes, et était en usage aussi anciennement que l'autre. Il faut pourtant s'entendre là-dessus et faire une distinction. Ces formes de conjugaison ne coexistent pas dans les mêmes textes, et elles appartiennent respectivement à des provinces, à des dialectes différents : c'est le mélange des dialectes et l'influence des provinces qui les a introduites dans la langue commune pour la prononciation d'abord, et finalement pour l'orthographe ; mais ici, dans le *Patelin*, comment admettre que, sur un très-grand nombre de cas, tous, excepté un, aient l'*o*, et un seul l'*a?* Il me paraît incontestable que l'*a* est le résultat de quelque faute d'impression et de copie ; quant à l'*s*, elle est condam-

née par l'ensemble des exemples, et je mettrais sans hésiter :

> Ne l'oseroy-je demander?

Dans l'ancienne langue, les terminaisons en *oie* étaient dissyllabiques ; le *Patelin* vacille entre l'ancien usage, qui se perdait, et l'usage moderne, qui ne les compte que pour une syllabe. Ainsi :

> Parmi le col soient pendus (v. 650),
> Car je cudoye fermement (v. 705),
> Il semble qu'il doye desver (v. 774),

sont des exemples où ces finales sont de deux syllabes ; mais en somme le nombre de ceux où elles ne valent que pour une l'emporte notablement.

Quelques vers sont faux. Or, l'auteur de *Patelin* sait trop bien la langue et versifie trop correctement pour qu'on ne s'efforce pas de lui ôter ces fautes, qui ne proviennent certainement pas de lui.

> S'il convient que je m'applique (v. 41) ;

il manque une syllabe. Lisez :

> Se il convient que je m'applique.

Dans les temps antérieurs, et pour *Patelin* aussi, *se* (c'est-à-dire *si*), *que*, *je*, *me*, etc., devant une voyelle comptent ou ne comptent pas, à la volonté du poëte. Aussi je pense que M. Génin aurait dû, dans tous les cas où cet *e* s'élide, indiquer l'élision par une apostrophe, pour la plus grande facilité des lecteurs.

Dans le vers :

> Ses denrées à qui les vouloit (v. 173),

il y a une syllabe de trop, car la finale *ées* compte

toujours pour deux syllabes dans la langue antérieure. Je mettrais :

> Ses denrées à qui vouloit.

Au reste le nombre régulier de syllabes se rencontre dans le vers :

> Ses denrées si humblement (v. 426),

et dans le vers :

> Ta journée, se bon te semble (v. 1056).

Il y a aussi une syllabe de trop dans le vers :

> Escus? voire, se pourroit-il faire
> Que ceulx dont vous devez retraire
> Ceste rente prinssent monnoye?

Effacez *il*, et en même temps cette correction, exigée par la mesure, améliore le sens en ôtant le point d'interrogation. Le drapier dit : « Vos écus? vraiment il se pourrait faire que ceux avec lesquels vous comptez retirer cette rente prissent monnaie, » c'est-à-dire « fussent dépensés ; » et Patelin répond : « Oui, sans doute, si je le voulais. » Quant à la suppression des pronoms personnels, elle est autorisée par l'usage du *Patelin;* on en rencontre plus d'un exemple.

M. Génin pense que dans le vers :

> Tout est à vostre commandement (v. 224),

où il y a une syllabe de trop, on prononçait *vostre* monosyllabe; mais dans le *Patelin* l'*e* muet, ainsi placé, compte toujours pour la mesure ; il faut prendre une des deux leçons qu'il rapporte en variante :

> Tout à vostre commandement,

ou

> Tout est à vo commandement.

Vo est une forme archaïque pour *vostre*. Je n'accepte pas non plus la raison qu'il donne pour justifier la leçon qu'il a adoptée dans le second de ces deux vers :

> Mais vous ne prisez un festu
> Entre vous, riches, les pouvres hommes (v. 326).

Suivant lui, dans le commun discours, on ne tenait pas compte de l'*s* du pluriel ; mais, en relisant avec soin tout le *Patelin*, j'ai vu au contraire que partout ces *s* comptent quand elles sont devant une voyelle. Il n'y a d'exception qu'ici (et encore les éditions du seizième siècle retranchent *les*, ce qui donne la mesure et est même meilleur pour la phrase), et dans cet autre vers :

> Tant fussent-elles saines et fortes.

Ici encore M. Génin admet une prononciation populaire, mais, pour moi, c'est autrement que je voudrais corriger le vers. Il s'agit des brebis que Aignelet assommait pour les vendre, quelque saines et fortes qu'elles fussent, — après quoi il ajoute :

> Et puis je lui fesoye entendre,
> Affin qu'il ne m'en peust reprendre,
> Qu'*ilz* mouroient de la clavelée.

Voilà un *ilz* qui paraît fort suspect. Dans ce qui précède et dans ce qui suit, il n'y a que des féminins se rapportant à brebis, et ici on trouve *ilz*, masculin qui ne se rapporte à rien. Je pense que ce *ilz* cache une faute, et qu'il faut lire *el*, qui est un archaïsme,

pour *elle* ou *elles*. *El* pour *elle* se trouve dans le *Patelin* même :

> Hé! vostre bouche ne parla
> Depuis, par monseigneur saint Gille,
> Qu'*el* ne disoit pas euvangile (v. 286).

El est donc autorisé par l'usage même de notre auteur, et c'est aussi *el* que je proposerais dans le cas que j'ai rapporté [1].

S'il n'avait pas été préoccupé de ce commun parler supprimant les *e* muets, lequel est étranger à Patelin, M. Génin n'aurait pas laissé *m'envoise* dans ce vers :

> ..... Male peste
> M'envoise la saincte Magdalene (v. 308)!

Ce n'est pas *m'envoise* qu'il faut lire, mais *m'envoie*, comme au vers 1282 que lui-même cite ici. Le verbe *envoyer* ne peut faire *envoise;* c'est une faute de copiste suggérée par une confusion avec le subjonctif du verbe *aller*, qui est en effet : *que je voise*, *que je m'envoise*.

Escient est de trois syllabes, aussi je n'accepterais pas le vers :

> Est-il malade, à bon escient? (630.)

et je lirais :

> Est-il malade, à escient?

C'est la forme ancienne; *bon* est une addition moderne

[1] Depuis que ceci est écrit, j'ai rencontré, dans mes lectures de textes du quatorzième siècle et du quinzième, des *ilz* qui se rapportent à des noms féminins et auxquels la critique ne doit pas, ce semble, toucher. C'était une faute sans doute, mais une faute reçue par l'usage dans ces siècles. En tous cas, dans le vers : Tant fussent *elles* saines et fortes, c'est *ilz* ou *el* qu'il faut lire.

qui est du fait de quelque copiste ne remarquant pas qu'il gâtait la mesure.

La mesure est encore gâtée dans :

> ... vous estes
> Ce croy-je, courroucé d'autre chose (v. 1,052).

M. Génin a rétabli *je* d'après d'anciennes éditions, et pense qu'on prononçait *courcé* au lieu de *courroucé*. Il se pourrait en effet que l'auteur eût écrit *courcé*, car cette forme se trouve en certains dialectes (le picard par exemple, ayant affaibli *courroucé* en *courecé*, et le parler vulgaire en ayant fait *courcé*). Mais alors il fallait écrire *courcé*, car dans le *Patelin* l'écriture est conforme à la prononciation, ou bien, ce qui est le mieux à mon avis, il ne fallait pas rétablir le *je*. Je n'aurais pas non plus recours à une prononciation bien douteuse pour changer le vers :

> Qui a son surnom de Joceaulme (v. 390),

en

> Qui a surnom de Joceaulme,

qui est donné par les éditions du quinzième siècle, tandis que l'autre l'est par un manuscrit. M. Génin pense que l'ancienne prononciation, en introduisant un *i*, *Joceiaume*, *Jousseiaume*, faisait la mesure exacte. Il est bien vrai que, dans beaucoup de cas, l'ancienne langue, surtout intercalait un *i*, *biau* pour *beau*, *fieux* pour *fils*, comme aujourd'hui encore le peuple dit un *siau* pour un *seau;* mais justement, dans tous ces cas, le son est toujours monosyllabique. Je rencontre ce nom

de *Jousseaume* dans un texte du treizième siècle, où divers poëtes sont énumérés :

> De Nuevile Josiasmes li floris,
> Et d'Epinal Goderans et Landris.

On voit que, dans l'ancienne prononciation aussi, la forme où l'*i* est pourtant introduit ne compte que pour une syllabe. Mon avis est donc que, pour le *Patelin* également, il faut suivre le même usage, rien n'autorisant à dédoubler le son dont il est question. J'applique la même remarque au vers :

> ... avocat
> A trois leçons et trois pseaumes (v. 770);

locution proverbiale, qui veut dire : avocat réduit à quelques misérables causes, et qui provient de ce que *trois leçons et trois pseaumes* c'était le moins qui pût être prescrit dans le bréviaire. M. Génin, pour remédier à l'absence d'une syllabe, suppose encore qu'on a pu prononcer *seiaumes*; mais mon objection est toujours la même, et je préfère la correction bien plus sûre et bien plus facile qu'il propose d'ailleurs :

> A trois leçons et à trois pseaumes.

Cependant, avant de corriger, il faut remarquer qu'il ne serait pas impossible qu'on eût prononcé *pse-au-me*. Du moins on a prononcé à une certaine époque un mot analogue *heaume* en trois syllabes, ainsi que je vais le dire tout à l'heure.

Les vers suivants se corrigeront sans peine :

> Mot, mais Dieu sait qu'il en pense (v. 1,234),

en lisant :

> Mot, mais Dieu sait que il en pense;

le vers :

> De cecy, qui ne le secorroit (v. 1,382),

en lisant :

> De cecy, qui nel secourroit !

(*nel* est une forme très-fréquente dans les anciens poëtes du treizième siècle) ;
le vers :

> Il n'y a ni rime ni raison (v. 1,345),

en lisant :

> Il n'a ni rime ni raison.

Non-seulement *il n'a* rétablit la mesure ; mais cette tournure se trouve aussi dans *Patelin*, voyez ce vers :

> En ce pays *n'a*, ce me semble,
> Lignage qui mieux se ressemble (v. 165).

Dans les très-anciens textes, *il n'a* ou *n'a* est, pour ainsi dire, seul usité ; l'intercalation de *y* appartient surtout aux temps postérieurs ; et, comme on voit, Patelin use aussi de la tournure ancienne.

Il faut quelques mots d'explication pour le vers suivant :

> Chose qu'il die, ne s'entretient (v. 1,352).

Pour savoir ce qu'on en devait penser, j'ai relu tout mon *Patelin*, en notant les passages où la finale *ie* se trouve devant une consonne, et toujours j'ai vu qu'elle compte pour deux syllabes, excepté dans *je renie dieu*

ou *je reme dieu*, qui est un jurement et une espèce de mot unique. Il faut donc, je crois, laisser à *die* les deux syllabes, et lire :

> Chose qu'il die, n'entretient ;

c'est-à-dire : il n'entretient pas, ne suit pas le propos, le discours qu'il a commencé.

Je viens à *heaume*. Voici le vers de Patelin :

> Dieux ! qu'il a dessoubs son heaume (v 997).

Le vers est faux si l'on prononce *hau-me*, mais exact si l'on prononce *he-au-me*. Or, Chifflet nous apprend, au dix-septième siècle, dans sa *Grammaire*, qu'on prononçait *he-au-me*. Il est probable que cette prononciation, bien que fautive, puisque ce mot vient de l'allemand *Helm*, où il n'y a qu'une syllabe, bien qu'étrangère aux chansons de geste où *helme*, *haume* n'est jamais que dissyllabe, est pourtant ancienne, c'est-à-dire remontant aux seizième et quinzième siècles. Dans tous les cas, on n'est pas autorisé, vu l'indication fournie par Chifflet, à l'effacer dans *Patelin*.

Je viens de soumettre, sous les yeux du lecteur, la pièce de *Patelin* à un examen grammatical véritablement microscopique ; j'en ai considéré les formes archaïques, j'ai recherché celles qui montrent la transition à l'usage moderne, j'ai compté les syllabes des vers ; il en résulte que le *Patelin* est écrit avec une grande correction, que la versification en est exacte et soignée, et qu'il sort d'une main littéraire, d'un homme habitué à tenir la plume ou du moins à manier sa langue. Il en resulte aussi que M. Génin a singulièrement purgé de leurs erreurs les textes qui nous ont été

transmis, et redonné régularité à ce que les copistes ou imprimeurs avaient souvent estropié, élégance à ce qu'ils avaient défiguré, et clarté à ce qu'ils n'avaient pas compris. Nous citerons comme exemple ce vers que les éditions ou les manuscrits mettent sous la forme : *Or charnouart austiné;* ou bien : *or cha Renouart à tiné!* Cela est parfaitement inintelligible. « D'autres, dit M. Génin dans sa préface, ont corrigé ici *Renouart ostiné;* c'étaient les Brunck et les Bentley de la philologie française au seizième siècle. J'imagine qu'on les eût fort embarrassés de leur demander qui était ce Renouart et sur quoi portait son *ostination.* » L'éditeur se moque ici des érudits qui suppléent par des conjectures téméraires à ce qu'ils ignorent; mais, ne lui en déplaise, il a été en ce cas-ci, grâce à sa grande érudition en notre ancienne littérature, un Brunck, un Bentley de bon aloi, en reconnaissant sous ce texte altéré une allusion à une ancienne chanson de geste. Il faut lire (c'est le moment où Patelin parle picard, et *chà* est pour *ça*) :

> Or cha, Renouart au tiné (v. 886).

Renouart est le héros d'une des branches du roman épique de *Guillaume au Court-Nez*. Renouart avant d'être un héros, était marmiton à Laon, dans les cuisines du roi. Prêt à suivre Guillaume d'Orange à la guerre, ce nouvel Hercule va couper dans les jardins un gros sapin qu'il fait cercler de fer, et il s'en escrime si bien, que de ce *tinel*, c'est-à-dire de cette massue, lui est demeuré le sobriquet de *Renouart au Tinel.* Sa renommée, grande au treizième siècle, durait encore au

quinzième, comme le prouvent les mots du *Patelin*. Il en était de même de Roncevaux. Quand Patelin dit : Je sçay aussi bien chanter

> Que se j'eüsse esté à maistre (à l'école)
> Autant que Charles en Espaigne (v. 26),

il fait allusion à ces vers :

> Charles li rois, nostre empereres magne,
> Set ans tout pleins a esté en Espaigne ;

allusion qui ne pouvait échapper au savant éditeur de la *Chanson de Roland*.

3. — *Examen de l'opinion de M. Génin sur l'auteur demeuré anonyme de* Patelin. *Discussion de quelques explications étymologiques proposées par M. Génin.*

La pièce de *Patelin* est anonyme ; on ne sait qui en est l'auteur. Le seizième siècle, qui l'a tant goûtée, fut là-dessus tout aussi ignorant que nous, et dès la fin du quinzième les éditeurs qui l'imprimaient étaient dans l'impuissance de mettre un nom au frontispice. Naturellement, M. Génin s'est beaucoup occupé de cette question. Naturellement, aussi il l'a trouvée encombrée de toutes sortes d'hypothèses hasardées, et il a fallu faire place nette. La première chose était de déterminer, s'il était possible, des limites en deçà et au delà desquelles il ne fût pas possible de reporter cette composition. Quelle est donc la limite la plus reculée ? Au premier abord, un petit détail aperçu par M. Génin pourrait faire croire que la pièce appartient au quatorzième siècle, l'auteur paraissant mettre la scène sous le règne du roi Jean. Du moins, c'est seulement

sous ce règne qu'on trouve le franc valant seize sous et l'écu valant vingt-quatre sous, comme cela semble ressortir de la vente des six aunes de drap. Pourtant il est impossible que la pièce soit de cette époque. M. Génin s'appuie, pour le nier, sur un arrêt du parlement de Paris qui permet aux confrères de la Passion de rouvrir en 1402 leur théâtre, qui avait été seulement ouvert en 1398. A cet argument, qui a peut-être besoin d'explication (voyez ce que j'ai rapporté plus haut, p. 2, d'Oresme, qui est du quatorzième siècle, et qui parle des comédies de son temps); à cet argument, dis-je, j'en joindrai un autre qui est tiré du caractère de la langue. On n'a qu'à comparer des textes écrits sous le roi Jean, c'est-à-dire dans le milieu du quatorzième siècle, avec le *Patelin*, et l'on demeurera convaincu que ces textes et la pièce ne peuvent être contemporains : celle-ci est plus récente. Voilà pour la limite au delà. Voici pour la limite en deçà : M. Génin a très-heureusement mis la main sur un passage décisif. Dans des lettres de rémission, il est rapporté qu'un certain Jean de Costes, se trouvant dans une hôtellerie à Tours, s'étendit sur un banc au long du feu, disant : « Pardieu ! je suis malade. Je veuil couchier ceans, sans aller meshui à mon logis. » Sur quoi une personne qui était là reprit : « Jean de Costes, je vous congnois bien ; vous cuidez *pateliner* et faire du malade pour cuider couchier ceans. » L'acte est de 1470. Or, comme ici il est évidemment fait allusion à Patelin contrefaisant le malade, on ne peut douter qu'à cette date la farce n'existât et n'eût déjà gagné assez de notoriété pour que des locu-

tions en eussent passé dans le langage de la conversation.

Telles sont les deux limites entre lesquelles la recherche doit être concentrée : on ne peut remonter au-delà de la fin du quatorzième siècle, on ne peut descendre au-delà de l'an 70 du quinzième. Cette remarque seule élimine bien des opinions. Elle élimine Jean de Meung et Guillaume de Loris, qui, étant l'un de la fin du treizième siècle, et l'autre du milieu de ce même siècle, ne peuvent avoir composé une pièce ainsi limitée; elle élimine aussi Pierre Blanchet, à qui, depuis quelque temps, on s'accordait pour attribuer le *Patelin*. Pierre Blanchet, qui faisait jouer, comme on voit par son épitaphe, sur échafauds des jeux satiriques, et de qui du reste on ne connaît aucune composition, mourut en 1519, à l'âge de soixante ans; il n'avait donc que dix ans en 1470. Mais elle favorise beaucoup l'opinion de M. Génin, qui est que le *Patelin* est d'Antoine de la Sale.

Antoine de la Sale appartient justement à cette époque, étant né en 1398. C'est un écrivain bien connu par le joli roman du *Petit Jehan de Saintré*. Un écrit satirique, les *Quinze Joies du Mariage*, paraît être de lui, et il est un des joyeux conteurs qui ont contribué à la rédaction des *Cent Nouvelles nouvelles* pour l'ébattement de Louis XI, alors dauphin. Il est certain que c'est une bonne fortune de trouver un auteur aussi ingénieux qu'Antoine de la Sale pour une pièce anonyme aussi ingénieuse que le *Patelin*, et M. Génin en a profité avec complaisance. Il s'appuie sur deux arguments principaux : le premier, c'est qu'entre les ouvra-

ges avoués de la Sale et la farce, on sent une conformité qui porte la conviction; le second est une sorte de témoignage indirect. Sans doute des inductions et, si je puis ainsi parler, des sensations littéraires aussi pleines de finesse, d'érudition et de sagacité, sont d'un grand poids; mais les témoignages sont encore plus positifs et ferment plus péremptoirement la bouche à l'objection. Voyons donc d'abord le témoignage. Le rapport des sous, francs et écus paraît, cela a été dit plus haut, se rapporter au règne du roi Jean. Or Antoine de la Sale a visiblement reporté sous le règne du roi Jean l'action de son roman, le *Petit Jehan de Saintré*, disant au début : « Au temps du roi Jehan de France, etc.; » de plus, dans les chapitres où il est question de l'équipement du petit Saintré en linge, habits, coiffures, chaussures, bijoux et chevaux, avec le prix énoncé à chaque objet, l'évaluation des monnaies, M. Génin l'a vérifié, répond exactement à celle du *Patelin*. M. Génin en conclut qu'il y a un lien entre ces deux choses, et que le même homme qui avait étudié pour son roman les usages du quatorzième siècle s'est servi de ses études pour la composition de sa pièce. Je ne nie pas ce qu'il y a de remarquable dans cette coïncidence. Toutefois je suis frappé d'une difficulté : rien, à part cela, n'indique dans le *Patelin* que la scène est sous le roi Jean; ce prince n'y est pas nommé; point d'allusion à aucun événement de son règne, de sorte qu'il n'y aurait de propre au temps supposé que la mention d'un rapport de monnaies. Mais, d'un autre côté, comment croire que, dans une farce, dans une pièce populaire par excellence, on s'avise d'évaluer les chôses, non

pas en monnaies courantes, mais en monnaies atteintes de désuétude depuis près d'un siècle? Comment les spectateurs devaient-il savoir que cela rappelait justement le roi Jean? Je ne puis, je l'avoue, passer par là-dessus; je suis conduit à l'une ou à l'autre de ces deux alternatives : ou bien il y avait une vieille farce, un vieux fabliau, composé sous le roi Jean, et usant par conséquent des monnaies de ce temps, lequel a été rajeuni dans le quinzième siècle, sans qu'on ait changé les termes du marché entre Patelin et le drapier, ou bien l'opinion de Pasquier est véritable, à savoir que ces sous sont des sous parisis, dont 24 valent 30 sous tournois. Le drapier vend six aunes de drap à 24 sous l'aune, faisant à la fois, en deux évaluations différentes, 9 francs et 6 écus. Les 144 sous parisis vaudront, si Pasquier a raison, 180 sous tournois, ou 6 écus de 30 sous, ou 9 francs de 20 sous. De la sorte, en mon esprit, le témoignage, s'il n'est pas tout à fait écarté, est beaucoup atténué.

Néanmoins le second argument n'a, pour cela, rien perdu, Antoine de la Sale pouvant avoir remanié aussi bien que composé le *Patelin* et les *Cent Nouvelles nouvelles*. « Dans le *Petit Jean de Saintré* et les *Quinze joies du Mariage*, dit M. Génin, il me paraît impossible de méconnaître, même au premier coup d'œil, un air de famille et des analogies multipliées avec la farce de *Patelin*. Vous y trouvez partout le poëte dramatique dont l'habileté se complaît à filer une scène dans un dialogue rapide, empreint d'une certaine ironie douce et d'une naïveté satirique. C'est partout le même art, la même grâce dans la peinture des caractères; par-

tout l'auteur se cache pour laisser parler ses personnages. Le style a certaines allures, certaines habitudes, des reliefs si nettement accusés, qu'il ne peut se laisser confondre avec un autre. Vous le reconnaissez tout de suite à cette profusion de serments, de proverbes, dictons, adages, métaphores familières et pittoresques, dont il est assaisonné, pour lesquels personne, si ce n'est peut-être Régnier, n'a montré depuis une égale affection. La forme de la phrase, les tours grammaticaux, ne permettent pas plus d'incertitude. » Et pour exemple, entre beaucoup, M. Génin cite le vers :

Qui me payast, je m'en allasse ;

nous dirions : « Qui me payerait, je m'en irais. » Mais cet accord des temps entre des membres de phrase subordonnés et cet emploi de l'imparfait du subjonctif au lieu du conditionnel sont plus anciens que *Patelin*. Et en somme, les tours que M. Génin cite me paraissent moins caractériser un auteur qu'appartenir en commun à une certaine époque. Quant à l'appréciation plus intime de la manière, je subordonne sans peine mon jugement à celui de M. Génin, avec la réserve pourtant de ne regarder que comme possible la détermination qu'il a faite. Ce qui est désormais acquis à la critique, c'est qu'il faut chercher l'auteur du *Patelin* dans les soixante ou quatre-vingts ans qui comprennent les dernières années du quatorzième siècle et les premières du quinzième, et qu'à ce moment même il se rencontre un homme très-capable de l'avoir composé, et dont certaines touches semblent faire reconnaître la main ; mais c'est là tout.

Rechercher la paternité d'une livre anonyme est parfois, on vient de le voir, fort difficile. Rechercher la paternité d'un mot souvent ne l'est pas moins. Aussi, en lisant les notes de M. Génin avec fruit (elles sont savantes), avec plaisir (elles sont spirituelles), me suis-je heurté contre des étymologies que je n'accepte pas. A la page 312, remarquant très-justement qu'on a confondu à tort *ébaubi* avec *ébahi*, il tire le premier de *balbus*, bègue, ce qui est incontestable, et le second de *hiare*, demeurer bouche béante, ce qui l'est beaucoup moins. Les formes correspondantes dans les langues romanes sont : provençal *esbaïr*, italien *sbaire* et *baire*. C'est donc un mot composé de la préposition *es* et d'un simple *baire*. Dès lors il ne peut être question de *hiare*. Du reste, l'étymologie du mot est obscure, et je ne cherche pas ici à aller plus avant. M. Génin suppose que *verve* vient de *ver*. D'abord, les lois de la dérivation étymologique se prêtent peu à ce que le latin *vermis*, qui a donné *ver*, donne aussi *verve;* mais, sachant que, dans le français ancien, *verve* veut dire caprice, on en trouve l'origine dans le latin *verva*, tête de bélier, le bélier se trouvant au fond de la signification primitive de verve, comme la chèvre se trouve au fond de la signification de caprice.— *Achoison* (p. 255) ne me parait pas dériver de *à* et *choir;* c'est simplement une autre forme de *ochoison*, qui est la transformation directement française du latin *occasio*, *occasion* étant une reprise faite de seconde main au latin. Le changement de l'*o* latin en *a* n'est pas rare, témoin *dame* de *domina*. Enfin je n'admets pas non plus que le futur *j'irai* soit une contraction de *istrai* (p. 247),

venant du verbe *issir*, qui signifie sortir, et dont nous avons conservé *issu*. On trouve en provençal *ir*, et en italien *ire*, qui viennent du latin *ire*, et notre futur français n'a pas d'autre origine.

Je me méfie de moi quand je ne suis pas d'accord avec M. Génin; je suis plus rassuré quand je marche côte à côte avec lui. Guillemette, la femme de Patelin, dit qu'elle se fait *forte* de... Or l'Académie déclare que, dans cette locution, *fort* est invariable, décision qui n'est pas conforme à l'usage de notre ancienne langue; M. Génin cite plusieurs exemples du quinzième et du seizième siècle, où *fort* est variable suivant le genre et le nombre. Est-elle plus conforme à la logique? Non, sans doute, car se faire *fort de*; c'est se porter *assez fort pour*... *Fort* doit donc être accordé. Aussi M. Génin conclut-il résolûment que les écrivains sans préjugés comme sans superstitions littéraires doivent toujours faire accorder *fort*. Pour moi, je ne vois rien qui puisse autoriser la décision de l'Académie. Il y a eu en effet dans la langue un temps où *fort*, comme tous les adjectifs dérivés d'adjectifs latins n'ayant qu'une terminaison pour le masculin et le féminin, valait pour les deux genres; mais cela ne pourrait servir à expliquer l'invariabilité de cet adjectif au pluriel : *ils se sont faits fort de*... Évidemment cette locution a été l'objet de quelque méprise grammaticale.

La même Guillemette, parlant toujours congrûment et en bon français, dit :

> Souviegne-vous du samedy...

et non *souvenez-vous*, forme moderne qui choque le

bon sens non moins que l'étymologie. « Je ne sais, dit M. Génin, comment la Fontaine a pu oublier sa langue naturelle, la vieille langue française, jusqu'à écrire :

> Je ne me souviens point que vous soyez venue
> Depuis le temps de Thrace habiter parmi nous.

Il était ce jour-là bien distrait ! Peut-être aussi y avait-il sur son manuscrit *il ne me souvient point*, et les imprimeurs sont-ils les vrais coupables d'une faute à laquelle la Fontaine n'aurait pas pris garde. Cette distraction-là se conçoit mieux. Ce sont de tels solécismes que l'Académie française devrait signaler et proscrire. Elle en obtiendrait facilement la répression, grâce à l'autorité dont elle jouit et dont elle ne saurait faire un meilleur usage. Pourquoi préfère-t-elle les ratifier et les consacrer ? » Ce n'est pas seulement en cet endroit que la Fontaine a usé de ce verbe, qui est aussi barbare que le serait *je m'importe*, au lieu de *il m'importe*. Mais que faire ? Ce barbarisme a pris pied, et l'effacer serait, je crois, dommageable maintenant; car, si on y réussissait, on rendrait insupportables des passages de la Fontaine et d'autres auteurs qu'aujourd'hui notre oreille accepte grâce à l'habitude.

Je signalerai aussi une locution vicieuse qu'à ma connaissance un grammairien savant et pénétrant, M. Jullien, a le premier relevée : c'est *se faire moquer de soi*. *De soi* est monstrueux, et n'est susceptible d'aucune construction. Il faut dire simplement ; *se faire moquer*. Cependant je dois remarquer qu'on trouve déjà cette locution bizarre et incorrecte dans des auteurs du dix-septième siècle. La Bruyère a dit : « Les

nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de soi. » Et on lit, dans Saint-Simon : « Albergotti s'évanouit chez madame de Maintenon, et, tout à la mode qu'il fût, se fit moquer de lui. »

Il faut finir ces remarques de grammaire, de versification, de vieille langue, d'archaïsme, et il faut les finir par les très-jolis vers en excellent français moderne que l'éditeur du *Patelin*, en guise de dédicace, a mis en tête de sa publication :

Les hoirs de défunt Patelin,
Inconnus chez Plaute et Térence,
Ont envahi toute la France,
Car ils sont bénis du Malin,
Les hoirs de défunt Patelin !

On en voit pulluler l'engeance
Sous le drap, la bure et le lin ;
Prêtre ou laïc, noble ou vilain,
Tout est de leur intelligence,
Tout cède à leur persévérance ;
Ils font si bien la révérence !
Ils parlent si doux et câlin !
On les rencontre à l'audience,
A l'église, au bal, au moulin ;
Les champs, la ville, tout est plein
Des hoirs de défunt Patelin !

Au temps des livres sur vélin,
Un honnête homme très enclin
A railler de papelardie
En fit une farce hardie,
De nos ayeux plus applaudie
Que le vieux roman de *Merlin*.
L'âge qui tout mène à déclin
L'ayant de sa rouille enlaidie,
Cette piquante comédie,
Digne de notre Poquelin,

Je la débrouille et l'étudie
Dans ce livre que je dédie
Aux hoirs de défunt Patelin.

S'ils prennent sous leur patronage
Cet écrit sur un badinage
Où leur maître est représenté,
S'ils le font vivre d'âge en âge
Autant que le patelinage,
Ce sera l'immortalité.

VI

ÉTUDE SUR ADAM, MYSTÈRE

Sommaire. (*Journal des Débats*, 30 juillet et 29 août 1855.)— M. Luzarche a publié un très-ancien mystère (*Adam*, drame anglo-normand du douzième siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tours). Cette curieuse publication devint pour moi l'objet d'un examen attentif et, c'est en le faisant que, frappé plus particulièrement de la différence notable entre la langue d'oc et la langue d'oïl d'une part, qui ont deux cas, et l'espagnol et l'italien d'autre part, qui n'ont point de cas, je me demandai comment il était possible de s'en rendre compte. Cela n'avait point encore été discuté; et la solution que j'en donne introduit un élément positif et nouveau dans la considération historique du moyen âge. Il y avait six cas dans le latin; il y en a deux dans la langue d'oc et la langue d'oïl; il n'y en a point dans l'ancien italien et l'ancien espagnol; c'est là, à partir du type latin, une dégradation qui montre que la langue d'oc et la langue d'oïl occupent une place intermédiaire; au moment où ces quatre langues prennent une existence propre, la décomposition du latin était moins avancée dans le domaine franco-provençal que dans le domaine hispano-italique. Il en résulte invinciblement que, au point de vue philologique, les langues d'oc et d'oïl sont les aînées des langues espagnole et italienne. Ce résultat ainsi acquis a des applications; la plus prochaine est celle qui constate l'antériorité, désormais incontestables, des littératures en langue d'oc et en langue d'oïl sur les littératures d'Espagne et d'Italie.

1.— *Du dialecte anglo-normand. De l'antériorité philologique de la langue d'oc et de la langue d'oïl sur l'espagnol et l'italien. De l'antiquité des mystères et de leur mise en scène.*

M. Luzarche a donné à sa publication le titre de drame anglo-normand; et, bien que dans le courant

de cet article je doive beaucoup le remercier d'avoir mis en lumière ce morceau et reculé de la sorte les origines du théâtre en langue vulgaire, toutefois je commence par contester la justesse de son titre. *Anglo-normand* a deux significations différentes, suivant que l'on considère les connexions politiques ou la langue. Le duc de Normandie étant devenu roi d'Angleterre par droit de conquête, la puissance anglo-normande se composait d'un royaume et d'un duché tenus par le même prince à titre divers; mais de ce point de vue aucune composition ne peut être dite anglo-normande. Au point de vue de la langue, l'anglo-normand désigne un parler qui prit cours en Angleterre après la conquête. Ce parler est une altération, manifestement produite par les influences anglo-saxonnes, du normand ou français de Normandie importé par les conquérants. Il se reconnaît du premier coup d'œil à certaines formes singulières dont quelques-unes sont restées dans l'anglais moderne; ainsi de *hanter*, il fait *haunter*, aujourd'hui *to haunt;* de *graanter* (accorder, octroyer) il fait *graunter*. Or, notre drame d'*Adam* n'est nullement écrit dans ce dialecte. Il n'en présente aucune des formes caractéristiques, on ne peut donc le dire anglo-normand.

Il est purement normand, et composé dans le dialecte qu'on parlait alors en Normandie et dont le patois, encore usité dans cette province, a beaucoup retenu. Aujourd'hui il n'y a pas de dialectes en France, on n'y trouve que des patois; le parler qui a pris le dessus et qui émane de Paris et de l'Ile-de-France, bien qu'avec des mélanges innombrables, est le seul

qui ait conservé la culture littéraire; les autres ne servent plus qu'aux usages quotidiens de la vie; la langue dominante en entame incessamment les mots, les formes, les prononciations, et ils sont des ruines que le temps use peu à peu. Mais dans le douzième siècle les choses n'étaient pas ainsi; il n'y avait pas de patois, il n'y avait que des dialectes. Chaque auteur composait dans celui de sa province, le Normand en normand, le Picard en picard, le François en françois. A cette époque, les princes anglo-normands accordaient aux lettres une protection qui s'exerçait surtout au profit de leurs possessions du continent. L'anglo-saxon, tombé au rang de patois, marchait rapidement vers une transformation qui, déterminée par l'immixtion des mots et de la syntaxe française, devait produire l'anglais moderne; mais cet anglais n'était pas né encore, et l'Angleterre présentait, quoique sur un plus petit théâtre, des phases analogues à celles qu'avaient présentées les populations romanes entre la décomposition du latin et la recomposition des langues novo-latines, et par conséquent la stérilité littéraire y était complète.

Aussi les rois s'adressaient-ils aux trouvères normands, rivaux de ceux du nord et du centre de la France; car il ne faut pas citer ici le Midi, dont la langue, connue sous le nom de provençal, ne peut pas être considérée comme un dialecte, et est sœur des autres idiomes romans. Et vraiment, quand on tient ces vieux textes qui nous enseignent tant de choses sur le parler, sur les mœurs, sur les goûts, sur les idées de nos aïeux, on regretterait qu'ils fussent restés en-

fouis dans la poussière où un injuste oubli les laissa longtemps, et qu'on n'eût pas, par les dialectes même et par les œuvres littéraires, l'image de l'ère féodale, comme la langue d'aujourd'hui, une et générale, est l'image de la centralisation.

Le dialecte normand se distingue par diverses particularités. Les noms en *eur*, tels que *donneur*, etc., dérivant de la terminaison latine *ator*, avaient deux formes dans l'ancien français, suivant qu'ils étaient au sujet ou au régime : sujet, *li donere;* régime, *le doneor;* et en normand, *le doneür*, mettant un *u* au lieu d'un *o*. L'imparfait des verbes de la première conjugaison était dans le français : *je pensoie*, ou, pour me servir du mot de même signification qui avait davantage cours alors, *je cuidoie*, *tu cuidoies*, *il cuidoit;* en normand, *je cuidoue*, *tu cuidoues*, *il cuidout*. On remarquera ici la supériorité grammaticale de l'ancien français sur le français moderne. La première personne n'avait pas l'*s* que nous mettons présentement : *je pensoie*, et non *je pensois; s*, qui ne provient pas du latin, car l'*s*, dans cette langue et dans les langues congénères, est caractéristique, non de la première personne, mais de la seconde; et c'est une barbarie de l'avoir ainsi rendue commune aux deux personnes. Plus on comparera le vieux français et le moderne, plus on trouvera que le premier l'emporte sur le second pour la conservation des analogies (ce qui doit être, car il était plus près de la source latine), et plus on reconnaîtra que la barbarie qui lui a été attribuée non-seulement n'existe pas, mais ne peut exister, car il décomposait le latin suivant des lois auxquelles il a

nécessairement été plus fidèle que ne l'est demeuré le français dans le cours du temps, des changements et des révolutions. Au reste, sans entrer en plus de détails, ce qui tout d'abord fait reconnaître un texte normand, c'est que, au lieu du son *oi*, il met toujours le son *ei* : *rei* pour *roi*, *lei* pour *loi*, *quei* pour *quoi*, *seit* pour *soit*, *il aveit* pour *il avoit*, etc. On voit par ce seul rapprochement quelle est l'influence qui a fini par bannir complétement la syllabe *oi* des imparfaits de nos verbes, syllabe que du temps de Louis XIV beaucoup de vieillards conservaient encore, prononçant *il lisoit*, et non *il lisait*. C'est l'influence normande qui à cet égard a fini par prévaloir. Quand on étudie à ce point de vue les dialectes, on est singulièrement frappé de tous les mélanges qui se sont opérés, mélanges qui ont souvent rompu l'analogie, comme quand à côté de *roi*, forme française, on a pris *reine*, forme normande.

Adam, qui nous est maintenant connu grâce à M. Luzarche, est le plus ancien mystère que nous ayons en langue française. Auparavant, on n'en avait dans cette langue que de très-postérieurs au douzième siècle. Tous les travaux ont eu pour résultat de reporter plus haut qu'on n'avait fait d'abord les commencements de la littérature française sur laquelle on accordait la priorité à la Provence et à l'Italie. Ménage allait même jusqu'à tirer les mots français des mots italiens correspondants, tandis qu'une vue plus juste de l'histoire montre que les langues romanes, nées de la dissolution du latin, l'italien, l'espagnol, le provençal et le français, ont entre elles un rapport non de filiation,

mais de fraternité. Il n'est pas vrai que dans le haut moyen âge (je désigne ainsi la portion la plus reculée de cette époque) la culture soit allée de l'Italie vers l'Occident. Il est historiquement certain que les Gaules défendirent l'empire romain plus longtemps que l'Italie, et il était déjà détruit complétement dans ce dernier pays que l'autre combattait encore pour une organisation politique qui s'abîmait sous l'effort des barbares. Il est certain aussi que dans les Gaules, qui n'avaient pu sauver le premier empire, il s'en refit un second qui, sous Charlemagne, prolongea la conquête romaine jusque dans la Germanie, œuvre décisive pour la civilisation, et dans laquelle les Césars avaient échoué. Cet empire s'annexa même pour un moment l'Italie par une conquête marchant en sens inverse de la conquête romaine. Parallèlement, les Arabes avaient mis le pied sur la gorge à l'Espagne; le pays des Anglo-Saxons luttait contre les Danois, contre les Celtes, et allait bientôt être contraint par la victoire de Hastings à traverser une période de fusion entre les vainqueurs et les vaincus, genre d'épreuve sociale, provisoirement mortelle à tout développement littéraire. La Germanie, vaincue, baptisée et féodalisée tout à la fois, avait encore beaucoup à faire et à apprendre pour devenir partie intégrante du nouveau corps politique qui succédait ainsi au vieil empire romain. C'était donc la Gaule qui, par le cours des événements, avait la primauté.

Et de fait, l'histoire littéraire ne parle pas autrement que l'histoire politique. Quand les langues modernes furent assez développées pour pouvoir se chan-

ter, de la Gaule partit le signal. Une nécessité qui, considérée littérairement, ne paraît pas évidente (car, pourquoi les vers précéderaient-ils la prose?), mais qui le devient considérée historiquement car, dans l'individu comme dans les sociétés, le développement de l'imagination précède celui de la réflexion), fit que la poésie vint tout d'abord charmer et polir les esprits. On célébra les exploits de Charlemagne et de ses preux; un cycle immense de poëmes ou gestes (c'était le nom) se déroula aussi long que celui de la guerre de Troie, dont il ne nous reste plus que l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Tout cela plut à l'Europe, et dès le douzième siècle on traduisait ces épopées dans la plupart des langues qui se parlaient alors. Puisque par la marche des événements le centre s'était déplacé et avait passé de l'Italie en Gaule, il fallut bien que le développement littéraire le suivît. Plus on réfléchira à la loi des connexions historiques, plus on la verra pénétrer avant dans l'intimité des choses sociales. Il est une singularité dans les idiomes romans (si, c'était ici le lieu, je montrerais que la formation des langues, leur transmission, leur décomposition, leur étymologie, tout cela est de l'histoire au sens le plus élevé du mot), il est, dis-je, dans les idiomes romans une singularité dont l'explication m'a préoccupé grandement. Pourquoi, entre ces idiomes, le provençal et le français, c'est-à-dire le roman des Gaules, sont-ils les seuls qui aient gardé des cas? Ces cas, il est vrai, n'ont été que transitoires, et le français moderne ne les a plus. Mais le français ancien et le provençal les ont eus, distinguant tant au singulier qu'au pluriel,

par la désinence, le sujet du régime. Veut-on un exemple? *Caballus* a donné *cheval;* comme le sujet se marque par l'*s*, représentant de la terminaison *us*, cela fait *chevals*, *chevax*, suivant les orthographes, prononcé comme nous prononçons *chevaux*. Le régime se marque par l'absence de l'*s*, *cheval*, *caballum;* le sujet pluriel, *cheval*, *caballi;* le régime pluriel, *chevals*, *chevax*, *caballos* (on voit d'où vient notre pluriel actuel *chevaux*). De sorte que cette ancienne déclinaison est : *li chevax*, *le cheval*, au singulier; *li cheval*, *les chevax*, au pluriel. Toutes les déclinaisons latines, pour le roman des Gaules, se sont concentrées en une seule, la seconde, celle de *dominus*, et tous les cas en deux cas, *s* pour le sujet singulier et pour le régime pluriel, figurant *us* et *os* du latin, et l'absence de l'*s* pour le sujet pluriel et le régime singulier figurant *i* et *um*.

Mais je répète ma question. Comment le roman des Gaules a-t-il gardé cette empreinte profonde de la latinité, tandis qu'elle s'effaçait dans l'Italie et dans l'Espagne? Les cas sont un des caractères qui séparent le plus les langues classiques des langues modernes; et ce caractère, qui ne persistait pas même dans la patrie du latin, persistait en Gaule, et s'incorporait dans l'idiome nouveau qui s'y créait, et qui, tout frère qu'il était des autres, s'en distinguait par cette marque considérable. Avant tout examen, on aurait pensé sans doute tout le contraire; on aurait supposé la latinité plus vivace en Italie; et, si on avait attendu des cas et une déclinaison, c'est dans l'Italie qu'on les aurait cherchés. Les extrémités de l'empire, et particulièrement les bords de la Seine, de la Somme et de l'Escaut,

auraient paru moins capables de retenir cette partie organique de la langue. A mon avis, ce phénomène remarquable advint, parce que, à l'époque de la subversion définitive, la Gaule était devenue le cœur de l'empire et resta le cœur des grands événements dans le temps qui suivit immédiatement. Cette situation s'imprima dans la langue même; la vie romaine étant restée là plus active et plus puissante, la syntaxe romaine s'y garda davantage; et, tandis que l'Italie, languissante et déshabituée de l'empire, perdait la grammaire avec la puissance, une situation politique toute autre sauvait dans les Gaules un reste de puissance avec un reste de grammaire. C'est pour cela et grâce à cette circonstance que le vieux français se trouve si notablement différent du moderne, les cas s'étant perdus par la suite des temps et par le cours des choses. Il est une étape entre la latinité et la langue moderne, étape qui représente, dans l'ordre politique, le rôle joué par la Gaule dans les derniers événements de l'empire et les premiers événements de l'âge subséquent. Cette considération est aussi d'un certain poids dans la question de savoir si le développement littéraire des Provençaux a précédé celui des gens du Nord. Longtemps on a pensé et dit que les troubadours étaient antérieurs aux trouvères et que ceux-ci étaient les cadets de ceux-là. Le fait certain que les cas sont communs au français et au provençal, aurait dû laisser plus de doutes qu'on n'en eut d'abord; d'autant plus que les études étaient trop peu avancées pour qu'on pût parler avec assurance. Aujourd'hui, plus on examine les monuments, plus l'opinion que la culture n'est pas moins ancienne

dans la France du Nord que dans la France du Midi gagne de faveur.

Cette opinion trouve chaque jour quelque argument du genre de ce mystère d'*Adam* que M. Luzarche a exhumé d'un manuscrit de Tours, et qui, nous montrant dès le douzième siècle un drame sacré, une langue correcte, une versification régulière, reporte bien plus haut le commencement des choses littéraires. L'apparition du drame sacré dans la littérature du moyen âge n'est point fortuite; elle était déterminée par la condition générale. Les populations romanes, après la chute de l'empire et de sa langue, furent occupées à se faire un parler qu'on pût écrire; cette œuvre préliminaire paraît avoir été bien avancée dès la fin du neuvième siècle. Puis, la langue faite, l'instrument préparé, l'imagination dominant, ce furent la poésie, les chants de guerre et d'amour, qui prirent les devants. Bientôt après, l'influence de la religion qui racontait à tous les fidèles l'histoire suprême de la chute et de la rédemption, les bontés infinies du ciel et les terreurs infinies de l'enfer, eut son tour, et on mit en action et en scène les récits sacrés. C'est de la même façon qu'en Grèce, après les chants guerriers d'Homère et des Cycliques, les premiers essais de la poésie dramatique eurent pour point de départ les mythes religieux. Et, dans le moyen âge, si le développement s'était poursuivi régulièrement, on aurait vu, après les mystères, les figures héroïques arriver à leur tour sur le théâtre; Charlemagne, Roland, Olivier, la belle Aude, Marsile, les champs ensanglantés de Roncevaux, le cor lointain du chevalier retentissant en

vain de vallée en vallée jusqu'aux oreilles de l'empereur et de son armée, auraient empli le théâtre et captivé les auditeurs. Mais la vie féodale, répartie dans les châteaux, n'était pas favorable à la muse dramatique, et elle se contentait du délassement poétique qu'apportaient partout les jongleurs, j'allais dire les rapsodes. Aussi le mystère ne fut-il pas suivi de la tragédie.

Pour ces représentations, il n'y avait point de théâtre permanent, et l'on dressait des constructions temporaires. Notre mystère, et sans doute la plupart des autres, fut représenté à côté d'une église. Il est accompagné d'un texte latin fort curieux qui nous apprend toutes les particularités de la mise en scène. Reportez-vous donc en esprit à six ou sept cents ans, et voyez à Caen ou à Rouen, ou à Bayeux, ou en tout autre lieu de Normandie, un espace disposé près d'une église pour le spectacle. D'un côté est le paradis terrestre, qui est sur une éminence ou sur un échafaud; des rideaux et des étoffes de soie l'entourent à une hauteur telle, que les personnages qui seront dans le paradis puissent être vus des épaules à la tête. Il a été jonché de feuilles odoriférantes et de feuillage; on y aperçoit des arbres divers et chargés de fruits, de sorte que ce séjour paraît délicieux. Au-dessous du paradis est une place libre où est Adam avant d'être mis en possession du paradis, où il se retrouve quand il en a été expulsé, où il cultive et sème après sa chute, et que le diable traverse quand il va tenter le premier homme. De l'autre côté sont les portes de l'enfer; là se tiennent Satan et les démons; et, quand ils ont triomphé, quand

Adam et Ève, par leur désobéissance, sont devenus la proie des esprits pervers, trois ou quatre démons viennent avec des chaînes et des colliers de fer saisir les deux coupables; ils les entraînent dans l'abîme, les y précipitent, et aussitôt on voit sortir du goufre de perdition des flots de fumée, on entend les cris de joie des démons et le bruit des chaudières ardentes qu'ils choquent entre elles. L'église elle-même sert à la représentation. C'est de l'église que Dieu sort quand il vient sur la scène, et c'est là qu'il rentre quand il la quitte. Maintenant, qu'on se figure autour de ce théâtre ainsi dressé une foule immense de spectateurs (le vieux texte dit le peuple) occupant ce qui reste de la place et voyant se passer devant eux les grandes scènes dont le prêtre entretient l'enfance, l'âge mûr et la vieillesse, et l'on aura, tout en souriant du bruit des chaudières et de la fumée que vomit l'abîme, une certaine idée des émotions et du plaisir qu'il y avait à composer et à écouter ces pièces sacrées.

La mécanique ne faisait pas non plus défaut. Le serpent joue un rôle dans la tentation de la première femme, et le récit biblique lui donne une part dans ce début du drame de l'humanité. Notre mystère ne renonça pas à mettre en scène cet acteur. Un serpent construit avec art (*artificiose compositus*, dit le texte) montait le long du tronc de l'arbre défendu, et Ève en approchait son oreille, comme écoutant les conseils de l'animal pervers. Ainsi, pour la représentation, on construisit un véritable automate assez habilement fait pour grimper, en s'enroulant, autour d'un arbre. Les connaissances que les anciens avaient dans la construc-

tion des machines étaient tout à fait suffisantes pour résoudre un pareil problème, et elles ne s'étaient aucunement perdues durant le moyen âge, témoin ces engins offensifs ou défensifs dont on se servait à la guerre, particulièrement dans les siéges.

Il était naturel que la musique s'associât à ces représentations. Les chants d'Église s'offraient d'eux-mêmes pour augmenter la pompe et le charme du spectacle. Des chœurs étaient, dans notre mystère, chargés de dire des répons. A l'ouverture de la scène, le chœur entonne le passage de la Genèse : *Formavit igitur Dominus;* il dit : *Tulit ergo Dominus hominem*, quand Dieu conduit Adam dans le Paradis ; *Dixit Dominus ad Adam*, quand il lui montre les arbres du jardin de délices; *Dùm ambularet...* quand il vient demander compte de la transgression aux deux coupables; *In sudore vultus tui*, quand il les chasse du paradis; et enfin, *Ecce Aadm quasi unus...* quand le chérubin, avec l'épée flamboyante, est établi gardien de la demeure où ils ne doivent plus remettre les pieds.

Les costumes sont indiqués : le Seigneur porte un habit d'évêque, Adam a une tunique rouge, Ève un vêtement blanc et un voile de soie blanche, Caïn a des habits rouges et Abel des habits blancs. Puis, après que Caïn a tué son frère, et que tous deux ont été conduits en enfer, le premier battu rudement par les démons, le second traité plus doucement, commence un défilé des prophètes qui annoncent les voies de la miséricorde divine, la rédemption des humains et le salut de plusieurs de ceux qui, momentanément jetés dans les enfers, en seront retirés par le Sauveur. Tenus tout

prêts, comme dit le texte, dans un lieu secret, ils apparaissent dans l'ordre suivant : Abraham, ayant une grande barbe, couvert d'amples habits, après être resté un moment assis sur un banc, il dit sa prophétie; Moïse, portant une baguette dans la main droite, les Tables dans la main gauche, il parle assis; Aaron, en habit d'évêque, tenant dans ses mains une verge garnie de fleurs et de fruits; David, orné d'un diadème et des insignes royaux; Salomon, orné de même, mais d'apparence plus jeune; Balaam, vieillard couvert d'amples habits, il s'avance sur son ânesse et prophétise sans mettre pied à terre; Daniel, jeune d'âge, mais vêtu comme un vieillard, en parlant il étend la main vers ceux à qui il s'adresse; Habacuc, vieillard, en prophétisant il tourne ses mains vers l'église et témoigne admiration et respect; Jérémie portant un rouleau de papier à la main, il montre les portes de l'église; Isaïe, il porte un livre à la main, il est vêtu d'un grand manteau, et à peine a-t-il fini sa prophétie qu'il est pris à partie par un juif de la synagogue, à qui il annonce que le peuple hébreu va perdre cette élection qui en avait fait le peuple de Dieu; enfin Nabuchodonosor, paré comme un roi, il raconte le miracle de la fournaise ardente. Le texte ne dit rien sur le costume que portaient le diable et les démons.

Adam et Ève, chassés du paradis, commencent à cultiver la terre; le mari tient un hoyau et la femme un râteau (l'éditeur a imprimé *fossonum* et *rostrum;* lisez *fossorium* et *rastrum*). Fatigués de leur travail, ils vont s'asseoir et se reposer. Pendant ce temps le diable accourt, il sème, dans leur culture, des épines et

des chardons. A la vue de ces plantes malfaisantes, les deux époux expriment leur douleur d'avoir péché, et, par leur péché, perdu le paradis. Pour les scènes entre Caïn et Abel, deux grandes pierres préparées servent d'autel; elles sont assez éloignées l'une de l'autre pour que Dieu, apparaissant, ait à sa droite la pierre d'Abel et à sa gauche la pierre de Caïn. Abel offre un agneau et de l'encens, dont il fait monter la fumée vers le ciel. Caïn offre une poignée de tiges de blé. Tout cela exigeait une mise en scène considérable et dispendieuse.

De telles pièces n'étaient pas jouées par des acteurs de profession. Cela se voit par les recommandations mêmes du texte latin. Adam, y est-il dit, aura bien appris quand il doit donner la réplique, et ne répondra ni trop tôt ni trop tard; non-seulement lui, mais encore les autres personnages auront été instruits à parler régulièrement et à faire les gestes convenables à ce qu'ils disent. Ces préceptes sont évidemment pour des acteurs improvisés. Le lieu où cela se passe est appelé une place; c'était en effet une place attenant à une église. Il ne paraît pas qu'il y eût une barrière très-bien établie entre le spectacle et les spectateurs; du moins le texte dit que les démons courent au milieu du peuple.

On a peut-être été étonné de voir tout l'appareil de représentation appuyé à une église, et l'église même servir, si je puis ainsi parler, de coulisse à l'acteur qui jouait le rôle de Dieu. Mais toute surprise cesse quand on se rappelle ce qu'était l'église en plein moyen âge. Le savant si regrettable que l'Académie des In-

scriptions a perdu il y a un an, M. Guérard, en a fait un tableau aussi intéressant que certain. L'église était véritablement une maison commune, où la population, en toute circonstance, trouvait instruction et protection, où l'on écoutait la parole divine, où l'on tenait conseil pour les affaires, où l'on célébrait les fêtes et où l'on serrait au besoin la moisson menacée. Rien n'était plus conforme à toutes les habitudes du temps que de faire servir l'église à la représentation d'un mystère.

Les origines sont toujours curieuses et utiles à connaître. On voit ici les premiers essais du théâtre moderne, ou, pour mieux dire, les premières productions qui annoncent le retour du goût pour les jeux scéniques. Bien des siècles auparavant, il y avait eu en Grèce une tragédie pleine de beautés sublimes; à Rome une comédie imitée, il est vrai, mais imitée avec esprit et élégance. Puis peu à peu l'intérêt public s'en était retiré; la tragédie et la comédie antiques ne trouvaient plus de spectateurs; et finalement tout cela avait suivi le paganisme entier dans la chute et dans l'oubli. Quand les sociétés nouvelles sortirent de dessous les décombres, on se trouva dans l'état plaisamment désiré par le poëte : on était, provisoirement du moins, délivré des Grecs et des Romains. Alors ce qui fut plus tard la Renaissance était impossible, et il fallait que les germes propres à la société catholique et féodale se développassent. Ces germes couvraient tout. Pendant ce temps, il n'y avait place pour rien autre; après ce temps, il y aura place pour de nouvelles inspirations. C'est de cette façon que se refit spontanément et sous

une autre forme ce qui s'était fait à l'aurore de la civilisation païenne, des poëmes héroïques, des temples et des représentations scéniques, et qu'on vit apparaître les chansons de geste, les hautes cathédrales et les mystères.

2. — *Discussion et correction de quelques passages altérés.*

Le manuscrit sur lequel M. Luzarche a fait sa publication est très-défectueux. Ce n'est ni l'exemplaire primitif de l'auteur, ni quelque bonne copie qui, ayant servi à la représentation, puis échappant à tous les hasards, soit venue se réfugier dans la bibliothèque de Tours. Notre *Mystère* avait eu sans doute du succès, et, dans le cours de sa fortune, il tomba entre les mains d'un copiste qui, profondément ignorant du rhythme et de la mesure, a semé les pages de vers estropiés et parfois de phrases inintelligibles. Non pas que je fasse un reproche à M. Luzarche d'avoir reproduit fidèlement le texte qu'il a découvert; loin de là, on doit lui savoir gré de son exactitude : un manuscrit, peut-être unique, renfermait un morceau curieux; il l'a déchiffré, copié, livré à l'impression; cet exemplaire, enseveli et exposé à toutes les chances de la destruction, il l'a multiplié pour le profit des érudits; en un mot, d'un manuscrit il a fait un livre. C'est maintenant à la critique à remanier la pièce qui lui est ainsi soumise, et à corriger les nombreuses méprises du copiste qui transcrivait, il y a plus de six siècles, tant bien que mal et beaucoup plus mal que bien, le mystère d'*Adam*.

Mais peut-être me demandera-t-on pourquoi j'attribue au copiste, et non pas à l'auteur, les méfaits contre la versification et même contre la grammaire qui abondent dans cet opuscule. Est-ce que dans le douzième siècle il y avait une grammaire contre laquelle on pût pécher, une versification dont les règles méritassent quelque attention? Est-ce qu'alors toutes ces choses n'étaient pas profondément barbares? Est-ce que Villon n'est pas le premier qui, dans ces siècles grossiers (remarquez l'épithète choisie par Boileau), ait débrouillé « l'art confus de nos vieux romanciers? » N'est-ce pas une progression croissante de confusion et de grossièreté que l'on doit rencontrer à mesure que l'on remonte dans cette antiquité? et ces balbutiements ne doivent-ils pas ressembler aux compositions informes de ces gens qui, n'ayant reçu aucune éducation littéraire, essayent d'écrire et même de rimer? Une première et bonne réponse à tous ces doutes sera de dire que celui qui serait le plus choqué de l'état dans lequel l'ancien copiste a mis son *Adam* serait l'auteur lui-même s'il pouvait voir ses vers estropiés, trop longs ou trop courts; car, craignant que ses acteurs ne lui jouassent le tour que lui a joué le copiste, il leur avait expressément recommandé, dans la mise en scène qui accompagne la pièce, de ne pas ajouter, de ne pas retrancher une seule syllabe des vers, et de les prononcer toutes avec fermeté (*in rhythmis nec syllabam addant nec demant, sed omnes firmiter pronuntient*). Il y avait donc le compte à ses vers; et, si maintenant on ne le trouve pas toujours, c'est qu'une main malhabile les a transcrits. Il y avait une mesure qui

exigeait, pour la satisfaction de l'oreille, que rien n'y fût ni ôté ni ajouté. Il y avait une prononciation qui donnait nettement leur son à toutes les syllabes dans les vers. Ainsi, quand on quitte Villon, c'est-à-dire le quinzième siècle, pour remonter vers les temps antérieurs, ce n'est pas une barbarie croissante que l'on rencontre, une langue plus irrégulière, une grammaire plus inculte, une versification plus ignorante de toute règle; mais on peut très-bien considérer le quinzième siècle, et, si l'on veut, Villon, comme un point de partage entre deux pentes, celle qui mène vers les lettres du haut moyen âge, et celle qui mène vers la Renaissance et les lettres modernes.

Je contredis directement l'opinion qui, tenant la Renaissance pour un soleil soudainement levé au milieu de profondes ténèbres, suppose une ombre épaisse par delà, efface l'espace intermédiaire et rattache l'essor des modernes à l'irruption de l'antiquité parmi eux. Je la contredis par les faits les plus positifs; mais je la contredirais avec aussi peu d'hésitation quand je n'aurais pour moi que la théorie de l'histoire. La théo rie ne veut pas qu'un éclat soudain surgisse sans avoir eu de crépuscule; la théorie ne veut pas que la culture émane immédiatement de la barbarie; la théorie ne veut pas que des populations demeurées à un degré inférieur s'approprient instantanément, et sans le travail de générations successives, l'esprit des populations parvenues à un degré éminent; la théorie enfin ne veut pas qu'une ère caractérisée par des découvertes qui surpassent tout le labeur de l'antiquité, telles que l'imprimerie, l'Amérique, le système du

monde, soit fille d'une ère plongée dans une obscure inertie. Nécessairement le moyen âge a été une période active qui, permettant de découvrir, si je puis parler ainsi, l'antiquité comme on découvrait l'Amérique, en mit les trésors à la disposition des générations nouvelles, non sans trouble toutefois pour le développement général, comme s'en assurera celui qui examinera dans son ensemble le mouvement du seizième siècle; mais ce sont les accidents, les traverses, les perturbations de l'histoire. D'ailleurs, rendez-vous compte de cette barbarie du moyen âge qui, depuis la Renaissance, est de tradition, et vous verrez qu'elle n'a pu exister. Laissant de côté les envahisseurs germains et tartares, qui, j'en conviens sans peine, firent beaucoup de mal et peu de bien, ce qui resta debout fut considérable et ne peut pas être dit barbare, car c'était une grande et profonde transformation : la religion nouvelle définitivement établie, l'esclavage changé en servage et progressivement aboli, l'ère industrielle commencée dans les grandes cités. Et, pour me tenir aux idiomes romans qui surgissaient, ils surgissaient du latin, qui déjà leur incorporait tout un fonds puissant de civilisation, et qui, ayant beaucoup pensé et beaucoup exprimé, leur remettait par tradition les pensées et les expressions; ils surgissaient sous l'influence de sa grammaire, de ses règles, de ses analogies, et aussi dès l'abord ont-ils présenté des caractères de régularité qui excluent bien loin la barbarie; ils sont de trop bonne maison pour qu'on leur applique cette qualification. Aux deux langues romanes qui naquirent du latin dans les Gaules, il est échu un

singulier destin qui témoigne des profonds déchirements auxquels cette contrée a été sujette et qui est exactement en rapport avec l'histoire politique : l'une, le provençal, a péri complétement, et c'est aujourd'hui une langue morte, ne survivant plus que dans un patois; la seconde, le vieux français, se continue, il est vrai, dans le français moderne, dont rien n'annonce l'épuisement; mais pourtant il ne s'y continue qu'à travers une modification profonde, une véritable ruine, une désuétude grave qui a son point d'arrêt au quinzième siècle. De là les deux pentes dont je parlais. La littérature et surtout la poésie ont un développement et un renom dans le douzième siècle et dans le treizième; mais le quatorzième voit tout cela s'arrêter, en même temps que la langue change et se modifie; puis le quinzième, reprenant cette langue changée et modifiée, bégaye, par la voix de Charles d'Orléans et de Villon, quelques chants; car on ne peut accorder à ces chants que le nom de bégayements en comparaison de la veine poétique que les siècles antérieurs avaient vue s'épandre, et de la veine poétique qui jaillit plus tard.

C'est, en français, une règle de la prononciation des vers que l'on donne du son à toutes les syllabes, que l'on fait entendre les *e* muets supprimés dans le parler ordinaire, et qu'on résout en deux des articulations dont la conversation ne fait qu'une. Cette habitude est le contraire de l'italien et de l'anglais, où la poésie contracte ou peut contracter les mots au delà même parfois de l'usage familier. Elle tient chez nous à la répugnance que notre langue a eue dès son origine

pour la rencontre des consonnes. Faisant dans ses mots de *spatha*, espée (prononcez épée); de *status*, estat (prononcez état); de *strictus*, estroict (prononcez étroit), etc., elle a obéi à la même tendance dans la prononciation, et surtout dans la prononciation soutenue; de là la place qu'elle donne à toutes les syllabes sans en manger aucune. Eh bien, cette habitude, cette règle, présidait à la prononciation de notre plus ancienne poésie, comme on le voit par les préceptes de l'auteur d'*Adam*, et comme du reste on le déduirait, sans aucune erreur possible, de l'étude des vers innombrables qui nous ont été transmis. Ceci est d'une extrême utilité pour la restitution des textes altérés; on est averti tout d'abord d'une incorrection par l'absence de la mesure, et réciproquement la mesure sert singulièrement à retrouver la vraie leçon sous la fausse. Toutefois cela serait insuffisant si tout travail de ce genre ne reposait pas sur des notions approfondies de grammaire. A la vérité, nous ne possédons aucune grammaire contemporaine du vieux français, ou langue d'oïl, tandis qu'il y en a pour le provençal ou langue d'oc. Mais une comparaison étendue des écrits qui nous sont parvenus supplée à cette lacune; on reconnaît peu à peu les règles qui, formulées ou non formulées, dirigeaient la syntaxe et l'orthographe; on se fait par la lecture et l'habitude aux tournures antiques; on n'est pas d'ailleurs en un pays inconnu, puisqu'une part notable de tout cela est latin. Aussi des ouvrages recommandables ont-ils déjà été publiés sur ce sujet, et sont d'un grand secours pour l'étude. Ajoutez une certaine familiarité avec les dialectes, afin

de ne pas introduire dans un texte français les formes picardes ou normandes, et, réciproquement, dans un texte normand ou picard les formes françaises. Pourvu de la sorte, on est en mesure de faire la guerre aux vers faux, aux solécismes et aux barbarismes dont certains copistes fort peu lettrés ont semé les manuscrits français, comme ils en semaient les livres de l'antiquité classique, tant maltraités dans une longue transmission, tant corrigés par une saine érudition.

En toute chose rien ne vaut un exemple. Voici donc quelques vers où Adam remercie le Seigneur :

> Grant grace rent à ta benignité,
> Qui me formas et me fais tel bonté
> Que bien et mal mez en ma poesté.
> En toi servir metrai ma volenté.
> Tu es mi sires, je sui ta creature,
> Tu me plasmas, et je sui ta faiture.
> Ma volenté ne sera jà si dure,
> Qu'à toi servir ne soit toute ma cure.

Il n'est personne qui ne comprenne ces vers et qui n'en sente la parfaite correction, surtout après quelques mots d'explication. Les pronoms personnels se suppriment volontiers; *rent* est pour *je rends; mez* est pour *tu mets*. On remarquera que ni *rent* ni *sui* n'ont d'*s;* c'est en effet la vraie forme; l'*s* est étrangère à la première personne; *je rends* et *je suis* sont des barbarismes modernes. *Grant grace* et *tel bonté*, et non *grande grace* et *telle bonté:* les adjectifs latins qui n'avaient qu'une terminaison pour le masculin et le féminin n'en avaient non plus qu'une pour les deux genres dans le vieux français. *Grand mère* (n'écrivez pas grand'mère, il n'y a point d'*e* muet supprimé) et

lettres royaux sont des débris de cette règle, qui s'est en outre perpétuée dans les adverbes, comme *diligemment*, *prudemment*, etc. Le mot *poesté* est tombé en désuétude, c'est le latin *potestatem*, puissance, transformé, suivant la loi française, en laissant perdre une consonne intermédiaire, et plaçant l'accent tonique sur la syllabe accentuée dans le latin, qui était la syllabe *ta*. Si le mot était provenu du nominatif *potestas*, il aurait été *poeste*, avec l'accent tonique sur la seconde syllabe, et un *e* muet à la dernière. *Poesté*, de trois syllabes, contracté encore davantage, a donné *posté :* les hommes de posté, *homines potestatis*, les serfs, les gens qui appartenaient à autrui. C'est de la même sorte que s'est formé *faiture; faiture* est le latin *factura*, que nous avons repris sous la forme de *facture;* mais nos aïeux n'auraient pu souffrir cette double consonne, et de *factura* ils avaient formé *faiture*, qui signifie ici œuvre. *Volenté* est la forme ancienne de *volonté;* à une certaine époque de la langue, il y a eu tendance à substituer au son *o*, ou *un*, ou *on* du latin, le son *a* ou *an; volenté* pour *volonté; dame* de *domina; danger* de *dominiarium; damoiseau* de *dominicellus*, etc. *Mi sires*, mon seigneur; *sires* est au nominatif, de *senior; seigneur* au régime, de *seniorem; mi* est aussi le nominatif du pronom possessif, dont *mon* est le régime. *Tu me plasmas*, tu me formas, de *plasmare*, mot introduit dans le latin par les auteurs chrétiens. *Cure* est pris au sens propre qu'il a eu durant tout le cours du français jusqu'à nos jours, où il s'est restreint au sens de traitement médical. Les vers sont de dix syllabes; c'est le rhythme ancien (l'alexandrin est postérieur), celui de la Provence

et de l'Italie, celui dans lequel ont été composées la plupart des chansons de geste et qui dérive directement du vers saphique latin. Une des règles de ce vers (en français du moins et en provençal), c'est qu'à l'hémistiche, qui tombe à la quatrième syllabe, on peut mettre une syllabe en plus, pourvu qu'elle soit muette, exactement comme à la fin même du vers.

Je cite encore un exemple en vers de huit syllabes, la pièce étant composée en deux sortes de vers, le vers de dix syllabes ou grand vers pour les tirades, et celui de huit pour les dialogues. Le diable s'adresse à Ève et la flatte pour la décider à suivre le perfide conseil :

> Tu es fieblette et tendre chose,
> Et es plus fresche que n'est rose;
> Tu es plus blanche que cristal,
> Que nief qui cheit sur glace en val.
> Mal couple en fist li criatur;
> Tu es trop tendre, et il (Adam) trop dur.
> Mais neporquant tu es plus sage;
> En grant sens as mis ton corage.

J'ai encore bien peu de remarques à faire sur ces vers. *Fieblette* est, on le voit, le diminutif de *faible*. *Nief* est l'équivalent de notre mot *neige;* mais c'est une forme plus directe; car *nief* vient de *nivem*, accusatif de *nix*, et *neige*, qui d'ailleurs est ancien aussi, vient de *nivea*. Je note ceci pour faire toucher au doigt les règles de la dérivation : malgré l'apparence, *neige* ne peut dériver directement de *nivem;* il n'y a rien dans *nivem* qui rende compte de la finale *ge*, tandis que cette finale se retrouve dans *nivea*, l'*e* après une consonne amenant le *g* doux : *somniari*, songer. C'est

ainsi que le mot italien *aria*, air, émane, non pas d'*aer* immédiatement, mais d'*aerea*. De fait, dans un mot roman, français, provençal, italien ou espagnol, dont l'étymologie est latine, il faut retrouver tous les éléments de l'original, transformés suivant l'organisme de chaque idiome. *Cheit* est la troisième personne du verbe choir, qui va de plus en plus en désuétude. *Mal couple*, mauvais couple, *mal* est adjectif; nous ne l'avons plus que comme adverbe. *Ne por quant* est un adverbe signifiant pourtant, et composé de *non per quantum*, comme *pourtant* est composé de *per tantum*. On fera attention au dernier vers : *et il trop dur*. Nous dirions présentement : *et lui trop dur*. Ici la supériorité grammaticale de l'ancienne langue se fait voir comme à peu près partout; le pronom *il* sert pour le sujet, le pronom *lui* sert pour le régime, et jamais on ne trouve dans les vieux textes ces deux cas mis l'un pour l'autre; la langue moderne ne distingue plus le régime dans *lui*. Je finis en relevant dans ces vers un solécisme; cela paraîtra téméraire à qui n'a pas l'habitude de cette grammaire; mais cela n'en est pas moins certain. *Criatur*, c'est-à-dire créateur, est au cas régime, et pourtant ce mot est le sujet de la phrase. *Criatur* ou *creator* fait au sujet *criere*, et dans un texte en prose l'écrivain aurait mis : *Mal couple en fist li criere*. Mais pour la rime il s'est servi du régime, c'est donc un vrai solécisme. On peut voir par cet exemple que, même dans cette haute antiquité, le sentiment des cas n'était pas très-ferme, et que, s'il arrivait (ce qui est arrivé) de longues perturbations politiques et des interruptions de tradition, les cas périraient immanqua-

blement. Il faut ajouter que cette faute quant aux noms de ce genre est fréquente dans les textes normands.

Usons des notions ainsi acquises pour corriger quelques vers qui sont faux. On trouve, page 19 :

> Je vais querant ton pru, ton honor

Pru ou *pro* est l'ancienne forme d'un mot qui se perd, qui ne reste usité que dans la locution : ni peu ni prou, et que pourtant plusieurs patois ont conservé. *Prou* signifiait profit; c'est le diable qui parle à Ève et qui lui dit : « Je vais querant ton profit, ton honneur. » Mais le vers n'y est pas; car, au lieu des huit syllabes obligées, il en a neuf. Rien de plus facile que de le corriger. *Honor* (c'est-à-dire, en langage moderne, honneur) était du féminin. Tous les noms latins en *or* (remarquez que je ne dis pas en *ator*), qui sont masculins, étaient sans exception peut-être, par une transposition de genre, féminins dans l'ancien français, et la plupart le sont encore actuellement : la douleur, l'humeur, la peur, etc. Mais, par une exception qui n'a rien de louable, puisque cela crée des anomalies inutiles, on a donné le genre masculin à honneur et à amour (qui est resté féminin dans quelques locutions archaïques : les premières amours). Nous devons cette irrégularité au seizième siècle particulièrement, qui, dans son zèle pour la latinité, se mit à rendre masculins plusieurs de nos noms féminins en *eur*. C'est ainsi que Ambroise Paré ait constamment *humeur* du masculin, par hommage pour la grammaire latine, mais par outrage pour la grammaire française. *Honor* étant du féminin ne peut

pas prendre le pronom masculin *ton;* ce n'est qu'au quinzième siècle que l'on s'est mis à joindre les pronoms possessifs masculins avec des noms féminins commençant par une voyelle ou par une *h* muette, singulier solécisme dû à ce que, le sentiment de la langue s'étant affaibli durant les longues calamités de ces temps, l'oreille, moins subtile, ne se contenta plus à aussi peu de frais qu'auparavant; car, pour peu qu'on s'affranchisse de l'habitude, on verra que c'est non l'euphonie alléguée par tous jusqu'à présent, mais un véritable obscurcissement du sens qui a fait changer les mots coupés *m'*, *t'*, *s'* (ma, ta, sa) en *mon*, *ton*, *son*. Lisez donc ici pour la syntaxe et pour la mesure : *t'honor;* et le vers restauré sera :

> Je vais querant ton pru, t'honor.

Le copiste, malhabile d'ailleurs et inattentif, a eu l'œil trompé par *ton* qui est devant *pru*, et que sa main a répété.

Je rencontre dans *Adam*, page 24, le mot *semprès* (qui veut dire toujours), ainsi imprimé, avec un accent sur la dernière syllabe. M. Luzarche a trouve dans son manuscrit *sempres* sans accent, comme on sait, les manuscrits de ce temps-là ne connaissent pas cette espèce de notation, dont l'introduction en français est bien postérieure. Ce n'est pas à dire qu'il n'en faille pas mettre dans nos éditions; mais, en chaque cas particulier, il y a lieu de décider si l'accent doit être mis ou non. Donc *sempre* ou *sempres*, car il s'écrit des deux façons, doit-il avoir sa dernière syllabe muette ou accentuée? Le passage où il est ici employé ne fournit au-

cune conclusion ni pour ni contre. Le diable dit à Ève.

> Puis que del fruit aurez mangié,
> Sempres vous iert li cuer changié.

(Du moment où vous aurez mangé du fruit, le cœur vous sera à jamais changé). Que la finale de *sempre* soit accentuée ou ne le soit pas, le vers y est toujours. Mais il y a des cas où le vers n'y serait pas; et en général nous avons deux moyens pour reconnaître si l'*e* final est muet. Le premier dépend de la mesure du vers, le second de l'accentuation latine. Pour le premier, supposez que *sempre* soit placé à la fin d'un vers ou à l'hémistiche, endroit où, comme je l'ai dit, l'*e* muet ne compte pas plus qu'à la fin; là il sera facile de voir s'il faut accentuer l'*e* ou s'il ne le faut pas : la mesure l'indiquera immédiatement. Je n'ai point d'exemple présent à la mémoire; mais je ne doute pas que l'*e* ne soit muet. Ce qui me le fait affirmer, c'est que le second moyen dont j'ai parlé décide la question en ce sens. La formation primitive des mots français a obéi à une loi, on peut dire invariable, qui est que la syllabe qui portait l'accent tonique en latin l'a gardé dans le mot français correspondant, les syllabes qui suivaient devenant muettes ou disparaissant. Ainsi le latin *dómina*, avec l'accent tonique sur *do*, a donné dame; *amávimus*, avec l'accent tonique sur *ma*, a donné aimâmes. Or, dans le latin *semper*, l'accent tonique est sur la première syllabe; donc, dans le français *sempre*, c'est aussi celle-là qui doit être prononcée avec l'accent tonique, et la finale est muette.

On peut même, à l'aide de cette règle de l'accent,

discerner, si je puis ainsi parler, deux zones de prononciation, l'une correcte, l'autre incorrecte, qui régnaient au moment où le latin se transformait en français. Je veux dire qu'à ce moment certains mots latins étaient prononcés, dans les populations qui allaient être le peuple français, de deux façons, l'une vicieuse et l'autre bonne, et que cette double prononciation nous est arrivée et est encore reconnaissable. Je prends pour exemples *plaisir* et *taire*. *Plaisir*, qui est un substantif, était aussi dans l'ancien français un infinitif, de sorte que nous avons sous les yeux deux verbes, *plaisir* et *plaire*, tous deux dérivés du latin *placere*. De même nous avons de *tacere* deux verbes : *taire* et son synonyme antique *taisir*. Eh bien, *plaisir* et *taisir* reproduisent une prononciation correcte du latin *placēre* et *tacēre;* l'*e* est long dans ces infinitifs, c'est pour cela que les mots français correspondants ont l'accent tonique sur la syllabe *ir*. Au contraire *taire* et *plaire* reproduisent une prononciation vicieuse de *placĕre* et de *tacĕre*, dans laquelle, abrégeant l'*e*, on faisait ces verbes de la troisième conjugaison, de sorte que l'accent tonique était reporté sur les syllabes *pla* et *ta*, ce qui conséquemment donnait, suivant la règle française, plaire et taire, comme *trahere* a donné traire. Nous avons donc là, comme je le dis, des témoins d'une double prononciation latine. Maintenant *plaisir* et *taisir* appartenaient-ils à une classe plus éclairée, tandis que *plaire* et *taire* étaient plus vulgaires? Ou bien la différence tenait-elle aux provinces, et était-elle seulement dialectique? C'est ce que, dans l'état présent, il m'est impossible de dire.

Dans le cantique de sainte Eulalie, qui remonte jusqu'au dixième siècle, peut-être même jusqu'au neuvième, et qui est jusqu'à présent le plus ancien monument en langue française, M. Diez, célèbre par ses travaux sur les idiomes amans, remarqué, comme caractère d'antiquité, que la négation y est exprimée par la particule *non*, laquelle s'est abrégée postérieurement en *ne*, en même temps qu'elle s'adjoignait *pas* ou *mie*. Je m'interromps ici, par forme de parenthèse, pour montrer à quelle fin ces mots *pas* ou *mie* ont été ajoutés; le *non* s'étant atténué en *ne*, l'oreille éprouva le besoin de rendre la négation plus palpable, de regagner d'un côté ce qu'elle avait perdu de l'autre. Cela dit, je reprends et je remarque que le caractère d'ancienneté signalé par M. Diez se trouve dans le mystère d'Adam. La négation y est souvent exprimée, sans adjonction de *pas* ou de *mie*, par la particule *nen*, qui est l'équivalent de *non*, en raison de cette tendance qu'a montrée la langue à remplacer, en maintes circonstances, l'*o* latin par un *a*, et la syllabe *on* par la syllabe *an* ou *en*. Je cite entre autres ces vers ·

> N'es-tu en gloire? nen peus morir.

N'es-tu pas dans l'état de gloire? dit le diable à Adam, tu ne peux mourir. Et cet autre vers :

> Le fruit que Deus vous a doné
> Nen a en soi gueres bonté,

c'est-à-dire n'a en soi guère de bonté. Dans les deux cas, M. Luzarche a imprimé *n'en*, comme si cela était pour *ne en*. Mais c'est manifestement la négation *nen*,

autre forme de la négation *non*, qui est dans le cantique de sainte Eulalie.

Après avoir loué le mieux, en en faisant tant d'usage, la publication de M. Luzarche, il me reste, pour continuer à montrer le prix que j'y attache, d'y discuter quelques interprétations sur lesquelles je ne suis pas d'accord avec lui. Dans le petit glossaire qu'il a joint à son livre, je lis : *Curcerai*, blâmerai, maudirai. Il a regardé ce verbe comme une forme abrégée de courroucer. Il est bien vrai que courroucer s'est atténué, surtout dans le dialecte picard, en *courrecer*, d'où l'on a fait quelquefois *courcer*. Mais ce n'est pas de ce verbe qu'il s'agit ici. Le diable dit à Ève : M'entendras-tu bien? Elle répond :

> ..... Si ferai bien,
> Ne te curcerai-je de rien;

c'est-à-dire : Oui, je t'entendrai, je ne te raccourcirai de rien, je ne t'interromprai en rien. *Courcer* vient de *court*, dont nous n'avons plus que les verbes composés, *accourcir*, *raccourcir*, et encore sur une autre conjugaison. Il y a dans le même glossaire un article : *Grouil*, race, famille, giron. Nous avons en effet, dans le français, *grouiller;* en provençal, *grolh*, grouillant, sans doute le même que l'italien *grufolare*, fouiller la terre, en parlant du sanglier. Mais, dans tout cela, rien qui signifie famille. D'ailleurs venons au texte. On parle du chef du peuple israélite,

> Qui à Moab fera revel,
> Et lor grouil abaissera.

D'abord le second vers n'y est pas; donc, avant de

savoir ce que peut signifier *grouil*, il faut savoir si ce mot existe réellement. Or, on retrouve la mesure et le sens en lisant :

> Et lor orgouil abaissera;

c'est-à-dire : qui dans Moab fera triomphe et abaissera leur orgueil. On voit ici combien le vieux copiste est mauvais. Voici encore une de ses erreurs. Il est question des animaux qui, à la différence de l'homme, font ce qu'ils doivent et remercient leur créateur; et dans l'énumération on lit :

> Mues bestes, *casorz*, lions;

il faut séparer *casorz* en deux mots : *cas*, *orz*, c'est-à-dire, en langage normand, *chats*, et interpréter : bêtes muettes, chats, ours, lions. Cette rectification fait tomber toute idée de chercher un sens à *casorz* et de le rendre par castors. Dans un autre endroit, où Adam dit que Ève lui a donné le fruit et qu'il l'a mangé; il ajoute :

> Or m'est vis, tornez est *agwai*.

M. Luzarche pense que *agwai* est le mot anglais *away*. Il était fort malaisé en effet de reconnaître la vraie lecture, qui est *à gwai*. *Gwai* ou *wai* est un ancien mot qui dérive du latin *væ* ou de l'allemand *weh*, et qui signifie, mal, malheur; et le vers veut dire : Maintenant il m'est avis que cela m'a tourné à mal. Les quelques corrections que j'ai signalées ici sont sûres et se présentaient au bout de ma plume; mais il y aurait à chaque page un travail de restitution souvent fort diffi-

cile pour réparer les erreurs du vieux copiste et rendre la netteté première au texte que M. Luzarche a si heureusement mis en lumière.

Maintenant, si j'ai bien choisi mes exemples, je laisse mon lecteur moins persuadé qu'il n'était de la barbarie de notre vieille langue. Je lui en ai fait toucher la correction intime et pour ainsi dire nécessaire; et de ce côté, en bien des points, elle l'emporte sur celle qui est sa fille et son héritière. Qu'est-ce à dire pourtant? Est-ce que je voudrais soutenir que, comme instrument d'expression, l'ancienne est meilleure que la moderne, et qu'elle est plus capable de suivre l'étendue et l'essor de la pensée? Non, sans doute; l'ancienne avait près d'elle le latin qui, traitant la théologie, la philosophie, les sciences, ne lui laissait guère que la poésie et la narration. La moderne n'a rien laissé dans le champ de la spéculation qu'elle n'embrasse, et, devenue élégante et lumineuse, souvent elle pense pour celui qui écrit, et elle met à sa disposition ces trésors de sens et d'expérience que le travail et le temps ont accumulés au sein des mots; au lieu que par là l'ancienne a quelque chose de pauvre ou plutôt de juvénile, d'enfantin. On sent vite que son fonds est moins riche. Et pourtant il faut même en ceci lui rendre justice; elle est fille du latin et apporte aussi sa richesse héréditaire; jeune, puisqu'elle naît au milieu d'un monde nouveau, ayant peu d'acquis, puisque la société qu'elle sert commence seulement à grandir, elle n'en est pas moins sur ce point supérieure au paganisme où la civilisation païenne, en finissant, avait laissé les populations romanes. Et elle a aussi son

charme; quand bien même elle ne serait pas indispensable à la connaissance de cette histoire dont notre histoire émane, elle est bonne à écouter, et l'on prête l'oreille à ses accents lointains non sans un plaisir que je comparerai à celui de l'homme vieilli qui en son esprit entend retentir les voix de son enfance et s'éveiller les souvenirs de son passé.

VII

DES PATOIS

SOMMAIRE. (*Journal des Savants*, septembre 1857, novembre 1857, décembre 1857 et janvier 1858.) — Deux excellents dictionnaires de patois, l'un par M. le comte Jaubert (*Glossaire du centre de la France*, Paris, 2 vol. in-8°), l'autre par M. Ch. Grandgagnage (*Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Liége, 2 vol. in-8°), ayant été publiés, le désir me prit de les étudier, et, après les avoir étudiés d'en parler.

Le premier article est consacré à des considérations générales sur les patois. Les patois sont aujourd'hui les représentants de ce qui fut autrefois les dialectes, alors qu'il y avait en France des dialectes, c'est-à-dire des parlers provinciaux, tout aussi autorisés les uns que les autres en l'absence d'un parler qui eût acquis un centre et la primauté. Il faut dès lors reconnaître qu'il se passa, dans les limites d'une contrée déterminée, la France d'oïl, par exemple, ce qui se passa dans l'étendue du domaine roman. C'est-à-dire la langue latine qui s'était morcelée en quatre grands idiomes, italien, espagnol, provençal et français, suivant quatre grands compartiments, se morcela derechef en petits idiomes suivant de plus petits compartiments. Ces petits idiomes sont des dialectes ou patois, ces petits compartiments sont les provinces. En d'autres termes, un mot latin qui, examiné en Italie, en Espagne, en Provence et en France, subit quatre transformations primitives, subit, sous le chef français, des transformations secondaires, quand on l'examine en Bourgogne, dans l'Ile de France, en Normandie, en Picardie et dans le pays wallon. Ces transformations suivent une marche régulière qui est la loi des dialectes ou patois. Le mot latin est comme une plante exotique qui, soumise à des conditions de climat de plus en plus différentes, subit des modifications de plus en plus grandes, mais toujours enchaînées l'une à l'autre.

Le deuxième article est relatif au patois du Berry. Après des remarques sur le caractère général de ce parler, quelques détails sont examinés la prononciation *ei* pour *oi*; la substitution du son *z* au son

s dans plusieurs mots, et du son *ou* au son *o*. *Je barrai*, futur du verbe *bailler;* explication de cette apparente anomalie. Du mot *fanle* (famulus) et du verbe *prienre* (premere), qui étaient dans l'ancien français. Dans le Berry *passe* ou *prase*, moineau, et autres mots dérivés du latin qui ne sont plus dans le français : *come*, *nore*, *vime*, *crémer*, *meme*, *origne*, *jeûler*, *rouinger*. Type latin mieux conservé que dans le français littéraire : *mêle*, *uller*, *hierre*, *papou*. Essai d'explication des mots *attolée*, *chiaule*. *Chenouzir*, *caduire*. Discussion de l'étymologie de deux mots difficiles, *caillou* et *ôter*. Le Berry dit *un chevau*, *des chevals;* explication de cette déclinaison. Berry, *écharnir*, ancien français *escharnir;* Berry, *ennosser*, ancien français *enosser*. *Neu plus* et non *n'en plus*. *Fleuri* dans le Berry signifie marqué de tâches blanches, et, dans l'ancien français, se disait de la barbe blanche. *Enjôler*, signifiant donner des joyaux, différent de *engeôler*. *Rancure*, dans le Berry *Flau*, et même *clau*, pour *fléau*, de *flagellum*. *Arrider*, sourire à; *s'arramer*, passer entre les branches, en parlant des rayons du soleil.

Le troisième article a pour objet le patois wallon. Comme c'est le plus éloigné vers le nord, c'est aussi celui qui a le plus modifié le vocable latin. Quelques remarques sur les règles de transformation qui appartiennent à ce patois. Étymologie du mot *abri*, examinée à l'aide du sens que le wallon donne à ce mot. *A l'appétit de*, locution jadis fort usitée et qui persiste dans le wallon. De quelques mots qui dans le wallon sont plus près de la forme latine que dans le français littéraire. Remarque sur *foie* et le déplacement d'accent qu'a subi *ficatum;* trace d'une double accentuation de ce mot. Trace d'une double accentuation pour *encaustum*, qui a donné *encre* et *inchiostro*. Les mots wallons *dalant*, *dangî*, *arainé*, *mompli*, comparés aux mots analogues du français. *Mode*, forme wallonne du latin *mulgere*, traire. *Nivâie*, neige, forme expliquée. Du mot *estrabot* et tentative pour expliquer, à l'aide de ce mot, quelques gloses malbergiques. *Geie*, *gaille*, *gauge*, noix, et, à ce propos, remarque sur la formation du mot *caillou*. *Se larmenter*, rapproché de l'ancien français *garmenter*. Discussion du mot *tante*. *Negostrom*, troëne. *Mettre de champ*, vice d'une pareille orthographe qui empêche de comprendre la locution. Étymologie d'*ornière* et de *heur*, en wallon *aweure*.

Le quatrième article s'occupe d'une comparaison sommaire entre le patois du Berry et le patois wallon. Rapprochement de quelques mots appartenant simultanément à l'un et à l'autre. Conditions réglant les modifications d'un même mot qui change de localité. *Fourmi* dans le Berry, *fourmihe* dans le wallon. *Arantele* dans le Berry, *arnitoile* dans le patois rouchi. *Échameau* et *hamai*. *Oche* dans le Berry, *awe* dans le wallon (oie). *Champî*, dans le wallon, mener aux champs; *champis*, dans le Berry, enfant trouvé. *Ahans*, légumes, dans le wallon *ahanner*, être essoufflé, dans le Berry. *Griper*, en wallon, grimper; *grimper*, en Berry, saisir. *Friper*, veut dire proprement manger goulûment; et *fripon*, qui en vient, a signifié d'abord celui qui mange en

cachette, hors des repas. Le *mauvis*, dans le français, est une grive, mais le *mâvi*, dans le wallon, est le merle. Discussion de *ewarer*, en wallon, et *évarié*, en Berry. *Groseille*. Exemple de mots dont la signification s'est dégradée : *damehele*, *damoiseau*, *donzelle*, *vâlet*, *valet*, *mescin*. Remarque finale sur la lumière mutuelle que se prêtent les zones de langue.

1. — *Distribution géographique des patois, et conséquences qui en résultent.*

Il n'est plus besoin aujourd'hui de préambule pour recommander l'étude des patois et les tirer de l'oubli et du dédain où ils étaient demeurés. Depuis les éclatants exemples qui ont montré combien la philologie pouvait être utile aussi bien à l'histoire des peuples qu'à celle de l'esprit humain, on a, sans retard, passé des filons principaux aux filons secondaires et poursuivi la mine dans toutes les directions. Les faits de langue abondent dans les patois. Parce qu'ils offrent parfois un mot de la langue littéraire estropié ou quelque perversion manifeste de la syntaxe régulière, on a été porté à conclure que le reste est à l'avenant et qu'ils sont, non pas une formation indépendante et originale, mais une corruption de l'idiome cultivé qui, tombé en des bouches mal apprises, y subit tous les supplices de la distorsion. Il n'en est rien; quand on ôte ces taches peu nombreuses et peu profondes, on trouve un noyau sain et entier. Ce serait se faire une idée erronée que de considérer un patois comme du français altéré; il n'y a eu aucun moment où ce que nous appelons aujourd'hui le français ait été uniformément parlé sur toute la surface de la France, et, par conséquent, il n'y a pas eu de moment non plus

où il ait pu s'altérer chez les paysans et le peuple des villes pour devenir un patois. Les patois sont, à un certain point de vue, contemporains du français proprement dit; ils plongent, comme lui, par leurs racines, dans le latin, d'où toute langue romane dérive, et dans le compartiment provincial qui les a produits. Ils répondent, autant que peuvent faire des idiomes qui n'ont plus été cultivés ni écrits depuis le quatorzième ou le quinzième siècle, aux anciens dialectes de la langue d'oïl, qui furent jadis si productifs et si florissants. Ils en tiennent la place, ils en occupent les circonscriptions et en ont gardé mainte visible trace. Beaucoup de mots et de tournures, oubliés ailleurs, survivent dans les différents patois; en lisant les glossaires, en causant avec les paysans et les ouvriers, on trouve que le vieux langage est moins mort qu'on ne croyait; et, quand un homme du Berry dit que le soleil *s'abrande* dans les chenevières et y brûle tout, il se sert d'un mot du douzième siècle :

> Armez ains que l'ombre *s'abrande*
> (Benoît de Sainte-Maure. *Chr. de Norm.* fol. 139);

mot d'ailleurs très-bien formé, comme on voit, du radical de *brandon*, et, même aujourd'hui, encore très-intelligible. Les exemples de ce genre sont infinis.

Si, tout d'abord, cette considération préliminaire tend à rendre aux patois un intérêt qui leur avait été dénié, il en est un autre qui, venant à l'appui, leur assigne un véritable caractère de régularité et une importance philologique; c'est qu'ils ne sont pas répartis au hasard. S'ils étaient répartis sans ordre,

c'est-à-dire sans un ordre qu'on peut saisir et expliquer, il faudrait, on le comprendra, renoncer à y chercher des échantillons d'une formation générale. Mais si, au contraire, il est facile d'apercevoir les conditions qui, les rangeant les uns à côté des autres, leur ont assigné leurs limites respectives, cela seul suffit pour écarter les préjugés, et pour mettre aussitôt la question sur le terrain de la philologie et de l'histoire.

Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, pour type auquel tout se rapporte, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations. Là gît la cause pour laquelle les patois ne sont pas fortuitement répartis. Si, *empiriquement*, il est constaté que les teintes de langues se succèdent sans éprouver ni saut, ni brusque interruption (j'exposerai plus bas pourquoi, *rationnellement*, il ne peut pas en être autrement), si dis-je, cela est constaté, on tient la loi de la répartition. Les patois, ainsi vus dans le cadre général qui les embrasse, ne sont pas des créations contingentes, dues, car il faudrait bien toujours les faire provenir de quelque chose, à des circonstances qui ne relèvent pas de la philologie romane; ce sont des produits naturels et réguliers d'une vaste formation, produits que détermina, en lieu et place, le concours de la condition collective et de la condition particulière. Quels qu'ils soient aujourd'hui, quelque confusion qu'y ait apportée le défaut de culture, ils sont les vrais fils du sol qui les entretient encore. Les déplacer, ce serait troubler l'économie d'un système entier.

J'ai dit ailleurs que le vieux français avait conservé, dans sa grammaire, une empreinte du latin plus marquée et, si je puis parler ainsi, plus primitive que n'avaient fait l'italien et l'espagnol. Cette proposition, que je compte développer et mettre dans un plus grand jour en un prochain travail, je n'entends aucunement y porter atteinte quand je dis que l'italien représente mieux que le français la forme du latin; en garder plus fidèlement la grammaire, fut l'effet de circonstances politiques propres à la Gaule, où se conserva un reste organique de la déclinaison disparue dans les autres pays romans; en garder plus fidèlement la forme fut le privilége de la situation géographique et du contact avec la source elle-même. Les mots qui en découlaient, n'ayant qu'un court trajet à faire, ne subissaient, dans le voyage, que peu de frottement et d'altération; ou, pour mieux dire, et pour rendre à l'idée de distance et de trajet ce qu'elle signifie véritablement ici, les conditions ne changeaient que médiocrement d'un point à un autre, et c'est pour cela aussi que la langue latine, tout en obéissant à l'irrésistible mouvement de décomposition, ne se dépouillait qu'à peine de son vêtement et restait toujours reconnaissable. Quand elle passa en Espagne, de plus fortes différences l'assaillirent et la dominèrent; pourtant le nouveau milieu qui la reçut avait assez de ressemblance, dans le ciel et dans la terre, avec la contrée privilégiée d'où elle provenait, pour ne pas infliger au latin des contractions trop violentes et des remaniements trop impérieux.

Mais il fallut franchir les Alpes et les Pyrénées; et

alors un milieu moins clément, ou plutôt moins conforme à la plante exotique, agit avec plus d'énergie sur elle. Le provençal ne laisse plus aux mots leur ampleur primitive; il les resserre; il diminue la variété de leurs désinences. C'est le latin de ce côté-ci des monts, car c'est toujours du latin, et le fond est aussi intact que de l'autre côté; mais la forme en a été notablement modifiée. Le latin n'a pu supporter un si lointain déplacement sans prendre un autre air qui le rendrait étranger dans sa vieille patrie, s'il y reparaissait; il n'a pu changer de climat sans éprouver ce qu'éprouvent tous ceux qui en changent, c'est-à-dire une mutation dans sa constitution. Mais le séjour où les événements l'avaient conduit, quelque différent qu'il fût du séjour originaire, était adossé à ces montagnes dont l'autre versant voyait se dérouler les campagnes italiques, longeait cette Méditerranée dont l'autre bord était italien, et ne s'avançait pas à perte de vue dans les profondeurs de l'occident gaulois. Aussi la langue d'oc, malgré ses dissemblances, a-t-elle encore un certain aspect latin qui ne jure ni avec l'italien ni avec l'espagnol; la teinte latine est moins marquée sans doute, mais n'est aucunement effacée. Le voisinage se fait sentir avec toute sa puissance. Cette Gaule narbonnaise, cette *province* par excellence, devenue la *Provence*, se distinguait à peine, au dire de Pline, de l'Italie elle-même; l'assimilation était grande; mais, le lien avec Rome une fois rompu, une physionomie spéciale s'empreignit dans ces contrées; elles ne furent plus autant italiennes, elles furent davantage gauloises, mais gauloises intermédiaires. On remarquera, ce

qu'il n'est pas superflu de noter, que les patois de cette région inclinent, aux Alpes, vers l'italien; aux Pyrénées, vers l'espagnol, comme le veut la règle des rapports et de la gradation.

Maintenant le latin quitte définitivement les pays méridionaux, et il se dirige vers le centre de la Gaule. Pour décrire, au point de vue que je suis ici, le phénomène de l'enchaînement des langues romanes, je pars de l'Italie et marche vers l'occident; mais passer ainsi successivement d'une contrée et d'une langue à l'autre n'implique aucunement que celles qui sont le plus loin du centre soient postérieures à celles qui en sont plus près. Je me suis maintes fois expliqué là-dessus : les langues romanes sont sœurs, et non pas mères ou filles; le travail qui les a produites fut simultané sur toute la face du monde romain. Si cette proposition, certaine dans son ensemble, est sujette à quelque restriction (et j'essayerai ultérieurement de montrer ce que comporte la restriction, c'est-à-dire une antériorité syntactique pour la langue d'oc et la langue d'oïl), il n'en peut rien résulter en faveur de l'opinion qui établirait entre une langue romane et les autres des rapports de filiation. La langue d'oc a son domaine propre; mais, quand on s'approche de l'espace où règne la langue d'oïl, on trouve des patois divers tenant tantôt plus de l'une et tantôt plus de l'autre, mais formant une zone mitoyenne de langage comme de position.

Enfin les parties centrales de la Gaule sont atteintes, on arrive sur les bords de la Loire, et définitivement l'on entre dans l'ouest et dans le nord. D'après tout ce

que nous avons vu jusqu'ici, un si lointain voyage de la latinité ne se fera pas sans une nouvelle et grave modification. Non-seulement l'italien ou l'espagnol ne peuvent arriver jusque-là, mais le provençal lui-même est empêché par la nature des choses de se propager dans ces contrées qui ne sont pas siennes, et avec lesquelles il n'aurait ni harmonie ni sympathie. Nous parlons, on le comprend, du temps des formations spontanées; il est des moments où une langue littéraire, réagissant par l'intermédiaire de l'éducation et de mille nécessités sociales, s'impose dans des lieux qui ne sont point faits pour elle; on le voit pour le français; on le vit surtout pour le latin; l'uniformité est le résultat. Mais là où nulle contrainte ne règne, où tout est livré au jeu naturel des affinités créatrices et des conditions fondamentales, rien de pareil ne se produit, et il faut que la langue, ainsi transplantée, reflète fidèlement les nuances d'un ciel et d'un sol nouveau; la diversité est le résultat. Dans le roman du nord, cette diversité est le plus empreinte. L'extrême limite du latin, conquérant et assimilateur, est atteinte de ce côté, et aussi l'extrême limite de la mutation qu'il a subie. Ce n'est pas dans le vocabulaire et la masse des mots que gît la mutation; cela a été conservé sans plus d'altération ici que dans les lieux voisins du centre; mais les mots se sont contractés; des voyelles ont permuté; et, si l'on n'en croyait que l'oreille, on s'imaginerait être hors du monde latin. Dans le sein même de la langue d'oïl, des gradations de même nature se font remarquer, et il est certain que le patois wallon, placé tout au bout de la

Gaule et sur la frontière où commence la Germanie, est le plus dissemblable de l'original d'où tout est sorti. Le latin *masculus* donne en italien *maschio*, en espagnol *macho*, en provençal *mascle*, en français *mâle*, en wallon *mâie*. C'est là le sens général de la mutation en allant de l'Italie jusqu'au bord de la Meuse. Le latin est partout dans cette vaste étendue, mais partout il éprouve des modifications qui suivent une marche déterminée par l'ensemble des circonstances.

Si la force d'expansion des conquérants romains avait été assez puissante pour faire de la Germanie ce qu'ils firent de la Gaule, le latin, s'implantant entre le Rhin et l'Oder, aurait expulsé les idiomes germaniques comme il expulsa les idiomes celtiques; puis, quand serait arrivée pour l'empire la dissolution, et pour sa langue la décomposition, un roman, différent de ceux du pays d'oïl, du pays d'oc et du pays de si, aurait pris naissance dans les contrées allemandes, et aurait formé un chaînon de plus à cette longue chaîne qu'on peut suivre depuis Rome et son Capitole. Ou bien, si vous voulez, supposez que, dans la Grande-Bretagne, l'assimilation se fût exercée avec une durée suffisante, et que l'invasion anglo-saxonne n'en eût pas détruit ou dispersé les éléments, vous auriez, de l'autre côté de la Manche, une langue romane-bretonne, comme il y en a deux gauloises, une italienne et une espagnole. Même cette dernière hypothèse a reçu une sorte de réalisation, incomplète, il est vrai, mais assez marquée cependant pour la justifier. Dans le courant du onzième siècle, une invasion victorieuse porta le français, et, plus particulièrement, le dialecte normand dans la Bretagne

devenue anglo-saxonne. Sans équivaloir à une conquête romaine, la conquête normande fut pourtant tellement prépondérante qu'elle fit du français, pendant de longues années, la langue des hautes classes et du gouvernement; si bien que la langue anglaise, quand l'élément national eut pris le dessus, garda la trace ineffaçable de l'immixtion étrangère. Mais ce français n'eut pas duré quelque temps dans le pays où il n'était pas indigène, qu'il contracta des caractères spéciaux; je citerai la forme *graunt* pour *grand;* et il se forma un dialecte anglo-normand, qu'il faut bien se garder de confondre avec le normand, et que le triomphe définitif de l'anglais, dans le quatorzième siècle, ne permit d'arriver à aucune culture.

De tous ces dialectes, ou, si l'on veut, de tous ces patois, quel fut celui qui devait avoir la fortune de devenir la langue des lettres, et, par conséquent, la langue commune du pays? Cela dépendit évidemment des événements politiques. Ce fut l'usurpation de Hugues-Capet qui en décida; elle fixa la tête du système féodal à Paris. Tant que ce système fut en pleine vigueur et que la royauté n'eut, sur de grands vassaux aussi puissants qu'elle, d'autre prérogative que de recevoir d'eux foi et hommage, les langues d'oc et d'oïl florirent avec leurs dialectes; et, si, dans les onzième et douzième siècles, on eût annoncé aux troubadours que le moment approchait où leur brillant idiome perdrait, dans son propre pays, sa primauté, qui aurait ajouté foi à des prophéties si peu vraisemblables? Pourtant il en fut ainsi; l'unité royale grandissant, la diversité provinciale diminua, et peu à peu le parler de

l'Ile-de-France, de Paris et d'un rayon plus ou moins étendu prévalut. Mais ce dialecte de la langue d'oïl, en devenant langue générale, et en s'exposant ainsi à toutes sortes de contacts, fit à tous ses voisins des emprunts multipliés, ou plutôt en reçut des empreintes qui ne sont pas d'accord avec son analogie propre, et c'est ce qui les rend reconnaissables encore aujourd'hui. On observe, dans le français moderne, des formes qui dérivent du picard, du normand, du bourguignon. Pour nous, l'habitude masque ces disparates; mais, dès qu'on se familiarise avec les patois ou les dialectes, et que l'on en considère l'origine et l'histoire, on découvre les amalgames qui se sont faits. Ce furent, en effet, des amalgames dus aux circonstances qui déterminaient l'influence et la pression des provinces sur le centre; ce ne furent pas des néologismes qu'amenait le besoin de nouveaux mots pour de nouvelles idées. Il n'y eut pas choix bien ou mal entendu, attraction plus ou moins heureuse; il y eut fusion et, partant, confusion. Nous disons *poids* et *peser*, au lieu de dire *pois* et *poiser* comme les gens de l'Ile-de-France, ou *peis* et *peser*, comme les gens de Normandie. On ne peut donc pas qualifier d'enrichissement ce qui alors se passa dans la langue française. Puis, quand elle fut pleinement formée, quand elle eut rejeté loin d'elle les patois comme des parents humbles et éloignés dont elle rougissait, il se manifesta un dégoût superbe pour ce qui n'était pas de l'usage restreint et raffiné. « Si ces scrupuleux, dit Chifflet dans la dixième édition de sa grammaire (1697), qui sont toujours aux écoutes pour entendre si un mot est moins en usage dans la

bouche des dames cette année que l'autre, continuent à crier : *ce mot commence à vieillir*, et qu'on les laisse faire, dans peu de temps notre langue se trouvera détroussée comme un voyageur par des brigands. » Ce fut en effet un travers de cette époque de retrancher ce qui vieillissait et ce que le cénacle élégant et spirituel n'admettait pas. Des débris de tout cela sont conservés dans les patois. Et ce serait une affaire de goût et de tact, et, dès lors, non indigne de l'Académie française et de son Dictionnaire, de reprendre ce qui peut être repris, c'est-à-dire ce qui, se comprenant sans peine, et étant le mieux dans l'analogie de la langue actuelle, a la marque de la précision et de l'élégance.

Les patois ou leurs ancêtres les dialectes sont les racines par lesquelles les grandes langues littéraires tiennent au sol. Ce qui nous le garantit, c'est qu'ils sont non pas disséminés, mais répartis. Disséminés, rien ne serait à conclure, ou du moins rien dans l'ordre du langage et de ses transmissions ; répartis, l'esprit est aussitôt porté sur tout ce que la régularité implique. Nulle part la langue d'oc et la langue d'oïl, faisant un retour, n'ont jeté, l'une en Italie et l'autre en Provence, un rejeton égaré fortuitement sur une terre étrangère ; et, réciproquement, l'italien n'a point, dans les contrées d'oc, quelque circonscription où il ait surgi ; ni le provençal n'est allé occuper quelque point isolé en Normandie, en Picardie ou dans le pays wallon. C'est là un fait manifeste, et en même temps un fait très-important. En raison de sa certitude, il offre une base consistante au raisonnement ; en raison de son importance, il ouvre des aperçus sur les conditions

historiques des temps et des lieux. Les mutations successives, sur une vaste étendue, d'une langue fondamentale, sont un fil qui, on le voit, ne se rompt pas sous la main. Puisqu'elles sont graduelles, régulières, générales, elles se lient à un ensemble de circonstances générales, régulières, graduelles. Ces circonstances tiennent l'une à l'autre. Celles qui sont certaines déterminent celles qui le sont moins.

Dans un temps où, les faits de langue étant très-mal connus, le pouvoir d'imaginer n'était point resserré en d'étroites limites, les érudits pensèrent que le celtique entrait pour une grande part dans la constitution du français. Cela, d'apparence, était naturel : les Celtes avaient tenu la terre des Gaules; les Romains n'y avaient eu que comme conquérants et étrangers leurs établissements; pourtant, de compte fait, il s'est trouvé que les étymologies latines dépassaient de beaucoup toutes les autres et que les traces certaines du gaulois dans le nouvel idiome étaient réduites à peu de chose. Cette notion se confirme et se complète quand on considère, comme j'ai fait tout à l'heure, la distribution des dialectes et des patois. Ils se distribuent, ils s'arrangent, ils se disposent par une loi qui, évidemment, leur est intrinsèque et qui n'est nulle part soumise à l'influence d'éléments hétérogènes. S'ils avaient trouvé sur leur route le celtique dominant en quelque point, ils s'en seraient nécessairement laissé modifier en ce point, comme on a vu la prépondérance transitoire du français en Angleterre imprimer dans l'anglais des marques profondes. Rien de pareil ne se présente: dans ce long parcours, on ne rencontre aucune région

où ce qui fut, pour la langue, un sol primitif, vienne affleurer la surface. Ce sol primitif est partout enseveli sous la puissante alluvion qui l'a recouvert. Ni l'aquitain, du côté des Pyrénées, qui était sans doute un idiome ibérien et radicalement distinct du gaulois, ni le celtique du centre, ni le belge du nord, qui étaient sans doute des dialectes d'un même idiome, n'ont résisté plus l'un que l'autre à la conquête. Le novo-latin a procédé, dans son immense développement, sans aucune perturbation essentielle. Les zones successives de langues, de dialectes, de patois, en portent témoignage. Il est donc certain qu'au moment où il se forma, le parler indigène s'effaça partout d'une manière régulière. Ce succès prodigieux d'une langue sur tant d'autres fut dû à la supériorité de la civilisation romaine, à l'attrait qu'elle inspira et à la longue durée de la domination.

Un raisonnement analogue s'applique à l'invasion barbare. Les Ostrogoths, les Hérules, les Lombards occupèrent l'Italie; les Visigoths, les Suèves, les Vandales tinrent l'Espagne; les Visigoths encore, les Burgondes et les Francs eurent des établissements dans les Gaules, sans parler de tant de peuplades secondaires, qui, parcourant l'empire, se fixèrent çà et là. Nous ne savons rien de bien précis ni sur leur nombre, ni sur celui de la population des pays romans. Il est vraisemblable que cette population a toujours été numériquement très-supérieure et les a complétement absorbés au bout de quelques générations; mais, quoi qu'on en pense, toujours est-il que les choses se sont comportées, quant à la langue, comme s'il en avait été ainsi.

Les idiomes novo-latins marchent dans les terres novo-latines régulièrement (selon le genre de gradation dont il s'agit ici) de l'orient vers l'occident, et cette régularité n'est, en aucun point, interrompue par des ressauts qui indiqueraient la prépondérance locale d'un établissement barbare. De quelque façon qu'on les examine, on ne peut signaler une trace, plus marquée en une zone qu'en une autre, des Visigoths ou des Ostrogoths, des Francs ou des Burgondes. Bien plus, les interpolations germaniques qui se firent alors dans le roman (car il y en eut de notables, et je ne prétends, en aucune façon, les mettre en doute) sont, pour la plupart, communes à l'ensemble des nouveaux idiomes; ce qui fait reparaître par ce côté la régularité fondamentale et exclut, du moins en général, l'action particulière de telle ou telle population étrangère à l'empire. Ces interpolations sont presque toutes des mots nouveaux, des emprunts que la latinité fait aux langues germaniques; c'est du néologisme; et, comme ce néologisme, s'étendant simultanément à la Gaule, à l'Italie, à l'Espagne, ne peut rien avoir d'arbitraire, il indique des relations nécessaires entre le parler des envahis et celui des envahisseurs; il témoigne que les langues restèrent, en cela même, maîtresses de leurs choix et de leurs affinités. En somme, sauf cette part néologique, sauf les maux de la perturbation sociale, sauf l'abaissement momentané de civilisation que l'invasion amena, les langues romanes se développèrent, d'un bout à l'autre de leur domaine, suivant la loi qui leur était propre.

Rien n'est plus effroyable que le tableau tracé par

les chroniqueurs contemporains, des ravages des Normands dans les malheureuses contrées qui furent si longtemps visitées par ce fléau. On n'est certainement pas autorisé à taxer d'exagération les récits; la terreur qu'inspiraient ces bandits de la mer fut extrême: demander au Ciel d'être délivré de la fureur des Normands entra dans les prières quotidiennes; la puissance de mettre un terme à d'aussi horribles déprédations manquait soit à la chétive royauté issue de Charlemagne, soit à ces grands barons qui ne voulaient, ni ne savaient se coaliser. Mais je n'hésite pas à dire qu'on se fait une fausse idée de la portée des dévastations si l'on s'imagine que la Neustrie, alors que Rollon la reçut à titre de duché et de fief, n'était qu'un désert et que la population native en était disparue. Sans doute, cette province, plus particulièrement exposée aux incursions, avait beaucoup souffert; les hommes s'étaient retirés dans les bois, dans les lieux peu accessibles, dans les campagnes éloignées du trajet que suivaient d'ordinaire les bandes destructives; mais, quand la sécurité fut établie, le gros de la population se retrouva de toutes parts, et la Neustrie, devenue la Normandie, répara rapidement ses pertes.

Les Normands s'y fondirent, et, en peu de temps, il ne resta plus que le souvenir de leur origine septentrionale : religion, langue, mœurs, institutions, ils tenaient, bien que vainqueurs, tout du pays où leur course vagabonde avait fini par se fixer. Ce qui me rend pleinement affirmatif sur ce point, c'est le dialecte qui s'est parlé en Normandie sous la féodalité, qui a servi d'instrument à tant de trouvères et dont le patois ac-

tuel est l'humble héritier. Que l'on considère la Normandie par ses trois frontières, le Maine, l'Ile-de-France, et la Picardie ; que l'on compare son parler avec ces parlers limitrophes, et l'on verra qu'il a conservé tous les rapports qu'il devait naturellement avoir. L'invasion normande n'y a rien changé ; sauf quelques dénominations locales qui doivent y être rattachées, elle n'a, dans la langue, laissé aucune marque. Le dialecte normand, ou, pour parler plus exactement, neustrien, est ce que les conditions générales de la transformation du latin en roman voulaient qu'il fût, et non ce que l'aurait fait l'infusion accidentelle d'une langue scandinave. J'insiste sur ce fait, car il est essentiel. Les hommes du nord n'ont pas modifié le parler de la Neustrie ; ils l'ont donc trouvé tout fait, car, visiblement, il n'est pas postérieur à leur établissement. Ainsi, il est certain que, dès le neuvième siècle, le dialecte neustrien avait tous ses caractères ; c'est un minimum d'antiquité. Nous savons d'ailleurs aussi par le témoignage de Benoît de Sainte-Maure (voy. t. I, p. 213) que, dans ce même siècle, du moins vers la fin, on faisait des vers en langue française, c'est-à-dire en langue d'oïl.

En suivant, comme j'ai fait, sur un grand espace les variations consécutives des dialectes, on arrive à se représenter sans difficulté la cause de l'uniformité fondamentale et celle de la diversité contingente. La cause de l'uniformité est que les peuples romans s'étaient fondus en une véritable unité par la langue, par le gouvernement, par les lettres, par la religion, par les mœurs. Dès lors, tous partaient d'un fond identique ;

les sentiments et les idées se mouvaient dans un même cercle, les moyens de les exprimer étaient les mêmes. L'empreinte ayant été ainsi fortement marquée, il fallut bien que la décomposition, quelque dissolvante qu'elle fût, et la rénovation, quelque créatrice qu'elle fût, demeurassent congénères, et que ce double travail ne s'écartât, en aucun temps et en aucun lieu, des conditions qui le dominaient. Les éléments mis dans le creuset étaient partout semblables ; les affinités qui les dissociaient pour les réassocier avaient même vertu; de là, cette ressemblance frappante et singulière qui se trouve entre les langues romanes, même dans les lointains détails. Il est sûr qu'elle serait allée jusqu'à l'identité et que tout serait resté uniforme, si les causes de diversité n'étaient intervenues. Elles furent et ne pouvaient être que les influences locales. A mesure que le latin, devenu langue commune, se décomposait, il subissait cette métamorphose parmi des hommes qui n'étaient pas de même nation, parmi des gens placés à l'orient comme les Italiens, au midi comme les Espagnols, à l'occident et au nord comme les Gaulois, sous des cieux qui ne versaient pas une influence semblable, sur un sol qui variait de nature, d'aspect et de productions. Ces nouvelles empreintes venant s'appliquer sur l'empreinte fondamentale, ces perturbations contingentes venant troubler l'ordre général, il fallut bien que tout cela se trouvât écrit de proche en proche dans les langues, dans les dialectes, dans les patois. On a, en ces circonstances particulières, en ces conditions différentes, des agents spéciaux et efficaces qui firent simultanément leur office. De là ces dissemblances

graduelles, ces séries sans lacune, ces métamorphoses sans ressaut ni retour qui caractérisent la formation des langues romanes sur la surface de l'empire romain d'Occident. Ainsi s'enchaînent et s'expliquent l'uniformité et la diversité.

En étudiant géographiquement et pas à pas le développement général des langues romanes, on arrive forcément à cette conclusion que la localité habitée est un des facteurs du langage humain. Ce n'est pas celui qui crée, qui produit les radicaux, qui fait les mots et qui jette les fondements de la grammaire ; celui-là, qui est supérieur, appartient à l'esprit humain et détermine, selon les familles d'hommes, les familles de langues. Mais c'est celui qui change et modifie, celui qui crée les patois et les dialectes, celui qui fait que des idiomes parents et congénères deviennent méconnaissables l'un à l'autre par la longueur des temps écoulés et des chemins parcourus, comme le Sarpédon d'Homère, gisant dans la poudre et sous les javelots, est méconnaissable pour ses plus proches (οὐδ' ἂν ἔτι φράδμων περ ἀνὴρ Σαρπήδονα δῖον Ἔγνω). Ainsi, dans le groupe arien, la dissociation a engendré le sanscrit, l'allemand, le grec et le latin, qui se croiraient encore radicalement dissemblables si l'érudition n'avait retrouvé les communes origines. Les lieux ont donc une puissante influence; pourtant elle ne va jamais jusqu'à changer les racines de la langue et les conditions fondamentales de la grammaire. Quelque loin que l'on se sépare, sous quelque climat qu'on aille vivre et fonder des sociétés et des empires, le type primitif, transmis par une tradition non interrompue, subsiste sous

les modifications que lui impriment les localités diverses et les circonstances contingentes. L'action des lieux ne l'altère pas et n'en substitue pas un autre; on aurait beau la prolonger tant qu'on voudrait par la pensée, on n'obtiendrait jamais que des dérivations ultérieures et non une production de racines nouvelles. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause de la diversité radicale des langues humaines. Cette action des lieux, si visible dans les dialectes et les patois du roman, se retrouve partout où on la cherche.

Ainsi il est bien vrai qu'à toutes sortes d'égards les patois sont dignes de curiosité et d'intérêt. Ils répondent à un ordre spécial de recherches pour lesquelles ils sont indispensables. Une langue littéraire, devenue générale, englobe tout, efface tout. Voyez le français d'aujourd'hui : il s'étend des bords de la Meuse et de l'Escaut aux Pyrénées, et des Alpes aux rivages de la mer de Normandie; dans cet espace, même enseignement grammatical, même élocution, même littérature; si l'on n'avait que ce témoin pour juger ce que fut la formation du roman dans les Gaules, on croirait à une uniformité qui n'est pas réelle, et toutes les véritables influences qui concourent à produire les idiomes seraient dissimulées. Mais les dialectes et les patois mettent justement en lumière les conditions effectives : locaux et particuliers, ils conservent les traces de ce qui est particulier et local; or, dans ces créations vastes et spontanées, tout est d'abord local et particulier pour devenir universel et général. Comme ces baromètres qui marquent eux-mêmes la marche du mercure dans l'instrument, le travail de la langue s'est

inscrit au fur et à mesure dans les dialectes et les patois. Les matériaux gisent épars sur le sol, et déjà l'on commence de tous côtés à les relever et à les recueillir. Il faut et remercier les auteurs qui, comme M. le comte Jaubert et M. Grandgagnage, nous ont donné de bons glossaires, et encourager les érudits de province à se livrer à ce genre de recherches qui paye toujours sa peine.

2. — *Patois du Berry.*

Les deux beaux volumes où M. le comte Jaubert a recueilli les mots et certaines locutions du parler présentement usité dans le Berry, forment, comme la plupart des dictionnaires qui entrent dans quelques détails, une lecture non-seulement instructive, mais encore qui attire et qui fait constamment tourner les feuillets du livre. Les mots portent tant de choses avec eux, tant de vives empreintes de l'esprit qui les jeta comme une monnaie dans la circulation, tant de marques des temps et des lieux, tant de traces d'histoire, tant de ressouvenirs de leur voyage à travers les siècles et les contrées lointaines, qu'on se complaît sans peine à les voir défiler un à un dans le glossaire qui les contient. Ce qui presse le plus en des articles comme celui-ci, c'est de confronter la langue littéraire avec une langue locale ou patois. Les différences portent sur trois points : d'abord les mots communs aux deux et qui forment la part la plus considérable, se présentent sous une forme qui leur est propre : par exemple, ici, *fener* pour *faner*, *flatrir* pour *flétrir*, *flambe* pour *flamme*, *fouger* pour *foyer*, *forvier*

pour *fourvoyer*, *vardezir* pour *verdir*. En second lieu, un certain nombre de termes qui n'ont pas leurs correspondants dans la langue littéraire sont pourtant des termes très-légitimement français; du moins ils le furent jadis; appartenant à la vieille langue d'oïl, ils ont survécu dans le parler local, et les patois peuvent fournir quelques suppléments utiles pour l'étude de nos textes du moyen âge. Enfin, une autre catégorie de mots ne se trouve ni dans le français actuel, ni dans le français ancien, tel du moins que nous le connaissons; de ceux-là, plusieurs s'expliquent par le latin, et plusieurs aussi résistent à toute explication et viennent augmenter ce fonds de mots dont l'étymologie présente d'extrêmes difficultés; fonds qui, suivant la juste remarque de M. Diez, est plus grand dans les langues romanes (et aussi dans leurs patois) qu'on ne le suppose d'ordinaire.

La position du Berry est assez centrale pour que sa langue, entre tous les dialectes qui pouvaient prétendre à la suprématie, soit fort voisine du français actuel. Paris est le point le plus avancé vers le nord de la grande région centrale; quelques pas plus loin, on atteint la Picardie et le dialecte picard; et, si l'on tourne à l'ouest, la Normandie et le dialecte normand. On remarque, il est vrai, dans le parler du Berry, quelques formes qui se rapprochent du limousin, par exemple, *ortruge*, ortie, en limousin *ortrudze;* mais elles sont très-rares, et témoignent, par leur rareté, que la frontière du parler provençal est loin au midi. Ce qui distingue surtout le patois berrichon du français, c'est qu'il met le son *ei* à la place du son *oi* en maintes

places où la langue littéraire le conserve : *creire*, *accreire*, *creitre*, *freid*, etc. Cette prononciation appartient aux contrés qui sont situées un peu plus bas en descendant la Loire; elle appartient aussi à la Normandie, de sorte qu'elle est particulière à l'Ouest; et c'est de là qu'elle est venue dans nos imparfaits et nos conditionnels, où elle a fini par expulser le son *oi*, bien longtemps avant que l'orthographe dite de Voltaire enregistrât cette mutation. Dans le seizième siècle, Bèze nous apprend qu'à Paris le vulgaire (*vulgus parisiensium*) disait *allet*, *venet*, *parlet*, au lieu de *alloit*, *venoit*, *parloit*, prononciation qu'il considère comme seule correcte. Mais, peu à peu, l'influence du *vulgaire* de Paris, de la Loire et de la Normandie, expulsa, de la conjugaison, la dipthongue *oi* qui était particulière au Nord. Sous Louis XIV, il n'y avait plus que quelques vieillards et des parlementaires attachés aux vieux usages qui conservassent *oi* dans les mots dont les hommes nouveaux le chassaient. La poésie en usait encore quelquefois par une licence qui ne choquait pas les oreilles, comme elle fait les nôtres, parce que ce son vieilli était encore, çà et là, entendu soit dans la conversation, soit au barreau, soit dans la chaire. Mais enfin le peu de vie qui lui restait s'éteignit tout à fait; personne ne l'entendit plus, ne le prononça plus, et il fut définitivement remplacé par celui que la coutume lui donnait pour successeur. C'est ainsi que se rompent les traditions.

La prédominance du son *ei* sur *oi* aide à expliquer certains mots du Berry. *Arreyer*, qui signifie *arranger*, provient d'un substantif *arrei* qui a disparu dans le

langage actuel et qui, usité dans l'ancien français de la Normandie et des bords de la Loire, correspondait à *arroi* des autres dialectes; il ne nous en reste plus que *désarroi*. Quant à *s'éméjer*, qui signifie *s'inquiéter*, M. le comte Jaubert demande si ce ne serait pas le vieux mot français *s'esmaier;* la chose ne me paraît pas douteuse, *esmoi* et *esmoier* dans certains dialectes, *esmai* et *esmaier* dans d'autres, d'où dérive la forme du Berry *éméjer*.

Il est encore une autre ressemblance à signaler entre le parler de Paris et celui du Berry. Bèze nous apprend que les Parisiens changeaient l'*s* en *r*, et disaient : *Mazie*, *pese*, *mese*, *Théodose*, pour *Marie*, *père*, *mère*, *Théodore*. Il rapproche doctement cette permutation de lettres des formes latines *Valesius* et *Valerius*, *honorem* et *honosem;* mais il n'en déclare pas moins que c'est un vice que n'excuse aucun usage dans la langue française. Le parler berrichon a une foule de mots où il permute ainsi les deux lettres. Il dit : *chemire* pour *chemise*, *môse* pour *mûre*, fruit de la ronce, *mouzir* pour *mourir*, *poise* pour *poire*, *praisie* pour *prairie*, *rase*, *rasement* pour *rare*, *rarement*, etc. La prononciation générale qui conserve l'*r* étymologique, l'a emporté à Paris sur cette prononciation locale qui y substituait le son du *z*. Pourtant il nous en est resté (comment, en effet, pourrait-il se faire que, parmi tant de croisements, il n'y eût pas des métis?), il nous en est resté *chaise*, qui, sans la connaissance de cet accident de prononciation, serait difficile à expliquer. *Chaire*, le seul dérivé légitime de *cathedra*, par l'intermédiaire que fournit le vieux français

chaere, est devenu, dans le parler parisien, *chaise*, qui a pris droit de bourgeoisie dans la langue. Aussitôt, comme pour atténuer le vice de son origine, on lui a donné un office spécial : le mot s'étant dédoublé en *chaire* et en *chaise*, le sens se dédoubla aussi. Il y a plusieurs autres exemples de ces artifices par lesquels la langue a réparé, autant qu'il était en elle, les doubles emplois que les circonstances avaient créés et les incorrections qu'un faux usage avait introduites.

Bèze nous apprend que, de son temps, les gens du Berry prononçaient *ou* pour *o* dans bon nombre de mots : *Noustre*, *voustre*, *dous*, pour *nostre*, *vostre*, *dos*. Cette coutume n'a pas changé : on y prononce encore *chouse*, *rousée*, *roûtie*, *propous*, *propouser ;* prononciation qui a été celle de Rabelais, de la reine Marguerite de Navarre, de la cour de François Ier. En effet, cette cour résida la plupart du temps sur les rives de la Loire, où une telle prononciation était usuelle. Et *ou*, pour *o*, bien que rejeté, ainsi que Bèze le témoigne, par ceux qui parlaient purement, n'en gagna pas moins beaucoup de faveur; il se maintint bien longtemps après que la cour était revenue à Saint-Germain et à Paris. *Chouse*, entre autres, au lieu de *chose*, a pensé rester, comme *chaise* est resté effectivement. « J'ay veu le temps, dit Chifflet, *Grammaire*, 1697, page 179, que presque toute la France étoit pleine de *chouses;* tous ceux qui se piquoient d'être diserts, *chousoient* à chaque période. Et je me souviens qu'en une belle assemblée, un certain lisant hautement ces vers :

> Jettez luy des lys et des roses,
> Ayant fait de si belles choses,

quand il fut arrivé à *choses*, il s'arrêta, craignant de faire une rime ridicule; puis, n'osant démentir sa nouvelle prononciation, il dit bravement *chouse*. Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendirent qui ne baissât la tête pour rire à son aise, sans lui donner trop de confusion. Enfin la pauvre *chouse* vint à tel mépris que quelques railleurs disoient que ce n'étoit plus que la femelle d'un chou. » Chifflet se trompe en disant que la prononciation était nouvelle; il aurait dû dire que c'était une prononciation provinciale à laquelle des hasards avaient failli donner la consécration de l'usage.

Je trouve dans le glossaire de M. le comte Jaubert que le verbe *bailler* (*donner*), qui, dans la langue littéraire, tombe en désuétude, mais qui est en plein usage dans plusieurs patois, fait au futur *je barrai*. Ce futur est usité aussi en Normandie; et, au seizième siècle, le *vulgaire des Parisiens* disait *je baurrai*. On a là un reste visible d'archaïsme; et ce n'est pas fortuitement et par incorrection que des paysans, qui ne consultent pas des grammaires pour parler, attribuent une telle flexion au verbe *bailler*. Cela se rapporte à ce qu'on a nommé la conjugaison des verbes forts; dans l'ancienne langue, des verbes modifiaient, dans certains temps, le thème lui-même. *Donner* ne faisait pas *je donne*, *tu donnes*, *il donne*, mais il faisait *je doin*, *tu doins*, *il doint; laisser* ne faisait pas *je laisse*, *tu laisses*, *il laisse*, mais *je lais*, *tu lais*, *il lait; bailler* ne faisait pas *je baille*, *tu bailles*, *il baille*, mais *je bau*, *tu baus*, *il baut*. Le futur de ces verbes était *je donrai*, *je lairai*, *je barrai* ou *baurrai*. Dans les langues romanes, le futur est un temps com-

posé avec *avoir* et l'infinitif du verbe: *j'aimerai*, *je servirai*, c'est-à-dire *j'ai à aimer*, *j'ai à servir;* mais, dans les formes anciennes, comme *donrai*, *lairai*, l'infinitif est devenu, par une forte contraction, un mot qui serait presque méconnaissable si l'on ne tenait le fil de l'analogie. Pourtant il m'est survenu quelques doutes sur la notion des verbes *forts*. Cette notion a été transportée de la grammaire des langues germaniques dans celle de la langue d'oïl. Est-ce à bon droit? et la conjugaison de l'ancien français qui paraît s'y rapporter, n'est-elle pas susceptible d'une autre explication? Pour moi, il me semble que l'accent latin est la seule cause de cette particularité et qu'il règle toute la conjugaison de l'ancienne langue. *Dóno*, *dónas*, *dónat*, avec l'accent sur la pénultième, ont produit *je doin*, *tu doins*, *il doint*, comme *aúdio*, *aúdis*, *aúdit*, avec l'accent placé semblablement, ont produit *je o*, *tu os*, *il ot*. *J'ouis*, *tu ouis*, *il ouit*, qui sont les formes modernes et qui dérivent de l'infinitif, seraient des barbarismes dans l'ancienne langue, qui se dirigeait d'après l'accent latin. *Je donne*, *tu donnes*, *il donne*, ne seraient pas des barbarismes, puisqu'ils sont conformes aussi à l'accentuation de la langue mère; mais je suis porté à croire que ces flexions-là sont postérieures, quand même elles seraient anciennes.

Beaucoup de mots qui étaient français et qui provenaient du latin ont disparu de l'usage. De ces mots il en est qu'on ne trouve que dans un auteur et qui, sans cet auteur, ne seraient pas parvenus jusqu'à nous : par exemple, *fanle*, domestique, mot qu'on était surpris de ne pas rencontrer dans la langue (de *famulus*);

vaure, toison, qui est la reproduction exacte de *vellere;* et un verbe, qui fait sans doute *prienre* à l'infinitif, que je ne connais qu'à l'indicatif présent et qui vient de *premere*, dans ces vers de Benoît (II, 3751) :

> Ainz se sunt tuit estreit serré,
> Pur ceo qu'à poi fuissent esmé;
> Priement et quassent sei en bas
> Li pluisor d'aus (*eux*) tuit en un tas.

De sorte que la part de mots latins qui appartiennent au français a été notablement plus grande que ne l'indique l'état actuel, que ne l'indiquent même les textes venus du moyen âge; car ces textes sont certainement loin de représenter toute la langue parlée. Quelques-unes de ces lacunes sont comblées par les patois. Ainsi le mot *moineau* est évidemment adventice, quelque idée qu'on se fasse de son étymologie; c'est *passer* qui a dû figurer dans la langue et qui figure encore dans le parler du Berry, sous la forme de *passe*, ou *prase*, ou *prasse;* en Touraine, *praisse. Passereau* en est le diminutif, et il a d'ailleurs cessé d'être employé hors du langage relevé ou poétique. Si les mots ont une noblesse due à l'antiquité de leur origine, comme cela n'est pas douteux, *prase* ou *passe* vaudrait mieux que *moineau*, qui vient on ne sait d'où; mais l'usage en a décidé autrement. *Coma*, chevelure, a donné *come*, qui se dit dans le Berry d'une herbe entrelacée et tenant fortement à la terre. Si l'on quitte le Berry, et qu'on descende jusque vers l'Angoumois, où le parler est encore langue d'oïl, on rencontre une *nore* pour une bru, de *nurus;* des *vimes*, pour de l'osier, de *vimen; crémer*, pour brûler

légèrement, de *cremare*. Tous ces mots, de provenance latine, et tant d'autres, ont péri dans le français actuel. D'autres fois le patois donne la forme véritable, celle qui a été imprimée au mot latin dans sa transformation, tandis que la langue littéraire n'a plus que le vocable calqué servilement, dans le seizième siècle. sur le latin. Ainsi *minimus*, duquel nous avons fait *minime*, n'aurait pu engendrer ce mot, qui est contre toutes les règles de notre idiome, considéré en sa formation; l'accent latin étant sur *mi*, c'est cette syllabe qui aurait été accentuée, et elle l'est en effet dans *moime* du Morvand, qui veut dire *le plus petit*. Quand ce mot de *moime* a été fait, on connaissait la prononciation latine qui accentuait *mi*, et dont il est ainsi véritablement le contemporain; mais quand on a fait *minime*, on n'a pu, reproduisant le mot latin, que lui donner l'accentuation française, qui veut toujours que l'accent soit sur la dernière syllabe en terminaison masculine, et sur l'avant-dernière en terminaison féminine. Même observation pour *origne*, qui est ancien français et patois : *originem*, ayant l'accent sur l'antépénultième, a formé, au temps où l'accentuation latine était entendue dans les Gaules, *origne*, tandis qu'*origine* met l'accent où jamais bouche latine ou gallo-romane ne le mit. Nos aïeux, qui, dans un mot polysyllabe, supprimaient la voyelle brève et faisaient tomber la consonne (voy. *presbyter*, prêtre), n'auraient pas, de *jubilare*, fait *jubiler;* mais ils auraient pu très-bien en faire, comme le Berry, *jeûler;* de *ruminare*, ils n'auraient pas fait non plus *ruminer*, mais bien, comme le Berry encore et d'autres pa-

tois, *rouinger*, qui indique aussitôt l'étymologie de *ronger*.

D'autres fois le patois conserve mieux la forme latine, comme dans *mêle*, de *mespilus*, à peine reconnaissable en *nèfle; uller*, qui représente *ululare*, défiguré dans *hurler*, tant par l'*h* aspirée que par l'*r*, intercalation vicieuse qu'on trouve dans certains textes anciens (exemple *arme* pour *âme*)*; hierre*, de *hedera*, dépouillé de cet article barbare que l'usage a fondu dans le mot actuel; et *papou*, qui jette quelque lumière sur une difficulté étymologique. *Papou*, qui signifie pavot, est une transformation régulière de *papaver*, qui, ayant l'accent sur la pénultième, a donné *papou* comme *clavus* a donné *clou*, ou le bas-latin *travum* a donné *trou*. Le patois wallon a *pavoir*, qui est aussi une dérivation satisfaisante : la finale *voir* représente non pas *ver*, qui, n'étant pas accentué, n'a pu fournir une syllabe accentuée, mais *paver* qui, devenant, suivant l'habitude, *paer*, s'est changé en *voir*, avec un *v* pour le *p*, comme dans *pauvre*, de *pauper*, *poivre*, de *piper*. Cette forme wallonne me fournit une correction : dans le *Livre des Métiers de Paris*, texte d'ailleurs peu correct, on lit, p. 59 : « Huile de *paveez*. » *Paveez* ne rentre dans aucune analogie, mais *pavoir* a, dans le parler de Paris, *paveir* pour correspondant; et c'est *paveir* qu'il faut lire dans notre passage. *Papou*, *pavoir*, *paveir*, tous déduisibles de *papaver*, montrent que *pavot*, en vient aussi. Pourtant je dois dire que la finale *ot* reste inexplicable pour moi; et elle est ancienne, car, dans un texte très-correct du treizième siècle, je trouve : « Fleurs de *paot*, broiies en oile

d'olive. » *Paot*, au lieu de *pavot*, suivant l'affection que la vieille langue avait pour la rencontre des voyelles.

Ce qui explique les patois sert aussi à expliquer tantôt le français ancien, tantôt le français moderne, et, dans tous les cas, complète le système entier de la langue d'oïl. M. le comte Jaubert a noté le mot *attolée*, qui signifie repas long et prolongé, et il se demande si ce ne serait point une corruption du mot *attelée*. Dans mon opinion, une telle substitution de voyelle n'est pas justifiable dans ce dialecte, et elle me semble d'autant moins admissible qu'une autre explication plus satisfaisante pour la forme et aussi pour le sens peut en être donnée. *Attolée* doit s'écrire *attaulée*, qui est une forme bourguignonne pour *attablée* (nous n'avons pas *attablée*, mais nous avons *s'attabler*, se mettre à table). En bourguignon *table* se dit *taule*, et généralement les mots en *able* se transforment en *aule;* cela se voit aussi dans les anciens textes qui proviennent de cette province. Il n'y a rien d'extraordinaire à trouver quelques formes bourguignonnes dans le Berry, qui, du côté de l'orient, s'approche de la Bourgogne. *Chiaule*, rejeton, *chiauler*, pousser des rejetons, viennent, suivant moi, de *capitulum*, petite tête, ce qui s'applique très-bien à ce qu'on appelle, d'après une autre analogie, *œil* ou *œilleton*. *Capitulum*, ayant l'accent sur *pi*, a donné *chapitre*, ce qui est une dérivation correcte; mais si l'on suppose que le *p* ait été supprimé, genre de suppression qui frappe si souvent les consonnes intermédiaires dans le passage du latin au français, il n'en pourra résulter que *chiaule*, ou un mot très-analogue, comme de *situla*, seau, a résulté *seille* dans l'ancien

français et dans les patois. *Canutus*, blanc, n'est donné que par des gloses ; la latinité du bon usage n'avait que *canus;* mais les langues romanes, qui ont beaucoup pris à la latinité de l'usage vulgaire, ont laissé *canus* et adopté *canutus ;* d'où *chenu* en français, *canut* en provençal, *canuto* en italien (l'espagnol a *cano*). C'est dans ce bas-latin que *canutus* a donné un verbe *canutire*, d'où proviennent le provençal *canuzir*, blanchir, et le mot de Berry *chenousir* ou *chenosir*, moisir. Je rattache à un verbe bas-latin, tiré pareillement d'un adjectif, le verbe berrichon *caduire*, qui signifie affaiblir, flétrir, faner. M. le comte Jaubert le dérive de *cadere;* mais, outre que *cadere* ne peut pas avoir le sens actif, il ne peut non plus fournir la finale *uire*. Cette finale mène à un verbe bas-latin *caducere*, dérivé de *caducus*, et qui a fait *caduire*, comme *ducere*, duire, *conducere*, conduire, etc.

La discussion de l'étymologie d'un mot est souvent fort difficile. Pour *caillou*, nous avons *caille*, substantif masculin, dans le berrichon, et *chail* dans le saintongeois. Ces mots nous débarrassent provisoirement de la finale *ou*, et nous placent plus près de l'origine, pour laquelle on songe aussitôt à *calculus*. Mais M. Diez n'accorderait cette dérivation qu'à grand'peine, attendu que la disparition complète de la première *l*, sans aucune trace, est contre la règle. J'avais pensé à *callum*, qui, dans la latinité, a signifié, par déduction, toute espèce de partie dure. Je me réserve, dans l'article qui suit sur le patois wallon, de discuter de nouveau *calculus*, *caille* et *chail*. Mais, comme la chose n'arrive pas à l'évidence, je mentionne l'étymologie germa-

nique, qui le rattache au hollandais *kai* ou *kei*, de même signification, et la conjecture de M. Diez, qui cherche à y voir le latin *coagulum; coagulum* donnant *caille*, *coagulare*, *cailler*. Il y aurait aussi à expliquer la terminaison *ou*, qui existe dans le provençal sous la forme *au*, *calhau*. M. Diez n'en cherche pas l'interprétation; il se contente de remarquer qu'elle est singulière, ne se rencontrant du reste que dans les noms géographiques *Anjou*, *Poitou*. Elle se rencontre ailleurs, et elle est *o* dans l'ancien français : *clo*, *clou*, latin *clavus*; *tro*, *trou*, bas-latin *travum; papou*, *papaver*. On voit qu'elle représente dans ces mots, comme aussi dans *Andegavus*, *Pictavus*, une terminaison latine *av* qui est employée à exprimer une dérivation. A côté de *caillo*, *caillou*, *calhau*, on trouve dans l'ancienne langue, les formes *caillot*, *calleul*, *cailliel*, c'est-à-dire avec des finales diminutives qui conviennent beaucoup mieux que cette finale inexpliquée en *o*, *ou*, *au*.

Des difficultés non moins grandes sont suscitées par le mot du Berry *dôter*, *doûter*, qui est dans le limousin sous la forme *dousta*, et qui signifie *ôter*. Il n'est pas douteux que *dôter* et *ôter* sont au fond un même mot; et, suivant M. le comte Jaubert, le *d* dans *dôter* est simplement euphonique et destiné à éviter la rencontre des voyelles. C'est, je crois, le seul exemple que présenterait le patois berrichon d'un *d* euphonique placé en tête d'un mot, et un seul exemple ne peut se servir d'interprétation à lui-même. Dans le fait, ce *d* fait corps avec le verbe, et tient à la fabrique primordiale des mots français. *Oter*, ancien français *oster*, provençal

ostar, est étranger aux autres langues romanes et se ramène directement, par la forme, au latin *obstare*. Mais comment s'y ramène-t-il par le sens? M. Diez a jugé la difficulté si grande que, malgré son habileté à retrouver dans un original latin les significations romanes, même éloignées, il y a renoncé pour cette fois. Il a donc eu recours à un bas-latin *haustare*, qui d'ailleurs lui a été fourni par Ménage, assez mauvaise autorité en ces sortes de formations; *haustare* serait le fréquentatif de *haurire*. Mais des objections se présentent : d'une part, le sens n'est pas tellement naturel entre *haurire* ou *haustare*, puiser, et *ôter*, que cela seul suffise pour forcer l'assentiment; et, d'autre part, *haustare*, qui d'ailleurs ne se trouve ni dans la latinité, ni dans le bas-latin, n'est pas non plus restitué, comme cela arrive pour tant d'autres, par le mot roman qui fournit en retour les éléments de son original perdu; du moins dans le vieux français et dans le provençal l'orthographe sans *h* (*oster*, *ostar*) est beaucoup plus fréquente que l'orthographe avec *h;* de plus je ne sache pas que *oster* ou *ostar* soient jamais écrits par *au;* ce qui devrait se trouver, si *haustare* était l'origine. Ainsi, avec *haustare*, le sens laisse beaucoup à désirer, et la forme a des difficultés, au lieu que, avec *obstare*, la forme est parfaitement correcte et le sens peut être ramené légitimement au sens roman. C'est Ducange qui a indiqué cette étymologie, et, quand on lit les exemples qu'il a recueillis sur l'usage d'*obstare* dans le bas-latin primitif, on n'éprouve pas de difficulté à admettre que *obstare* ait pris le sens actif de *empêcher*, d'où l'on passe à celui d'*ôter* : ce qui *empêche* pouvant être facilement

considéré comme ce qui *ôte*. Si *ôter* est *obstare*, *dôter* du Berry est *deobstare;* à la vérité M. Diez déclare que cette combinaison est un non-sens ; mais, *obstare* ayant pris dans le bas-latin le sens d'*empêcher*, *deobstare* est une composition qui signifiera *des-empêcher*, et par suite *enlever*, *ôter*. Au lieu que, si l'on prend *haustare*, *doster* signifierait *cesser de puiser*, ce qui ne signifierait rien ici; ou bien, il faudrait donner à la préposition *de* un sens augmentatif (qu'elle a par exemple dans *dé-faillir* par rapport à *faillir*). Cette discussion montre les titres de *obstare* et de *haustare*, mais ne résout pas la question ; et, comme toute comparaison est utile, ne fût-ce que comme jalon, on peut, de *dôter*, rapprocher *durvir*, *dorvi*, *drovi*, *deurvi*, qui, venant de *de-operire*, signifient ouvrir (voy. t. I, p. 146).

Le cornouiller se nomme dans le Berry *fuselier*, que M. le comte Jaubert, avec raison, je pense, tire de *fusel*, attendu que cet arbre fournit un bois dont on fait des *fuseaux*. Mais je ne puis être de son avis quand il dérive *aumaille*, mot collectif qui signifie bêtes à cornes, d'*armentum*. Comment trouver dans *armentum* les éléments nécessaires? *Aumaille* vient d'*animalia*, plusieurs neutres pluriels ayant fourni au français des féminins, par exemple *mirabilia*, merveille : la règle de l'accent et la correspondance des lettres sont le point de départ de toute recherche étymologique. *Abrier*, c'est-à-dire *abriter*, ne peut venir de *arbre*, même prononcé *abre* comme dans le Berry, attendu que, *arbre* étant la forme générale, et *abre* une forme locale, on trouverait dans les textes *arbrier* à côté d'*abrier*, qui est à la fois vieux français et patois ; or cela

n'est pas ; *abri* vient d'*apricus*. *Itou* est à tort attribué à *etiam; etiam* a l'accent sur l'antépénultième, et aurait donné, s'il avait passé dans le français, un mot comme *ece* ou *iece;* pour retrouver *itou*, il faut chercher un mot qui ait l'accent sur la syllabe répondant à *tou; itou* est en patois ce que *itel* est dans le vieux français, et dérive de *hic talis*. Le Berry dit un *chevau* et des *chevals*, un *bestiau* et des *bestials*, un *animau* et des *animals*. « Si cette interversion de nombre, dit M. le comte de Jaubert, n'avait lieu qu'accidentellement, elle pourrait être critiquée, même exclue du *Glossaire;* mais c'est un système suivi dont il faut tenir compte. » L'interversion de nombre n'est qu'apparente, ou du moins elle peut être aussi bien attribuée au français littéraire qu'au patois. En effet, pour juger ces désinences, il faut se reporter au vieux français, qui avait des cas. On disait au singulier *chevaus* pour le sujet et *cheval* pour le régime ; et au pluriel *cheval* pour le sujet et *chevaus* pour le régime. On voit que le français a pris pour le singulier le régime, et le patois le sujet, tandis que pour le pluriel c'est le contraire : le français a pris le régime, et le patois le sujet. Cette remarque enseigne qu'il faudrait écrire, dans le patois, des *cheval*, des *bestial*, des *animal* sans *s ;* le pluriel étant marqué suffisamment par la désinence *al*. Il y a, dans le *Glossaire*, *se mettre à la coi*, qui signifie se mettre à l'abri. Cette locution ainsi écrite est un solécisme, même dans le patois ; l'article *la* ne peut convenir avec un adjectif masculin, et il faut dire *à la coie*, ou plutôt *à l'acoi*, ce qui se trouve justifié par une autre forme de cette même locution : *à l'écoi*.

Je ne puis feuilleter ce glossaire sans y faire d'excellentes rencontres. *Echarnir* y veut dire singer; c'est l'ancien français *escharnir*, provençal et espagnol *escarnir*, italien *schernire*, se moquer, qui viennent de l'ancien haut-allemand *skërn*, moquerie. J'éprouve un véritable plaisir quand un vieux mot, que je n'ai jamais connu que mort et immobile dans des textes poudreux, vient, prononcé par un paysan ou inscrit dans un glossaire patois, frapper mon oreille ou mes yeux; c'est une sorte de résurrection du passé dans ce qu'il a de plus fugitif, les sons et la prononciation. M. le comte Jaubert cite des vers en ancien français où *enosser* est employé :

> Uns leus qui fut de male part,
> Glout et enfruns et de mal art,
> S'*enossa* par mesaventure
> D'un os d'une chievre moult dure.
> (Ysopet II, fable I.)
>
> Et se la male mort l'*ennosse*,
> Je le condui jusqu'en sa fosse.
> (Jean de Meung.)
>
> Quar pleüst ore au vrai cors Dié
> Que un chien en fust *enossé*.
> (Du Pescheor de Pont-seur-Saine, fabliau.)

Évidemment *enosser* veut dire mettre un os dans la gorge, et, par suite, étrangler, étouffer. Sans ces citations, on resterait fort incertain sur l'étymologie du mot patois *ennosser*, qui signifie gêner la respiration, suffoquer. Mais les rapprochements que fait M. le comte Jaubert, déterminent le sens primitif du mot, et fournissent ces intermédiaires sans lesquels la recherche d'origine est souvent fort conjecturale. *Nen*

pour la négation *non*, se trouve dans le patois du Berry, du moins en une locution : *nen plus;* « Vous ne voulez pas y aller, eh bien, moi *nen plus.*» M. le comte Jaubert écrit *n'en plus*, comme si cela venait de *ne* et *en;* mais il a été trompé par une fausse orthographe de Roquefort, dans une citation :

> Qui n'a argent, l'on n'en tient comte,
> *N emplus* que d'une vieille pelle.

Lisez *nemplus*. Le manuscrit n'avait point d'apostrophe, et il n'en faut pas : *nen* a été dit pour *non*, par une tendance qu'a eue la langue de substituer en bien des cas la voyelle *a* à la voyelle *o*, et la voyelle *an* à la voyelle *on*. *Fleuri*, *fleurie*, se dit dans le Berry, d'un bœuf, d'une vache marquée de taches blanches; là encore est une trace d'archaïsme : dans beaucoup de chansons de geste, la barbe est dite *fleurie*, quand elle grisonne, et la *Chanson de Roland* appelle les vieux guerriers qui ont accompagné Charlemagne en toutes ses victoires, *les barons à la barbe florie*. Dans bien des cas, les patois et la vieille langue se justifient mutuellement.

Ce qui souvent rend les étymologies difficiles, c'est le croisement de mots qui, partis de points très-différents, viennent pourtant aboutir à une seule et même forme. Ainsi, dans le Berry, on a *enjôler* signifiant donner des joyaux, des bijoux. Rien ne serait plus facile que de l'identifier avec notre *enjôler*, par une transition qui, de l'idée de cadeaux, passerait à l'idée de flatterie et de tromperie. Mais la recherche des intermédiaires révèle un de ces croisements qui peuvent égarer. Il y a dans

l'ancien français *enjoueler*, *enjoeler*, qui veut dire donner bagues et joyaux; c'est de celui-là que provient l'*enjôler* du Berry. Au contraire, l'espagnol *enjaular*, mettre en cage, montre que notre *enjôler* provient de *geôle*, qui, proprement, signifie une petite cage. Dans le premier, le radical est *joyau*, qui vient du bas-latin *jocale*, de *jocus*, jeu; tandis que, dans le second, le radical est *cavea*, qui a donné en italien *gabbia*, en français *cage*, un diminutif italien *gabbiuola*, espagnol *gayola*, vieux français *gaole* et *jaiole*, d'où le français moderne *geôle*. On voit quelles transformations ont subies les deux radicaux pour se rencontrer dans *enjôler*.

Un patois n'a pas d'écrivains qui le fixent, dans le sens où l'on dit que les bons auteurs fixent une langue; un patois n'a pas les termes de haute poésie, de haute éloquence, de haut style, vu qu'il est placé sur un plan où les sujets qui comportent tout cela ne lui appartiennent plus. C'est ce qui lui donne une apparence de familiarité naïve, de simplicité narquoise, de rudesse grossière, de grâce rustique. Mais, sous cette apparence qui provient de sa condition même, est un fonds solide de bon et vieux français, qu'il faut toujours consulter. Je me suis plusieurs fois demandé d'où venait, dans *rancune*, la terminaison *une*. L'ancien français est *rancœur*, usité encore à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième; provençal *rancor*, italien *rancore*; on a, sous une autre terminaison, le provençal et l'italien *rancura*, et le Berry *rancure*; tout cela provient du latin *rancus*, qui signifie ranci: *rancor*, dès les auteurs ecclésiastiques, avait pris le sens

de chagrin et de ressentiment. Dans cet ensemble de mots, *rancune* paraît isolé et sans raison d'être, et il doit provenir de quelque vice de prononciation, soit pour *rancure*, soit pour *rancume*, *rancitudine* ayant pu donner *rancume*, comme *amaritudine*, *amertume*. La tendance du français moderne a été de contracter les voyelles qui se rencontraient dans l'intérieur des mots vieux français : *seür*, *sûr*, *peor*, *peur*, etc. Pourtant, en quelques cas, la contraction ne s'est pas faite : ainsi, l'on dit *fléau*, de *flagellum*, au lieu de dire *flau*, comme *sceau* de *sigillum*, ancien français *sceel*. Mais le Berry a contracté ; *fléau* y est devenu *flau*, et même, dans l'ouest, qui change volontiers *fl* en *cl*, *clau*. Sans les intermédiaires, qui pourrait rattacher *clau* à *flagellum*, dérivation pourtant tout à fait certaine? Souvent une série de dérivés, incomplète dans le français, est complète dans le patois : *frileux* est isolé ; mais le Berry a *friler* ou *friller* (bien des gens, en effet, prononcent *frilleux*), qui est le verbe de cet adjectif. Je rencontre aussi de ces mots d'heureuse formation, et qui ornent une langue; j'en citerai deux. L'un est un emprunt au latin : *arrider*, sourire à quelqu'un, *arrider un enfant*. L'autre est une création : *s'aramer*, se mettre dans les branches, en parlant du soleil, *le soleil s'arame*, c'est-à-dire, il est à l'horizon, et ses rayons se projettent dans la ramée; c'était en effet à des gens de la campagne, à inventer cette jolie expression.

M. Louis Passy, dans un article sur le Glossaire de M. le comte Jaubert (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. III, p. 557), a dit : « Les écrivains du quatorzième, du quinzième et du seizième siècle, deux

grands écrivains du dix-septième, La Fontaine et Molière, ont fourni la plus grande partie des pièces justificatives (pour l'histoire des mots). M. Jaubert n'a rien dédaigné. Il a fouillé les archives du Cher et de l'Indre; et dans des actes notariés, comptes d'hospices, registres de paroisses, règlements et transactions de toutes sortes, il a saisi l'ancien dialecte sous ses formes les plus expressives. Oublierons-nous, dans cette revue rapide, ces vieilles chansons, ces poésies populaires que les pères apprennent aux fils, et que les rhapsodes berrichons répètent dans les soirées d'hiver et dans les fêtes d'été? » Je m'associe pleinement à ces éloges bien mérités ; et je recommande l'exemple de M. le comte Jaubert aux érudits qui voudront composer des glossaires de l'idiome de leurs provinces. Il importe de compulser les chartes, les comptes, les registres locaux, les règlements, les transactions. Ces documents expliquent des termes difficiles, restituent des formes oubliées, et fournissent bon nombre de mots qui ont disparu de l'usage. Les patois, comme la langue littéraire, ont besoin de leur histoire.

3. — *Patois wallon.*

Le patois wallon est, du côté du nord, à l'extrême limite de la langue d'oïl. Au delà commence le domaine des idiomes germaniques, dont plusieurs mots étrangers aux autres dialectes romans, se sont infiltrés dans celui-ci. Mais, malgré ces mélanges inévitables sur une frontière longtemps débattue, il est un vrai

fils de la langue latine modifiée par le ciel et la terre de sa nouvelle patrie. Sur les bords lointains de la Meuse et de l'Escaut, les mots latins ont pris la forme la plus altérée qu'ils pouvaient recevoir dans les Gaules. Au premier abord ils sont méconnaissables; de fortes contractions, des permutations inattendues de lettres y exercent leur empire. L'œil qui les voit s'étonne de ces changements; l'oreille qui les entend cherche sans succès à retrouver les sons familiers à la langue du centre, et l'on pourrait croire qu'on a définitivement quitté la région latine. Mais ce n'est là que l'illusion d'un moment : examinez attentivement ces contractions, ces permutations de lettres, ces terminaisons régulières pour chaque catégorie de mots, et soudain le masque tombe, le latin se montre aussi vivace et aussi pur que dans le reste des idiomes romans. Le patois wallon est un poste avancé des Gallo-Romains; il a résisté à l'invasion germanique qui s'empara de la rive gauche du Rhin et d'une grande partie de la Belgique. On ne peut douter que, si cette invasion n'eût pas été, là, prépondérante en nombre, la langue d'oïl ne se fût étendue aussi loin que s'étendait la domination romaine; mais une large portion de territoire lui fut enlevée. En même temps que le christianisme, dans les cinquième et sixième siècles, disparaissait de ces contrées, si bien qu'il fallut convertir de nouveau cette extrémité de la Gaule comme un pays barbare, en même temps disparaissaient les éléments qui s'y seraient transformés en langue d'oïl. Pour le dialecte wallon seul, l'évolution a eu lieu, et il nous est resté comme un échantillon de la forme dialectique

qui aurait été propre à l'extrême région de la Gaule.

M. Grangagnage est un habile étymologiste; il se rend compte des permutations de lettres; il reconnaît les parties analogues; il sait les conditions qui font qu'une étymologie est possible ou impossible; il ne prend pas des conjectures pour des certitudes. Bref, il s'attache étroitement à la forme et au sens du mot ces deux lumières de toute la recherche. Aussi, guidé par lui, on pénètre sans peine dans la structure du patois wallon, quelque difficile que d'abord elle puisse paraître. Et elle paraît telle en effet : *kinohe*, qui signifie *connaître*, est la reproduction correcte de *cognoscere;* on s'en rend compte ainsi : la préposition *cum* se rend régulièrement en wallon par *ki;* l'*sc*, ou la double *ss*, se rend régulièrement aussi, par une *h* aspirée, comme dans *frohî*, froisser; l'*e* caractérise cette conjugaison. Tous les éléments de *kinohe* sont donc analysés et reproduisent, membre pour membre, le latin *cognoscere*. Les patois circonvoisins disent : le patois de Namur *conoche;* et le patois rouchi, *conoite;* on a dit, dans l'ancien français, *conoistre* ou *conostre;* toutes ces formes, on le voit, sont régulières. *Heûre* est un verbe qui signifie à la fois secouer et échoir; il y a donc ici, à côté de la forme, à tenir compte du sens : l'*h*, ainsi placée, représente, dans le wallon, la préposition latine *ex* suivie d'un *c;* dès lors, le sens vient déterminer les deux origines et dissiper la confusion : *heûre*, dans le premier cas, est *excutere*, qui, s'il existe dans l'ancien français, y a donné *esqueure*, comme *rescutere* y a donné *resqueurre*, d'où *rescous*, encore usité; dans le second cas, *heûre* est *excadere*, en français *échoir*.

Ces formes, toutes contractes qu'elles sont, ne résistent pas à l'analyse. Il en est de même de *sitou*, rude, grossier, *sitoudreie*, rudesse, grossièreté. Ces mots seraient tout à fait inintelligibles si l'on ne remarquait que, tandis que le français rend le *st* latin par *est* (*status*, estat, *spatha*, espée), le wallon le rend par *si;* cela établi, *sitou*, du wallon, ferait en français *estou;* or, *estoult* est en effet un mot du vieux français et vient de *stultus; sitoudreie* est l'ancien français *estoultie*. Le mot français *herse* dérive, sans difficulté, de *hirpicem*, ou, en bas-latin, *herpicem;* le mot wallon, sous une forme différente, n'en est pas une dérivation moins directe : *îpre*, par le renversement de l'*r*, ou même *îpe*, par la suppression totale de cette lettre, représentent les éléments du latin. On peut même remarquer que l'*i* du wallon répond plutôt à *hirpex*, et l'*e* du français plutôt à *herpex*. Prononçait-on, dans l'ancien français, le *c* de *arc?* Au sujet, on ne le prononçait pas certainement, puisque même on ne l'écrivait pas : *li ars*. Mais, au régime, le *arc*, où le *c* reparaissait, le *c* était-il une lettre muette? Génin soutient l'affirmative; mais la chose est loin d'être assurée; toujours est-il qu'il trouverait un appui dans le wallon, qui dit *air*, ceintre, sans le *c*. *Atrium*, en passant dans le français, avait changé de sens; *aitre* y voulait dire *cimetière;* c'est qu'en effet, l'*atrium*, le péristyle des églises, étant devenu un lieu de sépulture pour les fidèles, l'expression, d'abord restreinte, s'étendit à toute espèce d'enclos funéraire. *Aitre*, qui a disparu du français actuel, persiste dans le wallon avec la forme de *aide*, qui, dans ce dialecte, est correcte.

Abri a suscité, parmi les étymologistes, comme on sait, des discussions, non pas quant à la forme qui se ramène régulièrement à *apricus* (l'accent y est sur la pénultième); mais, quant au sens, pour lequel on se demandait comment *exposé au soleil* avait pu donner *à couvert*, *défendu contre*. On a, par de bonnes raisons, écarté cette difficulté, et il n'a pas été nécessaire de recourir à un verbe allemand signifiant protéger; mais ce verbe, quand même il n'eût pas été rejeté, aurait complétement failli à expliquer *abri* dans le dialecte wallon : *èse à l'abri* y signifie être exposé à; *èse à l'abri dè l'plaive*, être exposé à la pluie. Mais *apricus*, signifiant : qui est au soleil et même qui est au grand jour, a pu se détourner pour exprimer ce qui est à l'abri quand on considère le bien-être que procure la chaleur, et ce qui est exposé quand on considère l'espace libre qui est nécessaire pour l'arrivée des rayons. C'est ainsi que la subtilité instinctive des peuples qui font leur langue remanie le sens des mots donnés d'origine.

A des locutions qui embarrassent en des auteurs vieillis, les patois fournissent parfois des rapprochements qui facilitent l'interprétation. *A l'appétit de* est une locution qui paraît prendre naissance au quinzième siècle. D'abord, dans Eustache des Champs, elle a le sens très-naturel de *au désir de :*

> *A apetit* d'aucuns faut estre duit,
> Et que francs cuers au felon s'umilie.
> (*Douleur advenant.*)

Dans une lettre de Charles VII, elle signifie à la suggestion de : « Nostre dict frere et cousin, *à l'appétit de*

qui que ce soit, a puis nagueres recueilli un grant nombre de gens de guerre vivans sur notre peuple. » (*Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 589.) Il en est de même dans ce passage de Comines : « Et se douloit de quoy il luy avoit ainsi couru sus *à l'appétit d'*autruy (3, 3). » Dans Brantôme, elle signifie simplement *pour :* « De sorte que, si ce pont fust esté faict *à l'appétit de peu* (pour peu de dépense), nous eussions tousjours accompagné nostre général; et par ainsy, luy très-bien accompagné, ce maraut (Poltrot) n'eust jamais faict le coup. » (*Vie du duc de Guyse.*) C'est aussi le sens de *pour* qu'elle a dans cette phrase de Lanoue: « Il n'y avoit nul propos de les faire geler tous, l'espace d'une longue nuict, *à l'appétit d'*un soupçon peut-estre mal fondé. » (*Discours*, p. 589.) Cette expression, oubliée partout ailleurs, est dans le patois wallon avec le sens de *à cause de.*

Dans le wallon, comme dans les autres patois, on trouve quelques mots qui ont gardé plus fidèlement l'empreinte de l'origine que n'a fait la langue littéraire. Quelque douteuse que soit l'étymologie du mot *landier*, comme l'ancien français est *andier* et le wallon *andi*, il n'est pas douteux qu'ici, comme dans *loriot* et *lendemain*, l'article a été indûment fondu avec le mot. *Caïre* est plus près de *cathedra* que *chaire* et surtout *chaise; lèvai*, de *libellum* (bas-latin, pour *libella*), que *niveau; mape*, de *mappa*, que *nappe. Médecin* dérive de l'adjectif *medicinus*, pris substantivement, tandis que le vieux français *miege* et le wallon *med* proviennent de la véritable dénomination latine, à savoir *médicus*, qui a l'accent sur l'antépénultième. *Feûte*

n'est pas mieux fait que *foie;* seulement, il conserve le *t* du latin; car on sait que *foie* vient de *ficatum* (foie d'une oie nourrie de figues, et, de là, foie en général). *Foie* en français, *feûte* en wallon, *fetge* en provençal, *fégato* en italien, *hígado* en espagnol, *figado* en portugais, témoignent que la bouche romane déplaça l'accent du mot latin, et, au lieu de *ficátum*, qui est la prononciation régulière, dit, par anomalie, *ficatum* avec l'accent sur l'antépénultième. Cette altération a été sans doute facilitée, comme le remarque Diez, par une forme *figido*, qui, montrant l'*a* changé pour l'*i*, montre aussi qu'il a pu perdre l'accent. Au reste, il y a eu, dans la haute période du bas-latin, tendance à remplacer, dans des participes de ce genre, l'*a* par l'*i*, et conséquemment à déplacer l'accent; par exemple, *rogitus* pour *rogatus*, *dolitus* pour *dolatus*, *vocitus* pour *vocatus*, *provitus* pour *probatus*. Mais, quant à *ficatum*, l'altération de prononciation, quelque générale qu'elle ait été, ne fut pourtant pas sans exception : en Sardaigne on dit *figáu*, à Venise *figà*, avec le véritable accent latin.

Cette fluctuation du parler roman pour *ficatum* sert à rendre compte d'une fluctuation semblable pour le mot *encre*, car un cas explique l'autre. *Enche* est en wallon ce que *encre* est en français, avec une *r* de moins, laquelle est tout à fait adventice; car il vient d'*encaustum*, qui dans le bas-latin avait succédé à *atramentum*. Comment *encre* peut-il provenir de *encaustum?* Diez dit que c'est la plus forte contraction que présente la langue d'oïl; mais, à ne voir qu'une contraction, la forme du mot serait inexplicable; car,

dans *encaustum*, la pénultième étant accentuée, ce serait la syllabe *cau* qui aurait dû former le noyau du mot contracté, et non la syllabe *en*, qui est muette. C'est ce qui est arrivé en effet dans l'italien *inchiostro* et le provençal *encaut* : ceux-ci ont suivi évidemment l'accentuation latine, et leur syllabe accentuée répond à la syllabe accentuée du mot latin. Mais, pour que *encre* ou *enche* se soit formé dans le français ou dans le wallon, c'est-à-dire dans la langue d'oïl, il a bien fallu qu'il y ait eu à l'origine une prononciation qui accentuât l'antépénultième dans *encaustum*, de même qu'à côté de *ficatum*, avec l'accent sur l'avant-dernière syllabe, il y avait une prononciation avec l'accent sur *fi*; d'où la double forme, dans les langues romanes ou leurs patois, de *foie* et de *figà*. Du reste, l'origine de la double accentuation pour *encaustum* peut être assignée : on sait que, quand un mot grec pénétrait dans la langue latine, la prononciation avait toujours des hésitations, les uns lui attribuant l'accentuation nationale, les autres lui conservant l'accentuation grecque. Or, ici, tandis que le latin accentuait la pénultième, le grec accentuait l'antépénultième (ἔγκαυστον). La langue d'oïl nous montre que cette accentuation, qu'elle a suivie, avait réellement cours, à côté de l'autre, parmi les latins. De cette façon, *encre* n'offre qu'une contraction très-usuelle, la plupart des mots latins proparoxytons de trois syllabes devenant des mots français paroxytons de deux syllabes.

Quand on rencontre, dans le wallon, *dalant*, *dangî*, *araini*, *moplî* ou *momplî*, on se sent dans la vieille langue d'oïl. *Dalant*, qui signifie désir, besoin, est

l'ancien français *talent*, qui a le même sens, en italien, *talento;* c'est par un très-long détour d'idées que *talentum*, qui désigne un poids, en est venu à exprimer désir, besoin; et le détour n'est guère moindre pour arriver de là à l'acception moderne. *Dangî* est dans le même cas : il est la forme wallone de l'ancien français *dangier*, qui voulait dire force, puissance, du bas-latin *domniarium*, pouvoir seigneurial, et il a un sens très-analogue, celui de besoin, de nécessité : *j'a dangî d'aler l'âvâ*, j'ai besoin de descendre. *Arainî* est ce mot qui se trouve si souvent dans les chansons de geste, *arainier*, adresser la parole, d'un mot bas-latin *adrationare; raison* ayant, dans la langue d'oïl, le sens de discours, allocution. Enfin, *momplî* ou *moplî*, qui veut dire croître, grandir, est l'équivalent de *multiplier* et répond à l'ancien français, *monteplier*, dit pour *mouteplier;* les deux se trouvent dans les textes. *Mouteplier* tient un compte exact de tous les éléments de *multiplicare; monteplier* les altère; *momplî* y introduit une contraction; enfin *moplî*, en supprimant une nasale, comme dans *covent* pour *convent* (*conventus*), rendrait le mot méconnaissable si l'on ne tenait pas toute la filière. Il y eut un temps où, dans le français, on disait *liere* au sujet, de *latro*, et *larron* au régime, de *latronem;* quand les cas périrent, le régime persista seul dans la langue moderne. Le wallon a conservé *larron* et *lier'*, mais avec le même emploi; cette double forme s'explique par l'ancien usage de la langue d'oïl.

Traire, de *trahere*, dont il avait primitivement tous les sens, a fini par se borner à celui de *mulgere*, verbe qui n'est pas de la langue française. Mais *mulgere* a

survécu dans le wallon *mode*, à la vérité avec une faute contre l'accent, c'est-à-dire que, dans le bas-latin, *mulgere* a passé de la seconde conjugaison à la troisième, et de paroxyton est devenu proparoxyton, comme *tacere* a donné, en français, *taire* à côté de *taisir*, et *placere*, *plaire*, à côté de *plaisir*. Le wallon a, pour exprimer la neige, deux mots, dérivés l'un et l'autre du latin, et employés dans des localités différentes : le premier est *ivière*, qui est le féminin de *ivier*', en français *hiver*, ces trois mots provenant de *hibernus;* on voit dans l'*ivière* wallon comment un mot général se particularise, *hibernus* finissant par désigner spécialement la neige. Le second est *nivâie;* celui-ci est digne de remarque, parce qu'il faut l'ajouter à ces féminins collectifs de la langue d'oïl, qui émanent d'un neutre pluriel latin : *nivâie* est la production de *nivalia*, comme *merveille* de *mirabilia*.

Je ne m'arrêterai sur *dovri*, ouvrir, que pour faire remarquer à M. Grandgagnage que l'origine en est non *deaperire*, mais *deoperire*. J'ai disserté suffisamment (Voy. t. I, p. 145 et suiv.) sur ce verbe, dont le sens clair et la forme régulière contrastent avec notre *ouvrir*, inexplicable, ce semble, autrement que par une méprise de la langue. Mais je m'étendrai, en revanche, sur un article qui me permet de tenter l'explication d'une glose malbergique ; on sait que c'est le nom de mots intercalés dans le texte de la loi salique. L'antiquité, comme on voit, en est très-grande. Ces mots sont d'une forme le plus souvent très-barbare, et ils ont, de tout temps, été une croix pour les érudits. L'opinion la plus probable est que ces mots sont des

rubriques de chapitres, qui de la marge ont passé dans le texte. Tout récemment un savant allemand, M. Leo, a consacré un ouvrage spécial à leur interprétation. Les glossaires patois que j'ai entre les mains et un texte précieux d'un poëte normand du douzième siècle, m'ont conduit à déterminer le sens d'une de ces gloses.

Voici les textes de la loi salique avec la glose malbergique dont il s'agit : *Si quis alterum falsatorem clamaverit et non potuerit adprobare*, Malb. iscrabo, *solidos* XV *culpabilis judicetur* (Loi salique, 4e texte, XLVIII, 2). Les variantes sont *ischrabo*, *hischrabo;* le texte publié par Herold a *extrabo*. — *Si quis mulier ingenua seo vero muliere meretricem clamaverit et non potuerit adprobare*, Malb. solis trabo, *solidos* XLV *culpabilis judicetur* (Ib. XLVIII, 4). Il y a une variante : *sole strabo*. — *Si quis homo ingenuus alio improperaverit, quod scutum suum jactasset, et fuga lapsus fuisset, et non poterit adprobare*, Malb. austrapo, DC *denarios culpabilis judicetur* (Lex sal. Herold, XXXIII, de conviliis, 5).

La glose malbergique est *iscrabo*, *ischrabo*,*hischrabo*, *extrabo*, *solis trabo*, *sole strabo*, *austrapo*, comme on voudra ou comme on pourra lire entre toutes ces formes également inintelligibles. M. Leo y voit trois mots : l'un signifiant faussaire, l'autre femme de mauvaise vie, l'autre lâche qui jette son bouclier. M. Pott (*Zeitschr. für vergleich. Sprachforschung*, I, p. 337) croit que le sens primordial est *meretrix*, femme de mauvaise vie, sens transporté par métonymie aux hommes méprisables qui fuient dans le combat. En conséquence il propose, mais avec de grands doutes,

d'y voir le latin *scrapta*, prostituée, remarquant toutefois que Pictet avait introduit dans la comparaison l'irlandais *striopach*, *straboid*, gaélique *strabaid*, anglais *strumpet*, prostituée.

De toutes ces variantes, la bonne leçon est, je pense, *extrabo;* les autres sont des altérations dues aux copistes. Peu avant que Rollon avec sa bande se fût fixé en Normandie, il essuya une défaite; une partie de ses gens fut enveloppée; mais, dans la nuit qui suivit, cette troupe, prenant conseil de son courage, se fit jour à travers ceux qui croyaient la tenir. Telle fut l'épouvante jetée par cette attaque nocturne, que le comte de Poitiers alla se cacher chez un foulon. C'est là qu'on le trouva; mais cette fuite et cette cachette suscitèrent des moqueries; et, dit Benoît, dans sa *Chronique des ducs de Normandie*, v. 5909,

> Mult par en fu puis tut le meis
> Estrange eschar entre Franceis;
> Vers en firent e *estraboz*,
> U out assez de vilains moz.

Dans ce passage le sens d'*estraboz* est clairement déterminé : il signifie raillerie injurieuse, injure, satire. Une acception très-analogue est assignée à un mot du patois wallon : on trouve dans le *Glossaire*, *estraboté*, rudoyer, maltraiter en paroles, et un verbe composé *restraboté*, qui a le même sens. Ainsi un mot qui reparaît isolé dans un poëme du douzième siècle, n'en a pas moins vécu sourdement au sein des patois, bien que la langue écrite n'en ait conservé aucune trace. Je crois même le discerner dans le patois berrichon; je lis dans le *Glossaire* de M. le comte Jaubert : *étrebout*,

bourrasque, ouragan. La forme s'y rapporte, car l'accent sur *étrebout* suppose une *s*, *estrebout*. Quant au sens, de même que injure a pu être dite bourrasque, de même, par un changement inverse, bourrasque a pu être dénommée d'après injure.

Le mot d'ailleurs n'est pas borné à la langue d'oïl et à ses patois. Il est dans le provençal : *estribot* ou *stribot*, qui veut dire chanson moqueuse. Il est dans l'ancien espagnol, où il a le même sens que dans Benoît : *Escarnios et laydos estribotes*, Berc. Dom. 648. Il est enfin dans l'ancien italien *strambotto*, que je trouve dans le *Lexique roman* de Raynouard, avec l'explication : *Poesie che si cantano degli innamorati*. Il faut sans doute l'entendre de chansons railleuses. Cela résulte de l'ensemble des significations.

Tous ces documents nous montrent qu'au fond du mot en question il y a l'idée d'injure. Maintenant appliquons ce résultat des recherches à la glose malbergique. On voit par les textes de la loi salique que cette glose est dite à la fois d'un faussaire, d'une femme de mauvaise vie et d'un poltron qui a fui dans le combat. Il faut donc que le sens en scit tel qu'il convienne dans les trois cas. Mettez à la place *injure*, et vous avez une signification très-satisfaisante : Si quelqu'un en appelle un autre faussaire, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à quinze sous, — Si quelqu'un traite de femme de mauvaise vie une personne libre, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à quarante-cinq sous, — Si quelqu'un reproche à un homme d'avoir fui et jeté son bouclier et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera con-

damné à six cents deniers. L'interprétation que je propose appuie l'opinion de ceux qui, comme je l'ai dit, voient, dans les gloses malbergiques, des rubriques introduites de la marge dans le texte. La rubrique était: *des injures*, en latin *de convitiis*, dans la langue des gloses *extrabo*.

La forme de la langue d'oïl (*estrabot* dans Benoît, *estraboté* dans le wallon), la forme italienne *strambotto*, qui est la même, sauf l'intercalation de l'*m*, appelée par le *b*, et, subsidiairement, les formes avec *i*, du provençal et de l'espagnol, *estribot* et *estribote*, témoignent que parmi toutes les variantes de la glose malbergique, il faut choisir *extrabo*. De ces variantes, la plupart se laissent ramener sans peine au thème ainsi déterminé, par exemple *iscrabo*, *ischrabo* ou *hischrabo;* même *austrapo* est encore dans les conditions d'une faute de copiste; mais on n'en peut pas dire autant de *solis strabo* ou *sole strabo*. Toutefois, en considérant ces dernières variantes et en ne tenant aucun compte de la manière dont elles sont coupées (car des copistes qui ne les comprenaient pas les ont coupées au hasard), on y distingue visiblement *istrabo* ou *estrabo*, ce qui est notre mot. Reste *sol;* je suis porté à y voir une abréviation de *solidi*, sous; de sorte que la rubrique restituée serait: *solidi extrabo*, qu'on traduirait par: *sous*, *injure*; c'est-à-dire injure pour laquelle on paye, en amende, une certaine somme de sous. Je livre cette conjecture à ceux qui s'occupent du texte de la loi salique.

Je remarque que, dans la glose malbergique, *estrabo* doit avoir l'accent sur *bo;* car toutes les langues qui ont

admis ce mot, langue d'oïl, wallon, provençal, italien, espagnol, ont accentué cette syllabe. L'étymologie m'en est tout à fait inconnue. M. Diez a varié : tantôt, au mot *strambo*, considérant que l'espagnol *estrambote* et l'italien *strambotto* désignaient des pièces de vers qui violaient en quelque chose la règle ou la mesure, il a songé au latin *strabus*, louche; tantôt, considérant que l'espagnol *estribote*, le provençal *estribot*, le vieux français *estrabot*, pouvaient impliquer l'idée de refrain, il a songé à *estribo* espagnol, *estreup* provençal, *estrief* ancien français, le refrain étant comme une sorte d'*étrier*, d'appui pour le chant. Tout cela est dit avec doute et est, en effet, fort douteux. L'étymologie est assujettie à une nouvelle condition, c'est d'embrasser la glose malbergique, qui, lorsque M. Diez a fait ses recherches, n'avait pas été rapprochée des mots en question.

La noix se dit en wallon *geie*, ancien wallon *gaill*, rouchi *gaille*, et aussi rouchi *gaugue*. M. Grandgagnage a très-bien expliqué l'origine de ces mots et la variété de leurs formes. « Cette variété, dit-il, qui, au premier aspect, semble devoir compliquer la question, donne, au contraire, moyen de la résoudre; car une seule combinaison littérale peut expliquer la double forme en *lle* et *gue*, savoir *lg*. Le thème *galg*, en effet, est susceptible de se transformer de deux manières : ou, selon la règle française, il devient *gaug*, ou le *g* s'amollit en *i* et l'*l* devient mouillée, ce qui produit *gail*. On peut donc affirmer que le radical de notre mot doit se composer de ce thème *galg*, plus une désinence; or, on trouve le bas-latin *galgulus* (glose d'Isidore. Voy. Du-

cange), qui répond à ces conditions et signifie baie, noyau. » Je m'empare de cette habile explication, et je m'en sers pour rendre raison, comme je l'ai promis dans le dernier article, de *caillou*, qui est une forme dérivée et dont le thème est *caille* ou *cail*, existant encore dans les patois. *Calculus* a donné ou *cauque* ou *caille ;* de ces deux formes, la première n'a pas laissé de traces ; la seconde est restée en usage. Ce rapprochement appuye l'opinion qui voit dans *calculus* le primitif de *caille*, et, par conséquent, de *caillou*.

Il y a, dans l'ancien français, un verbe très-employé : c'est *se guermenter*, *se garmenter*, *se guementer*, en provençal, *gasmentar*, *guaimentar*, *gaymentar*. M. Diez est disposé à y voir une transformation de *lamenter*, par l'intermédiaire de l'interjection *guai*. Puis, s'arrêtant à la forme *guermenter*, il se demande si elle ne renferme pas un radical celtique, attendu que le gaélique *gairm*, le kymri *garmio* et le breton *garmi* signifient pousser des cris. Enfin, *se gramenter*, qui se trouve aussi, lui suggère l'idée d'une origine germanique, par *gram*, affligé. Pourtant, je crois qu'il faut y voir seulement une altération singulière, il est vrai, de *lamentari*, et c'est le wallon qui me fournit la principale raison. Ce patois a *se larmenter ;* M. Grandgagnage, après avoir discuté quelques étymologies, accorde le plus de probabilité à celle qui s'adresse à *lamentari*, l'épenthèse de l'*r* devant l'*m* n'étant pas sans exemple, en wallon, voyez *germale*, jumeau, de *gemellus*. Ainsi *lamentari* a pu donner *lermenter*, comme *âme* a donné *arme* dans certains textes. Reste la transformation de l'*l* en *g*. Qu'il y ait eu une certaine affinité entre ces deux let-

tres, la préposition *secundum* le montre, qui s'est changée en *segond* et *selon*. C'est, je suppose, une affinité de ce genre qui a changé *lamenter* en *guementer*, et de là, par l'épenthèse d'une *r*, *guermenter*.

Dans plus d'une circonstance, il faut recourir à la fois au vieux français et aux patois pour expliquer un mot du français actuel. D'où vient *tante?* Pour ce terme de parenté, le vieux français ne connaît que *ante*, reproduction exacte de *amita*, qui a l'accent sur l'antépénultième, comme *sente* (français populaire) représente, pour la même raison, *semita*. Évidemment *tante* tient, par le sens et par la forme, à *ante*, dont il est quelque altération. Mais quelle est cette altération, et comment un *t* s'est-il introduit ici? On a dit que ce *t* n'avait aucune raison étymologique et qu'il était seulement épenthétique comme dans *a-t-il*, *voilà-t-il*, etc. Je ne pense pas qu'il en soit ainsi; un *t* épenthétique peut se trouver entre deux voyelles; mais, au commencement d'un mot, je n'en connais pas d'exemple, et, tout exemple manquant, *tante* ne peut être expliqué de cette façon. Selon moi, ce *t* représente le nom possessif *ta;* on sait que, dans l'ancienne langue, le féminin des pronoms possessifs, devant un nom commençant par une voyelle, au lieu de se transformer en un masculin, élidait l'*a : m'ame*, *t'espée*, *s'enfance*, formes qui ne nous paraissent dures que parce que notre oreille n'y est pas habituée, tandis que nos formes choqueraient singulièrement nos aïeux par la disconvenance des genres. Mais cette explication ne vaudrait pas plus que la précédente si je n'avais à citer des analogies en sa faveur. Les cas analogues sont la justification des cas singu-

liers. C'est le wallon qui fournit la solution. Dans ce patois, le pronom possessif *mon*, *ma* est accolé à certains noms de parenté, d'une façon étrange et sans en modifier aucunement le sens : *monfré*, *maseûre*, *mononk*, *matante*, y signifient seulement *frère*, *sœur*, *oncle*, *tante*. *C'est s'monfré* veut dire : c'est son frère. *Il est adlé s'matante*, veut dire : il est auprès de sa tante. A cette catégorie de noms de parenté agglutinés avec un pronom possessif, il faut joindre le français *tante*. On conçoit du reste comment, à ces noms-là en particulier, il a pu arriver qu'un pronom possessif quelconque s'agglutinât; et, quand j'ai dit tout à l'heure que les formes wallonnes sont étranges, je dois ajouter qu'elles ne le sont pas plus que la forme française, et que, dans tous les cas, les unes et les autres proviennent du parler enfantin et domestique.

Le *Glossaire* a un article ainsi conçu : « *Négostrom*, d'après quelques paysans : arbrisseau qui porte de petites grappes de graines noires quand elles sont mûres, et serrées. C'est assurément le troëne, et ce nom vient du latin *ligustrum;* mais ce qu'il y a de remarquable est que ce mot, d'après la manière dont on le rapporte, serait non pas une corruption de la dénomination scientifique, mais un terme vulgaire. » M. Grandgagnage a eu raison de s'exprimer avec doute et d'une manière suspensive. *Négostrom*, s'il vient de *ligustrum*, comme cela semble manifeste, en est une corruption récente, qui a passé dans le langage du peuple, mais qui n'a droit à aucune antiquité. Si, dans le temps que *ligustrum* était le nom du troëne dans la Gaule belgique, il s'en était formé un mot roman, il aurait, attendu

que l'accent est sur le pénultième, produit un mot comme *lioustre*. C'est seulement dans notre prononciation moderne du latin, que la syllabe *um* est accentuée; et, pour que des paysans l'accentuent à leur tour, il faut qu'ils l'aient entendu ainsi prononcer. L'accent latin sert à faire distinguer les mots empruntés dans l'époque moderne et gouvernés dès lors par une accentuation qui leur est primitivement étrangère; il est la marque qui sépare les médailles fausses des bonnes.

M. Grandgagnage, tout occupé de soumettre aux meilleures méthodes l'examen du wallon, a pénétré trop avant dans la nature de ce rameau de la langue d'oïl pour ne pas lui avoir assigné sa place dans le système entier. Cela seul a suffi pour le préserver de toute partialité provinciale. Pourtant l'occasion de signaler une plus grande correction dans le patois que dans la langue littéraire, se présenterait plus d'une fois; car, sauf l'usage des bons écrivains et de la société polie, sauf l'élaboration grammaticale (double avantage que je suis loin de vouloir atténuer), la langue littéraire n'est, non plus, qu'un patois ou dialecte élevé à la suprématie; et elle a, comme les autres, ses fautes et ses méprises. En voici une singulière et qui, justement, appartient en propre, non pas à la langue ou à l'oreille, mais aux régulateurs de l'orthographe. En wallon, *can* est le côté le plus étroit d'un objet; *mète one brike so s'kan* se traduit par : mettre une brique de champ. *Cant* ou *chant*, suivant le dialecte, se trouve dans le vieux français avec le sens de coin; et il a fourni dans le français moderne, suivant le dialecte où l'on puisait, *canton* et *chanteau*. *Canto* en italien et en es-

pagnol est le même mot, né d'un radical qui, d'ailleurs, se trouve à la fois dans l'allemand *kanthe*, côté le plus étroit, dans le celtique *cant*, bord, dans le latin *canthus*, bord de la roue, et enfin dans le grec κανθός, coin de l'œil. La locution actuelle *de champ* n'a donc rien de commun avec *campus ;* ceux qui l'ont écrite, ne la comprenant plus, l'ont, ce qui est arrivé tant de fois, assimilée à un mot connu et compris; et c'est ainsi que *chant* (véritable orthographe) a été confondu avec *champ;* un coin, un bord étroit, avec la campagne; et M. Grandgagnage n'a-t-il pas raison de dire : « Ceci est un bel exemple de corruption dans une langue académique. » Représailles pardonnables du mépris si souvent prodigué aux patois.

Retrouver, à l'aide de formes romanes, un mot latin qui n'est pas dans nos lexiques et qui a été certainement en usage, se peut en certaines circonstances; et il y a là un moyen de fournir quelques additions non sans intérêt, sinon à la latinité classique, du moins à celle qui prépara l'avénement des langues romanes. Je rencontre un cas de ce genre dans *ornière;* non pas immédiatement; il faut d'abord discuter et corriger. *Ornière*, en soi, ne mènerait à rien, sinon à *ornare*, qui n'est pas de mise ici. Mais les patois contiennent la rectification voulue. L'*n* dans *ornière* est une lettre pour une autre, et elle tient la place d'un *d* ou d'un *b*. En effet, le picard *ordière* et le wallon *ourbîre* sont la transcription irréprochable du latin *orbitaria*, transformé par la bouche romane, qui supprimait l'*i* bref, en *orbtaria*, et de là, suivant les affinités de l'oreille, en *ordière* picard ou en *ourbîre* wallon; ce dernier se-

rait en français *orbière*. Mais ces mots, qui ne peuvent pas avoir existé sans *orbitaria*, témoignent en même temps qu'*orbitaria* a existé, lequel d'ailleurs est un bon dérivé d'*orbita*, pour exprimer une ornière.

Cette étymologie d'*ornière*, que M. Diez, et d'après les mêmes raisons, a déjà donnée, est assurée et ne mérite pas d'être qualifiée seulement, comme la qualifie M. Grandgagnage, de probable. Mais là où surtout je n'admets pas ses incertitudes, c'est au sujet du mot *aweure*, qui signifie chance heureuse ou malheureuse. Après avoir dit que *aweure* vient de *hora*, le *a* préposé pour donner de la consistance à ce mot emphatique et le *w* inséré pour éviter l'hiatus, il ajoute : « Bien que la dérivation ci-dessus me paraisse suffisamment claire, il se pourrait que *aweure* eût une autre racine que le français *heur* et dérivât d'*augurium*. » Je ne puis accepter la thèse ; je ne puis, non plus, accepter la remarque subsidiaire qui la rectifie, il est vrai, mais qui, en la rectifiant, compromet la meilleure raison de la vraie étymologie. Le français *heur* n'a pas une autre racine que le wallon *aweure ;* il ne dérive pas de *hora*, il vient d'*augurium ;* car, si on remonte au vieux français, on trouve que *heur* y est représenté par *eür* ou *aür*, formes qui excluent *hora*, et qui se rangent à côté de *aweure*.

Quelques mots, choisis ainsi entre beaucoup qui, à égal titre, mériteraient d'attirer l'attention (mais il a fallu se borner), m'ont servi à montrer les qualités du travail de M. Grandgagnage. Ce qui rend véritablement utiles à l'étude les glossaires de patois, c'est une comparaison étendue qui mette le lecteur sur un ter-

rain solide; c'est une analyse des caractères dialectiques sur laquelle il puisse compter; c'est une investigation étymologique qui aille droit aux difficultés. Tout cela se trouve dans le *Glossaire wallon*; et, sans autre préparation, j'ai pu m'en servir pour ce qui fait présentement l'objet particulier de mes recherches, la connaissance détaillée et intime de notre vieille langue. Aussi je profite avec empressement de l'occasion offerte, pour encourager M. Grandgagnage à terminer son *Glossaire*, qui attend depuis longtemps une dernière partie. Il complétera ainsi le service rendu; car c'est un service; et aux lecteurs que je puis avoir ici je ne désespère pas de persuader que, sans les patois enregistrés, confrontés et analysés, le système de la grande langue d'oïl demeure imparfait.

4. — *Comparaison*

Près de me séparer de mes deux excellents guides, M. le comte Jaubert et M. Grandgagnage, je veux auparavant chercher quelques points où je puisse comparer le patois wallon et celui du Berry. Quelques points sans plus: car cela seul convient à des articles qui ne prétendent qu'à faire connaître; autre chose appartiendrait à des mémoires qui essayeraient d'enseigner. La comparaison est, par prérogative, l'instrument logique de toutes les études qui ont pour objet, non-seulement les êtres vivants, mais aussi leurs actes. C'est elle qui y guide la recherche; c'est elle qui y généralise les idées; c'est elle, en un mot, qui y constitue le système. Sans elle, on tenterait vainement

de pénétrer dans ces phénomènes si complexes, autrement que par des hypothèses stériles, et par un emploi de conceptions inférieures, et, partant, impuissantes. La comparaison a prouvé toute sa vertu à cet égard dans l'anatomie, dont elle est le soutien, dans la linguistique, où elle a, à la fois, écarté des barrières apparentes et repoussé des confusions arbitraires. Aussi, même sur l'étroit terrain de deux patois congénères, on peut s'arrêter un moment pour considérer les choses suivant une manière qui, en satisfaisant l'esprit, l'étend et l'assure.

Prendre un mot du Berry, et examiner le même mot dans le pays wallon, c'est voir comment une plante, soumise à divers degrés d'altitude ou de chaleur, se comporte et oscille autour de son type déterminé. Ces oscillations autour du type sont grandes: *creûre* et *creire* (croire), *awèie* et *agueille* (aiguille), *chène* et *chanbe* (chanvre), *coise* et *coûte* (côte), *kinoie* et *quouneille* (quenouille), *hâle* et *echalle* (échelle), *hoûter* èt *acouter* (écouter), *mâgrit* et *maugréger* (maugréer), etc., sont des formes, les premières wallones, les secondes du Berry, qui ont de notables différences. Hippocrate, dans un de ses livres qui est resté le point de départ de toute spéculation touchant l'influence des climats sur les peuples, a esquissé les linéaments de cette influence, l'exagérant même, puisqu'il alla, orgueilleux d'être un Hellène, jusqu'à faire dépendre du climat la supériorité politique des Grecs sur les Asiatiques; il attribuait ici à une seule cause ce qui dépend d'un ensemble de causes fort complexes; car, après lui, la Grèce, malgré son climat toujours le même, tomba

dans une condition très-semblable à celle qui excitait le dédain de ses hommes libres. Aux conditions qui sont modifiées dans une limite plus ou moins étendue par le climat, il faut ajouter, je l'ai fait voir, les langues. Quand on considère, en soi, le latin ou le grec, l'allemand ou le slave, on n'est aucunement autorisé à dire que le climat soit pour quelque chose dans la forme que ces différents idiomes ont revêtue. Mais autre est le résultat de la recherche, si l'on étudie le phénomène de formation des langues novo-latines, si négligé jusqu'à présent, et pourtant si digne d'attention, à cause de la proximité du temps où il s'est accompli, et des lumières historiques qui y convergent de toute part. Là, plus d'incertitude. C'est, pour ainsi dire, une expérience faite à plaisir, et telle qu'on pourrait la souhaiter dans un laboratoire. Le mot latin, toujours identique, a été transporté simultanément en Italie, en Espagne, en Gaule; et partout il a subi une modification spéciale. Non-seulement, les grandes divisions territoriales y ont ainsi marqué leur empreinte; mais encore, comme une sorte de thermomètre très-sensible, il accuse de petites variations; il ne peut se déplacer au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest, sans que sa forme change. Les dialectes et les patois sont les instruments de précision sur lesquels toutes ces influences délicates sont venues s'inscrire.

La condition qui règle les changements est qu'ils sont d'autant plus grands, que plus grande est la distance au centre d'origine, ou, plus exactement, que les modifications se caractérisent d'autant plus, que le lieu de transplantation diffère plus du lieu de nais-

sance. Ai-je besoin d'ajouter que cela ne s'entend que du temps de formation des langues, et du moment où les éléments qui les constituent peuvent se conformer, comme une cire docile, aux empreintes permanentes? Ce n'est pas quand une langue littéraire est armée de toute son autorité, que ces phénomènes se produisent; dans ce cas, elle fait reculer les patois, elle efface les dialectes, elle impose la règle et l'uniformité, et, abritée, comme l'homme lui-même dans les murs de ses villes, contre les influences du climat, elle n'est plus sujette qu'à celles des siècles. Les siècles, à leur tour, qui sont dans le temps ce que sont les climats dans l'espace, modifient peu à peu les hommes, et, par les hommes, la langue, qui glisse insensiblement sur la pente du changement. Mais s'il arrive que la force cohésive d'une langue littéraire se relâche, alors la propriété de reproduction qui appartient à tout ce qui a vie se manifeste, et de nouveaux idiomes apparaissent. Ainsi, les barbares étant intervenus, et Rome mise hors de cause, il se forma des centres qui eurent chacun son dialecte; et le latin, relégué parmi les savants, ne put tenir contre les influences locales. Ainsi, l'anglo-saxon, dédaigné par la caste conquérante qui parlait français, perdit son rang, et la place, devenue vacante, fut occupée par l'anglais moderne. Ainsi, l'ancien français (car il y a là un phénomène de même genre, et l'existence des cas le sépare visiblement du langage moderne), l'ancien français, quand les poésies qui en avaient fait la gloire cessèrent de plaire, s'éclipsa dans le passage du quatorzième au quinzième siècle, et céda, avec ses dialectes, devant une langue littéraire

que toutes les circonstances sociales poussaient vers l'unité et l'empire.

Ces considérations, très-générales, ne seraient rien, si elles n'étaient fondées sur des considérations très-particulières, du genre de celles que fournit l'examen du rapport entre un mot du pays wallon et un mot du pays du Berry. Ici la recherche doit être minutieuse pour être fructueuse; *in tenui labor.*

On connaît ces vers de la Fontaine :

> L'autre exemple est tiré d'animaux plus petits.
> Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe,
> Quand sur l'eau se penchant une fourmis y tombe,
> Et dans cet océan l'on eût vu la fourmis
> S'efforcer, mais en vain, de regagner la rive.

Deux fois *fourmi*, au singulier, y est écrit avec une *s*. C'est une licence sans doute, mais il ne faut pas croire que, sans autorité d'aucune espèce, la Fontaine ait recouru à un changement arbitraire pour éviter une rencontre de deux voyelles, ou donner l'exactitude à une rime. Il n'a fait que se servir d'une ancienne forme qui lui a été commode, mais qui existait avant lui. L'*s* qu'il mettait ainsi suivant l'occasion, n'avait pour lui d'autre raison d'être que la facilité qu'elle lui procurait; il n'en connaissait pas la cause grammaticale. Cette cause est connue : *fourmi*, dans l'ancien français, était du masculin, et, comme tel, il faisait au sujet *li fourmis*, et, au régime, *le fourmi*. La Fontaine ne lisait pas les textes du treizième siècle, mais il lisait ceux du seizième siècle; et il y a certainement trouvé parfois *fourmi* avec une *s*, quand on ne savait plus si cette lettre appartenait ou non à l'orthographe propre du

mot. C'est par une fluctuation de ce genre que nous écrivons un *fils* (de *filius*), un *lacs* (de *laqueus*), un *legs* (de *legatum*), l'*s* du sujet antique étant restée, par erreur, agglutinée au thème qui jadis ne la recevait que suivant la déclinaison. *Formi*, *fourmi*, *fromi*, dans le patois berrichon, est masculin aussi comme l'ancien français; et tous deux, ne pouvant venir de *formica*, supposent un bas-latin *formicus*. Mais, à ce propos, remarquez les hésitations et les transactions incohérentes de la langue littéraire. D'une part elle a repris le féminin, qui lui a été suggéré sans doute par quelques dialectes ; car je dirai tout à l'heure que des patois ont conservé ce genre, qui est plus vrai, puisque c'est celui du latin ; d'autre part, au lieu d'adopter une terminaison féminine, elle a gardé la terminaison masculine. En effet, ou il faut dire, comme l'ancien français et quelques patois, *un fourmi ;* ou il faudrait dire *une fourmie*. C'est ce qu'a fait le wallon sous la forme qui lui est propre : *fourmihe*. De sorte que le wallon n'a pas connu le bas-latin *formicus*, qui a prévalu dans d'autres provinces, et il ne s'est servi que de *formica*. C'est ainsi qu'une *s* dans un vers de la Fontaine a mis en présence les règles de la langue, sa déclinaison, quelques-uns de ses patois et même les formes primordiales qui se sont produites quand le latin, s'altérant, passait au français.

Nous n'avons pas, ou plutôt nous n'avons plus, pour désigner la toile de l'araignée, un mot unique; les deux patois que j'examine, ont chacun un composé qui exprime cet objet. Le berrichon dit *urantele* et *irantele*, *araneæ tela*, et même un verbe *aranteler*, pour : en-

lever les toiles d'araignée. *Arentele* était usité dans le seizième siècle, et M. le comte Jaubert cite, suivant sa louable habitude de rapprocher le vieux et le moderne, ce passage-ci de J. du Fouilloux : « Telles manieres de gens y seroient souventesfois trompez, car incessamment les *arantelles* tombent du ciel et ne sont point filées des araignées. » Le patois rouchi ou du Hénaut dit *arnitoile ;* et le wallon, *arencret*, introduisant, au lieu de *toile*, le mot *cret*, qui veut dire pli, et qui paraît venir d'une racine germanique. *Arantele* ou *arnitoile* est un composé bien fait et heureux qu'il est dommage qu'on ait laissé perdre. On remarquera l'étendue de pays qu'il occupe, puisqu'on le trouve depuis le Berry jusqu'aux bords de la Meuse. On remarquera aussi comment la langue s'y est prise pour accourcir ce mot qui menaçait d'être bien long : dans l'une des formations, *arantele*, on a réduit *aranea* à *aran*, et, dans l'autre, *arnitoile*, à *arnea*. Un mot qui entre ainsi en composition se confond avec l'autre, et il y perd son accent, qui cesse alors de régir les transformations subies.

M. le comte Jaubert a inscrit, dans son *Glossaire*, *échameau* qu'il rend par : « planche de terre élevée en ados entre deux sillons sur laquelle on plante la vigne dans les terroirs qui craignent l'humidité. » Il ignore l'étymologie de ce mot. Pour moi, j'en vois une très-régulière, et qui est l'expression d'une métaphore naturelle. C'est le wallon qui m'y conduit. Ce patois a *hamai*, qui veut dire un banc ; *hamai*, ramené suivant les lois du patois wallon à la forme latine dont il dérive donne *scamellum*, lequel, à son tour, donne, lettre pour lettre, le berrichon *échameau*, de même que *scal-*

mus, le bois qui tient la rame, a formé le terme de métier *échome* qui a la même signification. Ainsi *échameau* signifie un banc, ce qui s'applique fort bien à un ados destiné à recevoir des vignes.

Au premier abord on douterait que les mots qui, en wallon et en berrichon, signifient *oie*, c'est-à-dire *awe* et *oche*, proviennent, avec *oie* lui-même, d'un seul et même radical. Mais ce qui serait une conjecture hasardée si l'on ne possédait pas les formes diverses, devient évident par le rapprochement. Ce radical est le bas-latin *avica*, diminutif d'*avis*. L'oie a été appelé l'oiseau par excellence, à cause de l'utilité qu'offraient sa plume et sa chair. On a beaucoup d'exemples de mots à sens général que l'usage a spécifiés : *jumentum*, bête de somme, est devenu *jument*, *animalia*, animaux en général, est devenu *aumaille*, appellation collective des bêtes à cornes; *vervex*, bélier, s'est transformé en *brebis; mouton* a donné son nom à l'espèce entière, et expulsé définitivement l'ancien français *oueille*, *ouaille*, qui provenait d'un diminutif d'*ovis*. *Avica*, ainsi spécifié, et étant proparoxyton, a fourni l'espagnol *auca*, l'italien *oca*, le berrichon *oche*, le vieux français *oue* (devenu présentement *oie*), et le wallon *awe;* et cela, suivant que, conservant dans tous les cas, la syllabe antépénultième, qui est le noyau du mot, supprimant l'*i* et reportant le *v* sur l'*a*, on a ou gardé le *c*, ou laissé tomber cette consonne.

Champî est un verbe wallon qui veut dire mener paître. La dérivation en est évidente : il vient de *campus*, suppose un bas-latin *campicare*, et serait en français, s'il y existait, *champier*. De ce même radical, le

patois du Berry a tiré un substantif masculin *champis*, qu'on rattachera à un bas-latin *campicius*. (L'ancien français *champil*, qui s'est dit à côté de l'autre, se rattache à un bas-latin *campilis*.) Mais ici la métaphore est intervenue et a modifié le sens. *Champis* ne signifie rien qui ait rapport à la campagne ; c'est le mot usité pour désigner un enfant trouvé, un bâtard. Cet euphémisme ingénieux rappelle à l'esprit le lieu écarté ou solitaire où l'on suppose que la faible créature est délaissée. Au reste, ce mot a été français ; on le trouve dans les livres du seizième siècle et aussi dans des textes plus anciens. Il est généralement employé non-seulement dans le Berry, mais aussi dans tout le sud-ouest, jusque dans l'Angoumois. Il ne paraît pas s'être étendu dans le nord de la France.

Ahans, s. m. pl., signifie, en wallon, légumes encore en terre, c'est-à-dire considérés comme production du sol et non comme objets de consommation ; *ahanner*, v. n., signifie, dans le Berry, souffler, être essoufflé, gémir. Ces deux mots sont identiques non-seulement par la forme, mais aussi par le sens, malgré la grande séparation qui paraît exister entre eux. *Ahanner* appartient à la langue française ancienne ; il était encore employé dans le seizième siècle ; c'est depuis lors qu'il est tombé en désuétude. Auparavant, il était en plein usage avec le sens général de prendre de la peine, et le sens particulier de cultiver la terre. C'est le provençal et l'espagnol *afanar*, et l'italien *affannare*. Cela établi, il est aisé de voir comment *ahan*, désignant la culture des champs, a pu prendre, au pluriel, la signification de résultat de cette culture, et spécialement

dénommer les légumes encore enfouis. Au contraire, dans le Berry, *ahanner* a conservé l'ancienne acception.

Grimper, d'après Ménage, vient de *repere*. Cela est fort douteux, non pas tant à cause de l'épenthèse du *g* (on en a un exemple dans *grenouille*, qui vient de *ranicula* avec un *g* épenthétique), qu'à cause de la conjugaison qui n'est pas conforme, et surtout du sens qui n'est pas satisfaisant. M. Diez le tire de l'ancien haut-allemand *klimban*, allemand moderne *klimmen*, qui signifient, en effet, grimper. Bien que cette étymologie pût être acceptée, cependant il se demande s'il ne faudrait pas chercher une autre origine; ce qui l'y déterminerait, c'est que *grimper* se dit, en wallon, *griper;* ces deux mots seraient identiques; *grimper* serait formé de *griper* par l'addition d'une *m;* tous deux proviendraient du flamand *grijpen*, saisir, gripper, haut-allemand *greifen;* et l'on comprendrait sans peine comment, du sens de *gripper*, on aurait passé à celui de *grimper*. Ce que M. Diez ne donne qu'avec doute et comme une opinion subsidiaire paraît être la vraie étymologie. De même que le wallon l'a mis sur la voie d'une explication nouvelle, de même le patois berrichon apporte la dernière confirmation: *grimper* y signifie saisir. On a donc: le français et le berrichon *grimper*, avec le sens l'un de gravir, l'autre de saisir; et le français et le wallon *griper* (ou *gripper*), avec le sens l'un de saisir, et l'autre de grimper. On pensera dès lors sans peine qu'il n'y a lieu d'y voir qu'un seul et même mot, diversifié tantôt par la forme, tantôt par l'acception.

Génin, dans ses *Récréations philologiques*, livre où l'on trouve une érudition quelquefois paradoxale, souvent heureuse et toujours spirituelle, a donné, de *fripon*, une explication qui me paraît bien fondée. *Fripon* vient de *friper ;* cela ne fait pas de doute. Mais que veut dire *friper*? C'est ce que Génin établit d'une façon très-sûre. D'abord il cite ce passage-ci d'un roman de Balzac (*Eugénie Grandet*). « En Anjou, la *fripe*, mot du lexique populaire, exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine, *fripe* vulgaire, jusqu'aux confitures d'alberge, la plus distinguée des *fripes*. » Muni de cette indication, il retrouva bientôt ailleurs les traces de la vraie signification. Ainsi Furetière, dans son *Dictionnaire*, met : *Fripper*, manger goulûment. Il y avoit à ce festin assez de quoy fripper.» Et à l'article *Fripponner*, il explique ce verbe: «Manger en cachette ou hors des repas quelques friandises. Les femmes ont toujours en poche de quoy fripponner. Ce galant a toujours dans son cabinet quelque langue de bœuf, quelques confitures pour *fripponner*.» Tout cela est décisif; et Génin en conclut que, dans l'acception présente de *fripon*, on a un sens dérivé du primitif, attendu, dit-il, que, de convoiter la *fripe* à la dérober, il n'y a qu'un tour de main. Et l'on voit pourquoi, *voleur* étant le gros mot, *fripon* en est un diminutif, car il est parti de ce qu'il y a de plus pardonnable parmi les petits larcins. A ce propos, Génin ajoute : « Il est heureux que le mot *fripe* soit resté en usage parmi le peuple angevin pour nous mettre sur la voie de la véritable origine de *fripon*, et qu'il ait été recueilli par un écrivain observateur. Combien d'autres mots qu'il se-

rait aussi utile de connaître sont disséminés au hasard dans les anciennes provinces de France, où ils périssent obscurs et méprisés ! » Pour confirmer son dire et déterrer quelques-uns de ces mots *obscurs et méprisés*, je citerai mes deux *Glossaires*. Le pays wallon a : *friper*, manger goulûment, et *fripe*, bonne chère, régal ; et le Berry a : *friper*, lécher la sauce d'un plat avec la langue. Rien n'est donc mieux assuré que le sens primitif de *fripe* ou *friper*, et, partant, de *fripon*, tant dans son acception primitive que dans son acception secondaire.

Le *mauvis* est un oiseau qui figure fréquemment dans les poésies du moyen âge. Là, beaucoup d'éditeurs de ces textes l'ont pris pour une alouette ; trompés sans doute par le mot *mauviette*, ils ont attribué à celui-là le sens de celui-ci. Génin a très-bien relevé cette erreur : le *mauvis* est une grive. Au reste, le *Dictionnaire de l'Académie*, dans lequel il figure, le définit : petite espèce de grive très-bonne à manger. Si telle est la signification présente, telle aussi fut l'acception passée. C'est ce que Génin a mis hors de doute par des textes décisifs. Et cela n'était pas inutile ; car il arrive que, d'un temps à un autre, comme d'une contrée à une autre contrée, le même mot sert à désigner des bêtes ou des plantes différentes. Tandis que, dans le Berry, le *mauvis* est une sorte de grive plus grosse que la grive ordinaire, le *mâvi*, dans le pays wallon, est le merle.

Quelquefois des mots très-semblables ne se laissent pas ramener à un même radical. *Éwarer*, en wallon, et *évarié* en berrichon, sont-ils identiques dans l'ori-

gine? Leurs formes, comme on voit, sont voisines ; les significations ne se rapprochent pas moins, car *éwarer* est rendu par troubler quelqu'un au point de le mettre hors de lui, effarer ; et *évarié* est un adjectif qui se dit d'un malade en délire et tenant des discours sans suite : « Aussitôt qu'il a un peu de fièvre, il est *évarié*. » M. Grandgagnage est d'avis que *éwarer* est le même mot que le français *égarer*, qui est littéralement identique, vu que le *g* français est souvent rendu en wallon par un *w*. *Égarer*, à son tour, est composé de la préposition *ex* (provençal *esgarar*) et de *garer*, qui vient de l'ancien haut-allemand *warôn*, prendre garde. De son côté, M. le comte Jaubert hésite sur le mot qu'il a sous les yeux : il se demande s'il dérive du latin *varius*, ou s'il n'est pas tiré de *égaré* par l'intermédiaire d'une forme *égairé*, d'où *égarié*. Cette seconde supposition n'est pas admissible, car le *w* allemand se rend en français non par un *v* simple, mais par un *g*. La première au contraire me paraît tout à fait plausible. La forme est concordante ; la seule difficulté serait de trouver, dans l'ancien français, au latin *varius*, des sens qui permissent le passage à celui d'*évarié*. Or, à l'article *variare*, Du Cange fournit des exemples dont on peut se servir à cet effet. *Varier quelqu'un*, le faire changer d'avis : *se tu de chou* (de cela) *point me varies... Varier*, contredire : *laquelle femme contre le propoz et intention dudit exposant varia tant... Varietas* a, entre autres, dans le bas-latin, le sens de maladie, indisposition. Tout cela étant réuni, on comprend comment un composé bas-latin *evariatus* a pu arriver à la signification de délirant.

Groseille semblera, au premier abord, un mot facile ; car il a l'apparence d'un dérivé français, et l'on croirait y retrouver quelque provenance de l'adjectif *gros ;* mais ce n'est, en effet, qu'une apparence, et nul indice ne permet de voir comment cet adjectif figurerait dans la dénomination de ce fruit. Les patois écartent d'ailleurs une telle étymologie. Le Berry dit *grouselle* ou *groiselle ;* la terminaison, si le mot en lui-même ne devient pas plus clair, l'est davantage, car elle se rattache à d'autres terminaisons semblables, telles que *airelle*, *prunelle*, *cenelle* (c'est le fruit de l'aubépine). Le rouchi *grusiéle* et le wallon *gruzale*, changeant la voyelle du thème, non-seulement témoignent que *gros* n'a rien à faire ici, mais encore indiquent de quel côté on peut se tourner. M. Grandgagnage remarque que *gruzale* peut très-bien être considéré comme le féminin de *gruzai*, le wallon formant en *ale* beaucoup de féminins dont le masculin est en *ai*. Or *gruzai* signifie un grêlon. L'assimilation d'un grain de groseille avec un grêlon est acceptable, d'autant plus que *gruzai* et *gruzale* d'une part, et *grêle*, *grêlon* et *groseille* d'autre part, sont rattachés par là à un radical allemand qui veut dire petit fragment (ancien haut-allemand *krioz*). C'est le wallon qui, introduisant des éléments nouveaux de discussion, a suggéré à M. Grandgagnage un rapprochement plausible.

Les mots, soit en changeant de pays, soit en changeant de siècle, s'ennoblissent ou s'avilissent d'une façon singulière. *Damehele*, en wallon, est, pour la structure, l'équivalent de *demoiselle*, mais il signifie servante de ferme qui prend soin des vaches ; de sorte que

dominicella, qui, bien qu'un diminutif, retient tous les attributs de *dominus*, est, sur le territoire wallon, la dénomination d'une domestique de ferme. Nous-mêmes, qu'avons-nous fait de *damoiseau*, qui est *dominicellus*, et qui, sous la forme de *danciaus* ou *dancel*, suivant qu'il était au sujet ou au régime, tenait une place si honorable dans la langue de nos aïeux? Et surtout, qu'avons-nous fait de *donzelle*, qui est aussi *dominicella*? Dans le Berry, *vâlet* (car c'est ainsi qu'on prononce, et non à tort, car le mot ancien est *vaslet*) se dit du serviteur du plus bas étage dans une métairie, de celui qui n'a point de charge particulière et qui est employé comme aide; et les bergères rappellent souvent leurs chiens par ce nom: « *Veins-ci, mon vâlet, teins du pain, mon vâlet.* » Dans la langue littéraire *valet* n'a pas eu un bien meilleur sort. Et pourtant, à l'origine, qu'y avait-il de plus distingué que cette appellation? *Vaslet*, ou, par une substitution non rare de l'*r* à l'*s*, *varlet* est un diminutif de *vassal*; *vassal* signifiait un vaillant guerrier, et *varlet* un jeune homme qui pouvait aspirer aux honneurs de la chevalerie. Au contraire *mesquin*, venant d'un mot arabe qui signifie pauvre, misérable, se releva d'abord; *mescin*, *mescine*, sont des termes très-souvent employés qui signifient seulement jeune homme, jeune fille, sans aucune acception défavorable : le *mescin*, la *mescine* pourrait appartenir aux plus grandes familles. De l'idée de pauvre et misérable, on passa à l'idée de faiblesse inhérente au jeune âge, de là le sens de *mescin* dans tout le cours du moyen âge. Le wallon n'a conservé que le féminin *meskène*, en rouchi *méquéne*, avec le sens de

fille (*filia*), et aussi de servante. Dans la langue littéraire *mesquin* a gardé à peu près sa signification originelle.

Ici s'arrête le travail par lequel j'ai essayé de faire connaître les *Glossaires* de M. le comte Jaubert et de M. Grandgagnage. Après avoir montré la distribution régulière des patois de la langue d'oïl, j'ai examiné séparément chacun des deux que j'avais sous les yeux, et finalement j'ai essayé quelques rapprochements entre l'un et l'autre, croyant qu'il y avait un certain intérêt à appeler l'attention sur l'ensemble des concordances et des discordances qui les affectent. Une excursion dans les patois est très-semblable, on peut le dire, à une excursion dans les pays où ils sont parlés, car ils doivent assurément être rangés parmi les productions qui en caractérisent le ciel et le sol. C'est une sorte de flore qui varie avec les éloignements et sur laquelle se marquent les différences des terrains. Le latin, cette plante exotique qui fut apportée dans les Gaules par la conquête et la civilisation romaine, prit domicile partout, mais partout aussi elle reçut l'influence locale, et donna naissance à une série régulière et bien ordonnée de familles naturelles qui se classent géographiquement. Usant des deux *Glossaires* comme d'un herbier abondant et rangé, on montre qu'ici telle famille se complète, que là telle famille se dédouble, que ce qui était rudimentaire et obscur en un point est développé et clair en un autre. Les zones se prêtent une lumière mutuelle. Cette comparaison des mots avec les plantes rend nettement ce que je désire faire comprendre quand je parle de la succession géogra-

phique des patois; et ni M. Grandgagnage, qui consigne avec soin les noms de plantes et d'animaux, ni M. le comte Jaubert, qui est un botaniste habile, ne me la reprocheront.

tiques nous l'ont transmise, est pleine d'une sombre horreur; la fatalité y pèse d'un poids terrible; pourtant Œdipe, aveuglé par ses propres mains, et devenu vieux, errant et exilé, revêt, au moment où les dieux mettent un terme à sa vie, une sorte de caractère sacré. La légende chrétienne, qui n'en est, d'ailleurs, qu'un pâle reflet, veut prouver que ceux-là même qui méritent le plus les sévérités de la justice de Dieu ne doivent pourtant pas désespérer de sa miséricorde, et qu'un repentir égal à la faute peut tout racheter. Le trouvère dès l'abord exprime cette pieuse intention :

Quant la colpe est oncques plus grande,
Tant la deit hom plus reconter,
Por l'autre peuple chastier.
Une maniere sunt de gent
Qui mescreient molt malement;
Mais s'il tant volent demorer
Que cest sermon puissent finer
De cest seignor dont je vueil dire,
Il meïsme porront bien dire
Que veirement, par negligence,
Perdent le fruit de penitence.
Je lur aconterai molt bien,
Certes, ne sont cil crestien
Qui tant cuident estre mesfait,
Que puis ne puissent, par nul plait,
De lor peché merci crier;
Por ce n'ont cure d'amender.

Au temps ancien était un comte d'Aquitaine, qui, veuf et se sentant près de sa fin, fit approcher de son lit son fils, sa fille et ses barons. Un seul regret l'occupe à ce moment suprême, c'est de n'avoir pas marié sa fille et de la laisser sans secours et sans conseil. Ses paroles

font couler des larmes de tous les yeux, et le père, mourant et affligé, met la main de la sœur dans celle du frère :

> Par le poing a sa fille prise,
> Al vaslet l'a en la main mise ;
> Si li comande, en cele feit [foi]
> Que il l'ame son pere deit,
> Que il la garde en tel enor [honneur],
> Com freres deit faire seror.

Il meurt ; ses barons l'ensevelissent à grand honneur, comme prince de haut lignage ; mais son inquiète tendresse amènera des malheurs plus grands que tout ce qu'il avait pu redouter.

Dans la légende païenne, c'est justement la précaution prise pour épargner à Œdipe et à sa famille les horreurs annoncées qui suscite les complications monstrueuses. L'oracle prédit que cet enfant qui vient de naître tuera son père et sera le mari de sa mère. Mais si l'oracle n'avait rien prédit, et si l'enfant était demeuré dans la maison paternelle, on ne voit pas comment la prédiction aurait pu s'accomplir. Il ne faut pas trop presser le sens de ces vieilles légendes, et il convient de les prendre comme elles se présentent. C'est la fatalité insurmontable, l'*ineluctabile fatum*, qui est ici au fond de l'idée. L'oracle prédit, l'homme veut détourner la menace, et tout arrive pour démontrer combien est aveugle l'esprit des faibles mortels et par quels chemins mystérieux l'inexorable destinée sait reprendre sa proie.

Dans la légende chrétienne, le destin a disparu ; mais le démon, ou, pour me servir de l'expression

consacrée alors, l'*ennemi*, en tient lieu, et dresse aux enfants d'Adam ses piéges dangereux. L'occasion est favorable. Le frère, fidèle aux recommandations du père, fait tout honneur à la fille, et lui témoigne toute tendresse, plus même qu'il ne faut, car

> Ensemble vont, ensemble vienent,
> A grant joie ensemble se tienent.
> La vesteüre fu commune,
> E leur escuele tote une;
> Ensemble burent d'un vaissel,
> E si taillerent d'un cotel;
> E lor dui lit furent si près,
> Que il s'esgardoient adès.

L'occasion parut bonne au diable pour tourner à mal une si tendre amitié et pour perdre deux âmes. Il alluma dans le cœur du frère une passion criminelle. La sœur ne s'en aperçoit ni ne la partage. Mais, une nuit, le frère pénètre dans le lit de la jeune fille; toute effrayée, elle craint, si elle cède, de commettre un péché mortel; si elle appelle du secours, de déshonorer son frère. Dans l'incertitude elle se tait, mais, comme dit l'auteur,

> Ce fut del pis que faire pot.

Dans l'opinion du légendaire, le diable n'a aucune connaissance de l'avenir :

> Li diables n'en sot nient;

car il excite une passion incestueuse, il enchaîne deux pécheurs dans les liens du péché, et il ne prévoit pas

qu'il se fait tort à lui-même, et qu'il vient de procurer un *saintisme engendrement*, qui trompera ses projets et répandra la sainteté et le salut. Pendant que le démon se réjouit, la jeune fille se désespère. Sa faute va devenir visible; elle ne peut plus être cachée; et ses couches approchent. Le frère partage le désespoir de la sœur. Il avait, parmi ses barons, un chevalier en qui son père mourant lui avait recommandé de se fier particulièrement. Il mandera ce chevalier, lui révèlera en confession la faute qu'il a commise, et le priera de le conseiller; jusque-là la sœur aura soin de bien cacher sa grossesse.

Le chevalier arrive : le frère et la sœur, saisis d'une amère douleur, se jettent à ses pieds en versant des larmes abondantes. Pourquoi ces pleurs? Pourquoi vous agenouillez-vous devant moi, qui suis votre homme? Mais, quand il a entendu le triste aveu :

> A poi sis cuers ne parti d'ire;
> Il en sospire molt sovent,
> Si en plore molt tendrement.

Toutefois, fidèle vassal, il ne les abandonne pas dans leur détresse et se charge de tout celer. Le jeune homme rassemblera ses hommes et leur annoncera qu'il va à Jérusalem, mais qu'auparavant il veut assurer l'*honor* (c'est le nom que portaient les fiefs) à sa sœur. Les serments pris, la sœur sera remise au bon chevalier, qui l'emmènera dans sa demeure. Il a *un chastel fort et haut* et une femme *qui molt vault*. La sœur fera ses couches sans que personne s'en aperçoive. Quant à toi, dit-il au jeune homme,

Tu en iras requerre Deu
En Jerusalem, où Judeu
En sainte crois le travaillerent
E de la lance le plaierent.
Se tu reviens, ta terre auras;
Si tu i mors, sauvés seras.

Tout se passa comme il avait été convenu. La jeune dame, bien servie par la femme du baron, accoucha, dans le plus grand secret, d'un enfant qui fut

Sains Gregoires, cil fors pecheres.

A peine est-il au monde que la mère veut s'en débarrasser, le tenant pour vil, parce qu'il fut engendré par péché et qu'il ne peut être montré. Elle déclare à son hôtesse que, si on ne fait de l'enfant tout ce qu'elle commandera, elle se laissera mourir de faim. Celle-ci, effrayée, croit qu'il s'agit d'un meurtre, et la supplie de renoncer à cet affreux projet. Ce n'était pas un infanticide que la mère projetait, mais c'était quelque chose de fort approchant, l'exposition dans un bateau sur la mer. On fait ce qu'elle ordonne; un berceau est préparé, l'enfant y est mis avec quatre marcs d'or sous le chevet, du sel pour faire voir qu'il est encore à baptiser, un velours, un *paile* précieux, dix marcs de bon argent sous les pieds, et des tablettes dans lesquelles elle écrivit:

Qui trovera icest enfant
Sache de veir e nel dot mie [et n'en doute],
Que par peché e par folie
L'ot un freres de sa seror.

Elle ajouta d'autres recommandations: le faire élever avec les dix marcs d'argent; le mettre à l'école pour

qu'il sache prier Dieu; garder les tablettes jusqu'à ce qu'il soit d'âge; les lui montrer alors, afin qu'il connaisse de qui et comment il naquit, et qu'il prie, s'il est sage, pour ses méfaits et pour ceux de ses parents. Cela fini, elle lui fait ses adieux :

> Amis beaus fis, se tu vis tant
> Que puisses ceaus [ces] tables raveir,
> Et que est ens escrit saveir,
> Pri tei que les gardes sovent
> E lises ententivement,
> E si te remembre de mei,
> Qui remaing dolente por tei.

Ce sont, en effet, des adieux irrévocables. Le berceau est mis dans un tonneau; le tonneau est porté dans une barque, et la barque est conduite en mer :

> . . . es ondes,
> Là où seront les plus parfundes.

Pendant qu'elle est livrée à tous les regrets, survient une nouvelle cause de larmes. Un messager arrive qui lui apprend la mort du frère.

> Dame, fait il, en icele ore
> Que tu de lui te departis,
> Lui prist li maus qui l'a ocis,
> E mors fu à une jornée.

Les barons la mandent pour qu'elle vienne saisir la terre et ensevelir le mort. Réconfortée par les sages conseils de l'hôte qui l'avait reçue, elle reprend le chemin de son palais. Maintenant elle en est dame :

> Lors vindrent de par le païs
> Li vavassor e li marchis;

De la dame lur fiés quereient,
Quar de li tenir les deveient.

Aussitôt que la mort du seigneur d'Aquitaine fut connue, des rois et des comtes, par convoitise de la terre, briguèrent la main de la jeune châtelaine ; mais elle ne veut écouter aucune proposition. N'ayant plus devant les yeux que le souvenir de sa faute et l'ardent désir de l'expier,

Tot a son cuer en Deu servir;
Por l'ame son frere acheter,
Se peine molt de jeüner,
E des iglises essaucier,
E des povres Deu herbergier.

Mais un puissant duc ne s'arrête pas aux refus de la dame; s'il ne l'a pas de gré, il l'aura de force, et il entreprend contre elle une guerre qu'il jure de ne finir que par le mariage; et la dame à son tour jure qu'elle ne sera jamais sienne. Voilà la guerre allumée.

Elle dura bien longtemps; car c'est Grégoire qui devait la terminer. Nous l'avons laissé

Là o il en la mer esteit,
Si com fortune le voleit,
Molt près de peril e de mort,
Sans nul conduit e sanz confort,
Fors sol l'onde qui'l conduiseit.

Elle le conduisit fort loin, outre la mer, du côté de la barque de deux pêcheurs qui appartenaient à une abbaye, et qui étaient sortis pour prendre du poisson. Ceux-ci, apercevant le bateau abandonné et errant, s'emparèrent du tonneau, sans se douter qu'il contînt

un enfant. Le mauvais temps et la grosse mer ne leur permettant pas de pêcher, ils reviennent au rivage où l'abbé les attendait. C'est devant ce saint personnage que découverte est faite du berceau; les tablettes sont lues, l'argent est trouvé; les riches étoffes sont dépliées. Le bon abbé dispose de tout pour le mieux : des deux pêcheurs, l'un est pauvre et l'autre est riche; au pauvre il donne les dix marcs d'argent; au riche il impose la condition de se charger de l'enfant et de le faire passer pour le fils d'une sienne fille qui est mariée au loin. On baptise l'enfant : l'abbé est son parrain et lui donne le nom de Grégoire, qui est le sien. Il garde les tablettes, les quatre marcs d'or, le *paile* alexandrin, et serre ces objets en un lieu sûr.

Le jeune Grégoire fut élevé comme fils de pêcheur; mais son haut lignage éclatait à travers son humble condition :

> Onques mais fils à pecheor
> Ne nasqui de si grant valor.
> Trestuit dient que mar i fu
> Sis cors, sis senz e sa vertu,
> Quant il n'esteit d'un païs sire
> A governer un grant empire.

Cette supériorité finit par troubler la vie paisible de Grégoire. Dans une rixe avec un des fils du pêcheur, il eut l'avantage, et la mère irritée le traita, devant tous, de misérable enfant trouvé. Grégoire va, dans son chagrin, auprès de l'abbé. En vain celui-ci essaye-t-il de le consoler; en vain lui promet-il que jamais cet outrage ne sera proféré de nouveau; en vain lui fait-il entrevoir l'espérance de devenir un jour abbé du mo-

nastère ; Grégoire n'écoute rien ; il veut aller en des lieux où sa honte ne soit pas connue ; il veut porter les armes et être chevalier, et, prenant congé de l'abbé, il ajoute :

> Par cel seignor qui fist le mont [monde],
> Jamais nul jor joie n'aurai
> De ci à tant que je saurai
> De quel lignage fu mis pere,
> E quele feme fu ma mere.

A ces mots, l'abbé, se rappelant les tablettes, va les chercher et lui dit de les lire. Grégoire voit toute l'histoire qui y est racontée, sans croire qu'il s'agisse de lui, et il demande ce qu'est devenu l'enfant.

> Li abes respont par grant duel :
> C'es tu meïsmes, bel filleul ;
> E li bliaut que as vestu
> De cel meïsme paile fu
> Que ensemble o tei fu trové ;
> E l'or ai je molt bien gardé.

L'abbé renouvelle ses instances : Si tu restes chevalier, tu perdras ton âme ; demeure ici dans ce moutier, et sers Dieu de ton métier. Grégoire refuse plus obstinément que jamais. Si nous étions dans une légende païenne, nous dirions que son destin l'entraîne irrésistiblement vers sa mère qu'il ne connaît pas et vers l'inceste qui l'attend.

En effet, les flots et les vents qui l'avaient apporté naguère vers cette rive le remportent avec non moins de fidélité vers les lieux où il reçut la vie. On y guerroie toujours ; le duc poursuit ses prétentions sur la dame ; tout le pays est ravagé ; il n'y reste ni bœuf, ni

vache, ni maison, ni bourg, ni ville, ni cité, sauf la noble forteresse qui ne peut être prise par force, ni conquise par assaut. Ce sont des circonstances à souhait pour Grégoire, qui vient chercher occasion à sa prouesse. On le retient comme soudoyer; et voilà que les combats recommencent. Le duc arrive avec ses gens, il assiége la cité, dresse ses tentes. Les chevaliers du dedans acceptent le défi; ils forment leurs escadrons, sortent hors des murailles et la mêlée s'engage. Grégoire, bien entendu, est le premier à l'attaque; rien ne résiste à sa vaillance. Le duc lui-même, qui s'efforce de maintenir le champ, est blessé et renversé par Grégoire, qui allait lui couper la tête, mais qui, le voyant sans mouvement, le saisit par le *nasal* du heaume et l'emporte sur le cou de son cheval. Cette manière d'emporter un vaincu n'est pas rare dans les chansons de geste et les romans d'aventure. La foule des chevaliers des deux partis se précipite dans la ville; un dernier combat s'y livre, et les gens de la ville avaient du dessous, quand Grégoire, qui avait déposé son prisonnier en lieu sûr, reparaît et décide la victoire.

Ici le diable intervient de nouveau. Après de si grands exploits et de si grands services, chacun se dit que rien ne serait plus heureux, si la dame prenait Grégoire en mariage.

> Lors fut deables angoisos,
> Quant ce oï, e molt joios;
> De l'ajoster molt se pena;
> Quar premeirement ajosta
> Le frere et la seror ensemble.

Bon porchaz fera, ce li semble,
S'ajoster puet, par nul espleit,
Que li filz à la mere seit,
E que le prenge en mariage;
Molt les en met en bon corage;
Molt s'entremet de elz atraire
Por la soe volenté faire.

Sa volonté se fait, et le fils devient le mari de la mère Grégoire a soigneusement conservé les tablettes qui avaient été déposées dans son berceau. Devenu prince, il cherche et trouve, dans le palais qu'il habite, un lieu secret où il puisse les cacher. Chaque jour, il allait voir si elles n'avaient pas été enlevées, et chaque jour aussi, en les voyant, il ressentait une vive douleur,

Ploreit des oils [yeux] e duel faiseit
Por le peché e por la rage
Que nez esteit de tiel lignage.

Cela dura tant qu'il fut aperçu par une *dancele* (c'est notre mot *donzelle;* mais *dancele* est *dominicella* et équivaut à *demoiselle*), par une *dancele* qui était *maistre chambrière de la dame.* La *dancele*, étonnée de ces signes d'affliction, ne sut qu'en penser, et alla demander à la dame s'il y avait, entre elle et son seigneur, ire et mautalent. Les questions se succèdent, et enfin la dame, pressée par la curiosité, va à la cachette; à peine a-t-elle mis la main sur les tablettes qu'elle les reconnaît. Son désespoir est sans borne.

Après en vint al lit corant
U ele vit o son enfant;
Ses cheviauz trait, e brait, e crie.

> Quant la maisnée l'a oïe,
> Li seneschals, qui molt l'ama,
> Vint à li, si li demanda :
> Dame, que vos est avenu ?
> Ele en plorant a respondu :
> Je n'ai soing de lonc plait tenir ;
> Faites tost mon seignor venir.
> Quar orendreit li parlerai ;
> E se ce non, mais nel veirai.

Un écuyer, bride abattue, va chercher Grégoire, qui était au bois. Celui-ci accourt en toute hâte, inquiet du mal soudain qui a saisi la dame, mais ne se doutant en rien du mal plus grand qui l'attend. Connaissez-vous votre lignage? lui demande la dame. A cette question, il se tait, ne sachant que dire ni que faire. Et ces tablettes, où il est dit qu'un enfant naquit d'un frère et d'une sœur, est-ce de vous qu'elles parlent? Grégoire comprend qu'il n'a plus rien à cacher :

> Por amor Deu, fait il, amie,
> Ne recordez tiel felonie ;
> Ne la deit om sus remembrer,
> Ne de tiel merveile parler.
> Sachez que je sui cis pechables
> Dont l'estoire est escrite es tables.

Ces mots ont achevé de déchirer le voile. Elle a devant les yeux, en une même personne, son fils, le fils de son frère et son mari. Ses gémissements éclatent ; elle regrette de n'être pas morte aussitôt après son baptême, et, dans son désespoir, voyant l'enfer qui s'ouvre pour la recevoir, elle ne pense pas pouvoir être sauvée, ni par pénitence ni par aumône. Mais Grégoire ne désespère pas ; les fautes commises, il faut

les amender; le déconfort ne nous vaut rien; Dieu fera merci, s'il voit que nous ayons repentance et que notre cœur embrasse la pénitence selon la coulpe et le péché. Puis, s'adressant au démon, qui a causé tous ces malheurs :

> Haï! deables, fel tiranz,
> Cum es crués e sorduanz!
> Molt nos quides aver sorpris,
> E en tes laz lacez e mis;
> Molt te peines en tote guise
> De metre nos en ton servise.
> Jamais de mei, se j'ai espace,
> N'auras bailie en nule place;
> Se je ai fait ta volenté,
> Ne l'ai à escient ovré.
> Mesfaiz me sui de tei servir;
> Mais si Dex me volt consentir,
> Onques del mal ne fus si lez [joyeux],
> Cum tu del bien seras irez.

Dans cette apostrophe au diable; dans cette véhémente protestation contre ses embûches, je remarque des expressions qui impliquent qu'on peut lui appartenir sans que la volonté ait en rien consenti au péché. Si j'ai fait ta volonté, dit Grégoire, je n'ai pas agi à escient. Dans ce cas, où est la responsabilité réelle, où est la culpabilité morale? Après des événements fortuits qui amènent des situations douloureuses et blessantes, on peut se sentir très-malheureux, éprouver un désir impérieux de se dérober aux regards et de s'enfermer dans le silence, la retraite et le désert; mais on ne se sentira pas vicieux et criminel. Si *le crime fait la honte et non pas l'échafaud*, la volonté fait la

faute et non l'enchaînement des circonstances qui en crée le semblant. Œdipe, lui-même, le fatal Œdipe qui tue son père et épouse sa mère, comme l'oracle l'avait prédit, n'a de ces deux crimes que le nom et l'apparence, car il ne connaissait ni son père ni sa mère. Laïus a péri dans une rixe qu'il avait provoquée, et Jocaste a été la récompense d'un grand service. Grégoire, enfant délaissé, gagnant par sa prouesse la main d'une femme qu'il sauve d'un péril pressant et en qui il ne peut soupçonner sa mère, rompra sans doute ces liens, qui deviennent détestables dès que la vraie nature en est connue, mais n'a non plus que le nom et l'apparence du crime. Pourtant ce nom et cette apparence suffisent à la légende chrétienne comme à la légende païenne pour attacher au malheureux qui a été victime du sort la réprobation, l'opprobre et les craintes qui poursuivent justement le vrai criminel, victime, lui, de ses passions et de sa perversité. Est-ce donc que la légende se prend aux mots et non aux choses? Et ne semble-t-il pas qu'après avoir condamné à l'inceste ses deux personnages, l'un par la voix de l'oracle, l'autre par la machination du diable, elle oublie le sombre mystère où elle s'est placée et pense n'avoir plus devant elle que des volontés humaines et leurs actes?

Mais selon le sens que l'homme du moyen âge a voulu mettre en sa légende, Grégoire n'a plus d'espoir qu'en la plus dure des pénitences. C'est aussi la pénitence qu'il recommande à sa mère:

> Ma bele mere, en ta maison
> Fai de ton cors afliccion,
> De jeüner, de Deu prier,

E de tes saumes versilier,
E si te tien en chasteé
Trestoz les jors de ton aé.
La haire vest enprès ton cors,
E les riches pailes dehors.
Les fameilous fai saoler,
Les nuz vestir e conreer,
Morz sevelir e enterrer,
Moines, hermites visiter.
Car quant li jugemens vendra [viendra],
E chascuns sa raison rendra,
E sera fait li parlement
Del bien e del mal ensement,
Que ne seit la balance igaus [égale];
Mais que li biens traie les maus.

Pour lui, il quitte ses vêtements seigneuriaux, s'habille en mendiant et part pour ne plus revenir.

S'en est alez al coc chantant.
De la chambre ist qui fu sa mere,
E del palais qui fu son pere.
Hastivement passa la terré
Dont il osta jadiz la guere,
Qui à toz ses ancessors fu,
E il meïsmes cuens en fu.
Or guerpit tot, e si s'enfuit
Là o fortune le conduit.

Elle le conduit sur le bord de la mer et chez un pêcheur; celui-ci serait à ranger parmi ces gens de la Fontaine

. . . . dont le cœur
Joignait aux duretés un sentiment moqueur.

Grégoire demande l'hospitalité pour une nuit, disant qu'il est un pauvre pénitent qui devait ainsi, pour le

grand mal qu'il avait fait, suivre sa destinée. Mais le pêcheur, peu touché,

> . . . . Ie comence à gaber
> E vers sa feme à regarder :
> « Haï, fait il, cum il est cras,
> « E blans e tendres soz les dras !
> « Il n'a gaires qu'il fu chauciez;
> « Molt a tendres e blans les piez.
> « Bien il resemble marchaant
> « Q'autrui aveir vait espiant.
> « Il ne jerra en ma maison,
> « Par la barbe qu'ai el menton.
> « N'aureie anuit paiz ne repos,
> « Se il giseit dedens mon clos. »

Mais la femme intercède, et à grand'peine elle obtient que Grégoire soit admis. Elle lui offre du vin, du poisson ; il ne veut que de l'eau et du pain d'orge. Le pêcheur ne voit là dedans que tricherie. Ah ! dit-il, si tu étais seul, tu mangerais tout le poisson jusqu'à l'arête et tu boirais un septier du meilleur vin de mon cellier. Son mauvais vouloir lui dicte un conseil qui, justement parce qu'il est singulièrement rigoureux, plaît à Grégoire. Quoi, dit le pêcheur, vous voulez faire pénitence, et vous restez parmi les hommes ! Quand on y reste, on finit toujours par ressentir la force et la chaleur du feu :

> Jà hom de si saintisme vie
> Ne deüst estre d'abaïe,
> Mais estre ens en un hermitage,
> O en desert o en boscage.

Le pêcheur connaît un rocher que la nature a creusé

que la mer isole, et où jamais homme ni femme n'entrèrent :

> Tost i porrez estre chenus,
> Ainz que vous i serez seüs.

Grégoire accepte. Le pêcheur l'emmène dans sa barque à la roche solitaire ; il l'y dépose, lui met aux pieds, à la grande joie du pénitent, des *ferges* (mot qui signifie entraves, et que le patois du Berry a retenu dans *enferger*, entraver), dont il s'était muni, et, poursuivant jusqu'au bout son malicieux vouloir, il jette la clef des *ferges* dans la mer. Voilà Grégoire seul, enchaîné par les pieds, n'ayant rien autre pour se soutenir que l'eau du ciel, et séparé sans retour, ce semble, de toute créature humaine.

Dix-sept ans se passent ainsi ; Grégoire est oublié de tous, même du pêcheur. Au bout de ce temps arrive une vacance du trône pontifical.

> Ne demora pas longement
> Que tuit li legat s'assemblerent,
> Et le romain clergé manderent,
> E les borjeis de la cité
> (Ceaus de greignor autorité),
> E les evesques d'environ,
> Por faire entre eaus election.

Réunis pour une aussi importante fonction, ils invoquent l'assistance céleste. Leur pieuse confiance est récompensée par l'apparition d'un ange qui leur commande d'aller chercher un pénitent du nom de Grégoire, reclus depuis dix-sept ans sur une roche de mer, et de l'élire pape. Aussitôt des messagers sont envoyés

à la recherche du pénitent ainsi désigné. Ils errèrent longtemps,

> Trues qu'à un jor, si cum Deu plot,
> Qu. .reite veie les menot,

ils arrivèrent à la maison même du pêcheur à qui Grégoire devait sa sauvage retraite. Un poisson est apprêté pour leur souper; le pêcheur, qui l'ouvrit, y trouve la clef des *ferges* qu'il avait jetée dans la mer. Il la reconnut, se rappela celui qu'il avait si malicieusement délaissé, mais ne témoigna rien. Après le souper, il interroge ses hôtes, qui lui expliquent l'objet de leur mission. Quand il entend le nom et le confinement, il ne doute pas qu'il ne s'agisse de Grégoire. Alors, revenant de ses mauvais sentiments, il raconte aux messagers comment il conduisit le pénitent sur le rocher, comment il vient de retrouver la clef, et s'offre à les mener, bien qu'il ne pense pas que Grégoire soit encore en vie. Le lendemain on s'embarque, et le pêcheur

> . . . les mena
> Tant qu'al rocher les arriva.
> Ainz que sus vousissent monter,
> Comencerent à apeler,
> Saveir se il encor vesquist,
> O se aucun d'enz respondist.
> Gregoires, qui encor viveit,
> Se mervila qui ce esteit.
> A lur parole respondi,
> E dit itant : je sui ici.
> Cil furent lé [joyeux] et sus monterent,
> Le crestien iluec troverent;
> Toz iert chenuz et toz pelus,

E de magrece confonduz,
N'aveit fors le cuer [cuir] et les os.
Molt en firent à Deu grant los.

On lui explique pourquoi on est venu le chercher dans sa solitude. D'abord il croit qu'on se *gabe;* puis, quand il comprend que la proposition est sérieuse, il dit : « Je ne puis me mouvoir ; je suis *enfergé*, et je n'ai pas la clef. » Mais le poisson l'avait rapportée. Aucun refus n'est plus possible. Rome tout entière vient au-devant de lui ; Dieu signale l'avénement de son serviteur par des miracles : les contrefaits sont redressés, les aveugles voient, les muets parlent, les sourds entendent, les malades sont guéris, et Grégoire est intronisé.

Venu estoient li pluisor,
E duc e prince e vavassor.
Li empereres i estoit,
Qui gregnor poesté avoit.
A lui covient, bien le savés,
Quant l'apostoile est ordenés,
Tant est sa dignités pleniere,
Que il l'asiet en la caiere.

Le lecteur désire sans doute, comme la légende le désira, que la grâce qui a été faite à Grégoire s'étende jusque sur sa mère, qui est restée pénitente dans son palais. La comtesse d'Aquitaine se résout à partir pour Rome, afin de parler à l'*apostole* et de se décharger de ses péchés. Dans le pape elle ne reconnaît pas son fils et, se confessant, lui demande une pénitence telle que sauve soit sa conscience. Grégoire, à ces paroles, voit bien qu'il a sa mère devant lui :

Dame, dist-il, n'avez mais dote.
Des [Dieu] vos a mise en bone rote;
Des vos a mise en bone veie,
Qui ici endreit vos enveie.
Vostre fiz sui, e vos ma mere.
Bien sai que Des, li nostre pere,
Nos volst à bone fin mener,
Que nos a fait entretrover.

La dame est transportée de joie et de tendresse, et, sur les exhortations de Grégoire, abandonnant son comté, elle entre en religion. La fin de sa vie s'achève dans les bonnes œuvres :

E deservit, après sa mort,
Aveir el ciel verai confort
E la corone pardurable
Ensemble o vie espiritable.

Telle est cette légende singulière qui a édifié le moyen âge, et qui a été traduite en allemand et en latin, suffisant témoignage de la faveur qu'elle obtint. M. Luzarche l'a tirée du manuscrit qui lui a déjà fourni le *Mystère d'Adam*, mettant ainsi à la portée des érudits les pièces intéressantes que renferme la bibliothèque de Tours. Dans l'analyse que j'ai donnée, j'ai souvent usé des termes mêmes du trouvère anonyme; le vieux français et le français moderne sont si voisins que la tentation est forte de les confondre en un usage commun, surtout quand on sent que l'expression archaïque est celle qui se conforme le mieux à la pensée originale, et qu'y toucher c'est faire perdre quelque chose à la naïveté et à la couleur.

2 — *Date et dialecte.*

M. Luzarche nous apprend, dans une préface fort intéressante d'ailleurs, que le manuscrit duquel il a tiré sa publication est écrit de deux mains, l'une plus ancienne et du douzième siècle, l'autre plus récente et du treizième, et que c'est cette dernière qui a écrit la légende de Grégoire. Le trouvère qui a versifié cette légende en vers de huit syllabes et à rimes plates (c'était le système consacré à cette sorte de compositions) est anonyme; sa patrie est inconnue. Et on ne peut même, pour conjecturer d'où il fut, argumenter du dialecte dont il s'est servi ; car on a deux copies du poëme, l'une en dialecte normand (ou *ligérien*, dit M. Luzarche : je reviendrai là-dessus tout à l'heure), l'autre en dialecte picard. Quant au temps où il a vécu (il s'agit de l'âge de l'auteur même du poëme, et non de ceux qui l'ont remanié pour l'adapter à leur dialecte), il y a moyen de fixer non pas une date, mais une limite au-dessous de laquelle il ne sera pas permis de descendre. Dans cette vieille littérature française, où tant de productions sont anonymes, on est souvent réduit, quelque effort que l'on fasse, à ne pas obtenir plus de précision. Heureux encore quand la critique est en mesure de rétrécir assez le champ pour que la conjecture ait une véritable valeur.

La poésie allemande du moyen âge a aussi une légende de Grégoire, et elle nous fournit un point de repère. M. Carl Greith, dans son *Spicilegium Vaticanum* (Frauenfeld, 1838), a publié cette pièce, en faisant re-

marquer, dans un préambule plein d'utiles renseignements, qu'on ne connaît point de rédaction française de la légende; qu'il y en a une en vieil anglais; que le poëte allemand s'est sans doute servi d'une rédaction latine, vu qu'il déclare au début de son œuvre qu'il a emprunté son récit à d'autres livres, et qu'il l'a versifié en allemand :

> Der dise rede berihte
> In tusche hat getihte
> Daz was von ovwe hartman.

La publication d'un texte inédit a fait, dans ce cas-ci comme dans bien d'autres, évanouir les hypothèses : une rédaction française existe, et c'est elle que l'allemand a suivie. M. Luzarche, dans sa préface, rectifie les dires de M. Greith ; mais M. Greith, de son côté, en nous donnant la version allemande et en déterminant avec érudition l'époque de Hartmann von Owe (car c'est, comme on voit, le nom du poëte allemand), rend, d'une façon indirecte, service à la critique française. La vie de Hartmann s'étend de 1150 à 1220. S'il composa, comme le pense M. Greith, ce poëme de Grégoire dans sa jeunesse, l'original français doit être reporté assez haut dans le douzième siècle; et, en tous cas, c'est à ce siècle qu'il faut l'assigner, lors même que Hartmann l'aurait imité dans les dernières années de sa vie. Cette conclusion ajoute un intérêt de plus à la publication de M. Luzarche; car, au point de vue de de l'histoire littéraire, il est bon de faire paraître les témoignages en faveur de la haute antiquité de la poésie en langue d'oïl.

Peut-être la *Vie de saint Grégoire* appartient-elle à une époque encore plus reculée que celle qu'à première vue lui assigne l'imitation faite par Hartmann. On sait que, dans le douzième siècle, l'art de la versification subit une réforme considérable : jusqu'alors on s'était contenté de l'assonance, mais à ce moment, l'oreille demanda une rime satisfaisante; les anciens poëmes furent remaniés suivant les nouvelles exigences, et il ne se fit plus que des compositions rimées régulière-ment. L'assonance est donc une marque de grande antiquité; et les poëmes qui la présentent appartiennent au onzième siècle ou aux commencements du douzième. Eh bien, dans la *Vie de saint Grégoire*, il y a, au début et à la fin, des vestiges d'assonance :

p. 1 :

> De la terre fu d'Aquitaine
> Si peché furent molt estrange;

p. 2 :

> Aussint la grant misericorde
> Que il ressut del rei de gloire;

p. 3 :

> Si que puis fu sains apostoiles.
> Ce fu mi sires saint Gregoires;

p. 117 :

> Ne furent en Rome apostoile
> Plus beneüré de Gregoire;

et même page :

> Qui furent en Rome apostoile,
> Saint sont e vivent en memoire.

On pourrait encore y joindre ces deux vers, p. 79 :

> Por penitence ou por aumosne,
> Ne por negune bone chose.

Mais le manuscrit est si peu sûr et la correction est si facile ; *por negune chose bone*, ce qui rend la rime suffisante, que je ne veux pas en appuyer mon dire. Restent les autres citations, qui sont autant d'assonances et qui contrastent avec les rimes correctes du demeurant. Or, ce cas n'est point du tout sans exemple, et, là où il se trouve, il témoigne que celui qui remania l'œuvre pour la mettre au goût du temps avait un original écrit suivant l'ancienne habitude, et remontant par conséquent aux premiers âges de la poésie française. Il se pourrait donc que la rédaction primitive du poëme pubié par M. Luzarche allât jusqu'au onzième siècle.

Je ne sais s'il faut considérer aussi comme un indice d'antiquité la remarque que je vais mettre sous les yeux du lecteur. Quoi qu'il en soit, comme je ne l'ai encore vue consignée nulle part, elle ne sera pas dénuée d'intérêt grammatical. Il s'agit de notre mot *sœur*, que dans les anciens textes on rencontre sous deux formes : *suer* (qui est un monosyllabe et qu'il faut prononcer comme notre mot *sœur*) et *seror*. J'avais cru jusqu'à présent que ces deux formes étaient équivalentes ; que *suer* ou *sœur* était la contraction de *seror*, et que cette contraction, qui était devenue d'usage commun pour la langue moderne, avait déjà pris pied dans le parler dès les premiers temps. Pourtant, vu que la lettre *r* n'est pas parmi celles qui s'élident d'or-

dinaire, le cas me paraissait singulier; mais, l'identité de *suer* et de *seror* étant incontestable, il semblait impossible de se refuser à admettre cette contraction. Dans le fait, l'explication était fausse, il n'y a point de contraction, l'*r* n'a pas été élidée, et *suer* n'est pas l'équivalent de *seror*. L'emploi de ces deux formes dans le texte publié par M. Luzarche va décider la question. Voici l'emploi de la forme *suer :*

p. 7 :

> La suer remist [resta] oveuc son frere;

p. 11 :

> Amis biaus frere, dist la suer;

p. 12 :

> Doncs vosist miaus sa suer morte estre

p. 13 :

> Ma bele suer, esta en pais;

p. 14 :

> Plore li freres e la suer;

p. 30 :

> E quant sa suer la biere veit;

p. 77 :

> Qu'une suer vos ot de son frere;

p. 81 :

> (Je) conois que vos estes ma mere,
> E m'espose, suer de mon pere.

Dans tous ces exemples, la forme *suer* joue le rôle de sujet.

Passons maintenant à la forme *seror*. On trouve p. 4 :

Por la seror qui est tant gente;

p. 5.

Mais li duels [deuil] est de ta seror;

p. 6 :

Com freres deit faire seror,

p. 7 :

Qui tant percherist sa seror;

p. 8 :

E le frere li enemis
De sa seror si a espris.....

Et plus bas :

Qui près de sa seror iseit;

p. 9 :

S'est levés tos deschaus e nus,
El lit sa seror est venus,
Puis sosleva le covertor,
Si a enbracié sa seror;

p. 11 :

Donc demande à sa seror;

p. 12 :

Enmi le lit de sa seror;

p. 14 :

> Ens en la chambre à sa seror;

p. 17 :

> Seürté faire à ta seror;

p. 18 :

> Seürté font à la seror;

p. 19 :

> L'ot uns freres de sa seror;

p. 54 :

> Ele n'a frere ne seror;

p. 66 :

> Quar premeirement (le diable) ajosta
> Le frere e la seror ensemble.

En ces exemples, sans exception, la forme *seror* joue le rôle de régime.

Voilà tous les passages dans lesquels *suer* et *seror* sont employés excepté un que je n'ai pas encore rapporté et où la règle est violée :

> Fiz fu d'une suer et d'un frere.

Suer joue ici le rôle de régime, et il faudrait *seror*. Mais je n'hésite pas à admettre qu'il y a une faute, et je corrige ainsi :

> Fiz fu de seror et de frere.

Le manuscrit, comme je le ferai voir, est très-incorrect et n'a pas d'autorité. Or, la concordance de tant de

passages, moins un, me paraît bien préférable à une leçon si facile à restituer. Ayant ainsi reconnu l'emploi distinct de *suer* et de *seror*, et écarté une confusion apparente, j'ai, recourant à mes notes, constaté que les auteurs du douzième siècle et du treizième que j'ai lus s'accordent à distinguer l'usage des deux formes, sauf un très-petit nombre de cas, qu'une critique meilleure ferait très-probablement disparaître. C'est dans l'époque subséquente que la confusion s'établit et que s'éteint le sentiment de l'emploi correct de *suer* et de *seror*. Ce sentiment, très-bien conservé dans la *Vie de saint Grégoire*, sans fournir aucun témoignage précis, est en rapport avec toute l'antiquité qu'on voudra donner à cette composition. Car l'emploi régulier des deux formes, pour ce mot comme pour les autres qui sont de la même catégorie, appartient à ce qu'il y a de plus ancien dans la langue, et tendit constamment à s'effacer.

On voit en effet ce que sont *suer* et *seror* : c'est l'accent latin qui les détermine. *Soror*, avec l'accent sur la première syllabe, produit *suer ;* et *sororem*, avec l'accent sur la seconde syllabe, produit *seror*. De là, l'emploi régulier de ces deux formes, qui représentent véritablement deux cas latins. Tant que cela fut senti, aucune méprise n'a été possible : *suer* a dû toujours être sujet, et *seror* toujours régime. Mais, à la longue, le sentiment des cas se perdit pour les substantifs déclinables ; et, des deux formes qui existaient, une seule survécut dans le français moderne : ce fut en général, comme je l'ai fait voir t. I, p. 153 et suiv., le cas régime. Les exceptions sont peu nombreuses ;

par exemple, *hom*, sujet de *home*, et conservé dans notre pronom indéfini *on; fils* au lieu de *fil; pis* de vache, signifiant anciennement *poitrine*, de *pectus;* le patois de Genève a *peitre* (gésier, estomac), qui est le cas régime de *pis*, et qui répond à *pectore; bras* au lieu de *brac*, et quelques autres auxquels il faut maintenant ajouter *sœur*.

De tout ceci il résulte que la pièce publiée par M. Luzarche est fort ancienne. Elle fut aussi très-goûtée et très-répandue; car nous en avons deux leçons : l'une en picard, dans un manuscrit de l'Arsenal, dont M. Luzarche s'est servi pour réparer une lacune produite par l'arrachement d'un feuillet; l'autre en normand, dans le manuscrit de la bibliothèque de Tours. Je dis en normand, bien que des manuscrits de poésie et de prose soient d'assez mauvaises autorités pour décider les questions de dialecte. Car on ne sait le plus souvent de quel pays était le copiste, et jusqu'à quel point, quand il n'est pas compatriote de l'auteur primitif, il a respecté les formes dialectiques. Le nôtre les a respectées très-insuffisamment. On va en juger. L'imparfait des verbes de la première conjugaison avait, en normand, une forme particulière; au lieu d'être en *oie*, comme dans le picard: *je amoie, tu amoies, il amoit..... Il amoient*, il était en *oe: je amoe, tu amoes, il amot.... il amoent*. Cela est caractéristique. Or, voici ce que le copiste du manuscrit de Tours a fait de cette forme. Il y a, si j'ai bien compté, quarante-cinq passages où un imparfait de la première conjugaison est employé; sur ce nombre, dans vingt-huit cas la règle normande est observée, mais dans les dix-sept

autres elle est violée; et le copiste tantôt conjugue le verbe comme s'il écrivait en picard ou à Paris, tantôt lui donne la terminaison en *eie*, *eies*, *eit* qui appartient, en normand, aux autres conjugaisons. La très-grande supériorité numérique des formes normandes, jointe à d'autres caractères normands aussi, montre qu'indubitablement le texte est normand, et qu'il faut rétablir la conjugaison suivant ce type.

Cette conjugaison normande va me servir à rectifier une étymologie. Notre verbe *être*, à côté de l'imparfait *je ere*, *tu eres*, *il ert*, qui provenait de *eram*, *eras*, *erat*, avait aussi un autre imparfait, *je estoie*, *tu estoies*, *il estoit*, qui nous est resté. Ce second imparfait est dérivé, sans contestation aucune, de *stabam*, *stabas*, *stabat*. En effet, la dérivation est tout à fait correcte; et il ne serait possible d'élever aucun doute, sans le dialecte normand qui offre, si je puis user de ce terme, un réactif plus délicat et qui fait apparaître le véritable élément. Le verbe *stare* est de la première conjugaison; par conséquent son imparfait, que l'on suppose être devenu celui du verbe *être*, confondu, il est vrai, dans les autres dialectes sous une forme commune, s'en dégagerait dans le dialecte normand, et ferait *je estoe*, *tu estoes*, *il estot*. Or il n'en est rien, et cet imparfait du verbe *être* y est toujours *je esteie*, *tu esteies*, *il esteit*, désinences caractéristiques des autres conjugaisons, et ici, en particulier, de la troisième. *Je esteie* ou *je estoie*, suivant les dialectes, est imparfait régulier de l'infinitif *estre*, verbe de la troisième conjugaison et dérivé d'un bas-latin, *estere*, qui prévalut dans les Gaules, au lieu de *essere*. Le verbe *stare* a son re-

présentant qui fait à l'infinitif *ester*, et à l'imparfait, dans les autres dialectes, *je estoie*, *tu estoies*, *il estoit*, mais dans le normand, *je estoe*, *tu estoes*, *il estot*, aussi distinct ici par la forme que par le sens, de l'imparfait du verbe substantif. Il faut faire attention à toutes ces petites choses : la langue ancienne, bien qu'ayant commis plus d'une fois des méprises et des confusions, reçut cependant de première main l'héritage de la latinité, et elle en conserva longtemps une tradition. Ainsi, pour elle, les deux *estoie* n'étaient confondus qu'en apparence ; et la différence, là où elle pouvait se faire jour, ne manqua pas d'apparaître.

M. Luzarche dit dans sa préface : « Notre manuscrit « est dans le dialecte que l'on est convenu d'appeler « normand et qu'il serait, selon nous, au moins aussi « exact de nommer angevin ou tourangeau, puisqu'il « était parlé et écrit dès le onzième siècle dans ces « deux contrées et dans toute la vallée de la Loire. » Il ajoute en note : « Le nom de dialecte ligérien nous « paraîtrait parfaitement convenir à cet idiome, que « la dénomination de normand renferme dans des li- « mites géographiques trop étroites. » Malgré les défectuosités de son manuscrit. M. Luzarche a reconnu à quel dialecte il fallait l'attribuer. Les signes distinctifs, quoi qu'un ingénieux érudit ait voulu dire, ne sont pas contestables ; et, pour peu qu'on ait de lecture, on ne se méprend pas. Ce n'était pourtant pas la lecture qui avait manqué à Génin, mais une idée préconçue l'empêchait d'admettre les différences et lui faisait insister uniquement sur les ressemblances, soutenant qu'il existait en France, dans le douzième et le treizième siècle,

une langue commune littéraire écrite par tout ce qui écrivait. Il transportait ainsi à une époque antérieure ce qui ne se fit que plus tard. Le procédé par lequel on a déterminé les dialectes est parfaitement légitime; c'est Fallot qui l'a imaginé, et qui, s'en servant, a porté la lumière dans le chaos. Il prit les chartes dont le lieu de rédaction est connu, dont la date est certaine : à l'aide de ces documents authentiques il obtint un tableau des formes dialectiques; puis, cela étant dûment constaté, il appliqua la mesure qu'il s'était ainsi procurée, aux textes littéraires, aux poëmes, aux chroniques, aux ouvrages didactiques; et il put dès lors, malgré les fautes des copistes et l'incertitude des provenances, assigner le caractère de chacun. Ce travail est fait et bien fait; on y doit compter, et la critique peut s'en servir sans hésitation.

Dans la vaste étendue de territoire que Fallot assigne au dialecte normand, voyons s'il est possible de signaler quelques particularités qui approchent ou reculent la *Vie de saint Grégoire*, de certains points de la contrée ligérienne. J'ai sous les yeux (dans la *Bibliothèque des chartes*, 3e série, t. V, p. 433) une charte d'un lieu nommé *Teillere*. Teillere, aujourd'hui Tilliers, est dans le département de Maine-et-Loire. La charte ne porte point de date; mais M. de la Borderie, qui l'a publiée, en a assigné les limites avec beaucoup de précision : elle appartient aux premières années du treizième siècle (de 1200 à 1210). Elle est écrite en dialecte normand; elle en a deux caractères essentiels : elle met *ei* au lieu de *oi*, *sei* pour *soi*, *sereient* pour *seroient;* et elle termine la 3e personne du singulier à l'imparfait

de l'indicatif, dans la première conjugaison, en *ot : affermot* (affirmait). Voilà les concordances générales ; mais voici les discordances particulières. La charte dit *tau* pour *tel : en tau menere* (en telle manière) ; elle dit *quaucunque* pour *quelconque* : *en quaucunque loc* (en quelconque lieu) ; elle dit *dau* pour *du* : *icele partie dau fé de Tellere* (icelle partie du fief de Tellere) ; elle dit *mas* pour *mais* : *mas à la parfin*. Ces quatre formes sont complétement étrangères à la *Vie de saint Grégoire*. Ce n'est donc pas dans les lieux qui répondaient au département de Maine-et-Loire que la leçon que nous en avons a été rédigée.

Dans le même recueil (4e série, t. IV, p. 142), M. Marchegay a publié quelques chartes de la Rochelle, qui appartiennent à la première moitié du treizième siècle. Nous sommes encore dans l'Ouest, et par conséquent nous trouvons en ces documents locaux les indices du dialecte de l'Ouest. En effet le son *ei* au lieu de *oi* y est constant : *quei* pour *quoi ; borgeis* pour *bourgeois ; aveie* pour *avoie* (d'avoir) ; *mei* pour *moi*, etc. Je n'y ai rencontré aucun imparfait des verbes de la première conjugaison, de sorte que je n'ai pu vérifier si la règle normande y était observée. Mais ces particularités et d'autres qui concourent sont suffisantes. Toutefois, la Rochelle étant au sud-ouest de la région, le caractère occidental doit être modifié dans ces chartes ; aussi l'est-il. Indépendamment des formes *tau* pour *tel*, *quauque part*, pour quelque part, *dau* pour *du* qui y sont comme dans le fief de Teillere, j'y remarque *li quaus*, *la quaus* pour *le quel*, *la quelle ; chouse* pour *chose* (prononciation qui a envahi le français littéraire durant

tout le seizième siècle, et qui est encore usuelle dans le Berry); et surtout *ogui*, j'eus, *recegui*, je reçus, *tiengui*, je tins, formes qui sont tout à fait étrangères au dialecte normand proprement dit, et qui ne sont pas non plus dans la *Vie de saint Grégoire*.

A côté de la préposition *avec*, qui existait dans l'ancien français et qui est un mot composé, il y avait la préposition plus simple *o*, qui était de même sens, et qui, dans le dialecte normand, prenait la forme *od*. Dans les chartes de la Rochelle, cette préposition est *ob*, se rapprochant par là des dialectes de la langue d'oc, où elle est *ab*. Les étymologistes s'accordent pour y voir la préposition *apud*, qui, dans les bas temps de la latinité, avait reçu la signification d'*avec*. *Ob* est étranger au poëme publié par M. Luzarche. En comparant la forme rocheloise *ob* et la forme normande *od*, on reconnaît que le *b* est la vraie lettre de l'étymologie et représente le *p*, tandis que le *d* normand est une altération du *p* ou *b* en *d*. Cette remarque, fugitive en apparence, va me servir aussitôt à défendre une étymologie que je crois plausible, qui a été proposée avec doute et qui a trouvé des contradicteurs fort habiles. Il s'agit de notre mot *preux* (où l'*x* est un représentant de l'*s* du cas sujet), ancien français *preu* ou *pro*, féminin *prode* et *prous;* Raynouard a indiqué *probus*, sans davantage justifier son opinion. La justification en est, je crois, dans du Cange : on y voit que les latinistes du moyen âge, quand ils voulaient rendre les idées de *preux* et de *prouesse*, se servaient de *probus* et de *probitas*. Une telle signification, étrangère à la latinité classique, me paraît la preuve qu'une tradi-

tion s'était conservée d'une communauté primitive entre *probus* et *preu*, sans laquelle il serait difficile de concevoir comment le mot latin aurait pris si bien l'acception du mot français. Mais admettra-t-on la transformation du *b* en *d*? Les faits singuliers, inexplicables tant qu'ils restent singuliers, deviennent explicables, comme je l'ai dit bien des fois, quand un cas analogue se présente. C'est ce qui arrive ici; et *ob*, représentant de *apud*, et transformé en *od*, est le pendant de *probus* transformé en *prod*. De la sorte tombe l'objection de M. Burguy, qui écartait *probus* à cause qu'un *d* ne pouvait succéder à un *b*. D'ailleurs l'étymologie qu'il propose et qui est *prudens*, ne satisfait pas aux exigences de la langue d'oïl. Il serait possible, en effet, que *prudens*, ayant l'accent sur la pénultième, eût donné *prod*, comme *infans* a donné *enfe* et *abbas*, *abbe*. Mais, au cas régime, *prudentem*, ayant l'accent sur la pénultième, aurait donné *prudent*, comme *infantem* donne *enfant* et *abbatem* *abbé*. Or *prod*, ne présentant jamais cette flexion, indique invariablement pour son origine un mot qui est dissyllabique ou du moins qui ne change pas d'accent en changeant de cas. D'un autre côté, *probus*, sans équivaloir, est pourtant, dans la latinité classique, le seul mot qui pût se prêter aux différents sens de *pro*, *prode*, *preux*, qui signifient : sans reproche, loyal, vaillant, et, pour les femmes, chaste. *Prudens* supporterait mal une pareille extension; on le trouve quelquefois pour *prod* ou *prodhomme* dans la latinité du moyen âge, mais beaucoup moins que *probus; prudentia* surtout manque, tandis que *probitas* abonde pour prouesse;

ce *prudens*, bas-latin, est dû, je pense, à ceux qui, se laissant aller à une apparence d'étymologie et à une portion de sens, rattachèrent *prod* à *prudens* de la latinité classique. Il aurait une autorité (car l'antiquité de l'usage est ici une autorité), si l'on pouvait compter sur un texte du septième siècle où il est employé avec l'acception de *prud'homme*. Mais cette charte est suspecte de supposition, dit du Cange; et je n'hésiterais pas à regarder un pareil emploi de *prudens* comme une difficulté de plus contre l'authenticité.

Les difficultés seraient levées si nous n'avions affaire qu'à la langue d'oïl. Mais les autres langues romanes ont des formes qui ne peuvent être laissées de côté et qui exigent un supplément d'explication. Le provençal est fort irrégulier : *pro* au régime masculin et au sujet pluriel; *pros* au sujet masculin et au régime pluriel; mais *pros* au féminin, sujet ou régime. M. Diez, en élevant des doutes sur l'étymologie par *probus*, a fait observer (et c'est une objection irréfutable) qu'un adjectif roman à une seule terminaison pour les deux genres ne peut provenir d'un adjectif latin à deux terminaisons, une pour le masculin et une pour le féminin. Le féminin *pros* doit venir d'un adjectif latin de la deuxième classe. Ajoutez que l'italien *prode*, et non *prodo*, suggère la même conclusion. Entre l'argument que la synonymie du bas-latin donne pour *probus*, et les difficultés qui viennent d'être soulevées, il ne me paraît rester qu'une issue : c'est qu'à côté de *probus* de la latinité classique, au moment où les langues romanes se formaient, on ait dit aussi *probis;* à quoi un adverbe *probiter*, cité comme un mot rare, a pu facilement

conduire; car les adverbes de cette forme proviennent, dans la plupart des cas, d'adjectifs de la seconde classe. En face du *d* qui est dans le vieux français et dans l'italien, l'*s* provençale ne peut être considérée que comme l'équivalent de ce *d*; *pros* provençal est la contre-partie de *los* français, qui, venant de *laudem*, reproduit le *d* étymologique par une *s*. Ainsi les trois langues se ramènent à une forme *prod*, répondant à *produs* pour le français, à *prodis* pour l'italien et le provençal, et devant être pour l'un et l'autre rattachée à *probus*.

Malgré cette longue digression, tout n'est pas fini avec l'adjectif *preux;* car c'est un mot plein d'anomalies. Outre ce qui vient d'être remarqué plus haut, on trouve un adverbe *proeusement*, qui est bien de quatre syllabes, comme le prouvent ces vers du *Roman de la Rose* :

> Si n'avés c'ung sol nuisement;
> Deffendés vous proeusement (v. 19,958).

Il ne faut donc pas y voir une simple variante d'orthographe; la mesure du vers certifie la prononciation. Il ne faut pas, non plus, y voir un caprice de plume et une faute de langue; car cet adverbe existe aussi en provençal : *proosamen*. Ceci est une extension qui garantit la forme, quelque singulière qu'elle soit. En l'analysant, on aperçoit qu'elle suppose un adjectif à deux terminaisons : *proeus*, *proeuse*, en langue d'oïl; *proos*, *proosa*, en langue d'oc; ce qui, remis en latin, donne directement *probosus*. De là découle que de l'adjectif *probus*, ou plutôt d'un substantif *pro-*

bum, signifiant bien, bonté, vaillance, deux des langues romanes ont tiré un adjectif en *osus*, comme faisaient les Latins eux-mêmes, par exemple, de *probrum*, *probrosus*. Cette détermination, sans montrer mieux de quelle façon *probus* a pu devenir, dans une portion du bas-latin, *probis*, confirme, par un autre côté, les arguments qui rattachent *preux* à cet adjectif. Les confirmations qui viennent par une voie non cherchée sont toujours précieuses.

Le changement du *p* ou *b* latin en *d* ou *t* roman est certain par *ob* et *od*; d'où j'ai conclu qu'il avait pu s'effectuer aussi à l'égard de *probus*. Maintenant je termine cette discussion en faisant voir qu'il s'y est effectué réellement. Nous avons le mot *prou* qui, tombé en désuétude, est tout près de disparaître, mais qui, dans le dix-septième siècle, était encore employé :

> J'ai prou de ma frayeur en cette conjoncture,

disait Molière ; et la Fontaine ;

> L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou,
> Qu'ils ne se goberaient leurs petits peu ni prou.

Dans l'ancien français ce mot s'écrivait *prot* ou *prod*. Mais je trouve un exemple où il est écrit *proef*. C'est dans un écrit du douzième siècle, dans le poëme, si remarquable, intitulé : *La Vie de saint Thomas le martir* :

> Car par tute la terre est proef manifesté
> Que l'apostolie avez mult granment honuré,
> E l'iglise de Rume nurri e alevé (p. 80).

La forme *proef*, qui d'ordinaire répond à *prope*, est ici déterminée par le sens ; elle répond à *probe :* et nous dirions en français moderne : *est prou manifesté. Proef* est la reproduction de *probe ; prod* ou *prot* est le même que *proef;* donc, dans *probe* lui-même, la transformation du *b* en *d* est établie par un exemple.

Du cas particulier qui s'est présenté sur le chemin de la discussion relative au dialecte, il faut revenir au point où elle était restée et reconnaître que notre *Vie de saint Grégoire* est écrite en normand, sans rien qui rapproche particulièrement des bords de la Loire cette composition. D'ailleurs, le nom de dialecte ligérien ne serait pas satisfaisant; car le grand fleuve qui traverse le milieu géographique de la France, n'est pas, au point de vue des idiomes, centre, mais frontière; le dialecte normand atteignant jusque-là et n'allant guère plus loin du côté du levant et du midi. Toutefois, si, faisant droit à ce que la proposition de M. Luzarche renferme de juste, l'on voulait choisir une appellation moins étroite, on donnerait au normand le nom de dialecte de l'ouest, et, semblablement, au picard, celui de dialecte du nord, au bourguignon, celui de dialecte de l'est ; le midi étant occupé par la langue d'oc. C'est ensuite aux chartes et aux pièces authentiquement locales à indiquer les subdivisions. Si sur ce point très-accessoire je diffère avec M. Luzarche, je ne diffère point avec lui sur l'œuvre qu'il a eu le mérite d'exhumer. Je ne la juge pas moins intéressante qu'il ne l'a jugée, supplément bien venu à notre vieille et oubliée littérature, légende curieuse sur l'ascétisme du moyen âge, poëme qui rend, pour un poëme de plus, l'Allemagne et l'An-

gleterre tributaires de nos inventions. Et, pour terminer ce qui a fait l'objet de cet article, l'âge du poëme est très-reculé, la leçon du manuscrit de Tours est normande, et le manuscrit lui-même est défectueux et incorrect, comme on le verra plus au long dans la suite de ce travail.

3. — *Corrections.*

C'est dans un manuscrit très-incorrect que, à ses risques et périls, la critique doit surtout s'exercer; je vais donc avoir à relever un bon nombre de vers faux, de phrases irrégulières et de passages peu intelligibles. Sans prétendre signaler minutieusement les moindres erreurs, mon intention est pourtant de poursuivre l'examen assez loin pour faire voir l'insuffisance du manuscrit et le pouvoir qu'a la critique d'y remédier dans une certaine mesure. A force d'y insister, j'ai fait mienne cette thèse, qui veut que l'on traite les textes venus du moyen âge d'après les mêmes principes que les textes venus de l'antiquité, et qu'on ne regarde la publication telle quelle des manuscrits que comme un travail indispensable sans doute, mais simplement préparatoire à de meilleures éditions. Cela en vaut-il donc la peine, dira-t-on, et ces poëmes, enfants d'une époque barbare et d'un âge de ténèbres, méritent-ils que l'on rapproche les variantes, cherche un sens, rétablisse une mesure? Une pareille objection, si elle était faite, se détruirait par la contradiction implicite qu'elle renferme:

ou ne publiez pas, si ce sont des compositions sans valeur et sans intérêt; ou, si vous les publiez, mettez-les dans l'état où elles puissent le mieux servir à l'histoire des lettres, à l'érudition, à la langue. La *Vie de saint Grégoire* est un texte court et qui se prête à une épreuve de ce genre; il est facile d'en feuilleter les pages, d'y signaler les altérations, de proposer les restitutions, qui sont sûres très-souvent; néanmoins, quelquefois le passage résiste, n'admettant que des conjectures, ou même demeurant tout à fait désespéré, et je le laisse soit à la comparaison de manuscrits meilleurs, soit à quelque critique mieux inspiré; car il arrive que ce qui échappe à l'un soit aperçu de l'autre. En voyant passer sous leurs yeux une suite de passages qui réclament correction, les lecteurs ne doivent pas en rapporter la responsabilité à M. Luzarche. Dans tout cela, j'ai affaire, non avec lui qui a mis la main sur un texte curieux et qui l'a publié pour la première fois, mais avec le scribe du treizième siècle, qui a semé mainte faute en sa copie.

M. Luzarche ne s'est servi du manuscrit de l'Arsenal que pour combler une lacune du manuscrit de Tours; il n'entrait pas dans son plan de faire davantage; mais, à moi, l'indication de ce manuscrit de l'Arsenal est un véritable service; car, c'est justement la révision du texte que j'essaye, et quoi de mieux venu pour ces essais de correction que la comparaison avec un manuscrit indépendant de celui que l'on critique? Or ici l'indépendance est complète; car le manuscrit de l'Arsenal n'est pas dans le même dialecte que celui de Tours. A la vérité, une circonstance diminue nota-

blement l'utilité de ces textes parallèles ; c'est qu'ils ne sont pas la reproduction exacte l'un de l'autre, sauf plus ou moins de correction. Dans le remaniement que subissait un poëme pour devenir, comme ici, de normand picard, ou de picard normand, des rimes sont changées, des vers sont substitués, des passages sont allongés et d'autres sont écourtés. C'est ainsi que, pour citer un exemple, dans le manuscrit picard, les vers malins où le pêcheur représente à Grégoire les dangers de faire pénitence au milieu du monde et l'engage à s'ensevelir dans un lieu solitaire n'ont point d'équivalents. Pourtant, en beaucoup d'endroits, les deux leçons se correspondent, et là elles se prêtent un secours mutuel qu'on ne peut négliger pour arriver à l'émendation du texte.

Avant de passer outre, un mot sur les accents. M. Luzarche en met, et il a raison : c'est la méthode que suit la Commission de l'*Histoire littéraire de la France ;* et elle s'en trouve bien, rendant ainsi la lecture plus facile et le sens plus clair, et déterminant la prononciation là où l'on peut la déterminer sûrement. Mais il faut que les accents soient bien placés ; autrement, au lieu d'être une aide, ils nuiraient. Au début de la publication des textes du moyen âge, il s'était établi, à cet égard, quelques mauvaises habitudes dont les traces sont apparentes dans la *Vie de saint Grégoire*. Ainsi, p. 36, dans le vers :

Li abés s'aprisme el batel,

l'accent doit être effacé, l'*e* est muet, ainsi que dans

vingt autres passages où ce mot est sujet; tandis que p. 37, dans le vers :

> Il geta à l'abé un ris,

l'accent est bien placé, l'*e* n'est pas muet. Mais peut-être me dira-t-on : Comment savez-vous cela, puisque les manuscrits ne connaissent pas les accents? La prononciation moderne ne porte-t-elle pas à croire que l'*e* final doit être, dans tous les cas, fermé? Et n'est-ce pas une assertion gratuite que de distinguer ainsi, par l'accent, le sujet et le régime? L'assertion n'est point gratuite : le fait, qui n'aurait pas été soupçonné, est mis hors de doute par les vers. Dans le mot en question, quand, étant sujet, il est placé à la fin du vers, ou, dans les chansons de geste, à l'hémistiche, la syllabe finale ne compte pas; donc elle est muette. Il en faut dire autant de *enfe*, sujet de *enfant*, des adverbes *sempres* et *endementres*, sur lesquels M. Luzarche met un accent. Quant aux trois vers suivants :

> Le tonel à vostre *hués* preïmes;
> (p. 37.)
> Par *jué* ne par rien que il face;
> (p. 47.)
> S'aidier me *vués* ne tant ne quant;
> (p. 49.)

il y faut effacer les accents, et lire *hues*, *jue*, et *vues* On sait que d'ordinaire nos aïeux représentaient par *ue* le son que nous représentons aujourd'hui par *eu*; *hue*, ou, mieux, *ue*, signifie besoin, service; *jue* est *ieu*; *vues* est [*tu*] *veux*.

Maintenant, déchargeant M. Luzarche de toute res-

ponsabilité, venons au manuscrit. Quand il s'agit de vers, il faut, pour corriger, avoir toujours présent à l'esprit que les trouvères ne se trompent jamais sur le nombre des syllabes, et, quand il y a hémistiche, sur l'hémistiche. Cela posé, toutes les fois qu'un vers est faux, c'est au copiste qu'on doit l'imputer. Or, beaucoup de vers sont faux dans le manuscrit de Tours. P. 3 :

> Mais ce li avint molt bien.

Ce vers n'a que sept syllabes; mettez *ice* au lieu de *ce*. P. 4 :

> Avint à cestui Gregoire;

même faute; lisez *icestui*. P. 4 :

> Quar à grant duel [deuil] leur vertit;

lisez *quar à moult grant duel*... P. 5 :

> Ele remeint sens aïe,

lisez : *e ele*... P. 6 :

> As mains se grate e descire,

lisez : *e se descire*. P. 8 : La sœur reçoit innocemment les caresses peu innocentes de son frère ; elle ne croit pas qu'il y ait aucune mauvaise amitié :

> E neporquant ne lui defuit
> Ne de sa boche ne son desduit.

Le second vers a une syllabe de trop. Il serait aisé de corriger en ôtant *de*. Pourtant je doute que ce soit la vraie correction. *Defuit*, c'est *defugit;* et, vu le sens de

ce verbe, j'aimerais mieux une modification plus grande. Je lirai donc :

> . . . . . Ne lui defuit
> Ne de boche ne de desduit.

Le diable, p. 10, croit les avoir fait siens :

> Qu'en enfer les peüst lacier,
> Ensemble o lui trabuchier.

Lisez : *e ensemble;* ce qui est nécessaire pour la mesure et pour la liaison. P. 11 :

> Dont demande à sa seror;

encore une syllabe de moins; mettez *donc il*. P. 11, la sœur, gémissant sur sa faute, dit :

> Molt fu temtée en cele ore.

Deux restitutions se présentent ; ou bien :

> Molt fu je temtée en cele ore;

ou bien :

> Molt temtée fu en cele ore.

L'hiatus était admis dans l'ancienne poésie, avec raison selon moi, dans les cas, fréquents du reste, où il n'a rien de dur à l'oreille. Quant à *temtée*, l'*e* muet, dans des combinaisons de ce genre, devant une consonne se faisait entendre et comptait toujours. P. 14 :

> Quant il oï le comendement;

il est de trop pour la mesure ; supprimez-le. P. 15, le vassal, voyant son seigneur à genoux devant lui, dit

> Je sui vostre om ; ne deüssés
> Ensi vos metre à mes piés.

Le second vers est trop court ; il faut le lire :

> Enri metre vos à mes piés.

Dans la p. 19, je trouve trois vers faux :

> Puis a sa feme apelée.

Lisez : *puis a il*... Un peu plus bas :

> Por nul grant gaing ne por perle ;

dans les anciens textes ce n'est pas *gaing*, c'est *gaaing*, dissyllabique, qu'on rencontre ; et *gaaing*, en effet, rétablit le vers. Et enfin :

> Quant plot à Deu, le rei celestre,
> Que la dame ot delivrement
> Donc fu nés tot veirement
> Saint Gregoires, cil fors pecheres,

il faut d'abord lire *dont*, au lieu de *donc: le delivrement du quel;* puis on ajoutera *ci*, de la sorte :

> Dont fu nés ci tot veirement ;

et le vers sera devenu régulier. Je m'arrête ; car je ne suis encore qu'à la page 19, et il y en a 118. On voit combien le manuscrit est fautif ; mais les exemples de restitution que j'ai donnés suffisent pour indiquer au lecteur qui s'intéresserait à ce genre d'exercice, la facilité de réparer les omissions et les inadvertances du vieux copiste. Avec un peu de lecture cela est très-facile.

Il est d'autres sujets de remarque. P. 4 :

> Sainte escriture nos reconte
> Qu'el tens antis esteit un conte
> En Aquitaine l'encontrée.

Le manuscrit picard donne ainsi ces trois vers:

> Sainte escriture nous reconte
> C'au tans ancien ot ja un conte
> En Acuitaine la contrée.

Ce texte est plus correct que le précédent. *Conte* est un régime dont le sujet est *cuens*. Dans le manuscrit de Tours, avec le verbe *être*, il faudrait le sujet, tandis que, dans le manuscrit picard, avec le verbe *avoir*, il faut le régime. A la vérité, on peut dire que les trouvères, pour peu que la rime les presse, n'hésitent pas à faire un solécisme et à mettre un régime pour un sujet. La chose n'est pas contestable, et les exemples en sont assez fréquents pour l'établir. Cela se conçoit, et rentre dans les licences poétiques poussées alors, dans une langue dont la grammaire flottait, jusqu'à de véritables abus. Qu'il mît *cuens* ou *comte*, deux formes employées, bien qu'en des usages différents, le trouvère était compris, et la rime faisait passer pardessus la faute. Il ne faut donc pas, quand, à la rime, un régime est à la place d'un sujet, s'évertuer à corriger, sauf en des cas comme celui-ci où le manuscrit est mauvais, où un autre manuscrit donne une meilleure leçon, où la correction se présente de soi. Lisez donc :

> Qu'el tens antis aveit un conte.

Cette obligation de respecter un solécisme à la rime fait qu'il n'y a rien à tenter pour ces vers, p. 43, où la femme du pêcheur injurie Grégoire en querelle avec son fils :

Uns avotres e uns chaitis,
Que a demandé à mon fils?
Uns povres, uns las, uns mendis
Qui n'a amis en cest pais :
Bien sai qu'en la mer trovés fu.
Dont li est cest orgueils venu?

Fils au sujet, *fil* au régime; il faudrait donc ici *à mon fil*, mais la rime s'y oppose. J'ai cherché ce que le manuscrit picard avait fait de ce passage. Au lieu de six vers, il n'en a que quatre :

Cuivers, aoutres, fel caitis,
Tu n'as parent en cest païs;
Ains fus trovés come un caiel;
De coi te fais tu damoisel?

Il faut donc laisser *fils* bien que régime; c'est la rédaction même du trouvère, et le picard ne suggère rien; mais, dans ce texte picard, je fais remarquer au lecteur *caiel*, qui représente *catellus* (jeune chien); il est fâcheux que nous ayons perdu cette expression qui a l'avantage de la précision. Toutefois, même à la rime, voici un vers où je ne puis laisser *fils :*

Elle lur roe [demande] isnelement
Quere un bersoil bel et gent,
Où puisse coucher son fis,
Qui encore iert assés petis.
(P. 21).

Ici on est autorisé à chercher, car le vers a une syllabe de moins, et la correction est très-facile :

Où bien puist se coucher sis fis.

Le vers précédent est fautif aussi, et il faut lire :

Un bersoil quere bel et gent.

Enfant au sujet est une faute; pourtant cette faute semble être dans le vers, p. 41:

De lui dient petit e grant
Que molt iert ja bel enfant.

Faut-il l'accepter parce qu'elle est à la rime? Mais le vers est boiteux; une syllabe y manque, restituons-la et la faute disparaîtra :

Que molt i ot jà bel enfant.

Y avoir en cet emploi est commun : *moult i a bon chevalier*, c'est un bon chevalier, il y a en lui l'étoffe d'un bon chevalier. La faute est inverse, p. 46 :

Que à nul home ne desist
Dont l'argent à l'enfes venist.

Mais ici rien ne gêne pour obéir à la grammaire. Le solécisme est le fait du copiste, et on lira :

Dont l'argent à l'enfant venist.

Revenant sur les vers qui ont conduit à cette digression, je ne puis laisser *antis* sans remarque. L'adjectif *antiquus*, qui donnait dans le provençal *antic*, dans l'espagnol *antiguo*, dans l'italien *antico*, avait subi dans la langue d'oïl une modification particulière. On y disait *antif*, et au féminin *antive* ou *antie*, comme si l'adjectif latin était *antivus*. *Antis* était réservé pour le sujet masculin singulier ou pour le régime pluriel. *Qu'el tens antis* est donc fautif, et il faut mettre *el tens antif*. Peut-être même est-ce une inadvertance de lec-

ture qui aura fait prendre l'*f* du masculin pour un *s*. Le texte picard, bien que plus correct, suscite une observation : *Ancien* y est fait de deux syllabes ; or, dans tous les textes que ma mémoire a conservés, *ancien* est de trois syllabes. Faisons-le donc de trois syllabes, et supprimons le *ja* qui est parasite :

C'au tans ancien ot un conte.

Dans ces mêmes vers dont j'ai tant de peine à sortir, le mot *encontrée* m'a frappé ; il est répété plusieurs fois, et toujours employé au lieu de *contrée* qui ne se trouve jamais dans le texte publié par M. Luzarche. Le texte picard, au contraire, ne connaît pas *encontrée*, et ne se sert que du simple, *contrée*. Le manuscrit de Tours est une autorité médiocre pour faire admettre un mot qui, à ma connaissance, du moins, n'a pas encore été rencontré ailleurs. Cependant, je ne crois pas qu'on doive le rejeter. Ce qui me porte à le recevoir, c'est d'abord un fait direct qui en prouve l'existence dans le domaine roman ; le provençal, le catalan et l'ancien espagnol ont, dans le même sens, *encontrada* ; puis c'est l'analogie d'un mot composé de même : *enclostre* (couvent, monastère), se présente plusieurs fois dans notre texte, il est composé, par rapport à *clostre* (cloître), exactement de la même manière que *encontrée* l'est par rapport à *contrée*. Mais, objectera-t-on, si le manuscrit de Tours vaut peu pour autoriser *encontrée*, comment vaudra-t-il davantage pour autoriser *enclostre*? Il y aurait, en effet, lieu d'hésiter ; mais *enclostre* est dans le texte picard :

Et à l'encloistre as letres mis.

Ce vers est, dans le manuscrit de Tours sous cette forme :

Li abes l'a (Gregoire) en conrei pris,
E en la clostre à letres mis.

Et un peu plus loin, p. 46 :

E ariere en la cloistre ala.

Voilà *cloistre* deux fois féminin, ce qui me parait inadmissible ; aussi, suis-je tout disposé à porter ici, dans le manuscrit de Tours, la leçon du manuscrit de l'Arsenal, et à lire deux fois, au lieu de *la cloistre*, *l'encloistre*. *Encloistre* est dans *Rois*, 250.

Le père mourant, et recommandant sa fille à son fils, regrette

Que en son vivant ne l'ait mise
O sa biauté fust bien assise.
(P. 5.)

O représente d'ordinaire la particule disjonctive *aut;* mais ici c'est l'adverbe de lieu *ubi* qu'il faut; cet adverbe est en normand *u*, et dans les autres dialectes *ou*. Le texte picard a :

Où sa biautés fust bien asise.

Dans le texte normand, il faut sans doute mettre :

U sa biauté fust bien asise.

Le diable, *l'ennemi*, toujours aux aguets, souffle au cœur du frère une passion criminelle :

E le frere li enemis
De la seror si fort mespris,

Qu'il ne laira, par nul plait,
Ne por peché ne por mesfait,
Qu'il ne face, selon son aise,
De li sa volenté mauvaise.
(P. 8.)

Les deux premiers vers sont inintelligibles, je corrige :

E le frere a li enemis
De sa seror si fort espris...

correction très-certaine, et que je trouve d'ailleurs justifiée par le manuscrit de l'Arsenal, où je lis :

Viers sa seror si fort espris.

La passion incestueuse était ignorée de la jeune fille :

La pucele n'en saveit rien,
Qui dot que ce fust par bien,
Quand sis freres li conjoeit.

J'avoue que ce passage m'a donné bien de l'embarras ; tâchant d'interpréter le texte que j'avais sous les yeux, et dont le sens général est évident, je prenais *dot* pour le subjonctif du verbe *douter*, ce qu'il peut être en effet ; mais, de la sorte, la construction devenait impossible ; car pourquoi un subjonctif? Alors je songeais à remplacer *qui* par *que*, conjonction qui, suivie du subjonctif, aurait pu signifier : *si bien qu'elle doute.* Mais ce présent n'était pas en rapport avec les autres temps, et le membre de phrase subordonné se liait mal avec ce qui le précédait. Je cherchais bien loin ce qui était bien près. Rapprochez les deux mots *qui* et

dot; faites-en un seul mot, et vous aurez *quidot* ou *cuidot*, qui est la troisième personne de l'imparfait normand du verbe *cuider* [*penser*]. C'est ainsi que la plus simple des remarques, en des cas privilégiés, suffit à faire disparaître ce que les érudits du seizième siècle, dans leur effroi, nommaient *monstrum lectionis*.

Quand le frère vient trouver la sœur dans son lit, elle est saisie d'angoisse et de honte :

> Saillir vost sus, pour faire noise;
> Mais si la baise e si l'acole.
> (P. 9.)

Le texte picard n'a pas manqué à mettre une bonne rime, et le second vers y est :

> Mais cil l'adouce et si l'acoise.

Il n'est pas douteux qu'il faille prendre à ce texte *cil*, et lire dans le manuscrit de Tours :

> Mais cil la baise...

Cela reconnu, en est-il de même de la rime, et doit-on profiter de la leçon si facilement fournie par le manuscrit de l'Arsenal? Je n'ose l'affirmer. J'ai rapporté, p. 194, des passages où l'assonance et non la rime est employée. A ces passages, joignons celui-ci, et on sera tenté d'y voir, non une faute de copiste, mais la trace de la versification primitive suivant laquelle la *Vie de saint Grégoire* avait d'abord été composée. Une lecture plus minutieuse m'a encore fourni deux autres cas d'assonances :

En chambres, o la vostre dame;
Quar, quant vent (vient) à la par some...
(P. 61.);

et

E vos veez lur males veies,
E veez lur griés felonies.
(P. 92.)

Je sais que, dans le premier de ces deux derniers exemples, au lieu de *dame*, on pourrait dire *dòme*, qui se trouve aussi; mais il ne se trouve que dans des textes écrits très-loin des domaines du dialecte normand. Quant à *veies* et *felonies*, aucun changement plausible ne pourrait y rétablir la rime. Ainsi l'assonance perce, en maint endroit, à travers le remaniement, et témoigne que la composition primordiale remonte aux plus anciennes époques de la poésie en langue d'oïl.

Quand la sœur sent qu'elle est enceinte, son chagrin est extrême.

E tant en fu sis cors pensis,
Qu'onques n'i ot ne joi ne ris;
A l'en par fu ensi marie,
Que ne li chaleit de sa vie.
(P. 10.)

Sans parler du second vers, qui ne peut rester tel qu'il est, attendu que *joi* s'écrit toujours *joie*, et qui, si on lit *joie*, prend une syllabe de trop; sans parler, dis-je, de ce second vers, qu'il faut corriger en

Qu'onques n'ot ne joie ne ris,

le troisième est inintelligible, mais la restitution saute aux yeux; c'est de mettre:

Ele en par fu ensi marie.

Par marie, très-marrie, très-affligée. Ce n'est pas le seul endroit où le pronom *ele* est l'occasion de fautes pour le copiste :

> Ele fu joiose del comant.
> (P. 19.)
> Quar ele ne pot aveir meilor.
> (P. 68).

Ces deux vers ont chacun une syllabe de trop. On y remédie en lisant *el* au lieu de *ele ;* « Il est permis, dit M. Burguy, *Gramm.*, t. I, p. 127, dans tous les dialectes, de supprimer le second *e* et d'écrire *el.* » Ailleurs, la femme du chevalier, dont le bon conseil sauve les deux jeunes gens, s'adresse à la sœur :

> Dame, fait il, por Deu le grant...
> (P. 20);

et plus loin, la sœur, venue auprès de la bière de son frère, témoigne une violente douleur :

> Il vosist miaus morir son duel;
> Quar quant il veit son frere mort,
> Molt prise petit son confort.
> (P. 30.)

Ce que nous venons de rappeler montre qu'au lieu de *il* il faut lire *el*, sans être arrêté par ce que dit M. Burguy au même endroit, qu'on trouve quelquefois *ile* et *il* dans la Picardie; car notre texte n'est pas picard.

Sur des paroles du frère, la sœur, qui vient d'annoncer sa grossesse, exprime la crainte qu'il ne veuille *malmettre*

> Le fruit que Deus a en li mise;

mais le frère repousse bien loin une pareille intention et dit :

> Je ne vois mie, se penchant,
> Meillor conseil ai je trové ;
> Se Deus le nos a destiné.
> (P. 13.)

Au premier abord, cela semble inintelligible; mais changez la ponctuation; au lieu de *se*, écrivez *ce*, de la sorte :

> Je ne vois mie ce pensant;

et vous avez un texte clair et correct, que vous traduisez par : *je ne vais mie pensant cela. Je vois* est une des anciennes formes dialectiques, pour *je vais*, comme *je fois* pour *je fais*. C'est ainsi que, un peu plus loin (p. 15), une apostrophe de trop embarrasse tout un passage :

> Quant li frans om lur ot se d'ire;

lisez *ce* et *dire : leur entend dire cela*. Et un peu plus loin encore (p. 18), une virgule de moins empêche de comprendre ; quand le frère se décide au pèlerinage de Jérusalem, les vassaux font, s'il n'en revient, *sûreté* du fief à la sœur; il faut donc mettre, avec une virgule :

> Seürté font à la seror,
> S'il ne revient, d'icele enor,

et non, sans virgule :

> S'il ne revient d'icele enor;

ce qui dirait tout autre chose.

Le vassal, s'affligeant de l'affliction ae son suzerain, s'écrie :

Molt ai grant ire, ce peis mei
Tel duel que demener vos vei.
(P. 15.)

Peis, qui serait une première ou une seconde personne, n'a rien à faire ici : il faut lire très-certainement *peise* à la troisième personne; mais alors le vers n'y est plus. On remplacera *ce* par *e;* et, comme *peser* était un verbe qui se conjuguait impersonnellement avec le régime direct de la personne qui était fâchée (c'était le sens de *peser*), et le régime indirect de la chose qui fâchait; on lira ces deux vers :

Molt ai grant ire, e peise mei
Del duel que demener vos vei;

le copiste a pris *del* pour *tel*.

La mère fait mettre dans le berceau quatre marcs d'or, six marcs d'argent et des étoffes précieuses; et, dans des tablettes qu'elle y joint, elle recommande à celui qui trouvera le petit enfant, de le faire élever et de l'envoyer à l'école; puis elle ajoute :

Se chatel doins à l'enfant
L'or e le paile reluisant;
Les tables gart qui sont d'ivoire
Où est écrit de lui l'estoire.
Por Deu le grant, itant de tens
Que apris ait auques de sens,
Quant des letres auques saura,
Idonc les tables conoistra.
(P. 23.)

Ce passage est très-altéré; aussi n'est-il pas étonnant

que M. Luzarche n'ait pu le ponctuer. En voici la restitution avec la ponctuation :

> Tout ce chatel doint à l'enfant,
> L'or e le paile reluisant;
> Les tables gart qui sont d'ivoire,
> Où escrite est de lui l'estoire,
> Por Deu le grant, itant de tens
> Que apris ait auques de sens.
> Quant de letres auques saura,
> Idonc les tables conoistra.

C'est-à-dire : que celui qui trouvera l'enfant lui donne tout cet avoir (*chatel*, aujourd'hui *cheptel*, de *capitale*), l'or et le paile reluisant; qu'il garde les tablettes où l'histoire de l'enfant est écrite, jusqu'au temps où l'enfant aura acquis quelque instruction; quand l'enfant saura lire, il prendra connaissance des tablettes.

La sœur, ayant ordonné d'exposer l'enfant dans un bateau, se lamente :

> « Hai tant de mal fait en ma vie,
> « E ores porpens tiel felonie;
> « Puis auta Deu qui garde en seit
> « E là où il bien ait l'enveit. »
> Cil emplissent son talent.

Cela qui est obscur deviendra clair si, retranchant des guillemets, changeant la ponctuation, rectifiant deux mots et restituant un vers, on lit :

> « Hai tant de mal fait en ma vie,
> « E ores porpens tiel felonie. »
> Puis aüra Deu, garde en seit,
> E là où il bien ait l'enveit.
> Cil aemplissent son talent.

Aürer est la forme normande pour *aorer* (adorer); mais,

ce mot de trois syllabes étant introduit, il faut, pour que le vers y soit, retrancher *qui*, lequel, dans tous les cas, devrait être *que*. Un *que* ainsi placé peut toujours être sous-entendu; l'ancienne syntaxe le permet. Quant au derniers vers, qui est boiteux, *aemplissent* est fourni par le manuscrit picard.

Jusqu'ici tout s'est rectifié sans peine; les corrections se présentent de soi; et le lecteur a pu reconnaître que l'on aurait bien tort de prendre le texte si fautif du manuscrit pour un échantillon de grammaire et de versification, et d'attribuer à la langue ce qui est uniquement le fait du copiste; mais, en suivant les pages, j'arrive à une difficulté que je n'ai pu lever.

> La dame gist en sa gesine,
> Ne noit ne jor sis duels ne fine;
> Quar de l'enfant a tel dolor,
> E del peché si grant poor,
> Ne puet estre, por nule rien,
> Que enelaint sor tote rien.
> (P. 26.)

Qu'est ce mot *enelaint?* Bien entendu, j'ai recouru au manuscrit picard, qui a :

> Car de l'enfant a grant dolor,
> Et del pechié a grant paor,
> Que mais n'en puist estre conrois
> Qu'ele ait son cuer lié nule fois.

Le texte picard est clair, correct, indique le sens général, mais ne suggère rien. La faute du copiste et la correction du critique sont renfermées entre quatre syllabes, les quatre dernières du vers étant hors du débat; et pourtant les combinaisons ont beau être

limitées, je ne devine pas le vrai texte sous le faux[1].

Je ne m'arrête pas à cette énigme, ou, si l'on veut, à cet échec, ni ne renonce à la révision complète du texte du manuscrit de Tours, révision qui me tient à cœur comme démonstration, par le fait et par l'exemple, des efforts qui se peuvent tenter, et je continue à relire, après le vieux copiste, une copie que certainement il n'a pas relue. Je passe un bon nombre de petites fautes qui se corrigent sans peine, signalant seulement, p. 27 :

> Un matinet, en ains jornée;

écrivez en un seul mot *ainsjornée*, qui correspondrait, si nous l'avions, au mot *avant-journée;* et je viens à ces six vers, qui demandent quelque remède :

> Quant li sires le duel entent
> Que demeneit si asprement
> La dame, il devant li vindrent;
> Rapaisent la e si li disrent :
> « Dame, cis maus fait à celer;
> « Gardés n'en orent plus parler. »

C'est le chevalier et sa femme qui conseillent à la sœur, livrée à une excessive douleur, de ne rien ébruiter. On remarquera que le troisième vers n'y est pas, et que le dernier est inintelligible; c'est *orent* qui cause la difficulté; qu'on y substitue *oent* du verbe *ouir*, et dès lors tout se rétablit sans peine :

[1] On pourrait conjecturer : *que el ne l'aint*, qu'elle ne l'aime [le péché]. La forme *aint* au subjonctif est connue; mais alors comment expliquer *Por tote rien?* Voy. pourtant plus loin, p. 250.

> Quant li sires le duel entent
> Que (la sœur du chevalier) demeneit si asprement,
> La dame e il devant li vindrent,
> Rapaisent la, e si lui disrent :
> « Dame, cis maus fait à celer;
> « Gardés n'en oent plus parler. »

« Prenez garde qu'on n'en entende plus parler. » En joignant dans cette traduction à *en* le verbe *entendre*, déjà si lourd, j'ai regretté que nous eussions perdu, dans notre langue moderne, la plupart des temps du verbe *ouir*.

Quand la sœur, ayant succédé dans le fief à son frère, refuse la main d'un duc qui la recherche en mariage, celui-ci veut la contraindre par la guerre

> Idons commense en el païs
> A chevauchier li ennemis;
> Contre la dame est molt grant guerre
> Tuit li destruit sa terre;
> Sa ost banir e tost mander
> Quanque il poeit amener,
> Destruit le païs déserté,
> La dame tint en grand povreté.
> (P. 32.)

Passage très-maltraité par le copiste; le sixième vers manque d'une syllabe; le quatrième manque de deux; et le huitième en a une de trop; le cinquième n'a le compte qu'en apparence : *sa ost* doit se lire *s'ost*, l'*a* féminin des pronoms possessifs s'élidant comme celui de l'article; enfin *tuit* est le sujet pluriel de *tout*, et n'a que faire ici. Ces remarques mises en avant, je rétablis le passage, et le lecteur, familiarisé avec ce genre d'exercices, saisira sans peine la raison des corrections :

Idons comense en cel païs
A chevauchier li enhemis;
Contre la dame est molt grant guerre,
Qui tote li destruit sa terre,
Fist s'ost banir e tost mander,
E quanque il poeit amener;
Destruit le païs et deserte,
La dame tint en grant poverte.

Deserter veut dire rendre désert, et *poverte* existe à côté de *povreté*. La correction est sûre en soi et n'aurait pas besoin d'autre preuve. J'en ai d'ailleurs une irrécusable : c'est le manuscrit picard, qui a :

Que si le degaste et deserte,
Car moult le met en grant poverte.

Au lieu de la préposition *o* (avec), le copiste a mis quelquefois, par erreur, *e*, qui est la forme normande de *et* :

Quant le bastels s'aleit guaucrant [voguant]
E le tonel e o l'enfant
(P. 33);

lisez *o le tonel;* et en même temps lisez *li bastels* et *s'alot*. Quand Grégoire emporte le duc blessé, il est dit :

Mais Gregoire forment s'enfuit
E le baron que il emporte;

lisez encore *o le baron*.

L'enfant est trouvé par l'abbé :

Molt i ot bele creature,
Qui de lui eüsse pris cure.
(P. 36.)

Eüsse ne peut être conservé; il est à la première personne, et c'est la troisième qui est nécessaire. On refera donc le vers ainsi :

> Qui de lui eüst prise cure.

Ces deux vers signifient : il y eut en lui belle créature, pourvu que l'on en prît soin; *qui*, ainsi employé, a le sens de *si l'on;* on s'en est servi pendant toute la durée de la langue, jusque dans le dix-septième siècle, où l'on en trouve des exemples. Chifflet, dans sa *Grammaire*, p. 134, en donne la règle et cite cette phrase : « L'on ne saurait les faire obéir, qui ne les bat rude-« ment. » La Fontaine n'a pas dédaigné cet archaïsme :

> Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc.
> (V, 8.)

Il est bien dommage qu'une tournure si vive et si preste tombe en désuétude.

Le pêcheur envoie l'enfant à l'abbé pour qu'il le fasse baptiser :

> E si l'enveie à don abé,
> Qu'il le fasse crestienté
> E son nom mettre à l'enfant.
> (P. 39.)

Le troisième vers a une syllabe de moins, et, dans le second, *crestienté* n'est pas employé comme il devrait l'être. La *crestienté* signifiait la religion chrétienne, la foi chrétienne; *crestiener* signifiait rendre chrétien; il faudrait donc ou lire :

> Qu'il le fasse crestiener;

mais alors la rime ne serait pas exacte; ou lire :

> Qu'il li fasse crestienté,

locution dont je ne connais pas d'exemple. Il vaut mieux suivre le manuscrit picard, qui a :

> Que il li doinst crestienté
> E mete son nom à l'enfant.

Grégoire, bien qu'élevé parmi les pêcheurs, ne dément pas sa haute origine :

> Il retrait bien à son lingnage,
> Il ne fu feels ni estous,
> Eins fu umils e pius e dous.
> (P. 41.)

Feel, ou, comme nous disons aujourd'hui, *féal*, vient de *fidelis;* il ne convient donc ici en aucune façon. Le mot qui convient est *fels* au sujet, *felon* au régime. Le manuscrit picard donne :

> Il ne fu pas fox ne estous.

Fox ne vaut pas *fel;* mais nous lui prendrons *pas*, pour compléter le vers de la sorte :

> Il ne fu pas fels ne estous.

On changera aussi *umils* en *umles*, qui est en effet la leçon du manuscrit picard.

Un matin, Grégoire jouait avec les fils du pêcheur :

> Car il avint, si cum il dut,
> Quant Gregoires de xv ans fut,
> Que, un matin, ala jorner,
> Par une feste deporter,
> Entre les fis al pecheor.

Gregoire, par grant valor,
Querent à le esbaneier.
(P. 42.)

Ainsi écrite et ponctuée, la phrase n'est pas intelligible. Il y a là une locution difficile qui, une fois expliquée, remet chaque chose en place : c'est l'emploi de *entre*. Il ne faut pas interrompre la construction par un point après *pecheor;* et il faut ajouter *e* devant *Gregoire* (ce qui d'ailleurs est nécessaire au vers, manquant sans cela d'une syllabe). On a dès lors la locution : *entre les fis al pecheor e Gregoire*, qui signifie : « tant les fils du pêcheur que Grégoire. » *Entre or et argent* il a une somme considérable, c'est-à-dire tant en or qu'en argent; ou bien cet exemple-ci, emprunté à un ouvrage du treizième siècle : « Et la comtesse de Japhe fu en Jerusalem, entre lui (elle) et son mari et ses chevaliers » (tant elle que son mari et ses chevaliers (Continuat. de G. de Tyr, p. 26); ou bien encore ces vers du sire de Couci :

Et je cuit bien, au mien espoir,
Que entre merci et beauté
Jà sont pour moi desassemblé,
(IV.)

c'est-à-dire que merci, aussi bien que beauté, sont séparées pour moi; ou enfin cette phrase de Joinville : « Monseigneur Imbert de Biaujeu estoit au dehors de l'ost, entre li et le mestre des arbalestriers » (p. 217, édition Daunou), c'est-à-dire lui et le maître des arbalétriers. Cela posé, on lira *por* au lieu de *par*, *se esbaneier* au lieu de *le esbaneier*, et *à l'ajorner* au lieu de

ala jorner (*ajorner* signifiait faire jour), et le tout deviendra :

Que, un matin, à l'ajorner,
Por une feste deporter,
Entre les fis al pecheor
E Gregoire, par grant valor,
Querent à se esbaneier.

L'abbé, irrité de ce que le secret n'a pas été gardé sur Grégoire, appelle le pêcheur :

Le pecheor a appelé,
Greement li a demandé.
(P. 45.)

Greement n'est pas français; c'est *griefment* qu'on doit restituer; mais, comme il n'est que de deux syllabes, on ajoutera *e* :

E griefment li a demandé.

L'abbé ne voudrait pas que Grégoire le quittât pour aller chercher les aventures :

Plore li abes en son cuer;
Quar il ne volsist à nuil suer
Que cil partist de lui ensi.
(P. 49.)

Suer est une faute; lisez *fuer*. *A nul fuer*, à aucun prix, est une locution toute faite et souvent employée. *Fuer* vient de *forum*, marché ; d'où le sens qu'il a reçu; il nous est resté dans la locution *à fur et à mesure*. Dans la même page, l'abbé, désireux de garder Grégoire,

Aveir e terre li pramist,
Ensemble o ce mariage
E querre li de grant parage.

Il y a interversion des différents membres des deux derniers vers ; on rétablira l'ordre ainsi :

Aveir e terre li pramist,
E querre li un mariage,
Ensemble o ce, de grant parage.

Faut-il admettre que, dès le treizième siècle, *tante*, altération du mot régulier *ante*, ait été en usage? On le croirait en voyant ce passage-ci :

E sa tante celui porta
(P. 50.)

et celui-ci :

Ele fu sa tante e sa mere.
(P. 112.)

Néanmoins je ne puis, sans plus ample informé, acquiescer. *Tante* est contre tous les textes ; je crains quelque erreur de lecture; et, dans tous les cas, le manuscrit picard a pour le premier vers :

Une suie ante le porta;

et pour le second vers :

Ele fu s'ante et fu sa mere.

D'ailleurs le texte de Tours lui-même a *ante*, à la p. 3 :

Une soe ante le porta.

Grégoire, devenu soudoyer, quand il vit pour la première fois la comtesse qui est sa mère,

Enclina li parfondement,
Puis salua docéement.
(P. 56.)

Docéement est contre toute analogie; il ne peut venir de *doux*. Il faut mettre :

> Puis salua molt docement,

comme le manuscrit picard, où on lit :

> Moult douchement le salua,
> Et moult parfont l'en inclina.

Le est pour *la*, suivant la particularité du dialecte picard.

Les gens de la ville ont formé leurs *batailles* (c'est le mot du temps pour escadrons); ils vont combattre l'ost des ennemis.

> A celz de l'ost se copleront,
> Jamais poi el ne passeront.

Poi, qui veut dire *peu*, ne se comprend pas. Lisez *por*. jamais ils ne s'en passeront pour autre chose (*el* ou *al* de *aliud*); nous dirions *à moins*. Le manuscrit picard justifie cette correction, il dit :

> Jamais par el n'en partiront.

Il justifie aussi la correction suivante :

> Idonc asemblent lur conreiz
> Verrement e bien estreiz.
> (P. 59.)

Au lieu de *verrement*, qui n'est pas français, mettez *serréement* employé dans les phrases de ce genre. Le picard a, suivant son dialecte, *sieréement*.

Le duc, qui guerroie contre la dame, voit les exploits de Grégoire.

> Li dux qui l'ost ot à garder
> Fait molt sa gent desconforter.
> (P. 69.)

Fait ne peut rester. Le duc ne *fait* pas que sa gent se déconforte, il la *voit* se déconforter. C'est donc *veit* que l'on substituera. Mais il est vaillant et il rétablit le combat :

> Bien restabli sa compaignie ;
> L'en siet mais eschaper uns piez
> Que tuit ne seient decopez.
> (*Ibid.*)

Un pied n'en échappa est une locution très-commune pour dire que personne n'échappa ; dès lors on voit qu'il faut lire :

> N'en scet mais eschaper uns piez.

Le duc attaque Grégoire :

> Mais il li torna à grant mal;
> El chastel porte son escu,
> Sa lance au feutre tendu.
> (P. 61.)

Sans m'arrêter au troisième vers, où il manque une syllabe et qu'il faut restituer en lisant :

> A sa lance au feutre tendu ;

sans m'y arrêter, dis-je, je passe à la vraie difficulté qui est dans les mots : *el chastel*. *Porter son écu au château* est évidemment un non-sens ; et l'on serait fort embar-

rassé si l'on n'avait pas affaire ici à une locution connue. *Porter l'écu en chantel* se dit dans les descriptions des combats entre chevaliers; c'était une partie de l'escrime de ce temps-là. Donc, au lieu de *el chastel*, on mettra *en chantel;* ce qui est surabondamment établi par le manuscrit picard, qui donne (suivant son dialecte, où le *c* dur remplace le *ch*) :

> En cantel porte son escu;

et par le *Roncisvals*, p. 194, où, dans le duel entre Pinabel et Thierry, on lit :

> Dolanz fu Pinabels, quant vit cheoir morel,
> Il est sailliz en piez, tint l'escu en cantel,
> Il a traite l'espée dont tranche li coutel.

Au lieu de *salle*, je rencontre *sele* (par exemple, p. 67 et p. 69); ce serait une forme à noter si le manuscrit de Tours méritait plus de confiance. Le duc, étant fait prisonnier, est obligé d'accepter les conditions imposées par la dame, *voille n'en voille* (p. 67). M. Luzarche a mis ici une apostrophe qu'il est nécessaire d'effacer. A côté de *ne*, qui était le représentant atténué de la négation latine *non*, s'était conservée une forme plus pleine, *non* dans le centre, *nen* en Normandie. C'est ce *nen* qu'il faut ici : *voille nen voille*, c'est-à-dire *veuille non veuille*. Je n'aurais pas fait cette petite remarque sur une apostrophe, s'il n'importait pas, pour la correction des phrases, de distinguer la négation normande *nen* de *ne en* ou *n'en*, qui est usité dans tous les dialectes.

Grégoire cherche, dans le château, dont il est devenu possesseur, un lieu où il puisse cacher ses tablettes.

E vit iluec un lue secrei:
List i les tables e laissa ;
E après ce acostuma,
Que chascun jor alot veeir
Celes ierent, e saveier
S'aucuns ne fust qui les remuast.
(P. 70).

Le dernier vers a une syllabe de trop; supprimez la particule *ne*, qui d'ailleurs gêne le sens plus qu'elle n'y sert. A *list* qui ne signifie rien, substituez *mist*. Enfin, pour effacer cette forme mauvaise *saveier* et bien comprendre le tout, corrigez :

S'eles i erent, e saveir.

Grégoire sait désormais qu'il est le mari de sa mère; et, s'adressant au diable, auteur de tant de maux :

Mesfaiz me sui de tei servir,
Mais, si Dex me volt consentir,
Onques del mal ne fust si lez,
Cum tu del bien seras irez,
Et je serai, se Dex m'otreie
Que un sol petit de sens aie.
(P. 81.)

« Jamais tu ne fus aussi content du mal que tu seras irrité du bien. » Au lieu de *fust*, troisième personne, il faut donc lire *fus*, deuxième personne. Quant à *je serai*, soit que l'on sous-entende *lez*, soit que l'on sous-entende *irez*, on ne voit pas quel sens cela pourrait donner. Je propose donc de lire : *e si ferai;* « et certes je le ferai, si Dieu m'octroie la moindre parcelle de sens. »

Tout étant révélé de part et d'autre, la mère de-

mande à son fils comment dorénavant elle doit se conduire pour obtenir le pardon du ciel.

> A mei dites, por bien estruire,
> Cum faitement me dei deduire ;
> En quel guise en semblant
> Me contendrai [comporterai] d'ore en avant.
> (P. 83.)

Le troisième vers est défectueux, il faut mettre :

> En quel guise e en quel semblant.

Grégoire répond par des conseils d'expiation, et, entre autres, ceci :

> E si te tien en chastée
> Trestoz les jors de ton haée.
> (P. 83.)

Laissant de côté l'*h* de *haée* (quelques manuscrits font la faute de préposer une *h* là où il n'en faut pas, et il nous en est resté des vices d'orthographe, par exemple à *huile* et à *huître*, qui viennent d'*oleum* et d'*ostrea*) ; laissant donc de côté cette *h*, je remarque que *aé* s'écrit toujours par un seul *e* et donne toujours une rime masculine. De plus, *castitas* ne peut donner *chastée;* tous les noms de ce genre se forment du régime latin et ont, pour correspondant français, un nom terminé en *é* fermé : *bonitatem*, bonté ; *civitatem*, cité, etc. D'où *castitatem* fera non *chastée* mais *chasteé ;* ce n'est qu'un déplacement d'accent, mais ce déplacement est important, car il change toute la figure du mot. Quelques personnes avaient conseillé de ne jamais mettre d'accent quand deux *e* se suivaient ; car, disait-

on, ces deux *e* appartiennent toujours au féminin d'un participe passé, *aimée*, *chantée;* et il va sans dire que le premier est accentué. Mais la rencontre du mot *casteé* force de renoncer à cet expédient : nous avons là deux *e* qui sont accentués inversement du féminin des participes passés. Le manuscrit picard a *caesté;* forme qui nous montre comment la vieille langue se jouait dans les mots latins, tout en conservant la charpente des consonnes et la position de l'accent.

Dans ces deux vers, continuation des conseils de Grégoire à sa mère,

> La haire vest enprès ton cors,
> E les beles pailes defors
> (P. 83),

on ne peut accepter *paile* au féminin; cela est contre l'usage constant. Le manuscrit picard n'a pas cette faute :

> La haire ves après ton cors,
> E puis le paile par defors.

Lisez donc dans le manuscrit de Tours :

> E les beaus pailes par defors

Le pêcheur malveillant ne veut pas que Grégoire pénitent prenne gîte en sa maison :

> Il ne ierra en ma maison,
> Par la barbe qu'ai el menton.
> (P. 86).

Les manuscrits ne distinguent pas l'*i* du *j;* mais, dans les éditions, il importe de les distinguer; ce soin facilite la lecture. Ici c'est non un *i*, mais un *j* qui est re-

quis : *jerra*, futur du verbe *gesir*, de *jacere*. Mais la femme, plus miséricordieuse, le fit recevoir,

> E li dona de son bon vin
> Trestuit raze un mazelin.
> (P. 89).

On mettra un accent, *razé* (car c'est un *e* fermé que le vers réclame), et, comme le manuscrit picard, *trestot*; *trestuit* étant le pluriel. Le *mazelin* est un vase en *madre*. (Voy. de Laborde, *Notice des émaux*, t. II, au mot *madre*.)

Le pêcheur, sous prétexte de sainteté, poussant Grégoire à faire pénitence sur un rocher de la mer, lui dit que, même en abbaye, on est encore dans le monde, et que les anciens feux du péché peuvent se rallumer :

> E nos veons adès sovent
> Que ne pot mie longement;
> En tot l'oï home converser
> Que ne l'esteusse eschaufer
> E resentir, al chef del tor,
> Del feu la force et la chalor.
> (P. 92.)

Passage corrompu, dans lequel on ne rétablira la ponctuation qu'en rétablissant le sens. Or, le sens est qu'un homme qui veut faire pénitence ne peut longtemps *converser* (nous n'avons plus un mot aussi bon; les Anglais nous l'ont pris : *to converse*) en tous lieux, c'est-à-dire aller de place en place, sans s'exposer aux rechutes. C'est ce que le trouvère a exprimé sept vers plus haut, par les mots : *longes par païs aler*. Il faut conséquemment chercher, dans *en tot l'oï* un équivalent de *par païs*. Je

pense que cet équivalent est *en tot lue*. Je lis donc (ne mettant aucune ponctuation après *longement*, et changeant *eschaufer* en *reschauffer* pour avoir le vers) :

> Que ne pot mie longement
> En tot lue [lieu] home converser
> Que ne l'estuesse reschaufer.

Grégoire dit que, si on lui indiquait un lieu solitaire, il ne demanderait rien autre :

> Ne ne queïsse compaignon,
> Se Deu solement, e ier non.
> (P. 93.)

Bien que je ne trouve, ni dans mes souvenirs, ni dans la *Grammaire* de Burguy, la particule *ier*, néanmoins je n'ose pas la changer. Ceci n'est pas un cas où des règles générales aient application ; et il se peut très-bien que le manuscrit de Tours conserve, en ce passage, une forme rare, mais réelle. J'aime donc mieux en essayer l'explication. Je regarde la particule *ier* comme une transformation singulière de la particule *el*, qui signifie *autre chose*. Et ce n'est pas sans quelque analogie que je propose cette interprétation. En effet, on connaît déjà *mar* pour *mal*, *buer* pour *bien;* le premier, surtout, est continuellement usité. De la sorte, les deux vers signifieraient : « Je ne demanderais compa« gnon, sinon Dieu seulement, et autre non. » Un bon dictionnaire de notre vieille langue m'aurait probablement dispensé de toute conjecture. Mais quand aurons-nous un bon dictionnaire de notre vieille langue?

Dans la page 109, j'ai trois observations à faire. Grégoire, devenu pape, adresse une prière à Dieu :

Donez mei tiel vie tenir
Que seit, Dès, or à ton plaisir.

Il ne faut pas séparer *or* de *Dès*, et prendre *Dès* pour le vocatif de *Dieu*, forme qui, je le reconnais, se trouve véritablement plusieurs fois dans notre texte. Ici, ce n'est pas le cas; *des or*, lu en un seul mot ou en deux, signifie *désormais*. Plus loin :

Quant il ot l'orison finie,
Vaisent ovoec sa compagnie.

Ainsi écrit, *vaisent* est la troisième personne du pluriel du verbe *je vais;* or, un singulier est ici nécessaire. Lisez donc, avec un léger changement, *vait s'ent*, ce que nous disons maintenant *s'en va*. Dans la vieille langue, *ent* ou *en*, et le pronom personnel, se mettaient avant ou après le verbe, suivant le besoin du discours. Enfin, Dieu faisant de nombreux miracles pour l'intronisation de Grégoire, on vit :

Contrais dresser, et veir orbex,
E parler ceus qui erent mu,
E coursoir de par Jesu.

Cette énumération des mêmes miracles est très-fréquente dans les poëmes du moyen âge; il s'agit toujours de contrefaits qui sont redressés, d'aveugles qui recouvrent la vue, de muets qui parlent, et de sourds qui entendent. Ce lieu commun permet donc, sans difficulté, la restitution du mot corrompu *coursoir :* lisez en place *sours oïr*. *Voir* étant, dans l'ancienne langue de deux syllabes, *veoir*, en normand *veeir*, on lira le premier vers :

Contrais dresser, veeir orbex.

Quand la comtesse retrouve son fils dans le pape Grégoire, elle s'écrie, transportée de joie :

> Si je eusse un poï de sens,
> Deüsse je estre molt lée.
> Dès, tant m'avez bien conseilée !
> Por beneïs qui m'as garie
> Por que de joie m'as saisie :
> Quar seiés or fin de ma vie
> Morz prenge tei de mei envie
> (P. 114.)

Tous ceux qui ont l'usage du vieux français seront arrêtés à la lecture de ces vers, et chercheront à y introduire une meilleure syntaxe et un sens plus clair. *Si* n'est pas de la langue de notre manuscrit, qui se sert toujours de *se*. *Peu* avait pour forme non pas *poï*, mais *poi;* le tréma est de trop, le manuscrit picard a

> Se or euisse point de sens;

point est pris ici au sens positif qu'il a essentiellement, et il est un équivalent de *poi*. Mais ce sont là des vétilles, tandis que les deux vers qui commencent par *por* sont absolument inintelligibles. Je m'y suis exercé pendant plusieurs heures, à diverses reprises, et à chaque fois j'ai échoué, ne trouvant rien qui me satisfît. Le manuscrit picard a donné la solution de la difficulté, au lieu de nos quatre derniers vers, on y lit seulement ces trois vers-ci ; mais cela suffit :

> Jors beneois qui m'as garie,
> Car soies hui fin de ma vie;
> Morz, prenge toi de moi envie.

On écartera donc de notre texte l'inintelligible *por*,

que l'on remplacera par *jors*, et tout le passage deviendra :

> Se je eüsse un poi de sens,
> Deüsse je estre molt lée [joyeuse];
> Dès [Dieu], tant m'avez bien conseilée.
> Jors beneïs qui m'as garie,
> Jors qui de joie m'as saisie,
> Quar soies or fins de ma vie ;
> Morz, prenge tei de mei envie.

Je n'ai pas non plus, malgré beaucoup d'efforts, réussi à deviner quelle était la bonne leçon dans ce passage, où la comtesse se remet entièrement à Dieu :

> E dist : « Deu pere tot puissant,
> Di ço esmais el tien coment,
> M'arme e mon cors, sire, à tei rent. »
> (P. 115.)

Di ço esmais n'est pas français. J'ai conjecturé *des ore mais*, bien que cela s'éloigne notablement de ce qui est dans le texte, et bien que *el tien coment* fasse, jusqu'à un certain point, double emploi avec *à tei;* car la phrase répondrait à ceci en français moderne : « Désormais, à ton commandement, Seigneur, à toi je rends mon âme et mon corps. » Pourtant, c'est très-probablement quelque chose de voisin de *des or mais* qu'on doit chercher ; car le manuscrit picard a pour équivalent *très hore en avant;* nos deux vers y sont sous cette forme.

> Estruiés m'ame à vo comant
> Et mon cors très hore en avant.

On voit que, du reste, il ne fournit pas la restitution cherchée

Me voici arrivé à la dernière page. Le trouvère termine par une exhortation pieuse :

> Dites amen, seignor baron,
> Vos qui ci estes environ,
> Que bons oions avingement,
> Homes e femes ensement.

Oions n'est pas français, et l'on conjecturerait facile ment *ayons* et *bon* au singulier, le tout signifiant : que nous ayons bon avénement, si tant est que *avingement* soit français et puisse venir de *aveindre*. Mais la cor rection est autre ; on lira avec le manuscrit picard :

> Que bon soions au jugement,

c'est-à-dire : que nous soyons trouvés bons au jugement dernier.

Ce serait la dernière remarque, comme c'est la dernière page, si je n'avais à revenir sur un passage dont j'avais désespéré. Il s'agit de quatre vers sur lesquels j'ai discuté un peu plus haut, p. 231 :

> Quar de l'enfant a tel dolor
> E du peché si grant poor,
> Ne puet estre por nule rien,
> Que enelaint sor tote rien.

Cet *enelaint* m'était demeuré inexplicable ; mais il ne l'a pas été pour M. Leclerc, qui a, je crois, deviné l'énigme et qui m'en a communiqué la solution. Lisez :

> Que el ne laint sor tote rien.

Laint, de *laignier*, lamenter, italien *lagnare*, au subjonctif, comme *daint* de *daignier*. J'avais raison de dire

que ce que l'un ne trouve pas, un autre le trouve, surtout quand l'attrait même de la difficulté suscite des auxiliaires tels que le savant académicien.

J'ai conduit à travers des minuties grammaticales les lecteurs qui auront consenti à me suivre; mais j'aurai laissé, j'espère, dans leur esprit l'impression qu'un texte, provînt-il du moyen âge, est accessible à la critique, n'est défectueux en beaucoup de cas que par la faute des copistes, et est susceptible de restitutions, tantôt certaines, tantôt conjecturales, comme tous les textes qui nous viennent des anciens temps.

4. — *Imitations.*

La *Vie du Pape Grégoire le Grand* se trouve dans une rédaction latine, et dans deux poëmes, l'un allemand, l'autre anglais. Ces imitations (on verra que ce sont en effet des imitations) ont un intérêt inégal, mais toutes trois attestent le succès qu'obtint dans le moyen âge l'étrange légende mise à la charge d'un grand pape ; et les deux dernières appartiennent à ce nombre toujours croissant de témoignages qui font voir combien les nations étrangères se complurent à traduire ou à imiter notre vieille poésie.

L'imitation latine nous a été conservée dans un livre qui paraît avoir été composé dans le quatorzième siècle et qui porte le titre de *Gesta Romanorum.* Cette *Geste des Romains* n'est rien moins que ce que le titre annonce : il ne s'y agit ni de Romains ni d'aventures, c'est un recueil d'histoires édifiantes suivies chacune d'une moralité. Elle fut très-goûtée dans le quatorzième

siècle et dans celui qui suivit. Le récit est certainement calqué sur notre poëme; car il ne s'en écarte nulle part, ne faisant qu'abréger. La seule différence de quelque importance que je puisse noter, c'est quand, les tablettes ayant été trouvées et Grégoire étant reconnu fils de la dame dont il est le mari, tous deux ont un débat dont il n'est pas question dans le poëme : « Mater, cum in filio mutum dolorem vidisset, ait : « O fili dulcissime, pro peccatis nostris peregrinabor « toto tempore vitæ meæ; tu vero regnum gubernabis. « Qui ait : Non fiet ita; in regno, mater, expectabis; « ego vero peregrinabor, donec a Deo peccata nostra « sint dimissa. » Du reste, la fin est semblable dans les deux textes : « Papa de terra eam levavit et in « ejus nomine monasterium constituit, in quo eam « abbatissam fecit, et intra pauca tempora ambo ani- « mas Deo reddiderunt. »

Mais ce qui diffère notablement, c'est la moralité. Du moment qu'on n'entre pas dans la question de savoir si les crimes involontaires sont des crimes, le trouvère tire de son texte la morale qui en ressort évidemment : c'est que, pour grande que soit la coulpe, une pénitence sincère et sans réserve peut encore espérer la miséricorde de Dieu, et que le chrétien, même tombé dans l'abîme, n'est pas perdu s'il ne se croit perdu lui-même, et s'il ne s'abandonne pas. Mais ceci parut sans doute trop simple à l'auteur des *Gesta Romanorum;* et voici ce qu'il a vu dans la légende : Le comte, ou, comme le texte latin dit, l'empereur qui en mourant recommande la sœur au frère est Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui remet la sœur, c'est-à-dire

l'âme, au frère, c'est-à-dire l'homme. Au commencement, l'homme charnel a l'âme en tout honneur, ne faisant contre elle rien qui déplaise à Dieu. Ces deux, le corps et l'âme, s'aiment tellement qu'ils gisent en une seule chambre et mangent à une même écuelle. Mais, par malheur, à l'instigation du diable, l'homme fait souvent violence à sa sœur, de sorte qu'elle conçoit et enfante un fils. Ce fils est le genre humain, procédant de notre premier parent. Adam, ayant ainsi péché, fut jeté dans le monde, ce qui est figuré par le tonneau dans lequel le fils est mis et abandonné à la mer orageuse. Sauvé de l'onde et élevé par le pieux abbé, il représente l'homme sauvé par l'incarnation. Dès lors, il épouse sa mère, c'est-à-dire la sainte Église, pour laquelle avaient été écrites les tablettes, à savoir les dix commandements reçus par Moïse, tablettes qu'on doit lire incessamment comme faisait Grégoire. Mais, même après son mariage spirituel, il arrive à l'homme d'avoir des rechutes; il va chasser dans la forêt, c'est-à-dire il pourchasse les vanités mondaines auxquelles il avait renoncé. L'âme se lamente, se ressouvenant des tablettes écrites; alors chacun va chercher le baron et lui crie, comme Dieu à l'homme: Reviens, reviens. Voyant l'âme abattue par le péché, il doit se jeter à terre, embrasser toute humilité, dépouiller ses vêtements, et briser la *lance de male vie* par la confession. Enfermé sur le rocher de la pénitence, l'homme attend que le prêtre l'en fasse descendre, le réconcilie et le conduise à Rome. Rome, c'est l'Église romaine, dans laquelle nous devons rester, accomplissant ses préceptes. De la sorte vous pourrez

conduire la dame, c'est-à-dire l'âme, au monastère du royaume céleste. Tout cela est un facile jeu d'esprit auquel la pieuse exhortation du trouvère est bien préférable.

M. Greith a trouvé dans le Vatican un manuscrit de légendes qui, sous des noms différents, contient un récit très-semblable, intitulé *Vie de saint Albin*. Il y avait dans les régions du nord (*in partibus Aquilonis*) un empereur noble et puissant. Après la mort de sa femme, il s'unit à sa propre fille et a d'elle un fils. Pour cacher la honte, l'enfant est enveloppé dans des habits de pourpre, pourvu richement d'or, d'anneaux et de colliers, et porté au loin en Hongrie, où il est déposé sur la grande route. Après maints hasards, il se trouve enfin à la cour de Hongrie. Également distingué par sa beauté, sa prouesse et les qualités de son esprit, le jeune homme gagne tellement les bonnes grâces du roi que le prince, en mourant, lui laisse son trône en héritage. Le bonheur et la gloire d'Albin arrivent jusqu'à l'empereur, qui lui offre la main de sa fille; lui, ignorant son origine, se marie avec la fille de l'empereur, qui est en même temps sa mère et sa sœur. Mais les anneaux et les armoiries qu'Albin avait conservés comme des souvenirs font reconnaître l'erreur; la mère et le fils, la femme et le mari se séparent aussitôt, et mènent jusqu'à la mort une vie de piété et de pénitence.

Enfin, le *Dit du Buef* raconte comment un inceste, mais cette fois un inceste volontaire, est effacé par une mortification étrange. Une veuve s'est rendue coupable d'un inceste avec son fils; le fils va se faire absoudre à Rome par l'*apostole* lui-même, qui le retient pour

son chambellan. Treize ou quatorze ans après, la mère et la fille qui est le fruit du crime prennent à leur tour le chemin de Rome, et obtiennent l'absolution du pape, qui renouvelle celle qu'il a donnée au fils, mais à condition que tous les trois seront enveloppés et cousus chacun dans une peau de bœuf pendant sept ans, et vivront séparés ainsi les uns des autres, en abandonnant tout leur bien à Dieu. La sentence s'exécute; les pénitents reviennent couverts de leur cuir de bœuf, à Rome, au bout de sept années; protégés par la Vierge, ils meurent comme des saints le jour même de leur retour, et les anges, qui les portent en paradis, chantent glorieusement *Te Deum laudamus*. M. Leclerc a, dans son travail sur les fabliaux, si instructif et si curieusement ordonné, toute une section consacrée aux fabliaux de dévotion, et c'est là que j'ai pris la mention du *Dit du Buef*. (*Hist. littér. de la France*, t. XXIII, p. 121.)

Walter Scott, dans l'édition qu'il a donnée d'un poëme en vieil anglais, intitulé *sir Tristrem*, dit que le manuscrit d'où il l'a tiré contient aussi un poëme qui a pour titre *The legend of pope Gregory*. « L'histoire de « saint Grégoire, ajoute-t-il, est plus horrible que celle « d'Œdipe, il est le produit d'une conjonction incestueuse entre un frère et une sœur; puis il est marié, « sans le savoir, à sa propre mère. » Cette légende, comme on voit, n'est pas autre que la nôtre. Le manuscrit anglais est mutilé au commencement et à la fin; le fragment commence ainsi :

> Th' erl him graunted his will y wis,
> That the knight him had ytold,

The barouns that were of miche priis,
Biforn him thai weren y-cald.
All the lond that ever was his,
Biforn him alle yong and old.
He made his soster chef and priis,
That mani siyeing for him had sold.

Il est facile de retrouver dans le français l'équivalent de ces huit vers. Ils se rapportent à l'endroit où le jeune duc, prêt à partir, d'après le conseil du bon chevalier, pour le pèlerinage de Terre sainte, remet le fief à sa sœur, à qui les barons font serment.

Quand chascun dels enfans entent
Del bon conceil, plore forment.
Toz les barons molt tost manderent
E leur terre lur deviserent.
Seürté font à la seror,
S'il ne revient, d'icele enor.
Quant ont finé leur serement.
La dame prent isnellement,
Si la comande à cel baron...
(P. 17.)

C'est là tout ce qui a été publié du poëme anglais; mais cela suffit pour établir qu'il n'est qu'une imitation du poëme français. Car personne ne sera tenté de soutenir la proposition inverse et de faire provenir le poëme français du poëme anglais. Les érudits anglais n'ont jamais élevé de prétentions à cet égard; il est certain en effet que la part la plus grande et la meilleure de notre vieille poésie existait avant que l'anglais (je ne dis pas l'anglo-saxon, qui était dès lors une langue morte) fût écrit et servît à des compositions littéraires.

On ne pourrait en dire autant de l'Allemagne. Dès

la fin du douzième et dans le treizième siècle, ce pays eut une poésie très-florissante ; mais, pour tout ce qui est commun dans cette poésie entre l'Allemagne d'une part et les pays d'oc et d'oïl d'autre part, il n'y a plus de contestation sur l'antériorité des œuvres de ce côté-ci du Rhin. Aussi, du moment que Hartmann, l'auteur de *Gregorius auf dem Steine* (Grégoire sur la pierre) dit expressément qu'il a mis *en allemand* le récit, c'est-à-dire qu'il l'a traduit, et du moment qu'on trouve en français une très-ancienne composition du même genre, aucun doute ne reste sur la question de savoir qui a été l'imitateur. Toutefois, puisque l'occasion se présente, comparons un original français et une imitation allemande, tous deux du douzième siècle.

Le français commence par :

Or escotez, por deu amor,
La vie d'un bon pecheor.

Et le poëte allemand, après s'être nommé, dit à son tour :

Hie hebent sich von erste an
Die seltsaeme mere
Von aînem gûten sûndere.

« Ici commence le récit merveilleux d'un bon pécheur. » *Bon* veut dire un pécheur qui, se convertissant, a fini par attirer sur lui la miséricorde divine.

Le comte, qui se meurt, et qui a fait venir auprès de son lit ses enfants et ses barons, voit son fils pleurer :

Fis, dist li pere, lai ester;
Tei n'estovra mie plorer;

> Quar tu tendras ma grant enor;
> Mais li duels est de ta seror.

Hartmann ne fait que traduire :

> Sûn, warumbe weinest du?
> Ja gevellet dir nu
> Min lant und michel ere;
> Ja furhte harte sere
> Diner schonen swester.

Le comte se reproche de ne pas l'avoir mariée :

> Que en mon vivant ne l'ai mise
> U sa biauté fust bien asise.

Dans l'allemand, il se fait les mêmes reproches ; et il ajoute : « Je n'ai pas agi en père, »

> Daz ist unvaeterlich getan.

Un peu plus loin, l'auteur allemand n'a pas résisté à la tentation d'un lieu commun. Le trouvère français ne s'y était pas laissé aller ; les paroles du père mourant ne se rapportent qu'à la sœur, pour qui son âme est dans l'angoisse ; mais Hartmann a intercalé des conseils de morale générale sur la conduite que le fils doit tenir pour le gouvernement de son fief ; conseils qui sont un hors-d'œuvre. Il ne s'agit évidemment ici du jeune héritier qu'en tant que frère d'une jeune dame dont le sort lui est remis et que, cédant aux suggestions de l'esprit malin, il va précipiter dans l'abîme.

En effet, à la vue de l'étroite mais pure amitié qui est au commencement entre le frère et la sœur, le diable conçoit l'espoir de faire tourner à mal une aussi vive tendresse, et il y réussit. Le succès du dé-

mon ne suscite aucune observation de la part du trouvère français; mais l'allemand, effrayé de cet empire, s'écrie :

Waffena herre waffen
Uber des helle hundes list!
Daz er uns so gevaerich ist.
Warumbe verhenget im des got
Daz er so in grozen aregen spot
Frûmt uber sin hantgetat
Die nah im gebildet hat?

« Malédiction sur la ruse du chien d'enfer qui nous « est si dangereuse! Pourquoi Dieu permet-il que le « diable se joue aussi cruellement de l'homme, cette « créature que Dieu a formée à son image? » Et, suivant son désir d'ajouter quelques moralités générales, il dit : « Que par là chacun soit averti de ne pas « prendre trop de familiarités avec une sœur ou une « nièce, de peur d'éveiller d'outrageuses pensées qu'il « faut écarter. »

Nu si gewarnt daran
Ein igeliche man,
Daz er swester noch nictel si
Niht ze heimliche bî;
Er reizet daz ungemûte
Daz man wol verschûte!

L'entretien du chevalier et des deux jeunes gens est raconté de la même façon dans les deux poëmes. Le frère et la sœur se jettent en pleurant à ses pieds, et lui s'en étonne : « Seigneur, ce salut me paraît « trop grand, quand même je serais votre compa- « gnon. Levez-vous, seigneur, au nom de Dieu. Dit

« moi votre commandement, je n'y manquerai ja-
« mais ; donnez un but à vos paroles, dites ce qui
« vous trouble ; vous êtes mon seigneur né, je vous
« conseillerai aussi bien que je pourrai ; de cela ne
« doutez en aucune façon. »

Er sprach : Herre dirre grûz,
Der dûhte mich ze groz,
Waere ich noch iwer gnoz;
Stet uf herre durh got,
Lat horen daz gebot
Daz ich niemer zebrechen wil,
Und gebet der rede ein zil!
Sagt nu waz iv werre,
Ir sit min geborner herre;
Ich rate iv so ich beste chan,
Dane gezweivelt niemmer an.

Le français a :

Por Deu, dit-il, grant tort avés
Que vos ensi vos contenés;
Je sui vostre om, ne deüssés
Ensi mettre vos à mes piés.
Molt ai grant ire, e peise mei
Del duel que demener vos vei.
Dites mei tost que vos volés ;
Por Deu, vos pri, ne me celés ;
Riens n'est el mon [au monde] que puisse faire,
Que tant me tornast à contraire,
Que je por vos deus ne feïsse,
A quelque chief que j'en venisse.

L'exposition de l'enfant est racontée un peu diffé-
remment. Dans le français, c'est la mère qui veut qu'il
soit exposé ; elle se laissera mourir si on ne l'aide pas
dans l'exécution de son dessein ; et, quand elle a ob-
tenu l'assentiment du chevalier et de sa femme, elle

prescrit de point en point ce qu'ils doivent faire. Sans doute, cette résolution d'une mère éperdue a paru trop violente et trop dure à l'auteur allemand; il a voulu adoucir ce trait, à tort ce me semble, car la légende ne ménage rien, et elle se plaît à retracer les impulsions désordonnées d'une âme humaine qui s'agite sous l'action du démon, le remords du péché et la douleur physique et morale. Quoi qu'il en soit, l'exposition n'est plus le fait de la mère seule; les trois personnes intéressées en délibèrent, et elles jugent que le meilleur parti à prendre est d'abandonner l'enfant aux flots de la mer. Le narrateur allemand, aimant à réparer les omissions imputables au narrateur français, remarque que, sur les tablettes mises aux pieds de l'enfant, n'étaient nommés ni les gens desquels il était né, ni le lieu de sa naissance:

> Im wart da benam
> Weder liute noh lant
> Gebûrt noh sin heimût.

On trouve une barque et on y met avec chagrin le petit navigateur. Cette jolie expression est du poëte allemand :

> Da leit si mit iamer an
> Disen chleinen schefman.

Prêt à parler de la grande douleur de la jeune femme, qui expose son enfant, a sur la conscience un affreux péché, est malade de ses couches et apprend la mort de son frère, il s'arrête et, faisant un retour sur lui-même, il dit avec une simplicité qui n'est pas sans charme : « Vous savez qu'un homme qui n'a ja-

« mais éprouvé ni grand transport d'amour ni grande « peine de cœur n'a pas la bouche aussi prête à ex- « primer ces sentiments que celui qui a passé par de « telles épreuves. Ma destinée a voulu que je fusse « entre les deux, que ni la grande joie ni la grande « peine ne fussent mon lot, et que je ne vécusse ni « dans le mal ni dans le bien. Aussi, suis-je peu ca- « pable de décrire le deuil de la dame, ni d'atteindre « par la parole à des souffrances qui accableraient « mille cœurs. »

> Ir wizzet wol daz ein man
> Der ir iewеders nie gewan
> Rehte liep noh grozes herzleit,
> Dem ist der můnd niht so gereit
> Rehte ensprechen davon,
> So dem der ir ist gewon.
> Nů bin ich gescheiden
> Da zwischen von în beiden,
> Wande mir iewederz nie geschah.
> Ichn lebe ubel noh wol,
> Davon enmac ich als ich sol
> Der vrowen leit entechen,
> Noch mit den worten errechen,
> Wan ez waere von ir schaden
> Tusent herze uberladen.

Cela n'est point dans le français ; mais ce qui y est, c'est l'exacte correspondance des coupures du récit. Quand la dame, devenue maîtresse du fief, et refusant de se marier, est guerroyée par un duc, le trouvère s'arrête là, et se met à raconter ce qui advint de Grégoire, de cette façon :

> De la dame lairons atant,
> Si reparlerons de l'enfant,

Que, en la nuit que il fu nés,
Fu el batel en mer getés,
Là ù il en la mer esteit,
Si com fortune le voleit,
Molt près de peril et de mort.

De même, le poëte allemand, suspendant ce qu'il disait de la comtesse, entame l'autre sujet : « Nous laissons ici ce discours, et nous dirons comment il en « advint à l'enfant de cette dame, que les vents ora« geux emportaient, selon le commandement de Dieu, « à la vie ou à la mort. »

Nu lazen dise rede hîe
Unde sagen iv wie ez ergîe
Dirre vrawen chinde,
Daz die wilden winde
Wurfen swar in got gebot
In daz leben alde in den tot.

C'est de la sorte et pas à pas que l'imitation allemande suit l'original.

L'enfant avait été enveloppé dans un *paile alisandrin* (*paile* est *pallium*). Cela était dit dans les tablettes; et, quand l'abbé les a lues, il commande aux pêcheurs :

Qu'il quierent les dis mars d'argent
E le chier paile alisandrin.

Dans l'auteur allemand, il est dit qu'on le trouva enveloppé avec une étoffe qu'il nomme *phelle*, et qui avait été faite à Alexandrie :

Daz chindelin si vůnden
Mit phelle gevůnden
Geworht ze Alexandrie.

Ce *phelle*, dit aussi *pheller* ou *phellor*, et fait à Alexandrie, n'est pas autre que notre *paile alisandrin*, non-seulement pour la chose, mais aussi pour le mot. *Phelle* est l'altération allemande de *paile*. Il faut l'ajouter à ces mots qui pénétrèrent alors du français dans l'allemand par la voie des chansons de geste et des poëmes d'aventure. Tel est aussi *iostieren*, jouter, que je trouve, v. 1819; *birsen*, v. 2265, qui est notre ancien français *berser*, voulant dire chasser à l'arc; *marnîren*, les mariniers (v. 1637); et même notre *poigneïs*, combat, sous la forme de *puneiz* :

> Ir itewedere sich da vleiz
> Uf ein langez pûneiz.
> (V. 1922.)

« Chacun d'eux s'applique à un long *poigneïs*. »

Grégoire quitte l'abbé qui le fit élever et s'embarque :

> Cil entre en mer et vait siglant
> Ensi cum fortune le meine,
> Qui or le tient en son demeine,
> Passe la mer à grans effors,
> E naje et sigle vers les pors,
> Outre la mer en un païs;
> E li bons venz les a dreit mis
> En cele encontrée, tot dreit,
> De quel sa mere dame esteit.

Dans ce récit, Grégoire s'en remet à la fortune, et le navire qu'il a pris le conduit au pays de sa mère. Dans le récit allemand, Grégoire tente le sort d'une façon plus précise : « Il commanda aux mariniers d'obéir à la « volonté des vents et de laisser aller le navire selon « que le souffle le conduirait. Un vent fort se mit à

Joste lui en la piere dure
Ot un petit de troueüre:
Quant il ploveit, l'aigue colot,
Ce iert trestot quant qu'il usot,
Se fains o seif le destreigneit;
De ce sa vie sosteneit.

Cette prière assidue, qui est le *manger* de Grégoire, ne satisfait pas complétement le poëte allemand; et il explique la chose : « Avec la nourriture qu'il prenait, « comme je vais vous le dire, il n'aurait pas vécu, Dieu « le sait, quinze jours; mais un secours lui fut accordé « par le Christ, qui fit durer sa vie et lui donna gué- « rison de la faim. »

Ern mohte der spîse die er noz,
Als ich iu nu sage
Weiz got vierzeheen tage
Vor dem hunger niht geleben,
Im waere gegeben
Der trost von Christe,
Der im daz lebn vriste,
Daz er vor hunger genas.

Un grand et beau poisson a été pris, et les envoyés romains demandent qu'on l'apprête pour leur repas. Le pêcheur ne se fait pas prier:

E cil de volenté le fist.
Joios esteit, ce sachez bien
Entr'eauz ostes ne perdreit rien.

Le dernier vers m'avait paru difficile; pourtant je l'ex pliquais ainsi : il était joyeux, car avec eux, c'est-à-dire avec des gens aussi bien pourvus, un hôte ne devait rien perdre. C'est là en effet le sens. Et l'allemand

dit : « Le pêcheur reçut avec joie ces hôtes bien pour-
« vus. Il vit bien qu'il lui en reviendrait profit, faisant
« cela plus pour leur avoir que par bonté de cœur.
« Ce n'est pas ainsi qu'il avait reçu un hôte sans avoir,
« Grégoire, le bon pénitent. »

> Desen enphie der vischære
> Mit vreuden ane swære
> Die wol beraten geste,
> Er sach wol unde veste
> Er mohte îr wol geniezen.
> Daz tet er mêre umbe ir gůt
> Denne durh sinen milten můt.
> Erne enphie si bas danne den gast,
> Dem das gůtes gebrast,
> Gregorium den gůten man.

J'ai eu, j'en conviens, un vrai plaisir à suivre pas à pas la comparaison entre le texte français et le texte allemand. L'auteur allemand sait bien le français, il en use librement avec l'original qu'il a sous les yeux, mais il ne se méprend jamais sur le sens, pas même dans de petits détails. De ce fait je tire la preuve qu'il avait sous les yeux non pas quelque copie pleine de fautes, à sens estropié, à passages inintelligibles, mais une copie correcte et lisible. Si les manuscrits avaient été d'ordinaire comme le sont quelques-uns qui sont arrivés jusqu'à nous, si la langue y avait été aussi outrageusement violée, comment des étrangers auraient-ils pu venir à bout de pareils textes? Les traductions allemandes garantissent la bonne qualité des originaux. Ils en garantissent aussi la haute antiquité. Ici, dans la légende de saint Grégoire, le traducteur est de la fin du douzième siècle, il faut donc que la rédaction

française soit antérieure et appartienne ou au milieu, ou au commencement de ce siècle, ou peut-être même plus haut.

Je finis ici; ayant rempli le cadre que je m'étais tracé. M. Lusarche a imprimé le texte, mentionné le manuscrit picard, indiqué le poëme allemand. A mon tour, entrant pleinement dans la fonction de critique, je me suis emparé de ces documents, j'ai discuté la date et le dialecte, corrigé les passages corrompus et comparé les imitations. Commentaire d'une publication intéressante, c'est par cet intérêt même que mon travail, tout minutieux qu'il est, peut se recommander.

IX

LE CHANT D'EULALIE ET LE FRAGMENT DE VALENCIENNES

SOMMAIRE (*Journal des Savants*, octobre 1858, décembre 1858, février 1859, mai 1859 et juin 1859). — Ces deux monuments, très-peu importants par le fond, le sont beaucoup par la date à laquelle ils appartiennent. Ils sont du dixième siècle, et il n'y a rien d'aussi ancien dans la langue d'oïl.

Le premier article examine ce que signifie la différence essentielle qui existe entre la langue d'oc et la langue d'oïl d'une part, la langue italienne et la langue espagnole d'autre part. Les deux premières ont des cas; les deux secondes n'en ont pas; cela forme, dans le domaine roman, deux groupes distincts. Le groupe qui a des cas est plus voisin de la latinité que le groupe qui n'en a pas; il a conservé une part de ces formes synthétiques qui sont essentielles aux langues classiques. Cette part a disparu de l'autre groupe. Une tentative est faite pour expliquer comment s'est produite entre les deux groupes une différence aussi considérable.

Le deuxième article s'occupe de la versification du *Chant d'Eulalie*. Exposition des différentes espèces de vers décasyllabiques. Beaucoup de vers, dans ce *Chant*, sont décasyllabiques; de là est tirée la conclusion qu'ils le sont tous; et, comme un certain nombre de ces vers n'est pas conforme à cette mesure, des conjectures sont mises en œuvre pour les ramener à la même structure. On verra dans une note additionnelle que le système a été blâmé par la critique, et qu'on peut considérer tout autrement le *Chant d'Eulalie*. Cette pièce contient des formes verbales dérivées du plus-que-parfait latin, formes qui manquent complétement dans les textes du onzième et du douzième siècles; explication de ce que devient l'*u* latin d'*habuerat*, de *voluerat*, de *potuerat*, dans le mot roman. Preuve que dans la latinité l'*ē* long de la troisième personne du pluriel du parfait devenait souvent bref; c'est l'accentuation par cet *e* bref que la langue d'oïl a suivie. Du comparatif *bellezour;* il montre qu'il a existé un mot latin *bellatus*

Examen des formes *tu volsis*, *nous volsimes*, *vous volsites*. Une déclinaison à deux cas, caractère essentiel à la langue d'oïl, apparaît dans le *Chant d'Eulalie;* remarque sur la contrée où l'on peut croire qu'il a été composé.

Dans le troisième article il est question du *Fragment de Valenciennes*. Là, ainsi que dans le *Chant d'Eulalie*, la troisième personne du singulier du conditionnel est en *eiet*, ainsi que celle de l'imparfait de l'indicatif. La formation du conditionnel dans les langues romanes est diverse : l'une est propre à l'espagnol et au provençal; l'autre à l'italien, et la troisième au français. Anciennes formes de l'imparfait répondant à *abam* et *ebam*. Essai d'explication du mot *soueir*. Le simple *pentir*, construit comme en latin, se trouve dans le *Fragment*, au lieu de *repentir* que nous disons maintenant. De la tournure romane qui substitue l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés des verbes réfléchis; elle existe dans le *Fragment;* l'explication en est essayée; cette explication sert à son tour à rendre compte de l'emploi du pronom réfléchi avec certains verbes neutres; enfin elle est étendue aux verbes, tels que *s'entendre à* une chose, *se connaître en* une chose; de sorte qu'elle devient une petite théorie. De l'ancien adverbe *nes*, *neis*, *nis*. Emploi particulier du mot *quant*. Seconde personne du pluriel en *est*. *Iholt* ou mieux *jholt*, signifiant *chaud*, est sans doute une singulière transformation orthographique du latin *calidus*. *Edre* (lierre) est masculin dans le *Fragment*. *E* pour *en*, préposition. Règle des deux cas observée. *Laurin*, mot français cité dans un manuscrit du neuvième siècle.

Le quatrième article est consacré à la déclinaison dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Tout le système des cas qui sont restés dans l'une et l'autre repose sur deux faits, l'accent latin et l'*s* de la seconde déclinaison latine. Des noms en *ator ;* des comparatifs; remarque sur le mot *traître ;* des mots en *o*, *onis ;* de quelques mots singuliers; des noms en *as*, *atis;* des noms en *or*, *oris ;* des noms en *us*, *utis*. et *io*, *ionis; cheve* répondant à *capite*, et *peitre* à *pectore*. De la déclinaison en *s*. Comment la première déclinaison latine fut traitée. Trace d'un génitif pluriel en *orum : la geste francor*, *la gent paienor*, etc.; conjecture sur *tens pascor*. Comparaison de la déclinaison de la langue d'oïl et de la langue d'oc avec la déclinaison latine; la condition de ces langues est d'avoir deux cas véritables sans une véritable déclinaison. État de la latinité au moment où la langue d'oc et la langue d'oïl se formèrent, différent de l'état de la latinité au moment où se formèrent l'italien et l'espagnol. De quelques nominatifs pluriels des noms féminins en *e* qu'on trouve dans certains textes. Le caractère propre de la langue d'oïl et de la langue d'oc est d'avoir deux cas; c'est une langue intermédiaire entre la latinité et l'état moderne des langues romanes où il n'y a plus de cas. De l'emploi propre de l'*s;* principe d'analogie qui tend à l'étendre même aux mots qui ne le comportent pas. L'accent latin, bien que placé sur la même syllabe en français qu'en latin,

subit une véritable transposition quant à la dernière syllabe et à la pénultième, en raison de la grande contraction du mot devenu français; de là provient notre prononciation du latin si contraire à l'accentuation latine.

Le cinquième et dernier article traite de l'usage que la langue d'oïl fit de ses deux cas. Analyse grammaticale de quelques phrases. *Mieux* comparé à *meglio* de l'italien; remarque sur l'absence de l'*s* dans *meglio;* semblablement *volontiers* comparé à l'italien *volentieri*, où l'absence de l'*s* se fait encore remarquer. Pourquoi disons-nous *travail* et *travaux?* Pourquoi mettons-nous un *s* à nos noms pluriels? Conclusion générale sur les cas, la syntaxe, le caractère intermédiaire des langues d'oc et d'oïl entre la latinité, et les langues de l'Espagne et de l'Italie

1. — *Préliminaires.*

J'ai conçu, il y a déjà quelque temps, et même exprimé l'idée que la langue d'oc et la langue d'oïl, ou, sous une appellation commune, la langue des Gaules occupe, entre les idiomes romans, une place particulière. L'espagnol, le français, l'italien et le provençal, pour ne nommer que les quatre grands embranchements, sont frères; ils ont pour père le latin. Rien ne représente mieux à l'esprit la supériorité de cette Rome souveraine que l'empreinte laissée sur l'Italie, latine au commencement pour si peu, sur l'Espagne, ibérienne et celtibérienne, sur la Gaule, celtique. Tant de peuples qui, ce semble, ne devaient jamais parler latin, ont désappris leur langue et ont appris celle des dominateurs de l'ancien monde; et les hommes illustres dans la politique, dans les armes et dans les lettres, qui fondèrent la prodigieuse grandeur de la ville aux sept collines, ont réussi plus que ne pouvait espérer la fragilité des choses humaines; ils ont transformé en héritiers directs de leurs pensées et de leur langue

des nations puissantes par la parole et par le bras, illustres dans le passé et dans le présent, et à qui nul avenir n'est encore interdit. Mais est-il vrai que ces quatre embranchements, l'espagnol, le français, l'italien et le provençal, se sont détachés du tronc commun au même temps, de la même façon et avec les mêmes caractères? Je ne sais si cette question a été déjà agitée; mais autrefois elle était implicitement résolue par un préjugé assez ordinaire qui faisait de l'italien le père du français; comme si les mots qui appartiennent aux deux langues avaient, quittant le latin, pris d'abord la forme italienne plus ample, puis la forme française plus contracte. Aujourd'hui elle l'est encore implicitement par la supposition générale qui voit dans les quatre langues quatre sœurs jumelles, écloses simultanément. Si l'attention se fixe sur ce point, avant tout examen, on sera disposé à croire que la simultanéité d'origine n'a pas dû être aussi pleine et entière qu'on se le figure. En effet, que de diversités entre les trois grands pays qui furent le siége de cette si curieuse et si importante évolution! L'Italie occupée par les Ostrogoths, puis par les Lombards, disputée par les Grecs, avec Rome, siége de la papauté; l'Espagne tenue par les Visigoths et conquise, avant que sa langue fût formée, par les Arabes; la Gaule, partagée entre les Francs, les Bourguignons et les Visigoths, devenant bientôt franque tout à fait, et prenant, grâce à Charles Martel, à Pépin et à Charlemagne, contre les Sarrasins qu'elle contient, contre les Germains qu'elle conquiert, un rôle auquel l'empire romain avait défailli. Dans ces circonstances, n'est-il pas

possible que la séparation des langues nouvelles d'avec le latin ait eu, en Italie, en Gaule, en Espagne, des différences de caractère et d'époque?

Ce qu'une considération *a priori* pouvait faire supposer m'a paru être vérifié par les observations *a posteriori;* et je dois dire que ce sont les faits qui m'ont indiqué la considération *a priori* et non celle-ci qui m'a mis sur la recherche des faits. Mais l'idée, une fois aperçue, se présente sous les deux faces. Toutefois, la considération *a priori* ne resterait qu'une conjecture; seules, des observations précises changent la qualité des conceptions. La langue d'oïl et la langue d'oc ont plus de rapport entre elles qu'elles n'en ont avec les deux autres. Ce n'est pas qu'il n'y eût peut-être lieu à constater entre l'italien et l'espagnol certaines différences d'un genre analogue à celles que j'essayerai de signaler entre la langue des Gaules, d'une part, et d'autre part, l'italien et l'espagnol; mais je n'ai pu saisir aucun signe qui les manifestât. Il n'en est pas de même pour le provençal et le français : ces deux idiomes, liés l'un à l'autre par des caractères qui font défaut au delà des Pyrénées et des Alpes, sont dès lors susceptibles d'une classification; on est en droit de les mettre à part et d'examiner ce que ce phénomène, certainement très-remarquable, signifie. A mon avis, ce phénomène a une signification et n'en a qu'une, c'est que la langue des Gaules est plus ancienne que l'italien ou l'espagnol.

Je n'ai pas d'autre mot qu'*ancien* pour exprimer ma pensée, et il faut l'expliquer. En me servant de cette expression, je ne veux pas dire qu'on a parlé proven-

çal ou français avant qu'on ne parlât italien ou espagnol; en d'autres termes, que déjà le français ou le provençal étaient formés, quand en Italie et en Espagne on se servait encore du latin. Sur cela je ne sais rien; et il n'y a non plus rien à savoir en l'absence de documents écrits qui datassent de siècle en siècle chacun de ces idiomes. Je prends *ancien* au sens qu'on lui a déjà attribué en des questions de ce genre, par exemple, quand on a dit, qu'à certains égards le latin est plus ancien que le grec; ce qui ne veut pas dire que le latin ait été écrit avant le grec, cela serait historiquement faux, ni qu'il ait été parlé avant le grec, de cela on ne sait rien; mais on entend que, rapporté au sanscrit, qui nous présente la langue des Aryens dans la forme la plus antique à nous connue, le latin a certains caractères qui avoisinent plus le sanscrit que ne fait le grec. De même, la langue des Gaules a certains caractères par lesquels elle avoisine le latin, tronc commun des idiomes romans, plus que ne font l'espagnol et l'italien. De quelque façon qu'on se représente le phénomène, le latin était plus avancé dans la mort, quand l'italien et l'espagnol se sont formés, que quand se sont formés le provençal et le français. C'est là ce que je veux faire comprendre. Certaines particularités avaient disparu du latin au moment où l'on se mit à parler espagnol ou italien, particularités qui existaient encore quand on se mit à parler français ou provençal. C'est d'un latin quelque peu différent, qu'émanent, d'une part, la langue des Gaules, d'autre part, la langue des deux péninsules, différent non pas dans son essence, mais dans des dégradations qu'il avait subies. Quant

au temps où le phénomène s'est accompli, il n'est pas susceptible de détermination, et, chronologiquement, il n'y a pas, en ceci, du moins, de raison pour mettre l'une des langues avant l'autre. Les deux cas que voici paraissent également plausibles : ou bien la décomposition du latin a cheminé plus vite en Espagne et en Italie qu'en Gaule; et les idiomes se sont formés simultanément, bien qu'avec des caractères différents qui correspondaient à l'état respectif du latin; ou bien, la décomposition n'a pas cheminé plus vite d'un côté que de l'autre, et le roman des Gaules est non-seulement philologiquement, mais aussi chronologiquement plus ancien que celui de l'Espagne et de l'Italie, c'est-à-dire que, dans ces deux derniers pays, on a gardé plus longtemps l'usage d'un latin dégradé et que l'évolution romane y a tardé davantage.

Peut-être, en me voyant tantôt revendiquer pour la Gaule devenue Provence et France une antériorité de développement littéraire, tantôt, pour les langues d'oc et d'oïl, une plus étroite affinité avec le latin, peut-être, dis-je, quelques-uns seront-ils disposés à croire qu'il y a, là, suggestion d'un patriotisme qui se complaît à remonter dans le passé, et pour ainsi dire à chercher des titres de noblesse. J'avoue que ce genre de patriotisme n'est pas rare, que l'on a vu et que l'on voit encore l'érudition s'en affubler quelquefois; mais j'avoue encore que je ne connais rien de si mesquin. Si donc j'y tombais, ce serait aussi bien à mon insu que contre mon gré. Le fait est qu'au début de mes études en ceci, j'ai cru, comme tout le monde, qu'au moyen âge la littérature italienne avait devancé la lit

térature française; mais, aujourd'hui, il n'est personne qui conserve cette opinion; non-seulement les poésies provençales et françaises abondent dans le douzième siècle, tandis que l'Italie n'a rien pour ces temps; mais encore l'Italie elle-même, jusqu'au moment où elle prend à son tour l'initiative, lit, traduit et imite ces compositions qui eurent le don de charmer l'Europe féodale. Au début, j'ai cru, comme tout le monde, que l'Italien, vu sa forme, était sans doute un moyen terme entre le latin et le français; mais, aujourd'hui, il n'est personne qui soutienne cette opinion; non-seulement on ne peut les regarder que comme des frères; mais, en vertu d'aperçus qui me sont propres, j'essaye de montrer qu'un certain droit d'aînesse, sinon chronologique, du moins philologique, appartient à la langue d'oc et à la langue d'oïl.

Donc, sans plus m'inquiéter, je continue. Les opinions préconçues et erronées qu'on s'était faites sur les rapports des peuples dans le haut moyen âge tiennent à un ensemble d'idées historiques qui d'ailleurs sont encore aujourd'hui un champ de discussion. La fin du moyen âge avait été si pesante pour les esprits avides d'un changement et pressés de s'élancer à la Renaissance, qu'ils regardèrent avec aversion ce qu'ils laissaient derrière eux. Comme l'homme de Dante, qui, après avoir lutté contre l'onde périlleuse, se retourne avec effroi et contemple le flot bouillonnant auquel il vient d'échapper,

> E come quei che con lena affannata
> Uscito fuor del pelago alla riva
> Si volge all' acqua perigliosa e guata;

de même les hommes du seizième siècle, ayant enfin le pied hors du moyen âge, se retournèrent, et n'y virent plus qu'un chaos et des ténèbres. Cette impression, transmise fidèlement, a duré longtemps, jusqu'à ce qu'enfin, dans quelques esprits, vint une réaction en sens inverse qui a voulu tout réhabiliter, tout admirer, tout regretter. Ce n'est pas là qu'est le débat : les hommes du seizième siècle firent bien de rejeter un ordre qui avait perdu ses raisons d'être, puisqu'il cessait spontanément par la réaction intérieure de ses propres éléments, et aucune admiration rétrospective n'empêchera qu'il n'en soit ainsi ; mais le débat est de savoir si en soi le moyen âge a été une ère de ténèbres et de barbarie, ou une époque intermédiaire, une préparation nécessaire, inévitable, entre l'antiquité et les temps modernes. Bossuet, avec un patriotisme que je ne puis pas ne pas trouver excessif, a dit, au sujet des révolutionnaires anglais, et parlant des *habitants de l'île la plus célèbre du monde :* « Ne croyons pas que les « Merciens, les Danois et les Saxons aient tellement « corrompu en eux ce que nos pères leur avaient « donné de bon sang... » M'emparant de sa phrase et de son idée, je dirai : Ne croyez pas que les invasions germaniques aient tellement corrompu la tradition latine et l'héritage de civilisation gréco-romaine, que jamais la barbarie et les ténèbres aient régné sur l'Italie, la Gaule et l'Espagne.

Dans cette appréciation la langue est quelque chose d'important. Longtemps, chez nous du moins, elle fut enveloppée dans la proscription commune. A mesure qu'on remontait plus haut, on comprenait plus

difficilement les textes; et toutes les différences étaient interprétées en ce sens, que l'ancien était barbare, et le moderne purgé d'une rouille grossière. Ne pouvant se rendre un compte exact de choses qu'on ignorait, on semblait s'imaginer qu'au dix-septième siècle un départ avait été fait entre ce qui était bon et ce qui était mauvais; mais ce départ fut-il effectué avec une complète intelligence? Et le bon, d'où venait-il? D'où il venait, le voici : en suivant l'histoire de cette langue, on voit que, depuis environ huit cents ans qu'elle dure, elle a passé par des phases consécutives et enchaînées. Depuis les premiers bégayements, qui sont du dixième siècle, elle arrive à une perfection relative dans le douzième et le treizième; puis une décadence commence qui ne s'arrête que vers la fin du quinzième. Là se place une renaissance, et enfin une nouvelle perfection à partir du dix-septième siècle. Du moment qu'on reconnaît une époque d'antique excellence, on est assez familiarisé avec la connexion des choses historiques pour conclure aussitôt que cela ne fut pas isolé, et que cette époque brillante pour la langue répondit à une époque brillante pour le reste. Et même, du temps de décadence, je dirai : du moment qu'on y reconnaît une phase transitoire, on doit le prendre pour ce qu'il est réellement, un temps où la transformation sociale et les événements politiques entamèrent la tradition, sans entamer en rien les forces vives capables de remplacer ce qui s'altérait. Maintenant si, allant de cette considération intrinsèque à une comparaison entre les idiomes romans, on aperçoit qu'ils ne sont pas exactement contemporains,

on aura fait un pas de plus dans les antiquités du moyen âge; une sorte de classification sera possible dans les origines, et l'on aura une idée plus nette et plus précise de ce grand événement politique et social qui, de l'empire d'Occident, fit l'Occident féodal et chrétien. Quoi qu'on dise et qu'on arguë, et quelqu'influence qu'on attribue aux Germains transplantés sur ce sol, il est bien sûr que c'est sur ce sol même que se sont décidées toutes les questions vitales de civilisation, et non en Germanie; tellement même qu'il fallut que la Germanie fût conquise par une invasion venant de la rive gauche du Rhin, invasion que conduisait un Germain si l'on veut, mais un Germain assis dans les Gaules et se portant héritier de tout le gouvernement latin.

En effet, les Gaules, sans doute à cause de leur situation géographique, devinrent le centre de résistance et de réorganisation contre les infidèles du midi, que l'Espagne n'arrêta pas, contre les Barbares d'outre-Rhin, que l'Italie était alors impuissante à contenir. Les Germains qui s'y étaient établis et qui devinrent promptement latins, les Gallo-Romains qui les absorbèrent, furent assez forts non-seulement pour tenir tête, mais même pour pénétrer dans la Germanie, la réduire et la christianiser, ce qui était le plus important service qui alors pût être rendu à la civilisation commune. Plus de consistance, et une consistance née de meilleure heure, appartint donc à ce centre ainsi formé spontanément. Les intérêts prépondérants, tant de défense que d'action extérieure, s'étant déplacés, étaient venus se fixer là où les appe-

lait la nature des choses. Ces faits sont donnés par l'histoire; et j'y rattache ce qui est donné par la philologie, une antériorité de la langue des Gaules sur les autres idiomes romans.

Ce sont des causes politiques qui, essentiellement, ont déterminé les conditions d'origine pour les idiomes romans; ou, si l'on veut, plus exactement, les causes politiques variant, les conditions d'origine ont varié. En effet, je n'attribue rien, en ceci, à la race, je ne vois pas pourquoi des Gaulois romanisés auraient eu plus le sentiment de la grammaire latine que des Italiens; avant toute recherche j'aurais pensé le contraire, et il est vrai que chez eux et même chez les Espagnols l'intégrité et, si je puis dire, l'amplitude du mot latin s'est mieux conservée que dans la Gaule soit provençale, soit française; le vocable italien est un calque plus fidèle du vocable latin; mais l'autre partie, celle qui tient davantage à la vie d'une langue s'est mieux conservée dans la langue d'oc et la langue d'oïl; de sorte que, quant à la grammaire comparée avec celle du latin, l'italien ou l'espagnol ressemblent plutôt au français moderne qu'ils ne ressemblent aux langues d'oc et d'oïl. Je n'ai aucune envie, non plus, de chercher dans la langue celtique, que les Gaulois parlaient avant de parler latin, rien qui ait pu contribuer au phénomène philologique qui m'occupe; nuls n'étaient mieux préparés que les Italiens à recueillir l'héritage entier de la langue latine; mais, dans la perturbation qui suivit l'invasion des Germains et la chute de l'empire, une part de cet héritage fut distraite et demeura acquise à la population

de ce côté-ci des Alpes. Je n'ai enfin aucun argument à tirer de la qualité des peuplades barbares qui s'établirent en Italie et en Gaule. Les principales des Gaules furent les Francs, les Bourguignons et les Visigoths; les principales de l'Italie furent les Ostrogoths et les Lombards. Toutes ces peuplades se valaient ou à peu près, et même on s'accorde à regarder les Ostrogoths comme plus précoces que les autres; à la vérité, au-dessus d'eux se superposa une couche de Lombards, nouveaux venus qui bouleversèrent derechef le fragile édifice d'une organisation barbare. Quelles qu'aient été ces influences, on ne peut pas en faire dépendre un attachement plus étroit aux exigences de la grammaire latine; mais on peut entrevoir que la prépondérance occidentale qui devint le partage de la Gaule sous Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne, ait agi dans ce sens.

Je viens de dire que l'italien et l'espagnol ressemblent, du point de vue de la syntaxe, plus au français moderne qu'à la langue d'oïl et à la langue d'oc. En effet, ce sont, à proprement parler, des langues modernes, tandis que la langue d'oïl et la langue d'oc sont, sinon anciennes, du moins intermédiaires, tenant du latin des caractères qui ont tout à fait disparu dans l'italien ou dans le français moderne et qui établissent un anneau philologique entre l'antiquité et nos temps. Aussi faut-il partager autrement qu'on ne fait l'histoire littéraire de ces trois grandes nations. A la langue des Gaules, sous la forme provençale ou sous la forme française, appartient, avec la priorité philologique, la priorité de production; c'est là que

commencent les œuvres nouvelles, celles qui ne relèvent plus du latin, le gai savoir, les chansons de geste, les poëmes d'aventure; on les lit, on les goûte, on les traduit, on les imite dans tout l'Occident. Puis cette veine puissante s'épuise, et le quatorzième siècle arrive. Mais le quatorzième siècle est l'avénement de l'Italie, qui, pendant l'époque antécédente, avait préparé son essor et qui se signale par le chef-d'œuvre de la grande poésie dans le moyen âge, la *Divine Comédie;* tous les arts se donnent la main, et rien de plus brillant que cette période. Peu après, l'Espagne vient à son tour sur la scène; et toutes deux servent de modèle à la France, qui jadis leur avait servi de modèle. Mais la langueur momentanée de la France se dissipe, le seizième siècle entre dans toutes les voies de la pensée; une nouvelle langue française et une nouvelle littérature reprennent les hauts rangs et gagnent, comme jadis, la faveur générale et l'universalité. Telle fut, dans l'Occident latin, la série des choses littéraires.

Les deux morceaux qui me servent de texte et de point de départ sont fort anciens; ils appartiennent l'un et l'autre au dixième siècle, ainsi que le montre l'examen des manuscrits où on les a trouvés; et il n'y a rien, jusqu'à présent du moins, qui, en langue d'oïl, remonte plus haut : soit qu'en effet, dans cette première antiquité, on n'ait rien écrit en langue vulgaire, soit que ce qui fut écrit ait péri, le fait est que ces deux textes sont les seuls qui soient entre nos mains. Il est certain, cependant, qu'une langue vulgaire existait avant l'époque de nos deux textes. On en

a la preuve dans le *Serment des fils de Louis le Débonnaire* qui, appartenant au neuvième siècle, est rédigé en un idiome roman difficile à classer soit dans la langue d'oc, soit dans la langue d'oïl; on en a aussi la preuve dans ce passage où l'auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*, parle de vers satiriques faits en français vers la fin du neuvième siècle contre un comte de Poitiers, oubliant sa prouesse en un combat nocturne contre les Normands.

L'un de nos deux morceaux est en vers. C'est un chant qui célèbre le martyre d'Eulalie, vierge chrétienne qui ne veut pas adorer les faux dieux, et que Maximien, roi des païens, ordonne de mettre à mort. On la jette dans le feu, mais le feu refuse de la brûler. Le persécuteur, que ne touche pas un si grand miracle, a recours à l'épée, la vierge offre son cou au glaive et elle s'envole au ciel sous la forme d'une colombe. Ce petit poëme est très-court : il n'a que vingt-huit vers; il offre à étudier non-seulement la langue, mais aussi la versification.

L'autre morceau a moins d'importance; c'est une glose morale au sujet de Jonas. Le contexte ne se suit pas très-bien; des mots latins l'interrompent de temps en temps. Néanmoins les caractères de la langue d'oïl y sont manifestes; et des lignes isolées, ne fût-ce que quelques lignes, sont trop rares en cette langue, au dixième siècle, pour qu'on les néglige.

La langue romane rustique, même alors qu'elle n'était pas sortie de sa rusticité, et qu'elle était non pas écrite mais seulement parlée, n'avait pas d'autre régularité que celle qui provenait de son origine; mais

elle avait celle-là qui d'ailleurs fut la source de tout le reste. Il va sans dire que plus une langue romane est ancienne, plus elle est voisine du latin; cela se voit dans nos deux textes, qui tiennent manifestement à la latinité de plus près que les textes du douzième siècle. Si on pouvait remonter encore plus haut, on verrait la chrysalide de moins en moins dégagée de ce qui lui donna naissance. Mais, quand le latin fut décidément une langue morte, quand il n'y eut plus aucune illusion à se faire là-dessus, quand, en un mot, on commença d'écrire en langue romane, on sentit simultanément et le fond commun qu'on avait avec lui et les différences essentielles qui étaient intervenues. Ces rudiments d'usage grammatical, il importe de les saisir dans le peu de lignes que nous possédons d'une époque si reculée. Sans doute, ces lignes, tout anciennes qu'elles sont, ont aussi par derrière elles plusieurs degrés d'évolution que nous ignorons et dont nous ne pouvons tenir compte. Mais celui-ci n'en est pas moins important à constater; car il servira de point d'appui pour reporter vers ses commencements et ses causes la grammaire de la langue d'oïl. Dès lors, il n'y aura plus lieu de s'étonner que, sous la main de ceux qui la cultivèrent, cette langue ait été assujettie à certaines conditions de régularité parfaitement reconnaissables. Le latin est toujours là qui lui sert de support; elle en quitte ceci, elle en rejette cela, elle modifie, elle tronque, elle élargit, elle supplée; mais, dans tout ce travail, elle ne peut jamais se détacher de la syntaxe qui lui est inhérente, des instincts qui lui sont innés, du sang qui coule dans ses veines.

Le résultat obtenu spontanément au douzième siècle, bien loin de mériter le dédain qui, faute de lumières suffisantes, n'y apercevait que confusion et grossièreté, appelle l'attention du philologue et de l'historien. Les lisières avec le latin étaient définitivement coupées; et il fallait marcher par soi-même. La langue était dans cet état intermédiaire qui, avec toutes sortes de simplifications, en faisait cependant encore une langue à cas. Ainsi déterminée, elle prit ses allures propres; ce n'était pas du latin, ce n'était pas non plus du français moderne. Quand je dis que ce n'était pas du latin, je n'entends pas parler de la forme que les mots avaient prise, j'entends qu'au lieu des six cas de la déclinaison il n'y en avait plus que deux; quand je dis que ce n'était pas non plus du français moderne, je n'entends pas parler des différences subies par les mots dans le cours du temps, j'entends que, l'un par rapport à l'autre, l'ancien français est pour le français moderne une langue non encore dépouillée tout à fait du caractère synthétique. Dans cette situation, la langue d'oïl et la langue d'oc, appelées à prendre les premières dans l'occident latin la parole, se firent leurs règles. Des habitudes d'écrire se formèrent; et, quand on examine les textes, on est certainement beaucoup plus frappé de la régularité qui les pénètre, que des irrégularités qui s'y montrent. Je sais qu'en disant cela je heurte directement l'opinion de plusieurs qui ne se sont pas occupés moins que moi de ce sujet. Mais, là aussi, j'ai commencé par être de l'avis de ceux que je ne saurais plus suivre, et l'existence d'une grammaire en théorie

et en fait ne peut, suivant moi, être écartée : en théorie, si l'on considère l'origine latine de ce prétendu jargon; en fait, si l'on étudie grammaticalement les textes et si l'on examine les causes et l'étendue des irrégularités. Voyez, par exemple, cette locution archaïque dont la Fontaine s'est servi : *Faire que sage, faire que fou*. Si elle n'avait pas préexisté, le français moderne ne l'aurait pas trouvée, elle est hors de ses analogies; mais elle est dans la pleine analogie de la langue d'oïl, et elle y est née sans effort, naturellement, du latin; car cette phrase, qui est devenue pour nous archaïque et semble avoir quelque chose d'elliptique et de singulier, est, pour la vieille langue, la construction la plus simple. Dans ce vers de *Raoul de Cambrai* :

> Li fil Hebert n'ont pas fait que felon,

mettez le latin : *Non fecerunt quod felones*, et vous verrez tout de suite la valeur de chaque mot et l'impulsion qu'avait la langue d'oïl et à laquelle elle pouvait obéir; car *felon* est sujet pluriel.

Discuter des phrases, montrer en quoi elles sont correctes, est tout mon projet, et peut-être de cette comparaison multiple, ressortira-t-il quelques remarques utiles à l'histoire de la langue et des lettres dans cette haute période.

2. — *Chant d'Eulalie.*

Comme je compte entrer en des détails minutieux de versification et de grammaire, je suis obligé de tran-

scrire ici le *Cantique d'Eulalie ;* autrement, le lecteur ne pourrait suivre une discussion qui devient obscure et pénible quand la pièce n'est pas sous les yeux. Le texte, heureusement, est très-court, et, quant à la langue, très-curieux.

1 Buona pulcella fut Eulalia.
2 Bel auret corps, bellezour anima.
3 Voldrent la veintre li Deo inimi.
4 Voldrent la faire diaule seruir.
5 Elle non eskoltet les mals conselliers,
6 Quelle Deo raneiet chi maent sus en ciel.
7 Ne por or ned argent ne paramenz
8 Por manatce regiel ne preiement
9 Ni ule cose non la pouret omqi pleier,
10 La polle sempre non amast lo Deo menestier.
11 E por o fut presentede Maximiien,
12 Chi rex eret à cels dis soure pagiens.
13 Il li enortet, dont lei nonqui chielt,
14 Qued elle fuiet lo nom christien.
15 Ellent adunet lo suen element,
16 Melz sostendreiet les empedementz,
17 Quelle perdesse sa virginitet.
18 Por o s furet morte à grand honestet.
19 Enz en l fou la getterent com arde tost.
20 Elle colpes non auret, por o no s coist.
21 Aezo no s voldret concreidre li rex pagiens :
22 Ad une spede li roveret tolir lo chief.
23 La domnizelle celle kose non contredist.
24 Volt lo seule lazsier, si ruouet Krist.
25 In figure de colomb volat à ciel.
26 Tuit oram que por nos degnet preier,
27 Qued auuisset de nos Christus mercit
28 Post la mort, et à lui nos laist venir
29 Per souue clementia.

Je donne la traduction de ces vingt-neuf vers ; ils ne

sont pas faciles à comprendre, ils ont des formes très-anciennes et, par conséquent, des obscurités ; cette traduction se tient fort près du mot à mot.

« Eulalie fut bonne pucelle ; elle avait beau corps,
« âme plus belle. Les ennemis de Dieu voulurent la
« vaincre, voulurent la faire servir le diable. Elle n'é-
« coute les mauvais conseillers, qu'elle renie Dieu, qui
« demeure sus au ciel. Ni pour or, ni pour argent, ni
« parure, ni menace de roi, ni prière, ni aucune chose,
« on ne put jamais plier la jeune fille qu'elle n'aimât
« pas le service de Dieu. Et pour cela elle fut présen-
« tée à Maximien, qui était en ces jours roi sur les
« païens. Il l'exhorte, ce dont ne chaut à elle, qu'elle
« fuie le nom chrétien et que pour cela elle abandonne
« sa doctrine. Plutôt elle supporterait les fers que de
« perdre sa virginité. Pour cela elle mourut à grande
« honnêteté. Ils la jetèrent dans le feu, de façon qu'elle
« brûle tôt. Elle n'avait aucune coulpe, aussi ne brûla-
« t-elle pas. A cela le roi païen ne voulut se fier : il
« ordonna de lui ôter la tête avec l'épée. La demoiselle
« n'y contredit ; elle veut laisser le siècle, si Christ
« l'ordonne ; en figure de colombe elle vola au ciel.
« Prions tous qu'elle daigne pour nous intercéder, que
« Christ ait merci de nous après la mort et nous laisse
« venir à lui par sa clémence. »

Cette pièce est en vers ; cela résulte, au premier coup d'œil, non des rimes mais des assonances qui marchent de deux lignes en deux lignes. Mais quelle est l'espèce de vers, et, l'espèce étant déterminée, quel remède faut-il appliquer à ceux des vers qui ne rentrent pas d'eux-mêmes dans le mètre ? Je dis

d'avance que le vers est de dix syllabes ; c'est l'ancien vers héroïque de la Provence, de la France et de l'Italie.

Il y avait, dans la langue d'oïl, trois formes de ce vers, qui est toujours caractérisé par deux accents, l'un invariable à la dixième syllabe, l'autre placé tantôt à la quatrième et tantôt à la sixième. Dans la première forme, l'accent était à la quatrième syllabe, avec un hémistiche à cet endroit. Cette forme avait trois modifications : ou bien l'hémistiche permettait une syllabe muette non élidée, c'était le vers des chansons de geste ; je n'en cite point d'exemple ; car on n'a qu'à ouvrir le premier poëme venu, et on trouvera de ces vers tant qu'on voudra ; c'est une excellente forme de vers, l'oreille n'a rien à objecter, la syllabe muette ne l'offensant pas plus à l'hémistiche qu'elle ne l'offense à la fin du vers ; et il est fâcheux que cette vieille liberté ait été enlevée à notre versification. Ou bien l'hémistiche ne permettait pas de syllabe muette, c'est le cas des chansons ; on reconnaît que c'est la musique qui a imposé cette loi ; les syllabes muettes se faisaient toujours entendre dans notre ancienne poésie ; et dès lors la mesure musicale aurait été rompue par une syllabe de trop. Ou bien enfin l'accent manque au quatrième pied ; une syllabe muette le remplace ; c'est encore la musique qui explique cet usage ou plutôt cette licence, qui ne se trouve que dans les chansons; mais le vers est détestable, ou plutôt il n'y a plus de vers, il n'y a qu'une ligne de dix syllabes que la musique faisait supporter.

Dans la seconde forme, l'accent et l'hémistiche

étaient à la sixième syllabe. Ce rhythme est moins commun que le précédent ; pourtant il était reçu aussi, et l'on a de longs poëmes qui, d'un bout à l'autre, le suivent. Il admet deux modifications : l'hémistiche permettait une syllabe muette en surplus, ou bien il n'en permettait pas.

Dans la troisième forme, le vers se rapproche beaucoup du vers italien actuel, ou plutôt du vers de Dante : il n'y a plus d'hémistiche ; seulement la quatrième syllabe ou la sixième est accentuée. Comme ceci est moins connu, je vais en rapporter des exemples :

> Si proi, pour Dieu, bone amour et requier
> C' à la plus *bele* rien qui or soit née
> Face savoir mon cuer et ma pensée.
> (A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 144.)

L'accent est sur la première syllabe de *bele;* il n'y a point d'hémistiche. Mais le vers est très-correct ; et, pour le trouver pleinement satisfaisant, il suffirait d'habituer notre oreille à ce genre de versification. La même remarque s'applique à ces vers :

> Rois de *Navare*, sires de vertu...
> (Dans Raoul de Soissons, *Hist. littér.*, t. XXIII, p. 702);
> Cascune *dame* se doit regarder
> (Mætzner, *Altfranzœsische Lieder*, p. 33, v. 29);
> Qu'encor ne *die* je ma desirance...
> (*Ibid.*, p. 38, v. 26);
> Ele n'y *garde* ricour ne paraje...
> (*Ibid.*, p. 60, v. 30);
> Sire, choisi avez trop malement
>Selonc *maniere* de loial ami
> (*Ibid.*, p. 82, v. 28.)

Dans tous ces vers, il y a, sans hémistiche, une syllabe accentuée au quatrième pied. En voici un où, sans hémistiche aussi, c'est la sixième syllabe qui est accentuée :

> Celui por fol tienz qui se haste si
> Qu'en un sol jour a gasté et cueilli
> Ce dont il devroit *vivre* longuement.
> (*Ibid.*, p. 82, v. 28.)

Dans une même pièce, des vers avec l'hémistiche à la quatrième syllabe et des vers avec l'hémistiche à la sixième pouvaient être employés. On en a un exemple dans la dernière citation : les deux premiers vers ont l'hémistiche au quatrième pied, et le dernier vers l'a au sixième pied. Il en est de même dans ce cas-ci :

> Sire frere, faites moi jugement
> Selonc vostre escient d'un jeu parti
> (*Ibid.*, p. 80.

Le premier vers a ou plutôt devrait avoir l'accent à la quatrième syllabe ; le second l'a à la sixième. Les mélanges étaient donc permis.

Appliquons ces observations à notre pièce, et suivons-la vers par vers.

Le premier a un hémistiche et un accent au sixième pied.

Le deuxième a un hémistiche et un accent au quatrième pied.

Le troisième et le quatrième n'ont pas d'hémistiche, et l'accent est à la quatrième syllabe.

Le cinquième : *Elle non eskoltet les mals conselliers*,

est irrégulier ; on ne peut, sans remède, le ramener à une des formes connues ; mais le remède est facile. *Non* est pour l'orthographe et non pour la prononciation ; il s'écrivait ainsi et se prononçait ou pouvait se prononcer *ne*. On verra plus loin de ces exemples où, l'orthographe latine étant conservée, la prononciation était néanmoins française. *Ne* était susceptible d'élision, et dès lors le texte devient :

Elle n'eskoltet les mals conselliers.

Ce qui donne un vers sans hémistiche, avec l'accent à la quatrième syllabe.

Dans le sixième vers : *Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel*, le copiste a commis une faute, car la ligne ainsi écrite ne présente pas les accents à la place voulue, et partant il n'y a plus de vers. Au lieu de *qu'elle*, lisez *que ; elle* est superflu et peut se supprimer sans que le sens souffre, sans que la clarté de la phrase soit troublée ; et alors on a un vers sans hémistiche, et l'accent sur la quatrième syllabe. Il ne faut pas lire *maent* en deux syllabes ; c'est un monosyllabe, écrit ordinairement *maint* dans la langue postérieure.

Les septième et huitième vers sont à hémistiche et ont l'accent sur la sixième syllabe.

Dans le neuvième vers : *Ni ule cose non la pouret omqi pleier*, il faut d'abord écrire *ni ule* en un seul mot *niule*, dans lequel *niu*, répondant à *nul* de *nullus*, n'est qu'une syllabe. Mais cela ne suffit pas encore pour retrouver la mesure ; on supprimera *non*, qui fait double emploi avec *niule ;* et on aura un vers à hémistiche et à accent au sixième pied. Dans *pouret*, la syl-

labe *ret* est muette malgré le *t*, qui est ici purement orthographique et indice de la troisième personne latine, et qui n'avait aucune valeur de prononciation. Il serait facile d'accumuler les exemples de ce fait; je me contente de citer ce vers du *Roland* (Génin, p. 97) :

> E l'archevesque de Deu les beneïst,
> Par penitence les *cumendet* à ferir.

Si l'on prononçait le *t* de *cumendet*, le vers serait faux.

Le vers dixième : *La polle sempre non amast lo Deo menestier*, exige, en apparence du moins, un redressement bien plus considérable, ayant treize syllabes et devant être réduit à dix, avec les accents à leur place. Je dis en apparence, car, au fond, le vers est correct; c'est l'orthographe seule qui fait illusion. D'abord, au lieu de *non*, prononcez *ne*, en élidant l'*e* muet devant *amast*. Puis dépouillez le mot *menestier* de la forme latine, et prononcez-le comme on l'a prononcé et écrit dans le douzième et le treizième siècle, c'est-à-dire *mestier*. Aussitôt toutes les anomalies du vers disparaissent; il a l'hémistiche et l'accent au quatrième pied, avec une syllabe muette en surnombre. Ce que je fais ici pour *menestier* n'est point quelque chose de nouveau, inventé exprès pour le cas particulier dont il s'agit. Un tel désaccord entre l'écriture et la prononciation, c'est-à-dire entre l'écriture latine et la prononciation française, n'est point rare dans les très-anciens textes. Ainsi dans ce vers du *Roland* (Génin, p. 73) :

Enoit m'avint une avisiun d'*angele*,

angele est l'orthographe latine d'*angelus*; mais, malgré l'orthographe, la prononciation est française, et il faut dire *ange*; autrement le vers serait défectueux. La même remarque rectifie ce vers de *Thomas le Martyr*, 30 :

Li cler deivent les lais e lur *anemes* guarder.

Aneme, orthographe latine, doit être dit *ame*, prononciation française. C'est ce respect de la tradition latine, qui a donné les bases de l'orthographe française et qui a fait que l'on écrivait *altre* ce qui se prononçait *autre*. *Les lais*, c'est-à-dire *les laïques*; *lai* est conservé dans *frère lai*.

Le onzième vers est : *E por o fut presentede Maximiien*. Ni le nombre des syllabes ni l'accent ne sont réguliers. *Maximiien*, en latin *Maximianus*, serait de quatre syllabes; mais cela ne peut s'accommoder avec *presentede*, grand mot qui, placé au centre du vers, le gouverne tout entier. Un mot de trois syllabes est ici indispensable; et, au lieu du persécuteur *Maximiien*, on mettra le persécuteur *Maximin*. Le reste est facile : on supprimera *e*, et l'on commencera la phrase par *por o*, comme plus bas, au dix-huitième vers. De la sorte, on aura un vers avec l'accent au sixième pied, sans hémistiche.

Le douzième est un vers à hémistiche, placé au sixième pied, ainsi que l'accent.

Les treizième, quatorzième, quinzième, seizième et

dix-septième sont sans hémistiche, et ont l'accent sur la quatrième syllabe.

Le dix-huitième est un vers sans hémistiche, avec l'accent sur la sixième syllabe.

Le dix-neuvième et le vingtième sont des vers avec hémistiche et accent au sixième pied, et avec une syllabe muette supplémentaire au même pied.

Le vingt et unième : *Aezo nos voldret concreidre li rex pagiens*, est le plus difficile de tous : la discussion va le montrer. M. Burguy, dans sa *Grammaire* (t. I, p. 157), regarde *aezo* comme un seul mot répondant à *iço* ou *ice*, qui sont plus ordinaires, et à *aisso* du provençal. Je crois que cela est vrai, la forme provençale le démontrant ; et *aezo* ne compte que pour deux syllabes, comme en témoignent les formes parallèles, qui sont toutes dissyllabiques. Pourtant on aurait pu songer à le décomposer en deux mots : *a ezo*, la préposition *à*, et *ezo* qui aurait été l'équivalent d'*iço*. En effet, *concroire* signifie *confier*, *fier*, aussi bien dans le latin que dans le vieux français ; tel en est le sens dans ces textes du douzième siècle :

> Sa traïsun e sa merveille
> Lors dit, e *concreit*, e conseille.
> (Ben. I, v. 1553.)
> Ne je n'ai ami si privé,
> Cui je ceste ovre *concreïsse*,
> Ne sai home cui la deïsse.
> (Ibid. v. 18139.)

Or notre vers veut dire : *le roi païen ne voulut pas se fier à cela*. Il faut donc la préposition *à* exprimée ou sous-entendue. Ici elle est sous-entendue, comme plus

haut dans *presentede Maximin*, qui signifie *présentée à Maximin*. Si la lettre *a* dans *aezo* n'appartenait pas au pronom, comme le parallélisme avec *aisso* provençal indique qu'elle y appartient, et si elle était la préposition *à*, elle serait écrite *ad*, ainsi que plus bas *ad une spede*. Après cette discussion préliminaire, le vers peut se rétablir en déplaçant *no s voldret* et en lisant le vers entier :

No s voldret aezo concreidre li rex pagiens.

No s voldret se trouve placé au commencement de la phrase et avant le sujet, comme l'est *voldrent* dans le vers

Voldrent la veintre li Deo inimi.

Par ces corrections, notre vingt et unième vers devient un vers à hémistiche et à accent au sixième pied, avec une syllabe muette supplémentaire.

Le vingt-deuxième : *Ad une spede li roveret tolir lo chief*, a besoin d'être corrigé et peut l'être facilement ; il suffit d'ôter l'article *une*. *Une* est ici tout à fait parasite ; il vaut bien mieux dire sans article *à spede*, à épée. Dès lors c'est un vers dont l'hémistiche et l'accent sont au sixième pied, avec une syllabe muette qui ne compte pas.

Dans le vingt-troisième : *La domnizelle celle kose non contredist*, *celle kose* trouble la mesure et d'ailleurs est singulièrement plat. Tout sera rétabli, si l'on y substitue *aezo*, qui est la vraie expression. Le copiste aura voulu l'expliquer, en mettant *celle kose*.

Le vingt-quatrième vers est intact, hémistiche et accent au sixième pied.

Le vingt-cinquième ne l'est pas : *In figure de colomb volat à ciel*. Il ne me paraît comporter qu'une correction, c'est de supprimer la préposition *de*, et de lire *in figure colomb*, ce qui donne l'hémistiche et l'accent au sixième pied. Le copiste aura, de son chef, ajouté *de* pour éclaircir la phrase. Si l'on croyait que le génitif latin ne peut pas bien être rendu, en vieux français, par le cas régime sans article (en effet, on dit ordinairement *la fille le roi*, pour *la fille du roi*), je citerai ces vers du douzième siècle :

> Adeldred out avant un fiz
> De la fille cunte Theodriz.
> (*Édouard le confesseur*, v. 157.)

Les trois vers vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième n'offrent aucune difficulté, ils sont tous les trois réguliers, ayant l'hémistiche et l'accent à la sixième syllabe.

Ainsi sur vingt-huit vers qui composent cette pièce (je ne parle parle pas du vingt-neuvième, qui est un petit vers de cinq syllabes) ; sur vingt-huit vers, dix-neuf sont réguliers et n'ont besoin d'aucune correction ; sur les neuf autres, deux se restituent sans aucun changement et à l'aide de la seule remarque, que la prononciation, devenue française, n'est pas conforme à l'orthographe, restée latine. Il n'y a donc plus que sept vers qui aient besoin de quelque rectification. Cette forte disproportion entre les vers corrects et les vers incorrects suggère la conjecture que l'incorrection

est le fait non de l'auteur mais du copiste, et que, malgré la vétusté du texte, la critique peut intervenir.

Ce cantique d'Eulalie présente un fait dont jusque-là on n'avait eu aucun exemple dans la langue d'oïl ; c'est l'existence d'une forme émanée du plus-que-parfait latin. Il était singulier, M. Diez l'a remarqué, que ce temps, qui existe dans d'autres langues romanes, n'existât pas dans celle-ci. Il y existe en effet, bien que l'usage l'ait, de très-bonne heure, abandonné. Mais un texte du dixième siècle a montré qu'en cela aussi, la langue d'oïl ne s'écartait des autres qu'en apparence. Dans notre texte, ces plus-que-parfaits sont : *auret* = *habuerat; pouret* = *potuerat; furet* = *fuerat; voldret* = *voluerat; roveret* = *rogaverat*. Comme, malgré la présence du *t* final, la dernière syllabe est muette, ces formes sont exactement régies par l'accent latin : *rogáverat*, ayant l'accent sur *ga*, donne *roveret*, avec l'accent sur *ve*, qui est le correspondant de *ga ; fúerat*, avec l'accent sur *fu*, produit *furet*. Ceci est évident et n'a besoin d'aucune interprétation. Il n'en est pas de même de *auret*, de *pouret* et de *voldret; habúerat*, *potúerat* et *volúerat* ont l'accent sur *u*, qui appartient à la seconde syllabe, et *auret*, *pouret* et *voldret* ont l'accent sur la première ; il y a là un désaccord qui s'explique sans peine. Dans *habuerat*, *potuerat* et *voluerat*, l'*u*, du moins à l'époque où la langue d'oïl s'est formée, n'était pas voyelle, il était consonne, et l'on disait *hábverat*, *pótverat*, *vólverat;* prononciation qui reportait, comme on voit, l'accent sur la première syllabe ; ce qui s'est exprimé dans les mots correspondants du français.

On sait que *tĕnŭĭs* est considéré dans les poëtes comme étant ou un mot trissyllabique composé de trois brèves, ou un mot dissyllabique, composé d'une longue et d'une brève, *tēnuĭs*. Le fait est que, pour la langue d'oïl, cette dernière forme existait seule, et elle a été rendue par *tenve*, qui nous indique clairement quelle était, à cette époque, la prononciation de *tenuis*. Plus tard, bien plus tard, de *tenuis* nous avons fait *ténu*, qui n'est qu'un calque du latin tel que nous le prononçons maintenant. A ce rapprochement de *tenve* et de *ténu*, on saisit toute la différence qui est entre une formation organique et une formation mécanique.

La même clef servira pour *voldrent*, qui est la troisième personne du pluriel du parfait défini du verbe *vouloir*, et qui est l'équivalent de *voluerunt*. Mais, dans *voluerunt*, l'*e* est long, et par conséquent c'est sur lui qu'est l'accent, c'est-à-dire sur la troisième syllabe à partir du commencement du mot, tandis que, dans le français, l'accent est sur la première syllabe. Il faut donc ramener le latin à un mot trissyllabique avec l'accent sur la première. On en fait un mot trissyllabique, en usant de la remarque précédente, qui change l'*u* voyelle en *u* consonne, et on en fait un mot à accent sur la première en changeant l'*e* long en *e* bref. Ce changement, qui est prouvé par la prononciation de la langue d'oïl, s'explique par des habitudes qui existaient dès les temps classiques. M. Quicherat, qui est une si grande autorité en matière de latinité, et particulièrement de métrique latine, et à qui je me suis adressé, n'a pu, à la vérité, m'indiquer aucun exemple où l'*e* de *voluerunt* ait été abrégé; mais il m'en a cité beau-

coup où ce même *e* est, contre la règle, devenu bref en d'autres mots. Tels sont :

> Matri longa decem tulĕrunt fastidia menses
> (Virg., *Ecl.* IV, 61);
> Obstupui, stetĕruntque comæ
> (*Æn.* II, 774 et III, 48);
> Constitĕrunt, silva alta Jovis, lucusve Dianæ
> (*Ibid.* III, 681);
> Menandri eunuchum postquam ædiles emĕrunt
> (Térence, *Eun.*, prol. 20);

sur quoi Donat fait cette remarque : *emerunt autem, mediam corripe;*

> Abiturus illuc quo priores abiĕrunt
> (*Ph.* IV, 19, 16);
> Perlege dispositas generosa per atria ceras,
> Contigĕrunt nulli nomina tanta viro
> (*Ov., Fast.* I, 591).

Il est donc établi que, dans la meilleure latinité, l'*e* s'abrégeait souvent, et que l'accent, par conséquent, reculait d'une syllabe. C'est cette prononciation qui prévalait dans les Gaules, ou, du moins, qui a prévalu dans la langue d'oïl. Car *voldrent* n'est pas une exception; loin de là, la règle est générale : *aimerent*, *amaverunt*, *dirent*, *dixerunt*, *oïrent*, *audiverunt*, ont, dans le français, l'accent sur la pénultième, parce qu'ils l'avaient dans le latin d'alors sur l'antépénultième. On peut apprendre quelque chose sur le latin, en comparant ce que nous enseigne l'étude élémentaire des langues romanes.

J'ai encore sous la main un cas de cette comparaison. Les dictionnaires donnent un diminutif *bellatulus*, mais en le notant d'un point de doute et en disant que la

leçon n'est pas assurée. Eh bien, je la regarde comme bonne, ou, du moins, il est certain qu'au moment de la formation des langues romanes, il existait, dans la latinité, un adjectif *bellatus*. En effet, le cantique d'Eulalie a, au second vers,

> Bel auret corps, *bellezour* anima.

Bellezour est l'équivalent parfaitement exact de *bellatiore*, et, par conséquent, certifie la préexistence de *bellatus*. *Bellezour* est au régime; le sujet serait *bellaire*, *bellatior* ayant l'accent sur *la* et produisant, dans le français, un mot semblablement accentué. Je n'ai pas trouvé *bellaire* dans la langue d'oïl; mais la langue d'oc a les deux cas; sujet : *puois es del mon la bellaire: puis qu'elle est la plus belle du monde;* régime : *et am del mon la bellazor; et j'aime la plus belle du monde.* Raynouard ne s'est pas aperçu que *bellaire* est le sujet du mot dont *bellazor* est le régime; et, à la table de son *Lexique*, traduisant *bellaire* par *la plus belle*, il le dit au superlatif.

Le prétérit du verbe *vouloir* demande encore quelques remarques. *Je vol*, *il volt*, *il voldrent*, sont trois personnes régulières et répondant, accent pour accent, à *vólui*, *vóluit*, et, d'après l'explication précédente, à *voluerunt*. Il n'en est pas de même des autres personnes, qui sont *tu volsis*, *nous volsimes*, *vous volsistes*. La forme régulière serait *tu vouïst*, *nous voumes* ou *vouimes*, suivant que l'on considérerait l'*u* comme consonne ou comme voyelle, et *vous vouïstes*. Aucun texte ne nous a conservé ces formes qui proviendraient di-

rectement du latin; celles qu'on trouve seules dans les livres offrent une *s* intercalaire dont il est difficile de rendre compte. Faut-il admettre que cette *s* est postérieure à la formation du mot et due simplement à un besoin de l'oreille? Ou que le bas-latin a eu les formes barbares *volsivisti*, *volsivimus*, *volsivistis?* Notre prétérit *je voulus* ne se trouve guère dans les anciens textes; mais il a sa raison d'être dans l'infinitif *vouloir*, qui est l'équivalent du bas-latin *volére*, au lieu du classique *velle*. Avec un tel infinitif, les formes dérivées du parfait latin s'oublièrent, et un prétérit en accord direct avec l'infinitif y fut substitué.

On lit dans notre texte *omqi* et *nonqi*. M. Burguy, t. II, p. 311, lit *onqe* et *nonqe*, et dit : « M. Hoffmann « de Fallersleben (c'est le premier éditeur) a lu *omqi*; « il a pris pour un *i* le signe d'abréviation qui se trouve « après le *q*. » Je donne entièrement mon adhésion à la remarque de M. Burguy. *Unquam*, qui a l'accent sur la pénultième, ne peut produire un mot avec l'accent sur la dernière syllabe. Aucune des autres langues romanes n'offre d'anomalie au sujet de *unquam* ou *nunquam*.

Dans la traduction que j'ai mise en tête de cet article, j'ai suffisamment indiqué le sens que j'adoptais. D'ailleurs, la plupart des difficultés de sens avaient été levées par les critiques qui se sont occupés de notre texte. M. Diez a reconnu les formes de plus-que-parfait. M. Ferdinand Wolf (*Ueber die Lais*, p. 468) a assigné à *regiel* (v. 8) sa vraie signification, qui est *royal*. M. Diez a discerné, du premier coup d'œil, dans *polle* (v. 10), l'équivalent de *pulla*. M. de Chevallet a déter-

miné le sens de *com arde tost* (v. 19); il a surtout bien établi comment il fallait entendre *por o no s coist* (v. 20), montrant, tandis que les autres critiques s'écartaient de la vraie interprétation, que *cuire* était souvent employé pour *brûler*, en parlant d'un homme condamné au supplice du feu; enfin il a, avec raison, rattaché *seule* (v. 24) non à *solum*, comme avaient fait quelques-uns, mais à *sæculum*. Toutefois, il est un passage que je trouve mal expliqué par tout le monde et sur lequel je veux aussi donner ma conjecture. Il s'agit des vers 13, 14, 15 et 16, que M. de Chevallet traduit ainsi : « Il l'exhorte à ce dont elle ne se soucie jamais, savoir « qu'elle abandonne le nom chrétien. Avant que d'a- « bandonner ses principes, elle souffrirait plutôt les « tortures. » Les autres interprètes ne s'éloignent pas de ce sens. C'est le vers *Ellent adunet lo suon element*, qui fait la difficulté. M. de Chevallet a pris *ent* pour *ains*; mais cela ne peut être; *ent* est nécessairement l'adverbe latin *inde*. Remarquez que *ellent* est écrit en un seul mot, et que l'*e* final de *elle* manque; je suppose qu'il y a une faute, soit de lecture, soit de copiste, et que cet *ell* est pour *ed*. Cela admis, comme le sens de *aduner* ou *adoner* est certain et que ce verbe signifie *délaisser*, *ent* veut dire *pour cela*, et le vers quinzième se lie au vers quatorzième : *qu'elle fuie le nom chrétien et que, pour cela, elle délaisse sa doctrine.*

La condition essentielle de la langue d'oïl, c'est-à-dire une déclinaison à deux cas, apparaît dans notre texte. *Li Deo inimi* nous montre le sujet pluriel dans *inimi* et le régime singulier dans *Deo*. *Deo* est aussi le régime de *renier* : *qu'elle Deo raneiet*. *Les mals consel-*

liers est le régime pluriel. *Li rex pagiens* est le sujet singulier. Tout cela doit être, puisque notre texte est plus voisin de la latinité que les textes du douzième siècle ou du treizième siècle; mais je fais remarquer que cela est, en effet, pour couper court à l'objection qui voudrait voir, dans ces règles de déclinaison, une invention grammaticale d'un temps que, par comparaison avec le dixième siècle, j'appellerai moderne.

Il me paraît qu'on peut déterminer en quelle région de la France notre petit poëme a été composé. *Raneiet*, et non *ranoie; preiement*, et non *proiement; pleier*, et non *ploier; rex*, et non pas *rois; adunet*, et non *adonet; sostendreiet*, et non *sostendroiet; concreidre*, et non *concroire; preier*, et non *proier;* ce sont là des caractères qui indiquent la région occidentale de notre pays.

NOTE ADDITIONNELLE. — Depuis la publication de mon travail sur le *Cantique de sainte Eulalie*, il a paru, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5ᵉ série, t. II, p. 237-251, une *Note sur la métrique du chant de sainte Eulalie*. Cette NOTE ou plutôt ce mémoire est de M. Paul Meyer, qui commence à se faire un nom bien mérité dans l'étude des monuments de la langue d'oc et de la langue d'oïl et qui y apporte les deux conditions requises, une connaissance étendue des textes, une connaissance approfondie de la grammaire. Je dois dire tout d'abord qu'il condamne absolument le principe d'après laquelle j'ai essayé de concevoir la métrique de cette ancienne pièce. Mon principe fut que, sur vingt-huit vers qui la composent, dix-huit étant des décasyllabes, les vingt-huit devaient appartenir au même système. D'après M. Meyer, une pièce aussi

ancienne et pour laquelle on n'a aucun terme de comparaison, ne comporte pas de règle extrinsèque; il faut la prendre telle qu'elle est; c'est se tromper sur la mesure de la critique que de la soumettre à des conditions qui ne lui appartiennent peut-être pas; et il faudrait savoir d'ailleurs que la pièce est en effet tout entière en vers décasyllabiques pour être autorisé à réformer ceux qui n'ont pas ce nombre de syllabes. Partant de là, M. Meyer voit dans le *Chant d'Eulalie* une pièce composée de versets de deux vers se correspondant exactement pour la mesure comme pour l'assonance; ces vers sont tantôt de dix syllabes, tantôt de huit, tantôt de douze, tantôt de onze; dès lors il n'y faut plus chercher une versification réelle, mais un chant ecclésiastique, où la musique, non la métrique, règle le nombre des syllabes. Je n'ai aucune difficulté à confesser que présentement, après ma propre discussion de ce sujet et la discussion contradictoire de M. Meyer, son système me paraît plus sûr que le mien, et que dès lors, dans un texte aussi ancien, le système le plus sûr est le meilleur. Je dois pourtant ajouter que toute difficulté n'est pas levée ainsi, et que M. Gaston Paris, qui marche dignement sur les traces de son père, condamnant les deux systèmes, mais plus le mien que celui de M. Meyer, ne peut admettre, comme M. Meyer, des vers de onze syllabes, pense qu'au dixième siècle on prononçait, comme il est écrit, *menestier* et non *mestier*, *damoiselle* et non *donzelle*, et voit dans le tout une cantilène divisée en strophes de deux vers, les vers se correspondant en ce sens qu'ils ont le même nombre d'*arsis* (syllabes ac-

centuées) et une césure pareille; les *thesis* (syllabes non accentuées) n'y comptent pas. M. Meyer dit que, si sa dissertation vaut quelque chose, c'est comme exercice de critique, comme gymnastique intellectuelle; j'en dirai autant de la mienne, en notant seulement cette gradation que presque toujours le premier qui s'occupe d'une question est le plus téméraire, les éclaircissements qu'il donne servant de jalons pour éviter les méprises et les excès où il tombe. Je sais particulièrement gré à M. Meyer de m'avoir débarrassé de la difficulté des deux premiers vers. Dans mon système, ces deux vers étaient des décasyllabiques, de sorte qu'il fallait faire *Eulalia* de quatre syllabes et *anima* de trois, en faisant porter l'intonation sur l'*a* final; tout cela était fort choquant. Dans le système de M. Meyer, où la condition décasyllabique n'est plus exigée, la prononciation française reprend ses droits. *anima* est d'orthographe latine, mais se prononce *âme; Eulalia* est d'orthographe latine, mais se prononce *Eulaye* (qui est en effet la forme vulgaire du nom d'Eulalie). De la sorte ces deux vers deviennent des vers de huit syllabes.

3. — *Fragment de Valenciennes.*

Le *Fragment de Valenciennes* est aussi ancien que le *Chant d'Eulalie;* c'est cette date qui en fait l'importance, autrement il ne mériterait aucune attention. Signalé par M. Bethman (*Reise durch die Niederlande, Belgien und Frankreich*, Archives de Pertz, t. VIII, p. 25), puis publié par M. Coussemaker (*Voyage historique dans le nord de la France*), il appela la curiosité de Génin,

qui ne se contenta pas du travail de ses devanciers. Génin obtint communication du manuscrit. Le fragment était sur un lambeau de parchemin servant de feuille de garde. Le couteau d'un relieur avait fait tomber la tête du feuillet et retranché une bande sur toute la hauteur, du côté gauche, en sorte que les lignes ne s'attachaient plus l'une sur l'autre ; la colle forte avait appliqué le recto contre le bois du plat avec une telle adhérence que, pour l'en arracher, une main violemment curieuse avait fait périr l'épiderme du vélin. Ce recto était à peu près tout blanc, et le verso avait été incomplétement ravivé. « Heureusement, continue Gé-
« nin, la chimie, complice ingénieuse des archéologues
« et des paléographes, nous fournit des secrets pour
« contraindre le parchemin à restituer tout ce qu'il
« peut cacher d'un texte dans son épaisseur. Ces
« moyens réussirent ici admirablement. Le recto lui-
« même rendit assez de mots pour permettre de re-
« connaître le sujet traité dans cette page : c'est le
« premier et le second chapitre du prophète Jonas; le
« revers présente le quatrième chapitre. Un artiste ha-
« bile transporta sur le papier, avec la dernière exacti-
« tude, ces deux pages désormais sauvées de l'anéantis-
« sement. Mais il fallait les lire en entier, il fallait dé-
« brouiller ce mystère des notes tironiennes, dont quel-
« ques lambeaux de latin et de français permettaient bien
« d'entrevoir le sens par intervalles, mais, par cela
« même, ne faisaient qu'irriter le désir de pénétrer le
« reste. Je fus encore assez heureux pour rencontrer,
« dans un jeune homme, élève de l'École des chartes,
« ce que j'aurais en vain demandé à toute l'Europe

« savante, un paléographe qui fût parvenu à dérober « aux notes tironiennes leur secret si longtemps impé- « nétrable, et à se l'approprier. » (*Chanson de Roland*, introduction, p. LIII.) Le lecteur des notes tironiennes, est M. Jules Tardif, dont les travaux sur ce grand arcane de l'archéologie ont reçu, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une honorable récompense.

Ce fragment contient une homélie sur la prophétie de Jonas. On a employé les notes tironiennes pour écrire le texte de la prophétie, un certain nombre de mots latins de la paraphrase, et, ce qui est très-remarquable, des parties de mots et même quelques mots entiers appartenant à la langue vulgaire. Ce texte est tracé sur un parchemin non rayé; l'écriture est rapide et peu soignée; on y remarque, outre les nombreuses abréviations, des ratures, des surcharges, des soulignements, des renvois. Tout indique que c'est un brouillon de la propre main du prédicateur. « Le moine « obscur, ajoute Génin, qui préparait ainsi son homé- « lie dans le secret de sa cellule, n'imaginait guère que « la fortune, impitoyable pour les chefs-d'œuvre de l'an- « tiquité, s'amuserait à faire voler ce grossier lambeau « de parchemin du dixième siècle au dix-neuvième, et « lui donnerait, par l'imprimerie, l'immortalité refusée « aux comédies de Ménandre et aux décades de Tite « Live. » (*Ib.*, p. 466.)

Génin a étudié le *Fragment de Valenciennes* avec non moins de diligence qu'il n'en a mis à le publier. On lui doit des éclaircissements très-utiles. Mais il a omis des points qui me paraissent mériter examen; et il a des remarques qui ne sont pas suffisamment justes,

obéissant à des idées préconçues qu'une critique ultérieure n'a pas ratifiées. Sans doute aussi de mon côté et à mon insu, j'obéis, en certains points, à des idées préconçues; je corrige les siennes, d'autres me corrigeront.

Le *Fragment de Valenciennes* et le *Chant d'Eulalie*, étant du même siècle, ont des ressemblances. Je n'ai trouvé que dans l'un et l'autre la troisième personne du singulier du conditionnel en *eiet* : *sostendreie* (*Chant d'Eulalie*, v. 16), et dans le *Fragment de Valenciennes*, *astreiet*, *metreiet*, *fereiet*. Dans les autres textes qui sont tous plus récents, cette même personne est sans *e*, en *eit*, ou en *oit*, suivant les dialectes.

Le conditionnel se conjuguant exactement comme l'imparfait de l'indicatif, on doit attendre que la même troisième personne, dans ce dernier temps, sera aussi en *eiet*. C'est ce qui est en effet : *saveiet*, *doceiet*, dans le *Fragment de Valenciennes* seulement ; le *Chant d'Eulalie* n'a aucun imparfait. Cette terminaison répond exactement à *ebat* (non pas à *abat;* on verra plus bas que la terminaison était autre pour la première conjugaison). *Ebam*, *ebas*, *ebat* donnent régulièrement *eie*, *eies*, *eiet*, ou *oie*, *oies*, *oiet*, suivant le dialecte. Puisque la finale *am* et la finale *as* qui sont muettes, étaient rendues par un *e* muet, la finale *at* ne devrait pas faire exception. Aussi ne fait-elle pas exception dans notre très-ancien texte; et il faut considérer la finale *eit* ou *oit* sans *e*, comme une abréviation qui avait pris un plein usage dès le douzième siècle, et qui même avait cours dès le onzième siècle, si, comme Génin et d'autres le croient, la *Chanson de Roland* remonte jusqu'à ce siècle.

Le conditionnel est un temps qui manquait à la lan-

gue latine, mais qui ne manque à aucune des langues romanes; seulement, elles n'ont pas toutes employé le même procédé pour le former. On sait que l'imparfait du subjonctif des langues romanes reproduit non pas l'imparfait latin de ce mode, mais le plus-que-parfait; *aimasse* répond à *amassem*. L'imparfait du subjonctif, qui servait quelquefois, par extension, à exprimer en latin le conditionnel, restait disponible; aussi deux langue romanes, l'espagnol et le provençal, s'en sont servies en guise de conditionnel : en espagnol, *amára*, *amáras*, *amára*, *amarámos*, *amáreis*, *amáran* (avec une forme secondaire *amária*, etc.), est, sauf des erreurs d'accent au pluriel, le latin *amarem*, *amares*, *amaret*, *amaremus*, *amaretis*, *amarent*. Il en est de même du provençal *amera*, *ameras*, *amera*, *ameram*, *ameratz*, *ameran*, avec la forme subsidiaire *ameria*. Mais l'italien et le français, ne détournant pas l'imparfait de son sens propre, ont trouvé, dans une composition digne de remarque et différente pour chacun, la forme dont ils avaient besoin. L'italien est *amerei*, *ameresti*, *amerebbe*, *ameremmo*, *amereste*, *amerebbero*. Rien de plus aisé que de résoudre cette synthèse en ses éléments qui sont restés apparents; le conditionnel italien est formé de l'infinitif et du parfait défini du verbe *avere*, de la même façon que, dans toutes les langues romanes, le futur est formé avec l'infinitif aussi, mais avec le présent du verbe *avoir*. Autre a été le procédé du français; la forme ancienne est *ameroie*, *ameroies*, *ameroit* (et plus anciennement, comme nous avons vu ci-dessus, *ameroiet*), *amerions*, *ameriez*, *ameroient*. Les finales sont ici exactement les mêmes que celles de l'imparfait et répon-

dent à *abam*, *abas*, *abat*, *abamus*, *abatis*, *abant;* de sorte que, si on refaisait, à l'aide du français, la forme du bas-latin qui a existé en fait ou virtuellement, on aurait *amarabam*. Ainsi le français a composé son conditionnel avec l'infinitif et une finale d'imparfait qui implique une signification de passé, tandis que l'italien composait le sien avec le parfait défini du verbe *avoir*. M. Burguy (*Grammaire*, t. I, p, 236) dit que le conditionnel désigne un avenir au point de vue du passé, comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent. On ne saurait mieux apprécier la fonction de ce temps; et, tandis que la logique grammaticale fait voir qu'il en doit être ainsi, l'analyse étymologique montre qu'en effet deux des langues romanes ont eu la conception du conditionnel sous la forme d'un infinitif qui indique le futur et d'une finale qui indique le passé.

Je viens à l'imparfait de la première conjugaison. Nous en avons un exemple dans notre *Fragment :* c'est *avardevet*, qui répond à *aguardoit* et répondrait à un bas-latin *aguardabat*. La finale *eve*, *eves*, *evet* est, dans le dialecte bourguignon, constante pour les verbes de la première conjugaison; ceci est une conformité avec le *Fragment*. Mais tandis que le bourguignon prenait *oie*, *oies*, *oit* pour rendre *ebam*, *ebas*, *ebat*, le *Fragment* prend *eie*, *eies*, *eiet* pour cette même finale; différence qui ne permet pas de le rapporter au dialecte bourguignon. D'un autre côté, nous savons que le normand, qui avait *eie*, *eies*, *eit* pour *ebam*, *ebas*, *ebat*, avait *ove*, *oves*, *ot* pour *abam*, *abas*, *abat*, différence qui ne permet pas non plus de faire rentrer le *Fragment* dans le dialecte normand. Mais il résulte de ces

considérations qu'un très-ancien texte (notre *Fragment*) et deux dialectes qui gardaient en ceci des traces d'antiquité avaient, pour l'imparfait, des distinctions qui reproduisaient les distinctions latines *abam* et *ebam*. Il ne faut donc pas se laisser tromper par l'imparfait tel qu'il est actuellement, ni croire que d'anciennes formes n'aient pas suivi, avec une approximation plus grande, les imparfaits latins.

Jonas se réjouit de ce que Dieu lui donna un lierre qui lui procurait de l'ombre et le protégeait contre la chaleur. Le texte porte : *Mult lætatus, cö dixit, por que Deus cel edre li donat à sun soueir et à sun repausement li donat.* Cela est clair et sans difficulté, sauf un mot : qu'est *soueir* et que signifie-t-il? D'après Génin, *soueir*, l'*r* final étant muette, est notre mot *souhait*, de sorte que, dit-il, *souhait* remonterait sans altération jusqu'au dixième siècle. Bien que *souhait* soit en effet très-ancien, puisqu'on le rencontre en des textes du treizième siècle, toutefois notre texte ne peut servir de document pour lui dresser une aussi longue filiation. L'attribution de Génin est tout à fait arbitraire; l'orthographe de notre *Fragment*, cela est vrai, n'est pas sûre; pourtant on doit en tenir compte, et, ici, non-seulement l'*h* manque, mais encore, au lieu du *t* final qui est indubitable, puisque l'ancienne langue fournit le simple *hait*, *haitier*, nous avons une *r*. On ne peut s'écarter de la forme du mot telle qu'elle est donnée sans de bonnes raisons; et la seule que Génin allègue est que l'*r* finale était muette. Qu'en sait-il et qu'en savons-nous? Il est tout préoccupé d'une idée malheureuse, à savoir que l'ancienne ortho-

graphe reproduit la prononciation ; il serait beaucoup plus vrai de dire qu'elle reproduit l'étymologie. Dans tous les cas, la prononciation et l'étymologie sont deux forces qui ont agi sur l'écriture. Je suis convaincu et j'ai été, je crois, le premier à le faire remarquer, que, seul, Génin a indiqué une véritable approximation vers la prononciation de l'ancien français, en disant que la prononciation du français moderne la représente dans ses conditions essentielles. Cette règle est heureusement trouvée et a une valeur incontestable ; mais l'on sent qu'elle est sujette à toutes sortes d'exceptions, de doutes et de restrictions dans l'application, et surtout qu'elle est d'autant moins digne de confiance qu'on remonte plus haut vers les origines et qu'on a moins de textes pour les confrontations. Aussi son idée que l'*r* finale ne se prononçait pas au dixième siècle ne mérite pas qu'on s'y arrête. Mais, pour revenir, y a-t-il quelque conjecture plus grammaticale à substituer à celle de Génin? En examinant attentivement *soueir* et en essayant de le ramener à un type latin, il m'a semblé que ce type pouvait être ou *sudarium*, mouchoir, toile, ou peut-être *siparium*, rideau de théâtre, rideau d'un tribunal. Dieu avait donné à Jonas le lierre pour rideau ou pour mouchoir qui le protégait contre l'ardeur du soleil et comme *repausement* (pour me servir de ce vieux mot du dixième siècle). L'*u* pouvant être consonne ou voyelle, si on lit *soveir*, le mot se rapprochera davantage de *siparium;* si, au contraire, on lit *soueir*, le mot se rapprochera de *sudarium*. Le sens s'adapte, car, dans du Cange, on trouve *sudarium* interprété par : *espèce de*

voile qui couvre la tête, λεπτόν τι σκέπασμα ἐκ λίνου συνυφασμένον. C'était en effet d'un tissu qui lui couvrît la tête que Jonas avait besoin.

De *pœnitere* le provençal et l'italien ont fait *pentir* et *pentire;* mais le français n'a qu'un verbe composé: *repentir*. Le simple ne s'y trouve plus, pas même, à ma connaissance, du moins, dans les textes du douzième et du treizième siècle. Mais il est dans notre texte du dixième : *quant il se erent convers de via sua mala et sis* penteiet *de cel mal que fait habebant. Penteiet* est la troisième personne du singulier de l'imparfait; *sis* est pour *si les;* par conséquent, notre vieil auteur a dit, non pas comme nous dirions maintenant, *s'ils se pentoient* (qu'on me pardonne ce mot qu'on ne peut appeler un barbarisme), mais comme le latin, *si les pentoit*, *si illos pœnitebat*. La construction latine était demeurée avec le verbe impersonnel et le régime de la personne qui se repent.

Mais à côté est une tournure toute française; je veux parler de la phrase *quant il se erent convers*. C'est une des grandes singularités des langues romanes, que, avec le pronom réfléchi, elles substituent à l'auxiliaire *avoir* l'auxiliaire *être*. La rencontre de cette tournure dans un temps si reculé mérite qu'on s'arrête à la considérer; car on ne saurait plus y voir un accident fortuit survenu dans le cours de la langue; elle est de l'origine, et toute origine excite un surcroît d'intérêt et de curiosité. M. Jullien, dont la critique pénétrante et l'esprit philosophique ne laissent point passer les faits grammaticaux sans les scruter, dit dans sa *Grammaire* (1re partie, p. 128) : « Il est assez difficile d'ex-

« pliquer d'une manière satisfaisante cette substitution
« du verbe abstrait au verbe de possession, substitution
« si peu naturelle que tous les enfants, et les personnes
« qui n'ont pas reçu d'éducation, font la faute de dire:
« *je m'ai amusé*, *je m'ai mordu*, etc. Le moyen le plus
« facile de rendre compte de cette tournure, c'est de
« supposer que le participe *ayant* du verbe *avoir* est
« sous-entendu devant le participe passé du verbe que
« l'on conjugue; qu'ainsi : *je me suis blessé* veut dire :
« *je suis m'ayant blessé; je me suis assise* veut dire : *je*
« *suis m'ayant assise: nous nous sommes sauvés* veut
« dire : *nous sommes nous ayant sauvés*. Cette supposi-
« tion explique à la fois le sens de ces verbes, le temps
« qu'ils expriment et l'orthographe qu'ils suivent; elle
« explique surtout la construction des mots et permet
« de rattacher ces formes aux règles générales de notre
« grammaire. Il est vrai qu'elle suppose admise une
« construction absolument inusitée. Mais cette objec-
« tion a peu de valeur lorsqu'il s'agit, non pas d'in-
« troduire une forme nouvelle, mais de s'expliquer
« seulement une forme connue. » Moi aussi, j'aurais
tenté quelque interprétation de ce genre, ou plutôt,
trouvant celle de M. Jullien, j'y aurais acquiescé comme
à une solution plausible d'une difficulté considérable.
Mais, rencontrer cette tournure à l'origine même de la
langue et au point où elle se confond encore en partie
avec le latin, m'a fait entrer en scrupule; car il se
pourrait que, pensant à demi en latin et à demi en
français, les gens d'alors n'eussent pas eu dans l'esprit
la vague intuition du complément que M. Jullien sup-
pose. Les enfants et les personnes qui n'ont pas reçu

d'éducation emploient, il est vrai, le verbe *avoir* où notre grammaire exige le verbe *être;* mais ces personnes qui parlent mal sont sous l'inspiration de la langue moderne, qui, en effet, ne pourrait supporter, si elle avait quelque autorité pour modifier la tradition, que le verbe *avoir* en ce cas; la raison en est claire; c'est d'un verbe actif qu'il s'agit, dont la nature n'est pas changée par l'action réfléchie. Les populations qui commençaient à parler roman étaient bien, pour la grammaire, comparables à des enfants et à des personnes illettrées. Pourtant, ce n'est pas sur la tournure avec le verbe *avoir* que s'est fixé leur usage. Pourquoi cela ?

Puisque nous avons un texte du dixième siècle, le latin, ou, si l'on veut, le bas-latin intervient nécessairement dans la question. Le français *se erent convers* suppose le bas-latin *se erant conversi.* Maintenant quel compte rendre de cette locution, barbare en latin, excellente en roman ? Pour la comprendre, il faut en appeler simultanément au latin et au roman. Pour le latin, on sait que le réfléchi peut se rendre par le passif, et que *convertor* veut dire également *on me convertit* et *je me convertis; conversus sum*, également *je suis converti* et *je me suis converti.* C'est avec cette direction que les langues novo-latines ont introduit, dans la locution qui exprime l'action réfléchie, une forme passive et d'état : *erent convers.* Mais cela ne leur a pas suffi, et elles ont cherché quelque chose de plus clair et de plus expressif. Une particularité qui leur était propre le leur a fourni. *Se* n'y est point un accusatif; il représente aussi bien le datif et les autres cas, excepté le nominatif. C'est de cette façon qu'il a pu être accou-

plé à un verbe de construction passive, sans aucune barbarie, du moins au point de vue d'une langue romane *Se* ainsi conjoint a donné le sens réfléchi, la construction passive a donné le sens passif qu'impliquait l'usage latin, et de ces deux sources est sortie la phraséologie romane qui exprime l'action réfléchie par le pronom réfléchi, l'auxiliaire *être* et le participe passé.

Une théorie, quand elle est exacte, est une clef. Essayons celle-ci. C'est, ai-je dit, la qualité de *se*, régime indéterminé sans cas déterminé, qui a permis aux langues romanes de former le verbe réfléchi sur un plan dérivé du latin, mais différent. Évidemment, s'il en est ainsi, *se* pourra se construire avec des verbes neutres marquant un état ou une action, et il leur communiquera une nuance qui, bien que légère et ne changeant pas le sens fondamental, est parfaitement sensible. De telles constructions ont persisté dans le français actuel : *s'en aller*, *s'enfuir*, *se taire*, *s'écrier*, sont des verbes neutres à forme réfléchie. Un pareil emploi abondait encore davantage dans l'ancienne langue. On disait *se dormir :*

> Carles se dort, qu'il ne s'esveille mie.
> (*Ch. de Roland,* Génin, p. 64.)
> Ki mult est las, il se dort cuntre terre.
> (*Ibid.*, p. 210.)
> Par tuz les prez or se dorment li Franc.
> (*Ibid.*, p. 212.)

On disait *se gesir:*

> Carles se gist, mais doel ad de Rollant.
> (*Ibid.*, p. 212.)

On disait *se issir :*

Paien d'Arabe des nefs se sunt eissut.
(*Ibid.*, p. 235.)

On disait *se demeurer* :

Li amiralz ne se voelt demurer.
(*Ibid.*, p. 261.)

Ces exemples suffisent ; il serait d'ailleurs très-facile d'en augmenter le nombre. Plus haut, j'ai trouvé plausible, provisoirement, l'analyse de M. Jullien, quant au verbe réfléchi, lorsqu'il dit que : *il s'est converti*, peut se mettre sous la forme : *il est s'ayant converti*. Mais, avec *il se dort*, cela n'a plus d'application; il est impossible d'y introduire le verbe *avoir*, qui, dans le verbe réfléchi ordinaire, est d'abord suggéré à l'esprit; et faire jouer un rôle à ce verbe dans les constructions dont il s'agit, serait, non pas analyser, mais remanier et changer. Il faut que, dans les cas où l'on complète, le complément sorte naturellement du fonds même qui est donné. Ainsi donc, je me tourne du côté de la solution que j'ai proposée. Le verbe est neutre sans doute; mais cela n'a pas empêché les langues romanes d'y adjoindre un pronom, régime indéterminé, et qui dès lors n'est pas réfractaire à un pareil emploi. De la sorte est attribué à ces verbes neutres un sens réfléchi qui ne fait aucune contradiction avec eux, et qui y ajoute une certaine grâce.

Essayons encore, dans un autre cas, de suivre la trace du remarquable usage que les langues romanes ont fait de la construction réfléchie. Nous disons *s'entendre à une chose*, *se connaître en une chose*. Il n'est personne à qui cette façon de parler offre un sens dou-

teux. Mais, pour le grammairien, elle est bien difficile à expliquer. Si on la prend telle qu'elle se présente, on trouve : *connaître soi*, *entendre soi;* ce qui, manifestement, ne signifie rien. On voit tout de suite l'explication que je veux en proposer. *Entendre*, *connaître*, sont ici des verbes neutres auxquels l'usage a donné, par l'adjonction du pronom *se*, une forme réfléchie : *Il entend à cette chose*, *il connaît en cette chose*. Puis, comme, avec *entendre* et *connaître* ainsi employés, une signification réfléchie arrive naturellement à l'esprit, naturellement aussi la langue a usé de la faculté, définie plus haut, que le pronom *se* lui procurait. Mais, pour que mon raisonnement ait quelque valeur, il faut que ces deux locutions ne soient pas récentes; car, depuis longtemps, la langue ne forme plus de pareilles constructions. Cette construction était vivante jadis, c'est-à-dire que nos aïeux, qui l'avaient inventée, l'appliquaient à tous les verbes neutres; elle est morte pour nous chez qui elle n'est plus qu'une tradition, c'est-à-dire que nous ne pouvons la déplacer des verbes auxquels l'usage l'a attribuée. Il ne nous est pas loisible de former *se gémir*, par exemple, sur le modèle de *se taire;* il l'aurait été à nos aïeux. Voyons donc le passé de nos deux locutions. *Entendre* était employé, quand on voulait, d'une façon neutre; et l'on disait *entendre à quelqu'un*, *entendre à quelque chose*. (Je n'en cite pas d'exemple, parce que la chose est suffisamment connue). C'est le premier pas pour arriver à *s'entendre à*, que voici dans un texte du treizième siècle:

Par huit jors se sont entendu
Li baron à grand feste faire;

Puis vaist cascun à son repaire
Molt lié [joyeux], quant le congié a pris.
(*Roman de Mahomet*, p. 64.)

Pour *connaître*, je n'ai pas d'exemple de son emploi comme verbe neutre; mais j'en ai de son emploi avec *se* et *en*. Ce texte est encore du treizième siècle :

Maistres, qu'est che chi qui me lieve?
Vous connissiez-vous en cest mal?
(*Th. Français*, p. 62.)

Ainsi *s'entendre à*, *se connaître en*, appartiennent aux anciens temps de la langue et sont explicables par l'usage qu'elle faisait de la forme réfléchie avec les verbes neutres.

Pour terminer les anomalies de la forme réfléchie en français, il ne me reste plus qu'un cas à examiner. C'est une phrase comme celle-ci : *je me suis coupé le doigt*. Là il ne peut y avoir aucun doute; l'auxiliaire *être* y est certainement pour l'auxiliaire *avoir;* il faudrait dire : *je m'ai coupé le doigt;* et la phrase est grammaticalement inexplicable. Ici reviendrait, si l'on voulait, l'analyse de M. Jullien : *je suis m'ayant coupé le doigt*. Toutefois, cette tournure réfléchie qui est anomale me paraît tenir de trop près à la tournure réfléchie qui est régulière, pour que celle-là ne soit pas une modification de celle-ci et pour qu'il faille rompre le fil de la déduction. Je ne sais si elle est ancienne; je suis porté à croire que non; mais je n'ai là-dessus recueilli aucun renseignement. Quoi qu'il en soit à cet égard, l'explication que la grammaire refuse est donnée par l'intervention de l'oreille. Quand

l'usage se fut bien établi de conjuguer le verbe réfléchi avec l'auxiliaire *être*, l'assimilation exerça son influence; les constructions parurent semblables, et on leur appliqua la même règle. Dire : *je m'ai coupé le doigt*, sembla dur et choquant, à cause que *je me suis coupé*, se disait couramment. De là vint qu'un même niveau passa sur tout cela. Ce qui était incorrect grammaticalement devint correct euphoniquement; le solécisme fut imposé. Le conflit n'est pas rare entre la grammaire et l'oreille. Celle-ci est puissante; non-seulement elle agit dans l'intérieur des mots pour en déterminer les flexions suivant les consonnances qui lui conviennent; mais encore elle va jusqu'à violer les lois les plus étroites de la syntaxe. Notre langue en offre un des exemples les plus singuliers dans l'usage d'adjoindre, je ne dis pas d'accorder, un pronom possessif masculin avec un substantif féminin : *mon âme*, *mon épée*, au lieu de *m'ame*, *m'espée*. Une intervention inopportune de l'oreille a introduit cette criante anomalie, qui ne commence qu'avec la fin du quatorzième siècle et le quinzième siècle. De telles anomalies sont toujours des blessures, et n'ont d'ordinaire rien qui les compense.

Il y a dans l'ancien français un adverbe *nes*, *neis*, *nis*, quelquefois dissyllabique, le plus souvent monosyllabique, qui signifie *même*, *aussi*, *encore*.

> Plus erent cortois et vaillant,
> Neïs li povre païsant,
> Que chevalier en autres regnes
> (*Brut*, v. 10779).

N'i remaneit rien à rober,
Nis les vignes à estreper
(*Benoit*, v. 35647).

Cet adverbe existe aussi dans le provençal, et avec la même acception : *neis*, *neys*, *neysh*, *negueis*, *negueish*, *neus*. M. Diez et M. Burguy le tirent de *nec ipsum*. La négation, dont témoigne une telle étymologie, n'est pas une raison pour qu'on la rejette. En effet, quelque étrange que cela paraisse, il est certain que *ne* et *ni* en langue d'oïl, *ni* en langue d'oc, *nè* en vieil italien, et *ne* en catalan ont été employés pour *et*, avec le sens affirmatif. Telle est cette phrase de Villehardouin, page 8 : *En totes les manieres que vos lor saurez loer* ne *conseiller*, *que il faire ne sofrir puissent*. De cette anomalie, qui heureusement n'est pas venue jusqu'à nous et qui s'est éteinte vers le quinzième siècle, je n'ai aucune explication à proposer, à moins de croire que, dans *ne* servant de liaison, le sens conjonctif a prévalu et étouffé le sens négatif, ou qu'il y a eu un souvenir du *næ* affirmatif latin qui est venu se confondre avec la négation et en troubler la pureté. De ce chef, je n'ai donc rien à objecter contre l'étymologie indiquée par M. Diez et approuvée par M. Burguy. Je veux seulement, à côté des formes connues, en ajouter une qui est dans notre *Fragment* et qu'on n'a pas songé à en tirer. Les passages sont : *cum il faciebat de perditione Judæorum*, ne si *cum legimus e le evangelio que Dominus noster flevit super Hierusalem*... et : *faites vost almosnes* ne si *cum faire debetis*. Génin, pensant toujours que l'écriture négligeait incessamment la grammaire pour peindre la prononciation, s'est imaginé que, dans *ne*

si, *ne* provenait d'un retentissement de la finale *Judæorum*, *almosnes*, sur le mot suivant. *Ne si* de notre texte est l'équivalent du *neis* des temps postérieurs; pour le sens, cela est évident; pour la forme, il diffère. *Ne si* doit être pour *ne sic*, avec un sens affirmatif comme celui qui est certain pour *nec ipsum*.

Il a été dit, au commencement, que, dans le *Fragment de Valenciennes*, nous avions un brouillon, non une copie faite avec plus ou moins de soin. On ne sera donc pas étonné d'y rencontrer des particularités dont la main qui tenait la plume est peut-être responsable et qui, bien que difficilement explicables, méritent, vu la haute époque, d'être notées. Je remarque d'abord que le pronom possessif *son* est tantôt écrit par *u* : *sun soueir*, *sun repausement*, et tantôt par *e* : *sen cheve* (*suum caput*), *sem peer* (*suum parem*). *Quant* y est employé d'une façon dont je ne connais pas d'exemple ailleurs, c'est-à-dire pour *qui* ou *que* : *un edre sore sen cheve quant umbre li fesist e repauser se podist*, c'est-à-dire un lierre sur sa tête qui lui fît ombre. *Sic liberat de cel peril quant il habebat decretum que super els mettreiet*, c'est-à-dire : ce péril qu'il avait décrété qu'il mettrait sur eux. *Cest predictam penitentiam quant oi commenciest*, c'est-à-dire : cette pénitence susdite que vous commencez aujourd'hui. Génin prétend que ce *quant* est le *quam* latin, dont la prononciation est figurée; mais, indépendamment de cette question de la prononciation qui obsède l'esprit de Génin, *quam*, adverbe, ne peut représenter un relatif qui est dans nos exemples tantôt sujet, tantôt régime; puis *quam* n'aurait jamais été rendu par une expression où un *t* aurait

figuré; et, d'ailleurs, *quant* est un mot bien connu dans la langue. C'est indubitablement *quantus;* il faut donc admettre que notre auteur a employé *quantus* pour le relatif. Y était-il autorisé par quelque usage de son temps ou de son pays? Nous ne savons.

Dans la phrase : *Cum Jonas propheta cel populum habuit pretiet et convers*, le mot *pretiet* fait difficulté. Génin se demande si *pretiet* signifie *apprécié*. Mais, d'après le contexte, on ne peut, ce me semble, hésiter sur le sens; c'est *prêché* qu'il faut. *Prêcher* se disait en français *preechier*, de *prædicare;* c'est ce mot ou une forme de ce mot que notre auteur a voulu ou dû écrire: peut-être *preetiet*.

La seconde personne du pluriel dans les verbes est *es* en Picardie, *ez* en Normandie, *etz* en Bourgogne; ici elle est *est : faciest*, *aiest*, *preiest*, c'est-à-dire : vous fassiez, vous ayez, vous priiez.

La singularité la plus grande est *iholt* (où, comme le veut Génin, il faut prendre, je pense, l'*i* pour un *j : jholt*). Il n'y a aucun doute que c'est *calidus : e faciebat grant iholt et eret mult las*. Dans les anciens textes, par exemple la *Chanson de Roland*, ce mot est écrit *chald* ou *chalt*, probablement prononcé *chaud;* et c'est cette prononciation (ici j'acquiesce au dire de Génin) qui aura fait mettre un *o* là où l'on attendrait *al* ou *au*. Quant à la figuration de *ch* par *ih* ou *jh*, on la trouve dans la *Chron. de Rains*, p. 7 : come vous orés conter *jha* (çà, en picard *cha*) en avant. Un peu plus bas nous lisons : *Si vint grances iholt super caput Jonæ*. Génin ni moi n'avons aucune explication de ce mot *grances*, qui est, je crois, une faute; on pourrait lire *grandisme*.

Faut-il aussi regarder comme une faute *edre* mis au masculin? En provençal *edra*, en espagnol *yedra*, en portugais *hera*, en italien *edera*, sont féminins comme *hedera* en latin. *Edre* est devenu, dans la langue postérieure, *herre* ou *hiere*, qui a été conservé dans plusieurs patois; puis l'article s'y est agglutiné et a formé *le lierre;* c'est au seizième siècle que s'est faite l'agglutination; et dans les auteurs de ce temps on voit alterner *hiere* et *lierre*. Chez eux *hiere* est féminin; pourtant *lierre* est devenu masculin. Cette variation de genre paraît ancienne; *edre* est masculin dans notre *Fragment de Valenciennes*, et je trouve dans une traduction de la Bible, qui est du treizième siècle : *E il feri le eyre terrestre.*

Notre texte a : *Cum legimus e le evangelio*, et *Si cum dist e le evangelio*. A propos de cet *e*, Génin dit : « E *paraît être* en.» Cela n'est pas douteux; Raynouard l'a démontré, citant pour la langue d'oïl : *e tes oreilles receit*, *sire*, *la meie ureisun*, et cette autre phrase : *et erra tant qu'il vint e le canbre ù li rois gisoit.* Il rapporte, pour la langue d'oc, des exemples qui sont également probants.

Dans ce vieux texte, comme dans le *Cantique d'Eulalie*, j'ai cherché ce qui pouvait appuyer ou contrarier la règle du cas sujet et du cas régime. Je trouve : *ne aiet niuls*, *seiet niuls;* c'est le sujet singulier, conforme à la règle. Je trouve aussi : *si astreient li Judei perdut*, *si cum il ore sunt;* et plus loin : *e io me dolreie de tanta millia hominum, si perdut erent. Perdut* est le sujet pluriel, comme il doit être.

Génin, dans sa préface de la *Chanson de Roland*,

p. XLII-LII, a rassemblé quelques traces du français avant le dixième siècle. J'ai un mot à ajouter à son catalogue. M. Daremberg, dans un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg, l. III. 6, a trouvé cette phrase : *serpillum, herba quæ gallice* laurin *dicitur*. De l'aveu de tous les paléographes, le manuscrit est du neuvième siècle.

S'il fallait essayer de déterminer à quelle contrée appartient le langage du *Fragment de Valenciennes*, j'indiquerais, mais avec une grande latitude, les pays voisins et au nord de la Bourgogne.

4. — *De la déclinaison dans la langue d'oc et la langue d'oïl*

Lorsque Raynouard découvrit, dans la langue provençale, ce qu'on nomme la règle de l'*s*, il rendit un très-grand service à l'étude. Cette découverte s'étendit à la langue d'oïl, et ne contribua pas peu à modifier les idées qu'on s'était faites sur cette langue, en montrant la raison d'orthographes qui paraissaient auparavant barbares, et de constructions qui devinrent aussitôt claires et sensibles. Mon intention n'est pas de développer les avantages qu'a procurés la connaissance de la règle en question; cela est superflu dorénavant; mais, considérant la règle comme pleinement établie, j'entends m'en servir pour agrandir le point de vue. On explique cette règle en disant que la langue d'oc et la langue d'oïl réduisirent les cinq déclinaisons latines à une seule, la seconde (et encore sous sa forme masculine), et dès lors attachèrent l'*s* au sujet singulier et au régime pluriel, qui l'avaient en la-

tin, la supprimant au régime singulier et au sujet pluriel, qui, en latin, ne l'avaient pas. Ainsi présentée, elle ne donne pas une idée exacte du fait qui s'est accompli; il semblerait qu'une sorte de caprice a décidé le roman des Gaules à prendre la deuxième déclinaison latine pour un type auquel il a tout rapporté. L'on sait que, dans les choses de langue, le caprice a peu de part, et que d'ordinaire ces prétendus aberrations recouvrent des combinaisons délicates et subtiles mais réelles et déterminées. La vérité est que la règle de l'*s* n'est qu'une circonstance particulière dans la transformation qui a fait du roman des Gaules une langue à deux cas. Il existe un principe supérieur qui y a présidé, et devant lequel disparaît le prétendu choix de la deuxième déclinaison. Le provençal et le vieux français ne sont langues à deux cas que dans une portion de leur domaine; le reste est incomplet et défectif; les faits d'où les deux cas émanaient n'en ont pas permis l'extension régulière. Ajoutons que ces deux cas ne constituent pas une déclinaison dans le sens classique du mot, n'étant, comme je le ferai voir que le résultat d'une condition qui appartient, non à la langue d'oïl ou à la langue d'oc, mais à la langue latine. Quand le vieux français s'écrivit, des efforts dont la trace est manifeste se firent pour régulariser le système; de là l'introduction de l'*s* dans beaucoup de mots où elle est certainement fautive, au point de vue étymologique. Il faut donc bien distinguer ce que j'appellerai l'*s* réelle de l'*s* des grammairiens ou copistes qui voulurent étendre cette marque du sujet à des mots qui, par leur origine, en manquaient.

Tout le système des cas qui sont restés dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl repose sur deux faits : d'abord que certaines déclinaisons latines amenaient, par leur flexion, un déplacement de l'accent ; ensuite, que ces langues ont retenu l'*s* qui se trouve au sujet de beaucoup de noms de la deuxième déclinaison et de la troisième. Ces deux faits sont connexes, se prêtent un mutuel appui, et ont, comme on verra, même explication.

Les exemples du premier sont irréfragables. Les noms en *ator* se présentent tout d'abord; ils sont nombreux, et ils frappent par leur simplicité et l'uniformité de leur formation. *Venátor*, venere, *venatóre*, veneor ; *peccátor*, pechere, *peccatóre*, pecheor; *salvátor*, salvere, *salvatore*, salveor ; *imperator*, emperere, *imperatóre*, impereor; *creátor*, criere, *creatóre*, creator; *judicátor*, jugiere, *judicatóre*, jugeor, *joculátor*, juglere, *joculatóre*, jugleor; *donátor*, donere, *donatóre*, doneor; *pugnátor*, poignere, *pugnatóre*, poigneor; *vendicátor*, vengiere, *vendicatóre*, vengeor. La règle est constante : le déplacement de l'accent dans le mot latin, suivant qu'il s'agit du sujet ou du régime, donne en français et en provençal deux formes dont l'emploi est déterminé : la première sert pour le sujet, la seconde sert pour le régime. Il suffit de considérer ces faits grammaticaux pour être bien sûr d'avance qu'il en est ainsi : ils portent l'évidence avec eux. Quel qu'ait été l'usage postérieur, il est certain qu'au moment où ces flexions novo-latines succédèrent aux flexions latines, elles avaient même vertu que celles qui leur avaient donné naissance. Quand même nous n'aurions pas des textes,

il faudrait toujours prendre, grammaticalement, *donere* pour un sujet, et *doneor* pour un régime. Mais nous avons les textes. En prose, les bons manuscrits ne manquent jamais de suivre la règle; aucune méprise n'est commise, et la terminaison *ere* appartient au sujet; la terminaison *eor*, au complément des verbes et des prépositions. Chez les poëtes, il n'est pas rare de rencontrer des infractions; c'est ordinairement le régime qui est employé en lieu et place du sujet; le contraire n'arrive jamais, ou presque jamais. En ce fait, on considérera deux points : d'abord que toute poésie a ses licences, et que les licences furent très-grandes dans des langues qui n'avaient qu'un court passé derrière elles, et où la gent lettrée faisait gloire de s'adonner à l'idiome savant; ensuite que, dans ce genre de licences, la poésie obéissait à la tendance même qui devait aboutir, après un ou deux siècles, à l'effacement d'une des deux formes, et à la conservation unique de celle qui représentait le régime.

Les comparatifs suivent même condition. *Grándior*, graindre, *grandióre*, greigneur; *mélior*, mieudre, *melióre*, meilleur; *péjor*, pire, *pejóre*, pior; *májor*, maire, *majóre*, major; *bellátior*, bellaire, *bellatióre*, bellazor, en provençal; *mínor*, moindre, *minóre*, meneur ou mineur.

Pástor donne pastre, et *pastóre* donne pasteur. Tous les deux ont été conservés dans le français moderne; il y a peu d'autres exemples de cette coexistence.

J'ai quelques observations à présenter sur le mot *traître*. En ancien français, il est *traïtre* au sujet, *traïtor* au régime. L'accentuation latine est *tráditor;* mais,

pour retrouver la forme française, il faut supposer qu'au moment où le mot roman naquit, la syllabe *di* s'était allongée par assimilation avec la forme en *ator;* que, par conséquent, l'accent s'était déplacé, et qu'on disait *tradítor*, d'où *traïtre.* On est très-porté à considérer *traître* comme dû à une contraction de *traïtre;* ces sortes de contractions sont très-fréquentes dans le français moderne par rapport au français ancien. Pourtant, si l'on voulait rendre *tráditor* avec son accent véritable en langue d'oïl, on ne trouverait que *traître*, d'où l'on supposerait que *traître* et *traïtre* sont deux formes contemporaines, la première répondant à la véritable accentuation, la seconde à la fausse accentuation. Cela est loin d'être sans exemple : voyez *plaire* et *plaisir : plaire,* de *plácere,* fausse accentuation, et *plaisir*, de *placére*, accentuation véritable.

Les noms masculins en *o*, *onis*, ont fourni matière à la règle. *Látro*, lerre, *latróne*, larron; *fálco*, faux, *falcóne*, faucon; *báro*, ber, *baróne*, baron; *gárcio*, gars, *garcióne*, garçon; *gluto*, gloz, glouz, *glutóne*, glouton, *félo*, fel, *felóne*, felon; *Hugo*, Hue, Hugue, *Hugóne*, Hugon; *dráco*, drac, *dracóne*, dragon; *bráco*, brac (aujourd'hui braque, sorte de chien), *bracóne*, bracon; *brico*, bric, *bricóne*, bricon; *compánio*, compain, *companióne*, compagnon. En provençal, *fer* et *feron* supposent un adjectif latin *féro*, *feróne*. J'ai cité quelques mots du bas-latin; ici, ils ont la même valeur que les mots de la langue classique.

Puis viennent plusieurs substantifs de la troisième déclinaison, qui ont une syllabe de plus à l'ablatif qu'au nominatif: *hómo*, hom, *hómine*, home; *cómes*,

cuens ou cons, *cómite*, comte; *ábbas*, abbe, *abbáte*, abbé; *infans*, enfe, *infánte*, enfant; *sénior*, sire, *senióre*, seigneur; *dux*, dus, *duce*, duc; *rex*, rois, *rége*, roi; *fidélis*, feels, *fideli*, feel; *legális*, leals, *legáli*, leal; *présbyter*, prestre, *presbytero*, provoire (le mot est de la deuxième déclinaison ; mais, prenant une syllabe de plus au régime, il se comporte, pour la langue d'oïl, comme un nom de la troisième); *népos*, niés, *nepóte*, nevou ou neveu: *antecessor*, ancestre, *antecessóre*, ancessor.

Les noms féminins en *as*, *atis* ont généralement perdu la forme du sujet; il ne leur reste plus que celle du régime. Cependant, trois font exception: *paupértas*, poverte, *paupertáte*, poverté; *potéstas*, poeste, *potestáte*, poesté; *civitas*, cit, *civitáte*, cité. C'est ainsi que, si les exemples nous eussent manqué, nous aurions formé ces noms d'après l'accent; c'est ainsi que les textes nous les présentent. Mais, d'une part, étant isolés, la signification de la double forme s'est oblitérée; et, d'autre part, la terminaison en *té* ayant prévalu, la langue, pour y former un sujet, y appliqua la règle de l'*s*.

Je ne connais, pour les noms en *or*, *oris*, que deux cas où la double forme ait été conservée; c'est *cálor*, caure, *calóre*, chaleur; *sóror*, suer ou sœur, *soróre*, sereur. Partout ailleurs, les traces en ont été effacées. Il serait fort aisé de restituer les formes du sujet, le procédé de la langue étant désormais bien connu; ce serait pour *dólor*, *dolóre*, doulre et douleur; pour *pavór*, *pávore*, paure et paeur, et ainsi de suite.

Les noms féminins en *us*, *utis*, et *io*, *ionis*, n'ont,

dans les textes qui nous sont parvenus, qu'une forme, et c'est celle du régime, *vertu*, *oraison*. Mais ces textes sont relativement récents, et je ne doute pas que, si nous pouvions remonter assez haut, nous trouverions la forme du sujet. Elle serait pour *virtus*, verts, et pour *orátio*, oraise.

Le *Fragment de Valenciennes*, à ce point de vue, nous donne une forme qui mérite d'être notée. On sait que *caput* a fait *chef*. Dans les textes du douzième et du treizième siècles, *chef* est le régime, et *chefs* ou plutôt *chés* est le sujet. Mais le *Fragment* a, au régime, *cheve*, qui répond à *capite*. De sorte que, tandis que, aux douzième et treizième siècles, on appliquait la règle de l'*s*, pour avoir les deux cas, au mot *chef*, seule forme du mot *caput*, dans le dixième siècle on avait pour le régime une forme distincte qui n'avait pas besoin de l'*s*. Un fait semblable m'est fourni par un patois; les patois ont gardé des archaïsmes, dont quelques-uns remontent très-haut. *Pectus* avait donné *piz*, qui valait pour les deux cas. Le patois de Genève a *pètre* ou *peitre*, qui signifie gésier, estomac, et qui répond à *pectore*, d'où l'on peut conclure qu'avant les siècles littéraires, qui n'avaient que *piz*, la langue avait les deux formes *piz* et *peitre*, faisant l'office des deux cas. Ce sont ces deux exemples, *cheve* et *peitre*, qui m'ont porté à croire que, dans la langue d'oc et celle d'oïl, le cas régime dérivait non de l'accusatif latin (car ici l'accusatif était *caput* et *pectus*, semblable au nominatif), mais du datif ou de l'ablatif, *capite*, *pectore;* mais cela importe peu.

Voilà ce que la troisième déclinaison latine avait fait

pour la langue d'oc et la langue d'oïl. La seconde déclinaison, n'ayant aucun déplacement d'accent, ne pouvait se marquer dans ces langues de la même façon. Mais une particularité suppléa ce qui y manquait d'ailleurs. Les noms qui y appartiennent ont une *s* au sujet et une autre consonne au régime. Cela suffisait; *cabállus* donna *chevals*, et *cabállum* ou *cabállo* donna *cheval;* et la distinction des deux cas se trouva clairement établie. Dans cette sorte de noms, pour le régime, la langue avait à choisir entre deux formes: une forme à terminaison masculine et une forme à terminaison féminine. C'est ainsi que, *dóminus* ayant produit *donz* ou *danz*, *dómino* produisit *dant* ou *dame*. Les textes offrent des exemples de l'un et de l'autre pour ce mot et pour d'autres. Le genre neutre ayant disparu, les noms qui y appartenaient se fondirent parmi ceux du masculin, et on peut admettre que le bas-latin a dit *brachius;* du moins, le mot correspondant est *bras* au sujet et *brach* au régime. En tout cas, on voit d'une façon indubitable qu'au moment où la langue d'oïl naissait, le latin avait conservé, dans cette déclinaison, deux cas, le sujet avec l'*s* et un régime sans *s*. Cette époque, où le latin avait encore ces deux cas, est antérieure, philologiquement, à celle où il n'avait qu'un seul cas, celui du régime; condition postérieure qui fut celle où naquirent l'italien et l'espagnol.

Là où la troisième déclinaison était parisyllabique, a solution était la même que pour la seconde : *caulis*, *caule*, chols et chol, que nous disons *chou; panis*, *pane*, pains et pain. La quatrième déclinaison et la cinquième

n'offraient non plus aucune difficulté particulière : *manus*, *manu*, mains et main; *dies*, *die*, dis et di.

Mais il n'en est pas de même de la première déclinaison. Là, point de déplacement d'accent, comme dans la plupart des mots de la troisième ; point d'*s* qui distingue du régime le sujet, comme dans la seconde. Si *bestia* donne *beste*. *beste* est également donné par l'accusatif ou l'ablatif. La langue aurait pu songer à y introduire la règle de l'*s* et à marquer une différence entre les deux cas; mais le sentiment de l'origine de cette *s* était trop présent pour qu'une pareille extension eût aucune chance de se glisser. Le fait est que les noms appartenant à la première déclinaison demeurèrent privés de la distinction dont il s'agit. Pourtant il y eut, je crois, un effort singulier pour y arriver. On trouve dans les textes *Berte* au sujet, et *Bertain* au régime, *Eve* au sujet et *Evain* au régime *Pinte*, nom de la poule dans le *Renart*, au sujet et *Pintain* au régime, *ante* au sujet et *antain* au régime. Je serais tenté d'y joindre *nonne* et *nonnain;* mais je n'ai pas d'exemples sur l'emploi de ces mots dans l'ancienne langue. Comment expliquer ces formes ? Il ne faut pas voir dans la terminaison *ain* l'équivalent d'une finale *ana; ana* donnerait nécessairement une terminaison féminine, *aine : fontana*, fontaine ; *campana*, campaigne; *sana*, saine, etc. Une terminaison masculine en *ain* correspond à *amen : æramen*, airain, *materiamen*, merrain ; ou à *anem* : *panem*, pain. Donc l'équivalent bas-latin de *Evain* serait *Evanem ;* sorte de compromis barbare entre la première déclinaison et la cinquième, entre *rosam* et *diem*. Au reste, *rem* a

donné *rien*. Telle est, de ce fait singulier de notre vieille langue, l'explication que je propose à ceux qui s'occupent des petits problèmes de grammaire.

Je range encore parmi les marques d'une haute antiquité, c'est-à-dire d'un temps où le latin n'était pas encore défait complétement, les locutions suivantes : *Tens pascor*, *geste Francor*, *la gent paienor*, *le tens ancianor*. *La geste Francor*, c'est *gesta Francorum* ; *la gent paienor*, c'est *gens paganorum* ; *le tens ancianor*, c'est *tempus antianorum*. *Francor* et *paienor* sont évidemment des génitifs latins conservés avec leur emploi dans la nouvelle langue. Pour *ancianor*, Raynouard y voit un comparatif, et il le traduit par *temps plus ancien*. Mais, d'une part, dans les exemples rapportés, il n'y a aucune signification comparative, et, d'autre part, l'analogie avec *francor* et *paienor* montre qu'il s'agit du génitif pluriel de l'adjectif bas-latin *antianus*. Reste *pascor*, qui est tout autrement difficile. D'après Raynouard, *pascor* se rapporte au verbe *pascere*, sans qu'il dise pourtant de quelle façon. Il faut savoir que *pascor*, très-usité dans la langue poétique pour signifier printemps et verdure, a quitté la locution toute faite, *tens pascor*, et est devenu un substantif soumis à la règle commune. M. Ampère y a vu un génitif pluriel de *pascha* ; pâque coïncidant en effet avec le commencement du printemps, et ayant pu, dès lors, être prise par les poëtes avec le sens de printemps. Une difficulté, c'est que *pâque* se dit en latin : *pascha*, *paschæ*, de la première, ou *pascha*, *paschatis*, de la troisième. Mais qu'on ait employé *pascha* au pluriel, c'est ce que permet de supposer le

français, où l'on dit : *les pâques ;* et que *pascha*, neutre, ait été décliné au pluriel sur la seconde, et non sur la troisième, c'est ce qui peut être admis. J'ajouterai qu'on a trouvé, bien que rarement, le mot écrit avec une *h* : *paschor*. M. Diez objecte à cette étymologie deux raisons : d'abord, que *pascor* est un substantif comme les autres, et qu'on dit aussi bien *tens de pascor* que *tens pascor*. Cela est vrai ; mais il est loisible de penser qu'un mot dont les poëtes usaient si fréquemment a fini par obéir au besoin qu'ils avaient de satisfaire à la mesure, et par ajouter une licence de plus à toutes celles qu'ils se permettaient. Ensuite il rappelle qu'en provençal, on dit : *temps de nadalor*, temps de noël. Cette locution provençale, formée sur le modèle de *tens pascor*, montre que, dans l'opinion de celui qui la mit en œuvre, *pascor* était *pâques*. M. Diez observe que *nadalor* ne répond à aucun génitif pluriel, puisque *noël*, en français, et *natal*, en provençal, proviennent de *natalis*, dont le génitif pluriel serait *natalium*. Aussi je ne veux pas voir dans *nadalor* un génitif pluriel, mais un mot formé, et mal formé, sur l'exemple de *pascor*. Ces mauvaises formations se trouvent ailleurs que dans le provençal, et j'ai rencontré, dans des textes de langue d'oïl, *contor* pour *comtes*, et autres noms que le trouvère avait affublés d'une terminaison en *or*, sans autre droit qu'une fausse assimilation avec *francor* et *paienor*. Ce qui paraît le plus probable, c'est que *pascor* représenta *pascuorum*, le temps des pâturages, et par conséquent le printemps ; l'*u* en cette situation disparaît souvent. Quoi qu'il en soit de *pascor*, je m'en tiens aux incontestables

francor, *paienor* et *ancianor*, pour établir que, quand ces locutions se sont formées, le génitif pluriel latin existait encore.

Si on se reporte à ce qui est reconnu comme déclinaison dans les langues classiques, c'est-à-dire une série de flexions toujours les mêmes pour chaque déclinaison, on voit que, dans le provençal et le vieux français, il n'y a rien de pareil. Ces deux idiomes n'ont point de paradigme suivant lequel chaque substantif se décline. Comment pourrait-on en établir un avec *chevals*, *cheval*, *hom*, *home*, *lerre*, *larron*, *abbe*, *abbé*, *cuens*, *comte*, *enfe*, *enfant*, *niez*, *neveu*, *sire*, *seigneur*, *suer*, *seror*, *donere*, *doneor*? Comment former, avec ces désinences, une ou plusieurs déclinaisons? Il faut donc ici remonter à un autre principe que celui qui détermina, dans les langues classiques, la production des cas. Bien que le latin eût perdu le sens des flexions, ces flexions en avaient eu un; elles avaient, en s'agglutinant, réglé la signification et l'emploi des mots comme sujets ou comme régimes, et imprimé dans l'esprit des hommes qui le parlaient la valeur de ces notations, si bien que nul ne pouvait les changer, et qu'elles étaient régulièrement observées. C'est dans l'agglutination de désinences significatives que gît la vertu qui créa la déclinaison latine. Mais la langue d'oc et la langue d'oïl ne possédèrent rien de pareil, sauf dans les verbes, où elles produisirent un futur et un conditionnel de leur cru; la seule trace de cette faculté que j'y remarque appartient à la langue d'oïl, et est l'existence des noms *Evain*, *Bertain*, *antain*, si tant est que j'aie rencontré juste dans l'explication que je

viens d'en essayer. La cause qui fit que le provençal et le vieux français eurent deux cas était non pas en eux, mais dans le latin. Il se trouva que, chez ce dernier idiome, un bon nombre de mots déplaçaient leur accent, suivant qu'ils étaient au sujet ou au régime ; et, comme la syllabe accentuée du latin a été le pivot autour duquel le mot roman s'est constitué, cette double forme fut empreinte dans le provençal et le vieux français. De là deux cas véritables, mais sans véritable déclinaison, puisqu'il ne serait pas possible d'en tracer un paradigme, et que, si l'on voulait décliner un mot de ces deux langues qui appartiendrait à la catégorie en question, il faudrait se régler, non sur les formes romanes, mais sur l'accent latin.

Il se trouva aussi qu'une des plus importantes déclinaisons latines, la seconde, et une notable partie de la troisième, avaient, non pas un déplacement d'accent, mais au sujet une *s* qu'au régime elles rejetaient. Cette distinction s'inscrivit fidèlement dans le provençal et le français. Mais cela était encore un accident qui dépendait du latin, et non de la langue nouvelle, ce qui se manifeste à la première vue, quand on considère, non pas le sujet, qui a toujours l'*s* d'ordonnance, mais le régime, qui a toutes les désinences possibles : *danz* et *dant*, *rois* et *roi*, *chevals* et *cheval*, *sers* et *serf*, *chols* et *chol*, etc. La présence de l'*s* ne vient pas plus créer une déclinaison proprement dite que n'avait fait la condition du déplacement d'accent. Point de finales constamment assignées à un même emploi ; rien n'y dépend de l'invention comme allant à son but d'après un système intuitif; tout s'y rattache

à une langue mère dont les types, entrant en combinaison, perdent leur uniformité grammaticale.

Maintenant, pour que l'*s* du sujet dans certains mots, et le déplacement de l'accent dans certains autres, aient agi sur le provençal et le vieux français, il faut bien que, au moment où la langue d'oc et la langue d'oïl se formaient, ces deux conditions aient encore subsisté dans le latin. L'accent ne se marque que quand il s'entend; l'*s* ne se conserve que quand le son qui lui est propre frappe l'oreille. Comment, dans les populations gallo-romaines, les gens qui parlaient la langue vulgaire auraient-ils su autrement qu'il y avait un *s* à *caballus* et point à *caballo*, et que *donator* avait l'accent sur *na*, et *donatore* l'accent sur *to?* Cela ne souffre aucun doute. Le latin, ruiné déjà, ne l'était pas autant que quand, cette distinction étant tout à fait abolie, il n'y eut plus qu'une désinence, par exemple, pour l'italien, *cavallo*, *donatore*, et, pour l'espagnol, *caballo*, *donador*.

Il s'en faut, je l'ai noté, que tous les mots latins aient passé par cette filière; et plusieurs catégories, qui pourtant déplaçaient l'accent, n'ont qu'une forme dans le provençal et le vieux français. On sait que la tendance du français moderne, par rapport au français ancien, est de laisser perdre le cas sujet, et de conserver le cas régime. Cette tendance fut celle qui présida à la formation de l'italien et de l'espagnol; ces langues n'ont gardé que le cas régime. Entre le latin et ces idiomes, une place mitoyenne est occupée par le provençal et le vieux français. Quand ils se sont formés, tout le latin n'était pas réduit au seul cas régime;

mais tout le latin n'avait pas maintenu le cas sujet, il serait inexact de dire qu'il était réduit aux deux cas; non, la ruine était plus avancée; les deux cas subsistaient pour une partie; il n'en restait plus qu'un pour une autre partie. Tel est l'état du latin que nous représentent le provençal et le vieux français. Par ce côté, on peut se figurer ainsi la dégradation du latin : la tendance à la suppression des cas, sauf celui du régime, commença par ramener tout à deux; puis, agissant toujours, elle scinda les mots, garda aux uns leur double flexion, et l'ôta aux autres; c'est dans cet intervalle que la langue d'oc et la langue d'oïl naquirent; enfin, elle en vint jusqu'à l'uniformité complète, il n'y eut plus de mot qui eût deux désinences, et c'est alors que se dégagèrent l'italien et l'espagnol.

Maintes fois on est frappé de la persistance avec laquelle la tradition latine s'est fait sentir en des temps et chez des gens où l'on aurait pensé qu'elle était éteinte depuis des siècles. Dans quelques textes, les noms féminins en *e* muet, qui proviennent de noms de la première déclinaison latine, sont écrits au sujet pluriel sans *s*, contre l'habitude orthographique de ces temps, qui donne l'*s* à ces substantifs. Cette habitude est incontestable, et telle est la règle; mais ce serait juger précipitamment que de voir une faute de copiste dans l'omission de cette *s*. Cette prétendue faute coïncide trop bien avec le pluriel latin, qui n'a point d'*s* (*bestiæ*, *rosæ*), pour qu'on ne la justifie pas. Régulièrement, dans le vieux français, ces mots n'en devaient pas avoir. Les causes de l'orthographe française étaient dans l'orthographe

latine ; c'est là ce qui a donné à cette langue nouvelle, au milieu des incertitudes et des tâtonnements pour l'écrire, un système d'orthographe dont le type est aisé à imaginer ; type duquel les gens lettrés se rapprochaient, et duquel s'écartaient grossièrement les copistes ignorants.

Quand le latin fut éteint définitivement, et que la langue vulgaire en eut pris la place, cette langue sortit de son berceau avec le caractère qui lui était propre. Ce caractère, c'est d'avoir deux cas, se distinguant ainsi du latin, qui en a plusieurs, et du français moderne, qui n'en a point. Comme le jeune animal qui, à peine venu au monde, sait instinctivement user de ses membres, de même la jeune langue, instinctivement aussi, mit en jeu ses aptitudes ; et son premier soin fut d'organiser cette fonction de deux cas qui lui était échue par héritage. C'est alors que la règle de l'*s* s'établit ; elle se formula même ; du moins nous avons, non pas en langue d'oïl (là les documents, s'ils ont existé, ont péri), mais en langue d'oc, des livres qui l'enseignent comme syntaxe. Dans le genre de déclinaison, sans exemple ailleurs, je crois, qui se fonda alors, et qui n'avait que des désinences tout à fait accidentelles, l'*s* apparut comme ce qui était plus sensible et plus fixe. D'où la tendance qu'eurent les copistes ou les grammairiens à l'ajouter là où elle était inopportune. Mais il y eut toujours des gens qui surent, par tradition, que *donere*, *lerre*, *hom*, etc., ne comportaient point cette lettre, et que ces mots y étaient soustraits par leur formation originelle. A ce point de vue, on comprend pourquoi les manuscrits

différent et pourquoi l'écriture oscille entre les deux impulsions, l'une venant de la tradition, l'autre venant de la régularité systématique. La tradition voulait conserver l'ancienne orthographe, et elle avait, de son côté, la raison grammaticale; la régularité voulait que, passant par-dessus la condition étymologique, on simplifiât les choses en munissant de l'*s* chaque substantif employé au sujet. Qu'on ne s'étonne donc pas des divergences qu'à cet égard présentent les manuscrits; on n'a qu'à suivre le français dans son passage du seizième au dix-septième siècle, et de celui-ci au nôtre, et l'on assistera à de non moins grandes luttes entre le passé qui retient et l'avenir qui transforme.

Toutes les langues novo-latines ont, sauf les fautes commises, formé leurs mots d'après l'accent latin; cela est la règle. Mais, tandis que l'italien, conservant les mots dans leur ampleur, a, par cela même, conservé l'accent de la langue mère, le français, qui contractait les mots, s'est fait un accent à lui. L'accentuation latine affectant la pénultième ou l'antépénultième, il a fait porter la sienne, en raison des contractions, sur la dernière ou l'avant-dernière. Cet avancement de la syllabe accentuée vers la fin du mot a tout transposé, de sorte qu'il n'est plus possible de faire concorder, comme on le peut en italien, dans un même mot latin et français, l'accent tonique. Cela se voit aussitôt dans les termes que la langue, alors qu'elle avait dépassé la phase de formation, a voulu emprunter au latin, soit au douzième siècle, soit au seizième, soit de notre temps. Ces termes gardent la charpente latine, et ne prennent pas la charpente française. On ne peut plus,

à cause de cette transposition de l'accent entre le français et le latin, faire d'un mot latin un mot vraiment français. Voyez la différence : *fragilis* (avec l'accent sur *fra*) a donné, dans l'époque organique, *frêle*, et, dans l'époque inorganique, *fragile*. Si nous voulions aujourd'hui, ce qui serait très-aisé, faire passer un mot latin par le moule français, nous obtiendrions un produit qui ne serait pas compris. Ainsi je ne connais pas, dans notre ancienne langue, le dérivé de *facilis;* ce serait *fêle;* mais qui comprendrait *fêle?* Il fallut donc dire *facile*, compris du moins, lors de son introduction, par ceux qui savaient le latin.

L'accentuation latine étant telle, qu'elle se déplaçait dans le même mot suivant des conditions déterminées, et deux déclinaisons latines ayant un *s* au sujet sans *s* au régime, cette double particularité s'est inscrite dans les langues cisalpines, à l'exclusion des langues hispano-italiques. On est donc en droit de conclure que les premières représentent un état du latin autre que celui qui est représenté par les secondes. Le latin, au temps des unes, avait deux cas; au temps des autres, il n'en avait plus qu'un. C'est là un fait historique qui me paraît appuyé sur de bonnes preuves et que je me suis efforcé de mettre en lumière.

5. — *De la régularité grammaticale de la langue d'oïl dans l'emploi des cas.*

La langue d'oïl étant, ainsi qu'il a été démontré, une langue à deux cas, il importe à l'objet et à la fin de ces études de considérer comment elle use de cette

faculté, moindre qu'en latin, où il y a six cas, plus grande que dans le français moderne, où il n'y en a plus. Pour ce faire, je prendrai quelques phrases d'un ancien texte; ce sera de la prose, afin d'éliminer les licences qu'on ne peut discuter et apprécier que quand la règle est connue, ainsi que dans le corps vivant on ne se rend bien compte de la maladie qu'à la condition de s'être d'abord rendu compte de la santé; le copiste saura sa langue, autrement on s'exposerait à prendre pour des formes toutes les irrégularités de l'ignorance individuelle dans la syntaxe et dans l'orthographe, l'époque sera telle que les changements imminents qui firent du vieux français le français moderne, et qui commencent à s'accuser fortement dans le quatorzième siècle, n'auront pas encore mis leur empreinte. Ces conditions, qu'il n'est pas difficile de trouver, je les ai dans un manuscrit du treizième siècle (Bibliothèque impériale, fonds français, nº 7929), qui contient un petit traité d'hygiène rédigé par un médecin nommé Alebrant. Examinons donc certaines phrases de cette prose, qui est évidemment le langage vulgaire, avec la syntaxe et l'orthographe qu'on employait quand on écrivait sans prétention, mais avec correction. Le dialecte est picard, mais cela n'a pas d'importance pour l'examen dont il s'agit, les variétés qui distinguent le dialecte picard étant bien connues (par exemple, *le* pour *la*) et laissant intactes les règles fondamentales.

Nostre *sires* li dona (à l'homme), si com a le plus « noble creature qui soit, une science k'on apiele phi« sike, par le *quele* il gardast le santé qu'il li dona « *premierement* et peust encore remouvoir les mala-

« dies. Car phisike est faite *especiaument* pur le santé « garder; et n'entendés mie que phisique soit science « pur l'*oume* faire vivre tous jours, ains est faite pur « conduire l'oume jusque le *mort naturel*. Et sachiés « que *mors natureus* si est en LXX ans par nature et plus « et mains [moins], si com il plaist nostre *signeur*. Et « si vus dirai pur coi : car tant com li *ons* met à croistre « en force, en biauté et en vigeur, si est à XXXV ans; « et dont convient tant de tans à envillier et à aler à « noient (f° 2, recto). » Le lecteur qui voudra suivre ce texte avec moi s'apercevra bien vite qu'il est correct, et verra en quoi cette correction consiste. *Nostre sires* est au sujet; mais quand l'auteur se sert de ce mot au régime, il ne manque pas de dire *nostre signeur: si com plaist nostre signeur*. On reconnaît du même coup pourquoi, ce qui est toujours un achoppement pour celui qui commence à lire de l'ancien français, la suppression des prépositions *à* ou *de* est possible dans le complément des verbes ou des substantifs. *La main nostre seigneur*, *adorons nostre seigneur*, *il plaist nostre seigneur* sont trois constructions dont la correction frappe les yeux, dès que l'on se rappelle que *seigneur* représente le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif latins. La différence entre *sire* et *seigneur* est si grande qu'à peine nous paraissent-ils, à nous, gens du dix-neuvième siècle, une double forme d'un même mot; mais, pour les gens du treizième, telle était la force traditionnelle de l'origine et de l'usage, qu'un homme qui savait sa langue, non-seulement n'hésitait pas sur l'identité de leur signification, mais encore ne commettait aucune méprise quant à la place que l'un

ou l'autre devait occuper dans le discours. Mais, sitôt que le sentiment de cette fonction commença de s'obscurcir, les prépositions intervinrent; et l'on se mit à dire, en dépit du cas : *la main de nostre Seigneur*, *plaire à nostre Seigneur*. Ce fut là l'origine, dans le français ancien, du français moderne.

Pas plus que pour *sire* et *seigneur*, le copiste ne s'est trompé pour *home* et *homs;* l'un est expressément régime, l'autre est expressément sujet : *pur l'oume faire vivre* et *tant com li ons met à croistre*. Il en est de même de *mort* et *mors;* l'un a le *t*, l'autre a l'*s;* l'un sert de complément, l'autre est au nominatif. L'adjectif *naturel*, qui y est joint dans les deux cas, offre aussi l'application d'une règle latine modifiée à la française: dans *mort naturel*, ne prenez point, malgré l'apparence due à notre usage moderne, *naturel* pour un masculin; *naturel* est un régime des deux genres, aussi bien masculin que féminin, ainsi que l'est *naturalem* ou *naturali* dans la langue dont il dérive. Le sujet est *natureus*, forme parfaitement régulière, *naturalis*, pour les deux genres, donnant *naturals*, *naturels*, prononcé, suivant les temps et suivant les dialectes, *naturaux* ou *natureux*. C'est en vertu d'une règle pareille que ce que nous disons *spécialement* est dit ici *especiaument;* la finale *ment* étant féminine, *especial* ou, ce qui est équivalent, *especiau* est en accord; tandis que dans *premierement* l'accord se manifeste de la même façon qu'aujourd'hui, *premier* venant de *primarius*, et étant par conséquent un adjectif à deux flexions, l'une pour le masculin et l'autre pour le féminin.

Nous connaissons maintenant assez bien la gram-

maire de la langue d'oïl pour faire la critique d'un texte. Celui-ci, bien que vraiment correct, peut pourtant être l'objet de deux observations. *Li sires* et *li ons* ont l'*s* du sujet; or, nous savons que, grammaticalement, cette *s* ne leur appartient pas, et que, dans ces mots, la fonction du sujet est suffisamment marquée par leur dérivation du sujet latin *senior* et *homo;* aussi beaucoup de textes s'abstiennent-ils de mettre ici l'*s;* mais nous savons aussi que l'esprit de régularité systématique entraîna maint copiste et, dirai-je, maint grammairien à doter de l'*s* tout sujet, quelle que fût l'origine du mot et son mode de formation. Cette orthographe est donc non une faute, mais un système qui, perdant de vue ou laissant de côté l'étymologie, rend général un certain signe partiel du sujet. On n'en doit pas dire autant de *phisike par le quele*, et une excuse manque; *quele* devrait être *quel;* car *qualis* appartient à ces adjectifs qui n'ont qu'une terminaison pour les deux genres. Ceci est une vraie faute; et on y reconnaît une de ces transgressions qui acheminaient l'ancien français vers le français moderne.

« Se c'est cose que sans l'*air* ne puet on vivre, si vous « aprenderons à connoistre li quels *airs* est boins et li « quels est malvais, pur eslire ce k'est boin pur santé « garder.» (F° 3 recto.) Dans *air*, ce n'est point la latinité qui a fourni l'*s* du sujet; l'*s* provient uniquement de la règle qui s'était introduite et généralisée. Si l'on avait consulté seulement l'étymologie, *air* aurait été le même au sujet et au régime; mais la langue, étant, de naissance, une langue à deux cas, en était venue à combler les lacunes qui étaient résultées du mode de

formation; et l'extension systématique de l'*s* est la preuve que le vieux français eut véritablement le sentiment de sa syntaxe. Les grammairiens anonymes qui en régularisèrent la forme et l'orthographe y conçurent très-nettement l'existence et l'emploi des deux cas. Aussi ne manquèrent-ils pas d'y assujettir les infinitifs pris substantivement. « Et doit estre plus lonc li « *dormirs* de celui qui prent assés de viande que de celui « qui en prent pau [peu]; et cis *dormirs* doit estre de « nuit ne mie de jor... Et soit li cavés (chevet) du lit « haus et bien couvers de dras; car ce aide mout avoec « le *dormir* à cuire le (la) viande. » (F° 7, verso.) C'est la syntaxe nouvelle du français et non la syntaxe latine qui détermine l'orthographe : *dormir* au sujet prend l'*s* qu'il n'a pas au régime. Ici est intervenu ce que j'ai nommé les aptitudes de la nouvelle langue; il lui fallait, par sa nature, par sa manière de sentir le rapport des mots, avoir dans tout substantif deux emplois distincts l'un de l'autre. Chez nous, l'esprit n'a aucun besoin d'une différence quelconque entre *dormir* sujet et *dormir* régime; mais, chez nos ancêtres, il éprouvait, si la différence n'était pas notée, cette impression pénible que cause le solécisme.

A côté de l'extension de l'*s* à des mots qui, étymologiquement, ne la comportaient pas, se trouve l'extension d'une autre finale qui, par sa forme nette, se prêtait sans peine aux combinaisons analogues. Je veux parler de *ere* et *eor*, répondant aux terminaisons latines *ator* et *atore*. *Amator* donnait alors non pas *amateur*, qui est un mot moderne, mais *amere* au sujet et *ameor* au complément. « Cil ki a les iex [yeux] gros et

« grans et tremblans, dit notre manuscrit, si est lens « et de grande vie et *ameres* de femmes. » (F° 69.) Il fut naturel de composer sur ce modèle des mots purement français et n'ayant point une origine latine. « Cil ki a les « iex enfossés et petis doit estre malicieux et *enginieres*; « ki les a fors et gros si est sos et grans *parleres*. » *Enginieres* [trompeur] et *parleres* [parleur] sont de création française, et ne proviennent pas du latin; mais la langue, quand elle les créa, était sous le régime syntactique des deux cas; c'était sa constitution; et elle imprimait ce caractère aux produits nouveaux qu'elle enfantait. J'insiste sur ces particularités, parce qu'elles font bien sentir la nature de la nouvelle langue. En regard de ce que nous disons *parleur*, elle avait *parlere* et *parleor*, ne se méprenant pas sur la nécessité grammaticale qui lui imposait ces deux formes, et ne se méprenant pas davantage sur le rôle qu'elle devait assigner à l'une et à l'autre; ou du moins, quand elle commença de se méprendre, c'est qu'il survenait dans l'esprit des hommes et, partant, dans le régime syntactique, un nouveau pas vers l'abolition des cas et vers la simplification de ce genre de relations.

« Si com dist Aristoteles, on doit bien savoir que « *fins* est li *miudre* cose en totes oevres, car por le [la] *fin* « fait on quank' on fait. » (F° 1, verso.) « En esté et en « sietembre doit on prendre *milleur* quantité des « viandes legeres. » (F° 5.) *Fins* au sujet, et *fin* au régime. *Miudre* au sujet, et *milleur* au régime. J'appelle surtout l'attention sur les formes très-dissemblables, telles que *miudre* et *milleur*. Certes bien peu parmi ceux qui écrivaient devaient savoir que *miudre* déri-

vait de *melior*, et surtout comment il en dérivait, tandis que la dérivation de *milleur* se présentait à celui qui avait une teinture du latin. Et aujourd'hui même, pour reconnaître l'étymologie de *miudre* et pour l'établir, il faut des notions précises sur la fonction de l'accent et sur la permutation des lettres; il faut comprendre que *miudre* ne peut venir de *meliorem*, ni *milleur* de *melior;* il faut remarquer que, dans *melior*, l'accent étant sur *me*, le mot roman a été nécessairement *melre*, d'où, par l'habitude de la langue d'assourdir l'*l*, *meure;* d'où, par l'influence de l'*i*, *mieure;* d'où, par l'attraction de l'*r* pour le *d*, *mieudre* ou *miudre*. Quel homme, à l'époque où l'on distinguait si bien *miudre* de *milleur*, était capable de cette analyse? Mais la tradition, qui remontait directement et sans interruption à *melior* comme sujet et à *meliore* comme régime, guidait celui qui parlait et écrivait. Ces deux formes sont deux fils déliés, mais fidèles, qui nous mènent au latin en décadence, et qui nous font toucher du doigt ce qu'il en restait. *Melior* et *meliore* subsistaient encore avec la distinction qui y était attachée; la langue d'oïl est contemporaine, non pas de l'un ou de l'autre, mais de tous les deux considérés comme cas d'un même mot. Elle les reçut, les garda, les comprit, les employa. Et si l'on demandait pourquoi l'italien n'a que *migliore*, et l'espagnol que *mejor*, il faudrait répondre qu'eux sont contemporains de *meliore*, et qu'alors *melior* avait disparu.

Meilleur amène *mieux*, dont l'orthographe ancienne est *miex* ou *mielz*, exactement formé, comme on le voit, de *melius*, comme l'autre est formé de *melior*. En

provençal, cet adverbe est *mels*, *meils*, *miels* (ancien catalan, *mills*). Dans le français comme dans le provençal, l'*s* de *melius* est conservée. Mais si l'on passe à l'italien, on trouve *meglio* sans l'*s* de l'original. Ce fait isolé aurait peu de signification ; mais, rapproché de ceux, si nombreux, où l'*s* de la deuxième et de la troisième déclinaisons latines s'est conservée dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, et perdue dans l'italien, on y reconnaît une condition générale qui est que, lors de la formation respective de ces idiomes, le latin avait encore ou n'avait plus l'*s* finale. *Mieux* et *meglio*, par eux-mêmes, ne prouveraient rien ; car l'italien aurait pu ici vouloir, par une simple préférence d'oreille, une terminaison non armée de la sifflante du mot latin ; mais il ne s'agit plus d'une préférence d'oreille quand on voit la langue d'oc et la langue d'oïl ne pas se méprendre, dans les noms, sur la signification grammaticale de cette sifflante, et avoir deux cas caractérisés où l'italien n'en a qu'un ou, si l'on veut, n'en a plus. Ces remarques nous permettent de discuter un autre adverbe dont la forme n'est pas sans difficulté : il s'agit de *volontiers*, autrefois *volentiers*. L'*s*, que nous mettons encore aujourd'hui, n'est pas un moderne caprice d'orthographe ; elle est d'origine et se trouve dans les plus anciens textes. Le provençal n'est pas ici aussi constant que la langue d'oïl ; il a tantôt *voluntiers*, et tantôt aussi *volontier* sans l'*s*. Mais l'italien n'a point d'autre forme que *volentieri*. Si l'on compare le français et l'italien, on voit qu'un pluriel seul peut satisfaire à la double exigence du français pour l'*s*, de l'italien pour l'*i* ; que le latin *vo-*

luntarii donnerait, il est vrai, *volentieri* en italien, mais donnerait en français *volentier* sans *s*; et que, de cette façon, nous sommes conduits à mettre derrière ces deux formes, et comme leur commune origine, le latin *voluntariis*. Maintenant comment expliquer cet ablatif pluriel? On sous-entendra la préposition *de* (d'ailleurs quelquefois exprimée, par exemple dans l'italien *di leggieri*, où *leggieri* joue le même rôle que *volentieri*), et on attribuera à *voluntariis* un sens substantif; le choix du pluriel était nécessaire du moment qu'on voulait faire un adverbe; autrement *volentier* sans *s* ou *volentiere* se serait confondu avec l'adjectif. C'est pour une raison semblable que nous écrivons avec une *s* l'adverbe *certes*.

« Quant li *solaus* se lieve qui escaufe legierement..... « au lever ou au coucier del *solel*. » (f° 3, verso) Le mot *soleil* ne vient pas de *sol*, *solis*, ou, pour mieux dire, n'en vient qu'indirectement et par l'intermédiaire d'un diminutif, *soliculus*, qui, ayant l'accent sur l'*i*, a produit régulièrement notre substantif dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Ici, dans les deux exemples rapportés, il est décliné ainsi qu'il doit l'être : *li solaus*, *le solel*. Si l'auteur avait mis : *Quand le solel se lieve*, et *au lever del solaus*, il aurait parlé incongruement, et la faute aurait paru aussi grande que si on avait, en latin, mis *solis* pour *sol*, et *sol* pour *solis*. Mais on n'a rien à craindre de pareil d'un auteur qui écrit en prose, et d'un copiste qui sait sa langue. Pourtant, quelque correcte que soit la déclinaison, il est aisé d'y noter l'influence qui allait défaire l'ancien français, comme elle avait défait le latin,

c'est-à-dire l'introduction de la préposition à côté du cas, et bientôt sa substitution complète, qui rendra définitivement le cas inutile. L'auteur a évidemment commis un pléonasme; il n'avait pas besoin de dire *au coucier del solel*, marquant le rapport des deux substantifs, non-seulement par le cas, mais aussi par la préposition *de*· il lui suffisait de mettre *au coucier le solel*, le cas étant justement destiné à exprimer ce qu'exprimerait la préposition. Un terme semblable à *soleil* est le substantif *travail*, dont nous empruntons des exemples à notre manuscrit : « Por ce que li *tra-* « *vail* sont assés de maintes manieres, les quels il con- « vient à l'oume faire par besoing..... de ces *travals* « n'entendons nous mie à dire..... mais nous vous di- « rons du *traval* qui est propres à le santé garder..... « car trop miex valt li *travals.* » (fº 8) Nous avons ici *travail* dans quatre emplois différents : *travals* au sujet singulier et au régime pluriel; *travail* au régime singulier et au sujet pluriel. Quelque difficiles à observer que ces distinctions paraissent au premier abord, elles n'ont rien qui gêne l'auteur, et à chaque fois il trace la forme que la grammaire de la langue lui impose. On voit que ce n'est pas un caprice qui a donné au français moderne son pluriel *travaux;* le français moderne n'a point créé cette forme, il l'a trouvée dans un système où elle avait une signification déterminée; elle est, pour lui, un débris du passé, un archaïsme recueilli; le caprice ne commence que dans ce hasard qui a fait que, conservée en une certaine catégorie de mots, elle s'est perdue dans une catégorie toute analogue. Mais on sait que, quand la ruine commence

dans un système de langue et de grammaire, une certaine affection pour le passé en sauve des lambeaux qu'il est impossible de raccorder avec le reste, marqué d'un sceau de renouvellement.

Comme les tendances qui sont destructives de l'ancienne syntaxe se manifestent, dans beaucoup de manuscrits, en raison soit de l'ignorance des copistes, soit de l'âge des copies, on a prétendu que l'*s* du sujet ou la finale du régime n'avaient rien de systématique et de significatif, et étaient tellement mélangées que la critique devait renoncer à y voir une règle de quelque consistance. Avant de répondre, citons encore des exemples. « Si on tresaloit [omettait] le bissexte (jour bissextile), « après mult d'ans *noeus* escarroit (échoirait) entor le (la) « feste S[t] Jehan, et le feste S[t] Jehan entor le (la) *noel.* » (Comput, f° 7, même manuscrit) Dans cette phrase, le sujet est sujet, et le régime est régime; la grammaire n'a rien à y reprocher : *noeus*, *noel*. Il en est de même de ces deux-ci : « Galiens ne loe mie le *bouc* à manger, « por ce qu'il engenre mauvais sanc..... et se li *bous* « est de grant aage..... (Alebrant, f° 46) Si devés sa- « voir que li *cos*, quant il commenche à canter, vaut « miex que li femiele..... Qui prent un *cok* bien « viel..... » (f° 47) *Bous* et *bouc*, *cos* et *cok* sont déclinés suivant la règle de la déclinaison de la langue d'oïl; et remarquons que ces deux mots, qui ne viennent pas du latin, et dont l'un est d'origine germanique, et l'autre d'origine celtique sans doute, ont été traités comme ceux qui avaient l'*s* par droit de nais sance, et assimilés par la force de la syntaxe commune. Mais, dira-t-on, vous choisissez vos exemples

parmi ceux qui satisfont à la condition, et vous laissez de côté tous ceux qui y échappent. Il y en a, je le sais; ils sont en grand nombre, je le sais encore; mais je maintiens qu'aucun compte n'en doit être tenu, sinon pour signaler les tendances de la langue vers son état plus moderne, et pour noter les étapes de ce qu'on nommera décadence à un certain point de vue, progrès à un certain autre. Ici, comme toujours, la règle emporte l'exception, qui ne peut prévaloir contre elle; en effet, l'exception, par cela seul qu'elle est variable et sans raison systématique, doit être attribuée à des accidents qui laissent intact le fond des choses; au lieu que la règle, par cela seul qu'elle est constante et s'appuie sur une raison systématique, a sa justification en elle-même. On peut expliquer de toutes sortes de façons pourquoi, dans certaines copies, la règle de l'*s* ou, plus généralement, la règle du sujet et du régime, est violée; mais on ne peut expliquer que d'une seule façon pourquoi deux formes, deux cas, deux emplois se correspondent exactement dans les bons textes. Les combinaisons grammaticales sont comme les combinaisons numériques, et ont même vertu pour témoigner de leur origine : quand un géomètre rencontre, dans quelque vieux monument, des quantités qui sont régulièrement fonctions les unes des autres, il n'hésite pas, en dépit des erreurs qui peuvent les défigurer, à les considérer comme le produit de quelque conception mathématique. De même le grammairien, quand, dans une langue novo-latine, il rencontre deux cas nettement caractérisés, fussent-ils ensuite troublés par toutes les exceptions et les erreurs qu'on voudra,

est contraint, par la nature même de ses études, d'attribuer à ce fait une valeur historique et une tradition qui n'y laissent rien de contingent.

J'ai expliqué plus haut pourquoi nous disons présentement *travail* et *travaux*. Une explication analogue se présente pour l'*s* qui caractérise notre pluriel. Quand on considère le français moderne en soi, et sans se reporter à ses origines, il est impossible de comprendre pourquoi il a choisi cette lettre à l'effet de marquer la pluralité dans les noms. C'est, ce semble, quelque chose d'arbitraire; toute autre lettre aurait aussi bien convenu à un pareil office; et l'on serait tenté de voir dans ce choix une convention des grammairiens qui s'entendirent pour établir ainsi une distinction entre le singulier et le pluriel; distinction destinée aux yeux, et nulle pour l'oreille, puisque, dans la plupart des cas, cette *s* ne sonne pas. Pourtant il n'en est rien; et elle a sa raison d'être; elle aurait pu s'effacer et disparaître, ce qui est arrivé de fait dans certains patois, le bourguignon, par exemple, où le pluriel ne se sépare du singulier par aucun signe orthographique. Mais, malgré cette suppression, l'*s* existerait virtuellement au pluriel, c'est-à-dire qu'elle aurait dû y être, et qu'elle n'y manquerait que par une de ces simplifications qui biffent çà et là les archaïsmes. En effet, pour en rendre raison et la justifier, il faut sortir du français moderne et entrer dans le français ancien. Là, on trouve qu'au pluriel le cas régime a une *s*. Mais pourquoi ce cas régime est-il ainsi noté? C'est que le latin prend une *s* à quelques-uns des cas qui, chez lui, au pluriel, indi-

quent le complément. Je m'arrête au latin, bien qu'on ait essayé, à l'aide du sanscrit, d'analyser, dans leur forme et leur signification, les finales des déclinaisons. Le vieux français avait au pluriel deux terminaisons, l'une sans *s*, c'était le sujet, l'autre avec *s*, c'était le régime. Le français moderne, mis, par l'abandon qu'il aisait des deux cas, dans la nécessité d'opter, se décida pour la forme du régime en cette circonstance comme dans la plupart des autres.

Les faits que j'ai rapportés sont tous connus, et se trouvent dans les auteurs qui, depuis Raynouard, ont écrit sur la langue d'oïl. Mais, en les groupant, j'ai montré que les noms qui avaient les deux cas non marqués par l'*s*, et ceux qui les avaient marqués par l'*s*, dépendaient d'une seule et même condition, c'est-à-dire d'un certain état du latin dont la langue d'oïl et la langue d'oc nous reproduisaient l'empreinte. Puis, prenant des phrases dans les bons textes, et faisant ce qu'au collége on appelle des parties, je ne me suis pas contenté de signaler le rôle que ces formes y remplissent, car tout le monde l'a constaté semblablement et me l'accordera dans des phrases pareilles, pourvu que j'accorde que les phrases qui y dérogent valent autant et annulent toute théorie grammaticale; mais, fort de la base latine que m'offraient les noms à deux cas dans les deux catégories, avec ou sans *s*, j'ai repoussé dans la classe des fautes et des exceptions tout ce qui n'était pas conforme à la syntaxe, et attribué à la règle l'empire qui lui appartient. Après avoir cherché les bons textes et reconnu que ceux-là offrent, tout compte fait, infiniment plus d'observations de la règle

que de manquements contre elle, j'ai donné à cette détermination empirique un appui rationnel et définitif en la rattachant au latin; car, du moment où le latin est auteur des deux cas, il l'est nécessairement aussi de leur emploi. Cet emploi est impliqué par l'existence des deux cas; et, quand on prend les textes et qu'on voit en effet, dans la plupart du temps, la règle être observée, il est impossible, entre la théorie qui s'impose à la raison et le fait qui s'impose à l'observation, de refuser son assentiment; cet usage pénétra tellement la langue, qu'elle tendit, quand la cause des nominatifs sans *s* s'oublia, à généraliser l'*s* et à l'étendre à tous les nominatifs. En définitive, la conclusion que j'ai tirée et que j'ai fait ressortir, est que la langue d'oc et la langue d'oïl sont des langues à deux cas, intermédiaires entre le latin et les idiomes qui n'ont plus de cas.

Une langue à deux cas est une nouveauté dans l'histoire des idiomes classiques et de leurs dérivés. En y réfléchissant, on pouvait être surpris que le saut fût si brusque du latin aux langues novo-latines; que tous les cas de l'un eussent péri sans laisser de trace dans les autres, et qu'on ne trouvât aucun temps d'arrêt dans cette dissolution, aucune étape qui en marquât le degré successif. Aux yeux de la théorie, il avait dû exister, il existait virtuellement quelque transition qui concilierait les termes extrêmes. Ce qui n'était conçu que virtuellement est réalisé en fait dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Elles sont le temps d'arrêt dans la dissolution, l'étape qui en marque le degré, la transition dont nous avons besoin. L'état dont elles

sont un témoignage irrécusable a eu lieu aussi, on peut l'affirmer, pour l'italien et pour l'espagnol; mais il y a été transitoire, ou, pour mieux dire, il a passé avant que ces idiomes eussent rien à composer et à écrire. Quand cette vertu leur vint, une autre phase avait commencé pour eux, et c'est dans celle-là seule que nous les connaissons; au lieu que la langue d'oc et la langue d'oïl portaient encore cette empreinte de demi-latinité au moment où la poésie des troubadours et des trouvères leur assura une existence glorieuse parmi les esprits contemporains, et une place non petite dans la culture du moyen âge et dans l'histoire critique des formes du langage. Si l'on donne au latin en face du français, de l'italien ou de l'espagnol, le nom de langue savante à cause de la complication de ses cas, n'est-ce pas une singulière aberration d'avoir donné le nom de patois grossier à un idiome qui se plaçait dans un terme moyen, non aussi compliqué que le latin, non aussi simple que les langues modernes? Rien n'est plus décisif que cette double comparaison, l'une en arrière avec le latin, l'autre en avant avec le français, pour montrer le caractère véritablement grammatical et, dans une certaine mesure, véritablement savant de la langue d'oïl. Arrière donc tous les préjugés qui ont si longtemps obscurci des origines enfoncées dans le haut moyen âge. Le vrai point de vue est, après avoir fait la part de l'immixtion germanique et de la rénovation des choses, de donner aux langues d'oïl et d'oc plus d'affinité avec le latin, et, par conséquent, plus de grammaire et de syntaxe dites classiques que n'en ont les langues décidément modernes.

Il ne faut pas croire que le français (je le distingue ici de la langue d'oïl) soit moderne au même titre et de la même façon que l'italien ou l'espagnol. L'italien et l'espagnol, en regard de leur état ancien, ne sont que dans un rapport de modification ; rien d'essentiel n'a été changé : une même syntaxe y domine; des mots, des locutions, des formes sont tombées en désuétude, d'autres sont venues en place, mais le caractère fondamental reste le même; l'ancien et le nouvel italien ou espagnol sont toujours des langues dépourvues de cas. Il n'en est pas de même du français et de la langue d'oïl ; là est intervenu un changement très-grave, un changement de l'ordre de celui qui transforma le latin en roman; des cas se sont perdus : la langue d'oïl avait deux cas, le français n'en a plus ; dès lors nécessairement une autre syntaxe a pris la place de l'ancienne. La forme grammaticale des idées ne s'est plus présentée à nous comme elle se présentait à nos aïeux, et le français est devenu une langue moderne tout à fait comparable à l'espagnol et à l'italien. Et de fait, c'est la plus moderne des langues romanes ; car, tandis que l'italien et l'espagnol remontent, en tant que écrites, au douzième et au treizième siècle, lui ne remonte guère qu'au quinzième, le quatorzième étant un espace pendant lequel la langue d'oïl se perd.

Avoir ainsi constaté le fait d'une langue à deux cas, en avoir reconnu rationnellement la nécessité et empiriquement la réalité, n'est point une proposition qui demeure isolée et sans conséquence historique. Quand on considère dans son ensemble l'élaboration qui, partant du latin, aboutit aux langues modernes ses filles,

il est bien clair que celles qui ont deux cas sont plus anciennes que celles qui n'en ont point. Il suffit maintenant d'énoncer la chose pour qu'elle soit palpable et que personne ne soit tenté de la contredire; de sorte que cette assertion qui, au premier abord, semblait une hypothèse gratuite ou une témérité de la critique, à savoir que la langue d'oc et la langue d'oïl ont une antériorité sur l'espagnol et l'italien, est devenue un dire évident de soi. Mais, pour arriver là, il a fallu, usant de ce qui était établi, à savoir, deux cas distincts dans la déclinaison et un emploi parallèle dans la syntaxe, faire le système et tirer la conséquence. Le rapport de l'état grammatical de la langue d'oc et de la langue d'oïl avec l'état grammatical du latin est la clef de tout. Si ce rapport n'était pas mis à l'abri de la contestation (et il l'est par la syllabe accentuée pivot du mot roman, et par l'*s* des principales déclinaisons), ceux qui n'aiment pas que les choses historiques se systématisent pourraient objecter ou que la règle a été faite par les lettrés et n'est pas d'origine, ou qu'au milieu des variations des textes la règle n'a pas plus de valeur que l'exception, toutes deux étant contingentes et postérieures; mais avoir racine dans le latin ôte à la fois la contingence et la postériorité. Le latin est un grand fleuve qui se retire; par une condition dont l'existence rationnelle est indubitable, mais dont les traces pouvaient être effacées, les langues romanes présentent la syntaxe latine à des degrés divers, à des hauteurs diverses. L'italien et l'espagnol sont à l'étiage; la langue d'oc et la langue d'oïl marquent un point intermédiaire. L'étiage de la syntaxe,

comme du fleuve, ne vient qu'après les décroissements antérieurs.

L'érudition, s'appuyant non sur la conjecture, mais sur les monuments, a, depuis longues années, trouvé, sans le chercher et contre son propre préjugé, que le développement poétique vint dans le provençal et le français avant de venir dans l'italien et dans l'espagnol. Ceci est connexe avec le fait de l'antériorité des deux premiers sur les deux seconds. Si la langue de ceux-ci n'était pas finie quand l'était la langue de ceux-là, comment serait-il advenu que le développement ne fût pas comme il a été réellement, et que ceux pour qui rien n'était à point encore précédassent ceux pour qui tout déjà était à point? Tant que, dans le domaine hispano-italique, la syntaxe latine est allée se détériorant, l'esprit, n'ayant pas de soutien, n'a pu prendre son essor. Semblablement, dans le domaine franco-provençal, tant que la syntaxe latine subit sa dégradation, la composition littéraire ne commença pas; le temps antérieur au dixième siècle, temps où, entre latin et roman, l'un se défaisait et l'autre se faisait, est un vide; le vide se prolongea davantage pour les langues hispano-italiques par cette même raison, à savoir, que le mouvement de décomposition latine se continue pour elles, et que le sol grammatical n'est encore qu'un sol sans consistance. Mais pourquoi n'eurent-elles pas, elles aussi, cet arrêt qu'ont rencontré la langue d'oc et la langue d'oïl? Pourquoi cette phase qu'elles ont traversée immanquablement n'a-t-elle point pris chez elles une stabilité, provisoire sans doute, mais suffisante? C'est à l'histoire de répondre à cette question,

et l'histoire dit : Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident après l'absorption définitive des barbares, mais en Gaule ; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ses mœurs, à ses goûts, à ses aspirations.

Pour venir à ces conclusions, je suis parti de deux textes du dixième siècle, textes peu littéraires sans doute, mais fort curieux. Dans leur simplicité primitive ils portent la marque manifeste de toute la syntaxe franco-provençale. Les siècles suivants, qui produiront une vaste littérature et qui captiveront l'Europe, n'auront pas d'autre grammaire. Ces textes sont un jalon et, dans le désert du dixième siècle, ils indiquent le chemin par où la latinité, se décomposant, aboutit provisoirement aux langues à deux cas.

X

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-LATIN

SOMMAIRE. (*Journal des Débats*, 23 novembre 1859). — Ce dictionnaire est l'œuvre de M. L. Quicherat, l'homme qui aujourd'hui, en France, a de la latinité, la connaissance la plus étendue et la plus sûre. Les rapports de filiation entre le latin et le français, font qu'un dictionnaire de l'un intéresse toujours l'autre.

Un dictionnaire français-latin a deux utilités : d'abord compléter l'enseignement en fournissant à l'élève l'instrument de ces utiles exercices qu'on nomme des thèmes; ensuite, offrir un indispensable répertoire de mots et de locutions à ceux qui, sachant le latin, veulent l'écrire. L'enseignement de cette vieille langue est la base de notre éducation littéraire ; je ne veux pas le discuter ici, j'aime mieux considérer les conditions historiques qui l'imposèrent. Je dis *historiques*, car il ne faut pas croire qu'à toute époque un pareil recours à une langue morte soit nécessaire pour former l'esprit des générations qui s'élèvent. Les Grecs n'ont jamais rien eu de pareil. Ces enfants privilégiés de la race aryenne, tandis que leurs frères de l'Inde, de la Perse, de la Celtique ou de la Germanie ne parvenaient qu'à des œuvres sans développement ou demeuraient

et l'histoire dit : Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident. après l'absorption définitive des barbares, mais en Gaule; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ses mœurs, à ses goûts, à ses aspirations.

Pour venir à ces conclusions, je suis parti de deux textes du dixième siècle, textes peu littéraires sans doute, mais fort curieux. Dans leur simplicité primitive ils portent la marque manifeste de toute la syntaxe franco-provençale. Les siècles suivants, qui produiront une vaste littérature et qui captiveront l'Europe, n'auront pas d'autre grammaire. Ces textes sont un jalon et, dans le désert du dixième siècle, ils indiquent le chemin par où la latinité, se décomposant, aboutit provisoirement aux langues à deux cas.

X

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-LATIN

SOMMAIRE. (*Journal des Débats*, 23 novembre 1859). — Ce dictionnaire est l'œuvre de M. L. Quicherat, l'homme qui aujourd'hui, en France, a de la latinité, la connaissance la plus étendue et la plus sûre. Les rapports de filiation entre le latin et le français, font qu'un dictionnaire de l'un intéresse toujours l'autre.

Un dictionnaire français-latin a deux utilités : d'abord compléter l'enseignement en fournissant à l'élève l'instrument de ces utiles exercices qu'on nomme des thèmes; ensuite, offrir un indispensable répertoire de mots et de locutions à ceux qui, sachant le latin, veulent l'écrire. L'enseignement de cette vieille langue est la base de notre éducation littéraire; je ne veux pas le discuter ici, j'aime mieux considérer les conditions historiques qui l'imposèrent. Je dis *historiques*, car il ne faut pas croire qu'à toute époque un pareil recours à une langue morte soit nécessaire pour former l'esprit des générations qui s'élèvent. Les Grecs n'ont jamais rien eu de pareil. Ces enfants privilégiés de la race aryenne, tandis que leurs frères de l'Inde, de la Perse, de la Celtique ou de la Germanie ne parvenaient qu'à des œuvres sans développement ou demeuraient

incultes, furent les premiers qui ouvrirent l'infini du beau dans les lettres et les arts, du vrai dans les sciences. Comme la Vénus mythologique, produit mystérieux de la mer sans bornes, le génie hellénique reçut toute la civilisation préparatoire de l'antique et mystérieux Orient, et la transforma. N'ayant dès lors d'autre passé que son propre passé, il se servit de modèle et d'ancêtre à lui-même ; et le maître d'école qui n'avait pas un Homère dans sa classe recevait un soufflet d'Alcibiade. Mais déjà les Romains, plus tard venus et plus vieux dans l'histoire, sentirent la nécessité, quand ils voulurent compléter leur éducation, d'apprendre la langue grecque, de l'écrire et de se familiariser avec ses auteurs. La même nécessité ne fit que se déplacer et changer d'objet, quand, au moyen âge, à la Renaissance et dans nos temps, le latin devint pour les modernes ce que le grec avait été pour les Latins. Un besoin de tradition et d'exemple porta toutes les nations chrétiennes à chercher l'aliment des jeunes esprits dans cette langue que la mort avait faite immortelle, dans cette source qui désormais descendait toujours vive et intarissable. Il en résulta un bien indirect, mais très-grand, c'est que les hommes de ces nations, malgré tant de divergences et de dissidences, eurent entre eux un fonds commun qui permit plus de rapprochements qu'il n'y en aurait eu sans cette heureuse uniformité de l'enseignement. Quelles que soient les réformes réservées dans l'avenir à l'éducation, je pense qu'elle doit conserver à la tradition une juste part si elle veut pleinement remplir son office.

Donc on apprend le latin dans toute l'Europe et

même dans ces appendices de l'Europe, colonies hier, États indépendants aujourd'hui, qui s'étendent sur l'Amérique. C'est l'héritage de Rome qui, laissant sa langue à l'Église, à la philosophie, au droit, à la science, envahit, par l'intermédiaire des peuples romans, les populations germaniques et slaves invaincues à ses armes et vaincues par sa civilisation posthume. Écrire en latin ne fut jamais interrompu. On a des textes du septième ou du huitième siècle, pleins de solécismes et de barbarismes, mais qui appartiennent sans conteste à la latinité, à la basse latinité sans doute, et dans laquelle on sent que fermentent les langues modernes prêtes à se dégager. Quand en effet cette fermentation s'est accomplie et que le dégagement a suivi, la latinité barbare, qui était le parler populaire et vivant, tombe pour ne plus reparaître; les idiomes modernes entrent dans le monde, et le latin devient définitivement langue morte. Le moyen âge s'en servit pour toutes les hautes parties du savoir; mais il avait encore avec la latinité des connexions trop étroites pour qu'il ne se sentît pas sur elle une sorte de droit de possession ; aussi la façonna-t-il jusqu'à un certain point pour l'accommoder à son usage, et il y imprima de sa propre autorité un caractère demi-moderne, tel que lui-même l'a en toute chose. La Renaissance, aussi dédaigneuse du moyen âge qu'éprise de l'antiquité, ne put souffrir cette bâtardise infligée au bel idiome qu'elle se glorifiait de puiser directement aux textes mêmes, aux grands écrivains et à cette source

Che spande di parlar si largo fiume.

C'est le vers magnifique que Dante dit de Virgile, et que je dis de la littérature entière du Latium. Les savants du seizième siècle oublièrent presque leur propre langue pour ne plus savoir que le latin, et aujourd'hui encore on s'émerveille devant leur aisance, leur souplesse, leur élégance, leur pureté.

Ce fut l'âge d'or de cette littérature dont M. de Sacy, dans ses causeries, a fait un tableau qui mérite d'être cité. Après avoir dit qu'il aime mieux lire le latin de Cicéron, il ajoute : « Ce n'est pas que je mé-« prise le latin moderne. Au contraire, je regrette qu'il « soit tombé dans un si grand discrédit. C'était une « branche de littérature tout entière dans laquelle il « existe certainement de très-bons et très-utiles ouvra-« ges, et qui est perdue pour le public. Il suffit de « citer la grande histoire de l'illustre de Thou. La « moderne littérature latine était riche en poésies de « tout genre, poésies épigrammatiques, poésies sa-« crées, poésies profanes, immense débouché pour les « gens de lettres auxquels il restait la ressource d'avoir « de l'esprit et de l'imagination en latin quand le fran-« çais ne leur réussissait pas. Plus d'un grave profes-« seur de l'Université qui n'aurait été que lourd et « pédantesque dans sa propre langue, arrivait à imi-« ter assez adroitement la période cicéronienne ou « le tour de Virgile, pour se croire quelque peu de la « cour d'Auguste. Le public applaudissait. Grâce au « larcin d'un domestique ou à l'indiscrétion d'un ami, « les Elzeviers se procuraient furtivement vos poésies « et les imprimaient avec luxe. Les Graevius, les Vos-« sius vous adressaient du fond de la Hollande leurs

« doctes compliments. Une pension du roi ou une
« bonne abbaye finissait par payer l'auteur de sa peine.
« En un mot, c'étaient deux littératures au lieu d'une.
« Le grand mal ! »

Pourtant les gens n'ont pas manqué qui ont prétendu qu'il était impossible aux modernes d'écrire en un latin qui ne fît pas éclater de rire les vrais Latins, s'ils revenaient au monde ; et il y a dans les œuvres de Boileau un dialogue amusant où Horace est introduit faisant des vers français et disant *amassant de l'arène*, au lieu d'*amassant du sable; la cité de Paris*, au lieu de *la ville de Paris; le pont nouveau*, au lieu de *le pont neuf; savoir quelque chose sur l'extrémité du doigt*, au lieu de *sur le bout du doigt*. Ces fautes contre l'usage français, il prétend que nous les commettons, à tout bout de champ et sans nous en apercevoir, contre l'usage latin. Quoi qu'en dise Boileau, je pense qu'une longue et sagace familiarité avec les auteurs anciens met à l'abri de ces bévues. S'il est certain que nous goûtons en connaisseurs les belles pages de la latinité ; s'il est certain que nous sentons vibrer notre âme à l'unisson de ces phrases si châtiées et si éloquentes, et que, à entendre des vers de Silius Italicus, après les vers de Virgile, il nous semble passer du merveilleux langage et de la divine poésie au thème médiocre d'un laborieux faiseur de vers, pourquoi ne serait-il pas certain aussi que nous avons quelque droit à composer sans barbarie dans cette langue dont le charme nous touche et nous pénètre? Se pourrait-il qu'après avoir lu ce vers du poëte :

Sunt lacrimæ rerum et mentem mortalia tangunt,

et après nous être laissé ravir dans la contemplation de ce pleur silencieux de l'âme et des choses, notre émotion fût une méprise, notre admiration un hasard, et nos imitations un barbouillage? C'est encore ici le lieu de citer M. de Sacy : « Est-il possible de bien écrire « dans une langue morte? Les vers de Huet, que le « bonhomme rappelle avec tant de complaisance, n'au- « raient-ils pas mis en fuite Horace et Virgile? C'est « notre paresse qui nous suggère ces doutes-là. Le « latin moderne ne s'adressant qu'à des oreilles mo- « dernes, qu'importe ce qu'en auraient pensé les « Lelius et les Scipion? Que ce soit une langue à part, « un latin français, anglais ou allemand, selon l'au- « teur, toujours est-il que les gens d'érudition et d'es- « prit y trouvaient un moyen de plus de communiquer « entre eux d'un bout du monde à l'autre, de se faire « connaître du public et d'exprimer ce qu'ils avaient « dans l'âme. On dit encore : Qu'est-ce que c'est que « tous ces poëtes, qui ne s'échauffaient qu'en maniant « une lyre étrangère? Pourquoi n'écrivaient-ils pas « dans leur langue naturelle? Croirons-nous qu'ils aient « été élégants en latin, eux qui n'étaient que plats en « français? La réponse est dans leurs œuvres mêmes. « Lisez Santeul, Rapin, Vanière, et refusez-leur, si « vous l'osez, de la grâce, de l'élégance, un tour d'ima- « gination vraiment poétique! Peut-être y a-t-il des « esprits que la difficulté d'écrire dans une langue « étrangère aiguise et surexcite. Enfin c'était un der- « nier lien avec les littératures classiques, un hom- « mage rendu à cette grande antiquité, la mère de « l'éloquence et de la poésie, une sorte de commerce

« entretenu avec l'âme de Virgile et de Cicéron, et je « ne sache pas que nous écrivions mieux le français « depuis qu'on n'écrit plus en latin. »

Qu'est-ce donc, pour un moderne, que bien écrire en latin? pas autre chose, au fond, que bien écrire en français, c'est-à-dire se conformer au bon usage. Mais, tandis que, dans une langue vivante, on a pour guide et pour exemple non-seulement les ouvrages des auteurs classiques, mais encore la parole journalière et la tradition assurée des mots et des locutions, au contraire, dans une langue morte, il ne reste plus que la lettre écrite et les livres. Lisez et relisez Cicéron et Tite-Live, Virgile et Horace, Sénèque et Tacite, vous qui voulez contracter une étroite familiarité avec le génie latin ; *nocturnâ versate manu*, *versate diurnâ* les beaux débris de cette classique littérature; et, sans parler de la satisfaction de vivre en une sorte de communauté avec les grands esprits d'un monde qui n'est plus, vous gagnerez immanquablement une connaissance des formes et des locutions, un sentiment des mots et de leurs rapports qui revivifieront pour vous cette langue morte et vous donneront un certain droit de la manier et de la dire vôtre. Si faire des mots est interdit, il faut savoir se servir de la provision telle qu'elle est, et tout néologisme serait un péché grave contre la donnée même du style latin entre les mains des modernes; le néologisme qu'il y a dix huit cents ans Horace, sans le réprouver, s'efforçait de restreindre : *in verbis tenuis cautusque serendis* (Soyez réservé et prudent à former les nouveaux mots). Mais ce qu'il appelait une jointure ingénieuse, *callida junctura*, ce

qu'il recommandait comme une habileté, ce qui rendait neuf et brillant un mot connu et terne, n'est peut-être pas, si on a de l'imagination et du style, hors de la portée de celui qui s'est imbu de la latinité. Ce n'est point un exercice stérile ou indigne des meilleurs esprits que de s'enfermer seul à seul avec une langue jadis souveraine, d'accepter les rigides conditions imposées par un idiome qui n'a d'ouverture que dans le passé, de pénétrer les sympathies et les antipathies de ces mots qui, interceptés par la chute de Rome, sont restés dans leur antiquité, et d'éprouver ce qu'ils nous donnent et ce que nous leur donnons.

La tradition du latin ne s'étant jamais interrompue dans l'Occident, on a toujours su ce que signifiait un mot latin. Mais, avec ces mots ainsi connus, comment rendre les mots français, soit isolés, soit conjoints dans les locutions? Bien qu'il y ait souvent accord entre les deux langues, et que H. Estienne ait écrit un bon livre *De latinitate falso suspecta*, où il montre que mainte tournure française est aussi tournure latine, cependant, si on se fiait trop à ces concordances, on sèmerait son style de constructions incorrectes, barbares, inintelligibles. Sans parler des mots germaniques ou celtiques qui sont venus dans le roman (dont le français est un rameau), on peut se faire une idée de la distorsion qu'a éprouvée le latin par ces exemples-ci : *blâmer* est l'équivalent étymologique de *blasphemare*, *parler* de *parabolare*, *chalenger* (provoquer, défier dans l'ancien français, anglais, *to challenge*), de *calumniari*; *payer*, de *pacare*. Ou bien, le mot et le sens,

étant conservés, le français s'est avisé de dérivations auxquelles le latin n'avait pas songé ; ainsi de *civilis*, nous avons fait *civiliser*, *civilisation*, qui en latin seraient des barbarismes sans signification précise. Ce n'est pas que l'idée manquât aux Latins, et il est curieux de voir dans M. Quicherat comment ils l'ont exprimée. *Civilisation* est, dans Cicéron, *humanitas* ou bien *vita perpolita humanitate*, ou bien *cultus vitæ*; dans Pline, *humanitas vitæ*; dans César, *cultus*; dans Justin, *culti mores*, ou *cultior victus*, ou *vita cultior*, ou *cultior vitæ usus*; dans Sénèque, *mitiores animi*. A ces expressions j'ajouterai celle que j'ai remarquée dans Pline l'ancien : il se sert du mot *vita*, la vie, d'une façon telle qu'on ne peut le traduire que par *civilisation*. En considérant ces locutions si curieusement recueillies par M. Quicherat, on voit que chaque auteur, pour ainsi dire, a sa manière de rendre une idée qui existe effectivement pour lui, mais qui n'est pas assez précise et assez considérable pour n'avoir plus aux yeux de tous qu'une expression. Développer la civilisation n'était pas encore devenu (on le comprend par le Dictionnaire) le but suprême de la société et de l'État, le but dont on avait conscience.

En citant comme j'ai fait, j'ai indiqué le procédé mis en œuvre par M. Quicherat pour obtenir un latin de bon aloi. En effet, si, me fiant à des combinaisons de mots, j'avais voulu traduire *civilisation* sans recourir aux auteurs, j'aurais imaginé quelque locution plus ou moins plausible ; mais il ne s'agit pas d'imaginer quoi que ce soit de plausible, il s'agit de chercher et de trouver ce qui, dans le latin réel des auteurs et des

inscriptions, correspond au français écrit ou parlé. Le moyen est laborieux mais sûr. Quand M. Quicherat conçut un tel plan, il put se dire qu'infailliblement il atteindrait son but, qui était de faire une œuvre à la fois solide et nouvelle. Et il ne pouvait la faire solide qu'en la faisant nouvelle, c'est-à-dire en ne donnant pour équivalent d'un texte français qu'un texte latin autorisé. Voilà Salluste, César, Tite Live, Tacite, Virgile et tous les autres ; voilà les écrits techniques où l'on nous parle de médecine, d'agriculture, d'architecture, d'arpentage ; voilà les textes officiels des inscriptions où sont des décrets, des offrandes, des dédicaces, des épitaphes. Eh bien, retournons tout cela du côté du français, et nous aurons une très-vaste provision de phrases françaises toutes prêtes à recevoir le vêtement latin, et de phrases latines qui furent réellement dans la bouche ou sous la plume d'écrivains corrects. Sous la plume, ai-je dit ; c'est l'expression française ; et, bien qu'elle renferme une faute contre le costume, puisque les anciens se servaient non d'une plume, mais d'un roseau ou d'un poinçon, elle convient même en ce cas, car on oublie le sens propre pour le sens figuré. Ayant d'autres instruments, les Latins avaient d'autres expressions qu'on ne pourrait deviner, mais que l'excellent Dictionnaire nous fournit aussitôt : *prendre la plume*, c'est *calamum sumere* ou *stilum prehendere ; venir au bout de la plume*, c'est *sub acumen styli subire*. Du moins voilà comme Cicéron s'exprimait quand il voulait dire ce que nous rendons par le mot *plume*.

Le latin n'est pas tout entier renfermé dans ce qu'on

nomme l'époque classique. Il n'a pas seulement servi à la république et aux premiers temps de l'empire, en un mot à cette Rome militaire et conquérante, patricienne et plébéienne, administrative et juridique, curieuse des lettres grecques et les imitant, païenne et dévote à ses dieux. L'empire romain déclinant, la latinité romaine déclina ; mais à côté d'elle sortit, comme un rejeton vigoureux, la latinité chrétienne qui se couvrit, non pour longtemps, de feuillage et de fruit. Lactance, Tertullien, saint Augustin, Salvien attaquèrent la vieille religion au nom de la raison et prêchèrent la nouvelle au nom de dogmes jusqu'alors inconnus ; des traductions firent passer dans le style les locutions bibliques ; si bien qu'un néologisme impérieux modifia mainte partie et inclina le langage classique vers d'autres formes. Qui négligerait cette précieuse latinité aurait bien tort. Là on trouve rendues par un vrai latin (puisque c'est celui d'hommes latins qui se virent obligés de parler de choses chrétiennes dans la langue de Cicéron) toutes ces idées qui sont aussi la propriété moderne en tant que monde chrétien. M. Quicherat a puisé abondamment à cette source précieuse; et, qui le croirait? ses devanciers n'y avaient pas puisé. Ils rendaient *hostie* par *orbiculus ex pane*, tandis qu'on a dans saint Augustin *corpus Dei*. Des modernes, pour *évangéliser*, ont dit *verbum Dei prædicare;* mais les anciens, saint Jérôme, Arnobe, ont dit *evangelizare*. Les mêmes modernes, trouvant dans Cicéron *aliquem suppliciis æternis addicere*, se sont félicités d'avoir cette locution classique pour exprimer ce que les chrétiens commençaient à exprimer et depuis longtemps expri-

inscriptions, correspond au français écrit ou parlé. Le moyen est laborieux mais sûr. Quand M. Quicherat conçut un tel plan, il put se dire qu'infailliblement il atteindrait son but, qui était de faire une œuvre à la fois solide et nouvelle. Et il ne pouvait la faire solide qu'en la faisant nouvelle, c'est-à-dire en ne donnant pour équivalent d'un texte français qu'un texte latin autorisé. Voilà Salluste, César, Tite Live, Tacite, Virgile et tous les autres ; voilà les écrits techniques où l'on nous parle de médecine, d'agriculture, d'architecture, d'arpentage ; voilà les textes officiels des inscriptions où sont des décrets, des offrandes, des dédicaces, des épitaphes. Eh bien, retournons tout cela du côté du français, et nous aurons une très-vaste provision de phrases françaises toutes prêtes à recevoir le vêtement latin, et de phrases latines qui furent réellement dans la bouche ou sous la plume d'écrivains corrects. Sous la plume, ai-je dit ; c'est l'expression française ; et, bien qu'elle renferme une faute contre le costume, puisque les anciens se servaient non d'une plume, mais d'un roseau ou d'un poinçon, elle convient même en ce cas, car on oublie le sens propre pour le sens figuré. Ayant d'autres instruments, les Latins avaient d'autres expressions qu'on ne pourrait deviner, mais que l'excellent Dictionnaire nous fournit aussitôt : *prendre la plume*, c'est *calamum sumere* ou *stilum prehendere ; venir au bout de la plume*, c'est *sub acumen styli subire*. Du moins voilà comme Cicéron s'exprimait quand il voulait dire ce que nous rendons par le mot *plume*.

Le latin n'est pas tout entier renfermé dans ce qu'on

nomme l'époque classique. Il n'a pas seulement servi à la république et aux premiers temps de l'empire, en un mot à cette Rome militaire et conquérante, patricienne et plébéienne, administrative et juridique, curieuse des lettres grecques et les imitant, païenne et dévote à ses dieux. L'empire romain déclinant, la latinité romaine déclina; mais à côté d'elle sortit, comme un rejeton vigoureux, la latinité chrétienne qui se couvrit, non pour longtemps, de feuillage et de fruit. Lactance, Tertullien, saint Augustin, Salvien attaquèrent la vieille religion au nom de la raison et prêchèrent la nouvelle au nom de dogmes jusqu'alors inconnus; des traductions firent passer dans le style les locutions bibliques; si bien qu'un néologisme impérieux modifia mainte partie et inclina le langage classique vers d'autres formes. Qui négligerait cette précieuse latinité aurait bien tort. Là on trouve rendues par un vrai latin (puisque c'est celui d'hommes latins qui se virent obligés de parler de choses chrétiennes dans la langue de Cicéron) toutes ces idées qui sont aussi la propriété moderne en tant que monde chrétien. M. Quicherat a puisé abondamment à cette source précieuse; et, qui le croirait? ses devanciers n'y avaient pas puisé. Ils rendaient *hostie* par *orbiculus ex pane*, tandis qu'on a dans saint Augustin *corpus Dei*. Des modernes, pour *évangéliser*, ont dit *verbum Dei prædicare;* mais les anciens, saint Jérôme, Arnobe, ont dit *evangelizare*. Les mêmes modernes, trouvant dans Cicéron *aliquem suppliciis æternis addicere*, se sont félicités d'avoir cette locution classique pour exprimer ce que les chrétiens commençaient à exprimer et depuis longtemps expri-

ment par *damner*. Mais l'idée que ce mot représente était-elle dans l'esprit du consul qui remerciait Jupiter très-bon et très-grand des prospérités de Rome; du disciple de l'Académie, qui mêlait à la théologie païenne la philosophie rationaliste de Platon? Non sans doute; aussi quand la nouvelle religion substitua à la notion que les païens avaient d'un enfer celle des chrétiens, *damnare*, *damnatio*, *esse in damnatione* furent des termes que la Vulgate, saint Augustin, Salvien, empruntèrent à la langue juridique, leur imprimant une acception nouvelle et déterminée, et usant de cette permission qu'a notée Horace:

> Licuit semperque licebit
> Signatum præsente notâ producere nomen.

Enfin il est dans la latinité un troisième degré qui n'est pas sans quelque importance pour le lexicographe, car il lui fournit le seul moyen de traduire exactement certains termes qui sont dans les langues modernes. Je veux parler de cet intervalle qui est entre la chute de l'empire romain et l'extinction définitive de sa langue. Tant qu'on parle encore latin, même parlât-on mal, il y a pour l'érudit de quoi noter et recueillir. C'est seulement quand l'idiome latin, rayé du livre de vie, ne fut qu'une lettre écrite et que la bouche populaire articula non pas des mots romains, mais des mots romans, italiens, espagnols, provençaux, français, suivant les compartiments du grand empire; c'est seulement alors, dis-je, qu'il est défendu au lexicographe de demander à ce latin de cabinet et désormais moderne des autorités et des exem-

ples. Celui de Grégoire de Tours, des Capitulaires, des lois barbares et des documents de cette époque, n'est ni de cabinet ni de convention; bas latin sans doute, mais latin encore vivant et seul bon pour exprimer ce qui fut propre à son époque. On pourrait, à l'aide de quelque lambeau de Cicéron ou de Tite Live, combiner une périphrase qui approcherait tant bien que mal de *fief* et de *vassal*. Mais *beneficium*, si l'on prend un mot latin détourné de son sens primitif, ou *feudum*, si l'on prend le mot barbare latinisé par la nécessité, et *vassallus* peuvent seuls exprimer exactement la nouvelle idée. De même que *paganus*, signifiant campagnard dans Ovide ou dans Pline, ne signifie *païen* que dans saint Augustin ou dans Tertullien sans qu'on puisse pour cela lui contester son droit de latinité; de même *villanus*, étant dans les Capitulaires, n'a pas un moindre titre pour rendre *vilain*. M. Quicherat, qui connaît si bien l'histoire de la langue latine, ne s'est pas mépris sur les limites qu'il pouvait atteindre, et on le louera de ne l'avoir pas enfermée dans la période classique, du moment qu'il s'agissait de rendre par le latin le français, par une langue ancienne une langue moderne. C'était une bonne fortune d'avoir trouvé, dans les textes chrétiens et dans ceux des chefs barbares, des locutions et des mots qui pénétraient dans l'ère moderne, dans sa religion et dans ses institutions.

A quiconque voudra écrire en latin, le dictionnaire de M. Quicherat sera un répertoire rempli de textes assurés et d'exemples excellents, et, pour me servir d'un mot souvent employé et ici dûment appliqué, un

ment par *damner*. Mais l'idée que ce mot représente était-elle dans l'esprit du consul qui remerciait Jupiter très-bon et très-grand des prospérités de Rome; du disciple de l'Académie, qui mêlait à la théologie païenne la philosophie rationaliste de Platon? Non sans doute; aussi quand la nouvelle religion substitua à la notion que les païens avaient d'un enfer celle des chrétiens, *damnare*, *damnatio*, *esse in damnatione* furent des termes que la Vulgate, saint Augustin, Salvien, empruntèrent à la langue juridique, leur imprimant une acception nouvelle et déterminée, et usant de cette permission qu'a notée Horace:

> Licuit semperque licebit
> Signatum præsente notâ producere nomen.

Enfin il est dans la latinité un troisième degré qui n'est pas sans quelque importance pour le lexicographe, car il lui fournit le seul moyen de traduire exactement certains termes qui sont dans les langues modernes. Je veux parler de cet intervalle qui est entre la chute de l'empire romain et l'extinction définitive de sa langue. Tant qu'on parle encore latin, même parlât-on mal, il y a pour l'érudit de quoi noter et recueillir. C'est seulement quand l'idiome latin, rayé du livre de vie, ne fut qu'une lettre écrite et que la bouche populaire articula non pas des mots romains, mais des mots romans, italiens, espagnols, provençaux, français, suivant les compartiments du grand empire; c'est seulement alors, dis-je, qu'il est défendu au lexicographe de demander à ce latin de cabinet et désormais moderne des autorités et des exem-

ples. Celui de Grégoire de Tours, des Capitulaires, des lois barbares et des documents de cette époque, n'est ni de cabinet ni de convention ; bas latin sans doute, mais latin encore vivant et seul bon pour exprimer ce qui fut propre à son époque. On pourrait, à l'aide de quelque lambeau de Cicéron ou de Tite Live, combiner une périphrase qui approcherait tant bien que mal de *fief* et de *vassal*. Mais *beneficium*, si l'on prend un mot latin détourné de son sens primitif, ou *feudum*, si l'on prend le mot barbare latinisé par la nécessité, et *vassallus* peuvent seuls exprimer exactement la nouvelle idée. De même que *paganus*, signifiant campagnard dans Ovide ou dans Pline, ne signifie *païen* que dans saint Augustin ou dans Tertullien sans qu'on puisse pour cela lui contester son droit de latinité ; de même *villanus*, étant dans les Capitulaires, n'a pas un moindre titre pour rendre *vilain*. M. Quicherat, qui connaît si bien l'histoire de la langue latine, ne s'est pas mépris sur les limites qu'il pouvait atteindre, et on le louera de ne l'avoir pas enfermée dans la période classique, du moment qu'il s'agissait de rendre par le latin le français, par une langue ancienne une langue moderne. C'était une bonne fortune d'avoir trouvé, dans les textes chrétiens et dans ceux des chefs barbares, des locutions et des mots qui pénétraient dans l'ère moderne, dans sa religion et dans ses institutions.

A quiconque voudra écrire en latin, le dictionnaire de M. Quicherat sera un répertoire rempli de textes assurés et d'exemples excellents, et, pour me servir d'un mot souvent employé et ici dûment appliqué, un

véritable *trésor* de tout ce qui peut servir à rendre du français en latin. Si l'on traduit, on y trouvera les principales locutions de notre langue rendues en vraies locutions latines; les articles y sont très-riches, le français et le latin y abondent, le français pour ses acceptions de mots et de phrases, le latin pour ses manières variées d'y correspondre; quand le cas le permet (et cela arrive souvent), on a à choisir entre les expressions de Cicéron, de Tite Live, de Sénèque, de Pline, entre le langage de la prose et celui de la poésie, et un esprit qui étudie ne tarde pas à profiter de ce qui lui est offert à profusion. Si, au contraire, l'on compose, bien que l'habitude se prenne vite de penser en latin, pourtant il est bon d'avoir sous la main un livre qui vous avertisse si votre mémoire est sûre, si votre style ne s'égare pas, si votre inspiration ne se hasarde pas à des constructions illégitimes; tout cela vous est donné par M. Quicherat, qui, sur chaque cas, a recueilli la fleur des expressions latines mises en regard de la fleur des expressions françaises. Cherchons *chef-d'œuvre*. Les Latins n'ont pas une expression composée qui montre, aussi bien que fait celle-ci, dans l'œuvre dont il s'agit, le chef, la tête, la première; mais voici les périphrases: *artis miraculum*, ou bien *res opere mirabili*, ou bien *opus politissima arte perfectum;* une statue, un tableau qui sont des chefs-d'œuvre, *statua summo artificio facta*, *operis absolutissimi pictura*. Le *chef-d'œuvre* a réveillé en moi l'idée de l'idéal, et je me suis demandé comment les Latins le désignaient, eux qui l'ont si souvent atteint dans la poésie et dans la prose. *Pulchritudo. quæ est supra*

veram, dit Quintilien; la beauté qui est au-dessus de la réalité, c'est là une définition. C'est encore une définition, que *absoluta perfectio*. Mais on en sort quand on rencontre ces phrases-ci : *eam speciem, quæ semper eadem est, intueri*, contempler un idéal invariable; *pulchritudinis eximia species*, l'idéal de la beauté; *forma ipsa et tanquam facies honesti*, l'idéal de la vertu; *formam exprimere optimi*, réaliser l'idéal. Ces locutions sont de Cicéron. Pline l'ancien en a une digne de remarque, lorsqu'il parle d'un artiste qui sans cesse corrigeait ses ouvrages : *satiari cupiditate artis non quit*, il n'atteint jamais son idéal. Ces exemples montrent que les Latins n'avaient pour *idéal* que des locutions composées où *species* et *forma* tenaient le rang principal.

Pour plus d'un mot, rappelant tout ce que j'avais dans la mémoire, j'ai cherché si je trouverais le nouveau dictionnaire en défaut et quelque chose à ajouter à l'article; et, chaque fois, battu dans cette joute, j'ai aperçu que ce que j'apportais n'était qu'une parcelle de ce que le livre m'offrait. Pourtant, dans cette excursion, j'ai rencontré trois ou quatre remarques que je soumets à M. Quicherat. A *apprendre par cœur*, je n'ai trouvé que *ediscere*, *memoriæ tradere* ou *mandare;* le fait est qu'il y avait aussi *perdiscere*, comme on le voit dans César (VI, 14), quand il dit que le secours de l'écriture fait qu'on néglige le soin d'apprendre par cœur et la mémoire (*ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant*). De même que M. Quicherat a mis *larguer les écoutes*, *pedem facere*, de Virgile, j'aurais voulu qu'il eût mis aussi un autre

terme de marine : *prendre de la bande*, en parlant d'un vaisseau qui s'incline et qui enfonce un de ses bords dans l'eau, expression nautique qui est également dans Virgile : *Et undis dat latus* (*Æn.* I, 104); c'est M. Jal qui l'y a signalée. Le hasard m'a fait rencontrer dans mes lectures cette phrase de Cicéron : *Quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant* (*Fam.*,4,3), ce qui se traduira : On pense que les précédents ont force de loi. Il est bon d'avoir une aussi exacte transcription latine de cette phrase qui retentit si souvent dans les débats administratifs et parlementaires. Au reste, *exemplum* paraît le mot propre pour rendre un précédent : ce qu'aujourd'hui nous défendons par des *précédents*, dit Tacite, *quod hodie exemplis tuemur.* (*Ann.* II, 24.) J'ai sans peine acquiescé, quand M. Quicherat, pour rendre *fief*, *vassal*, *baron*, s'est servi de *feudum*, *vassallus*, *baro;* ces mots sont de la latinité mourante, il est vrai, mais non de la latinité morte. Il n'en est plus de même pour *pagius*, que j'ai bien de la peine à recevoir dans un dictionnaire latin comme l'équivalent de notre mot *page*. Sans doute *pagius* est dans Du Cange; mais il faut bien distinguer deux basses latinités, celle de laquelle le roman a été fait et celle qui a été faite sur le roman. La première peut, avec mesure, entrer dans un dictionnaire latin; la seconde ne le peut pas. Or, c'est à cette dernière, je le crains, qu'appartient *pagius*. Dans les textes latins et français qui ont ce mot et qui ne remontent guère plus haut que le treizième siècle, *pagius* et *page* n'a pas le sens relevé qu'il a eu depuis, et signifie simplement domestique; on trouve des *pages* qui sont au

service de forestiers, des *pages de la cuisine*, des *pages de palefroi;* ce qui le rend tout à fait impropre à rendre *page* en sa signification actuelle, puisque, d'après l'historique, *page*, parti d'une humble origine, est allé s'anoblissant, marchant en sens inverse de *valet*, autrefois *varlet*, bas latin *vassaletus*, qui, ayant signifié primitivement un jeune vassal, un jeune garçon, en est venu à signifier un domestique. Si un mot latin manquait pour *valet*, on ne pourrait pas prendre le bas latin *vassaletus*, dont l'acception primitive est relevée; de même, pour rendre notre *page*, on ne peut prendre *pagius*, dont l'acception primitive est basse. Étymologiquement, *pagius*, et par conséquent *page*, me paraît se rapporter à *pagus*, et avoir signifié à l'origine homme de la campagne (*paganus* a, entre autres, signifié *serviteur*), et être une forme correspondante au provençal *pages*, qui est *pagensis*, et qui veut dire paysan. Pour terminer cette petite dissertation, j'approuve *regius puer*, qu'il a inscrit dans l'article, mais qui n'est dans aucun auteur latin; j'écarte *pagius*, et je serais très-disposé à y substituer *pædagogianus puer*, donné par Ammien Marcellin avec un sens très-voisin de celui de *page*.

Reste un point sur lequel je n'ai pas, à mon gré, rendu suffisante justice à M. Quicherat. Ses trois dictionnaires, le *Thesaurus poeticus*, le Dictionnaire latin-français et le Dictionnaire français-latin, sont des livres de classe, et ils ont obtenu, dans les classes, un grand et légitime succès; mais ce sont aussi des livres où se déploient un riche savoir et un goût exercé. Les lettres latines n'ont pas maintenant de nom plus auto-

risé que celui de M. Quicherat, et il le doit à ces œuvres où il a su faire concourir l'ensemble et les détails et joindre, dans les recherches, l'originalité à la sûreté. La haute érudition n'en demande pas davantage, et elle n'a jamais dédaigné un dictionnaire où une main habile eût recueilli et disposé, pour la satisfaction des esprits studieux, les trésors épars d'une langue classique.

Il y a maintenant vingt-trois ans que M. Quicherat et moi, anciens camarades de collége et restés amis, nous étions, l'un à l'égard de l'autre, dans la même situation qu'aujourd'hui. Il publiait son *Thesaurus poeticus*, et j'en rendais compte dans le *National*. Nous débutions, ou peut s'en faut, lui par un dictionnaire et moi par un article. Depuis, nous avons travaillé tous les deux, et, au bout de vingt-trois ans, M. Quicherat ayant achevé le cercle de ses études lexicographiques, je me trouve encore là pour exprimer, cette fois avec une plume plus autorisée en matière d'érudition, comment ce nouveau dictionnaire est le digne complément des deux qui le précèdent, comment ce qui était bon est devenu excellent, comment l'homme, mûri, non vieilli, par le temps et l'étude, a mis partout sa marque, et comment enfin, sentant ses forces croître, son regard s'étendre, son esprit se latiniser, si je puis ainsi parler, tous les jours davantage, il s'est complu dans une œuvre devenue, parce qu'il avait tant à y mettre, son œuvre de prédilection. Qui nous aurait dit, mon cher Quicherat, quand tous les deux nous étions assis sur les bancs dans la troisième cour du collége Louis-le-Grand, alors lycée impérial, que

nous nous devrions jamais l'un à l'autre le plaisir et le gré de cet article, confondant ainsi dans un même sentiment les souvenirs toujours si chers des premières années, le labeur et le loyer des dernières ?

XI

GIRART DE ROSSILLON

Sommaire. (*Journal des Savants*, avril 1860 et mai 1860). — **Dans le premier article est analysé le roman, qui appartient au cycle de gestes où les seigneurs féodaux bravent et combattent les faibles successeurs de Charlemagne. Trois personnages le remplissent, Girart, Berthe sa femme et Charles le Chauve.**

Dans le second, le style de l'ouvrage est examiné; quelques passages sont discutés et quelques corrections proposées.

1. — *Analyse du roman.*

Il y eut, dans le milieu du neuvième siècle, un comte Girard qui fut un des plus puissants personnages de ce temps. Il servit l'empereur Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, et fut fait par ce prince comte ou duc de Bourgogne. Lothaire étant mort et un de ses fils étant devenu roi de Provence, comme ce fils était un enfant, la tutelle, qui était nécessaire, fut remise à Girard, qui eut dès lors la puissance d'un roi. Il gouverna pendant plusieurs années le royaume de Provence, et les chroniqueurs rapportent de lui une expédition contre les Normands, qui s'étaient établis à l'embouchure du Rhône, expédition qui fut heureuse et qui chassa les pirates de leur repaire. Il n'eut pas le même

succès contre Charles le Chauve. En quelque décadence que fût alors l'autorité royale, les membres de la famille impériale ne s'en disputaient pas moins ces lambeaux par la violence, par la guerre et par la ruse; Charles le Chauve entreprit de déposséder son neveu; et Girard combattit pour celui dont il était le tuteur. Après des alternatives diverses et des guerres qui paraissent avoir été longues, Charles le Chauve triompha; la ville de Vienne, défendue par Berthe, femme de Girard, capitula; et Girard, avec sa femme, qui était fille de Hugues, comte de Sens, se retira en Bourgogne. Outre ses grandes fonctions, il s'était recommandé par des fondations pieuses, églises et abbayes.

Cet illustre nom du neuvième siècle tomba dans le domaine des chansons de geste. On en a une en provençal qui a été analysée par M. Fauriel, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de France*, et qui paraît être du douzième siècle; on en a une seconde en français, qui a été publiée par M. Francisque Michel, et qui est du douzième ou du treizième siècle; ces deux poëmes mettent Girard aux prises, non avec Charles le Chauve, mais avec Charles-Martel. Cette erreur n'est pas commise par la troisième rédaction, celle dont nous devons la publication à M. Mignard, et qui est beaucoup plus récente que les précédentes. Au fond, et à part l'anachronisme, voici ce que les légendaires (il y a de cette légende une rédaction latine et une rédaction française), les troubadours et les trouvères ont fait de l'histoire :

Charles le Chauve ne fut jamais le beau-frère de Girard; mais il l'est dans nos récits : «Li rois de France

Challes li Chauve, dit le texte en prose, l'autre seror maindre, celi qui avoit nom Aloys, havoit prise à feme par leal mariaige. » Cette autre sœur était la sœur cadette, mais imaginaire, de Berthe, femme véritable de Girard. Là est, pour la légende, le nœud des événements. La légende ne sait pas que le sujet de la guerre entre Charles le Chauve et Girard, fut la Provence, et elle crée un débat pour l'héritage du père des deux sœurs : Girard réclame le comté de Sens comme mari de la fille aînée; Charles le réclame comme souverain de la France. La guerre éclate entre le suzerain et son vassal; la chance tourne contre Girard, qui, dépouillé de tout, disparaît en une retraite ignorée. Sa femme l'a suivi dans sa disgrâce; et tous deux, dociles aux exhortations d'un ermite, font tourner leurs malheurs au bien de leur âme. Ils acceptent chrétiennement leur sort; Girard est charbonnier et Berthe couturière. Sept ans se passent ainsi; puis vient, par l'entremise de la reine, une réconciliation de Girard avec le roi; ses possessions lui sont rendues; la paix renaît; Girard et sa femme continuent à être dans la prospérité ce qu'ils avaient été dans l'adversité : « Il commança par grant estude entendre diligemment à piteuses œvres, lesquex li hermitaiges li avoit enseignié, c'est à savoir lui giter sovant en oroisons, sovantefoiz geüner, securre piteusement au besoing les poures, resplendir par equité de droiture, et entendre diligemment à faire abbaïes. Et certes Berthe, sa femme honorable, resplendissans par dignité de prodefemme, ne laissoit pas por ce qu'ele ne se travaillast acostuméement et par grant desir as œvres de

pitié. Et por ce que cist faisoient noblement ces choses et autres semblables, li très-grans flaireurs et li fames (la renommée) de lor bone opinion fu espandue largement par le monde. » Rien ne donne une plus juste idée de ces choses du moyen âge que cette langue du moyen âge.

Dans la vérité, la légende et le poëme sont terminés et devraient s'arrêter ici. On ne comprend pas même pourquoi une reprise fut désirée, à moins que ce ne fût pour avoir occasion de narrer de nouveaux coups de lance et pour ouvrir à Girard un nouveau champ de guerre où, cette fois, il tiendrait victorieusement tête à son suzerain. En tout cas, cette reprise ne témoigne d'aucune fertilité d'imagination; elle est attribuée au démon, à celui que nos aïeux appelaient *l'ennemi;* et cet *ennemi* ne sut que réchauffer la querelle pour le partage du comté de Sens. On se bat donc de nouveau pour ce comté; et tels sont l'acharnement et les variables succès de cette lutte qu'une intervention divine peut seule y mettre fin. « Et por ce qu'il se combatoient si perseveremment et s'entrocioient si cruelement, Dex ot pitié de la mort de si grant multitude de gent, et lour monstra l'aide de sa misericorde. Il les espaonta, pour ce qu'il se partissent de lour perverse antencion; quar auxi comme les genz dient, veraiement la terre trembla desoz lor piez par la volanté de Deu, et sona horriblement en chancelant; et li confenon lou roy et li Girard furent embrasé dou feu dou ciel; por quoi il furent espaonté merveilleusement et se departirent d'une part et d'autre. »

Trois personnages remplissent tout le récit : Girard,

Berthe et Charles le Chauve. Girard est un vaillant guerrier, simple et pieux; rien de très-compliqué ne traverse sa vie; il défend intrépidement contre son souverain ce qu'il croit son droit; il guerroie à outrance tant qu'il lui reste un tronçon d'épée; vaincu, il s'humilie sous la main de Dieu; riche et puissant, il fonde des églises et des abbayes.

Au commencement, vaincu et fugitif, sa femme court le chercher, et, ravie de le retrouver, lui demande : « Estes haitiés [êtes-vous en bon état]? » Il répond en digne chevalier :

> Nenil, dit-il, ma suer ; je suis trop maltraitiés,
> Je suis ung pou navrés, mas de ce ne me chaut ;
> Jamais jour n'aurai joie, face froit face chaut ;
> Je croi, de mon grant deul par tout le mont parle on.
> Je me suis combatus au felon roi Charlon :
> J'ai perdu mes amis, j'ai perdu toute terre ;
> Quar presque tuit mi hom m'ont failli en ma guerre.
> Mon bon neveu Guibert hai hui veü occirre ;
> Jamais de si grant deul ne puis que me consire [retire] ;
> Mon bon neveu Fourcon, moi voyant, l'on a pris ;
> Que voulés que vous die? Li rois en ha le pris.
> Plus que vif mieux m'amasse en bataille estre mort
> Que ce que j'ai fuï ; ciz deulz trop me remort.

Le chagrin d'avoir fui le poursuit jusques auprès de l'ermite de la forêt des Ardennes, chez qui il s'est réfugié; et quand le saint homme lui recommande de songer à Dieu et d'écarter de lui les pensées de vengeance :

> Sains peres, entendez, dit Girars li depos (le déposé),
> Bien vuil que mes couraiges ne vous soit pas repos (caché) :
> Se je puis en Hungrie venir au roi Outon,
> Dou roi (Charles le Chauve) ne de sa vie ne donrai ung bouton

Et il expose comment, quand il aura recouvré des armes, il guettera le roi Charles, le tuera par surprise, et reprendra ainsi la terre qu'il a perdue. L'ermite le châtie gravement :

Quant tu estoies cuens [comte] et dus de grant puissance,
Tu n'as peü durer contre le roi de France;
Mas t'a de ton reaume exilé en fuant
Et de toute ta terre, et fait poure truant.
Ce t'a fait tes orguels et ta grant desmesure;
Il n'out onques en toi ne raison ne mesure.
Et comment y fust-elle? car encor n'i est mie;
E n'as denier ne maille ne pain, croste ne mie,
Et si m'as encor dit tantost, bien m'en sovient,
Que ton lige signeur par toi morir convient,
Et que tu l'occiras par droite traïson,
Se de chevalx et d'armes peus avoir garnison.

Enfin Girard rentre en lui-même, et il accepte la pénitence que l'ermite lui enjoint, à savoir : renoncer aux armes et à la chevalerie pendant sept ans.

La pénitence s'accomplit, et de duc il devient charbonnier : il portait sur ses épaules plus grands faix que ne fissent deux chevaux, vendant le sac cinq sous et sept deniers, cinq sous pour son maître et sept deniers pour lui. Dans cet état, la vieille aventure d'Irus et de l'Odyssée se reproduit :

Uns ribaus de la vile le prist à ramponer,
Qui estoit costumiers de malvais nom donner :
« Vilains, tu sembles mieux pendeour de larrons
« Que ne fais charbonnier ne copeur de jarrons [branches]. »
Girars le regarda, le neis prist à froncier.
— « Regardés, dit li gars, je crois qu'il veut groncier. »
Cil qui furent present li vont en l'ore dire :
« Tu pourras tel mocquer qui te tenra [t'empêchera] de rire. »
Tantost Girars li dist : « Ne voi en ceste place

« Autre larron que toi, bien en portes la face;
« Puisque penderres suis, lores est senz doutance,
« Je te pendrai tantost, si auras ta sentence. »

Aussitôt il le saisit de sa forte main, le jette sur son dos, l'emporte et l'aurait pendu effectivement, si on n'eût secouru le pauvre moqueur :

Du mocqueur li heüst son reguierdon rendu;
A tous ceulz de la vile, saichés, moult habeli;
Plus ne trova Girars qui se mocquast de li.

Ici je m'interromps pour une petite remarque relative au texte. M. Mignard a imprimé *habe li* en deux mots, ce qu'il traduit par: *parmi tous ceux de la ville et sachez qu'il y en avait beaucoup*. Il a été trompé par son manuscrit; il faut non-seulement lire *habeli* en un seul mot, mais encore voir dans l'*h* une de ces lettres parasites que les copistes ne furent que trop enclins à ajouter. Le fait est que nous avons là le verbe *abelir*, très-usité dans la vieille langue; et l'on traduirait très-bien: *Ce fut moult bel à tous ceux de la ville*.

La reprise de la guerre montre Girard tel qu'il avait été dans les premiers combats, et la paix qui suit le montre seigneur occupé du bien de ses vassaux et chrétien vivant dans la crainte de Dieu. Pourtant il lui arriva deux mésaventures : l'une est de soupçonner la vertu de Berthe, qui, la nuit, quand il dort, se lève et s'en va; elle s'en allait porter le sable et le mortier pour une église fondée par Girard, travail qu'elle cachait aux regards du jour et dans lequel un ange venait chaque fois l'aider; l'autre est un péché qui sera mieux raconté par la prose du treizième siècle : « Ainçois que Girarz heust parfaite sa penitence qu'il havoit taxée

sept ans, il fu feru des dars dou mauvais tempteor en une sainte nuit de la nativité nostre Seignor. Et fu enlaciez des aguillemenz dou delit de luxure, et vout dormir avec sa femme selonc les droiz de mariage. La quel chose celle auxi, comme il estoit avenant, lui denia cruelment; et ciz qui ne pooit soffrir à bien près la charge de la très malvaise et neant covenable temptacion, n'out pas honte de dormir avec une petite chamberiere par l'outroi de sa femme, auxi comme Abrahans et Jacob dormirent avec lour chamberieres; je sai ce que fust par besoing d'autre chose. Endementiers la honorable comtesse se leva et fist allumer torches et tortiz; ele estoit avironée de grant compaignie qui la siguoient auxi comme il covenoit, et entra trèsdevotement en l'eglyse. Et li cuens se leva auxi un petit après; et ciz le regarda qui regarda Saint Pere. » Ce regard de Jésus fait rentrer Girard en lui-même; son repentir n'a point de borne, il se tient à la porte de l'église sans oser y entrer; il soupire, il gémit, il sanglote, il pleure, il bat sa poitrine, il fléchit les genoux; si bien que, la nuit suivante, une vision assure la comtesse que pardon est octroyé à son mari.

Arrivé à la fin de la vie de son héros, l'auteur se fait une objection:

> S'aucuns des envieux me voloit opposer
> Contre le duc Girart, dire ne proposer
> Qu'il fust fel et estous, fiers et fors et infames,
> Qu'il heüst fait partir de tant de corps les ames,
> Tant proié, tant bruï, gastée tante terre,
> Tant orphenins, tant veves havoir faiz par sa guerre,
> Si ne di pas qu'en ce colpe ne puisse avoir
> En tout ou en partie, ce peut on bien savoir;

Mais sur soi defendant li convint maint mal faire;
Ainssin va il de guerre et de semblable affaire.

Non content de cet argument, il invoque l'exemple de maints personnages de l'Ancien Testament, qui furent violents et coupables et que néanmoins Dieu mit, pour me servir de l'expression de notre auteur, au nombre de ses amis. Je ne sais si un trouvère du douzième siècle aurait vu, dans les exploits des guerres les plus sanglantes et dans les malheurs qui y sont attachés, le moindre sujet d'inquiétude pour le salut du héros. Le fait est que, dans cette société du moyen âge, apparaît un singulier contraste, d'une part entre les mœurs féodales où l'honneur suprême était de soutenir sur le champ de bataille l'orgueil de race et de bannière et de poursuivre sans recréance (qu'on me passe ce vieux mot) les haines héréditaires; et, d'autre part, l'influence spirituelle qui mettait la soumission et l'humilité en première recommandation. C'est ce contraste qui fait un des caractères proéminents de la société féodale, et c'est de ce contraste que naissaient cette foule incessante de fondations pieuses, qui rétablissaient l'accord entre les deux directions.

Berthe est la femme pieuse, dévouée, de bon conseil. Berthe de l'histoire défendit la ville de Vienne contre les troupes de Charles le Chauve; Berthe de la légende suit son mari dans sa fuite, dans sa retraite au fond des bois, dans sa pénible existence, dans son humble condition. Pendant qu'il faisait du charbon, elle faisait de la couture:

Sa femme se seoit toute jour en la poudre,
Et gaagnoit son vivre au tailler et au coudre;

De ce faire en s'enfance avoit esté aprise
Bien sout tailler et coudre et braies et chemise.

Au fort de la première guerre, elle s'était efforcée, par bonnes paroles, d'adoucir le fier courage de Girard et de l'amener à une réconciliation avec son seigneur suzerain.

Berthe dist à Girart : Sire, quar me creés :
Vers Charles ne povez durer, bien le veés.
Envoiés bon messages qui le saichent requerre,
Qu'il vuille en paix laissier et vous et vostre terre.
Se vous li avez fait ne tort ne deraison,
Vous l'irés amender vers li en sa maison,
Au los et à consoil de trestout son bernaige,
Sauf alant, sauf venant, et cessant vo domaige...
Diex, li soverains juges, qui tout ha à jugier,
Li vuille mettre au cuer et en sa conscience
Que ne vous face faire mais que juste sentence.
Lasse, com mal fus née, quant, pour cause de mi,
Senz vostre coulpe avez si mortel anemi,
Si très-contralieux, si fort et si puissant,
Et si malicieux et si mal cognoissant
De la très-grant amour qu'entre vous deüst estre.....
Sire, pour Dieu, vuilliés user de bon consoil ;
Nous sommes seul et seul ; nulz fors nous non saura ;
Se non faites ainssin, grand doleur ci haura.
Sire, soveigne vos vos de Caton en romant,
Qui disoit à son fils : je te prie et commant
Que vuilles la paroule de ta femme suffrir,
Se tu vois qu'en ton preu se doie parouffrir.
Aucunes fois li femme ont bon conseil doné
A cez qu'à eles croire se sont abandoné...
Sire, prenés en gré, pour Dieu, ce que je loe [conseille] ;
Quar fortune nous tourne contrairement sa roe.
Se sagement non faites, trop de perde harons,
A vos amis prenés consoil, à vos barons,
Si qu'on ne puisse dire ce soit conseil de fame,
Aucune fois en ont pluseurs, à tort, diffame,

C'était, sinon pour elle, du moins à propos d'elle que la guerre s'était allumée entre le suzerain et le vassal. De là naissait en son cœur le sentiment d'une lourde responsabilité, elle se reprochait les champs couverts de morts; le ciel irrité semblait les lui imputer, et elle doutait du salut de son âme.

« Or suis-je bien sur toutes femmes la plus chaitive.
« Il n'est droit ne raison qu'après ces morz je vive.
« Il sont tuit mort pour moi, très lasse, que ferai?
« Je suis toute certene que dampnée serai;
« Cette mortalité est pour moi heritage.
« Quant je vois tant de morz, lasse, pourquoi n'enraige? »
Entre les morz se boute, tous les cuide baisier,
Ne sut sa grant doleur autrement apaisier;
Elle se boute en sanc jusques en mige jambe;
Tels deuls ne fut menés oncques par nulle dame.
Qui veïst Ecuba, la mere à bon Hector,
Qu'Achille versa mort ou milieu de l'estor,
Et dame Berthe ensemble, l'on ne sceüst à dire
La quelle out plus grant deul de ses morz et plus d'ire.

On sait que la légende qui fait le fond commun des chansons de geste se partage à l'égard de l'empereur; quelques-unes, ayant souvenance du puissant et redouté Charlemagne, peignent le suzerain à la tête de vassaux valeureux et frappant de sa lance invincible les ennemis de la foi; les autres, échos de la triste histoire des derniers Carlovingiens, représentent l'empereur comme un chef injuste et couard, disputant à ses vassaux leurs droits légitimes, bravé hardiment par eux dans sa cour et sur les champs de bataille, souvent ridicule, toujours faible et impuissant. C'est à ce dernier type qu'appartient le Charles le Chauve de notre poëme. Et qu'on ne croie pas que la dépréciation légendaire

s'applique seulement à des princes tels que Charles le Chauve ou à ses successeurs encore plus misérables que lui; Charlemagne lui-même n'y échappe pas toujours; et la féodalité triomphante s'incorpore si bien aux inspirations créatrices des récits populaires et poétiques que, devenue le terme auquel tout devait aboutir, elle se joue de la gloire et de la puissance même du grand empereur.

Quand, le comte de Sens étant mort, Girard réclame le comté du chef de sa femme, fille aînée du comte, le roi le menace de le faire pendre s'il persiste dans sa réclamation, ce qui effraye très-peu le vassal.

> Haro! ce dit Girart, fort gibet convenroit :
> Je suis si grant et gros, comment me soustenroit?

Puis, quittant le ton de la moquerie pour celui de la menace, il déclare qu'il guerroiera tant qu'il aura une lance et un homme, et finalement il en appelle à la cour du roi, pour qu'elle décide qui des deux a droit :

> Mais pour ce que ne voil, à mon tort, faire plait,
> A ta court je quier droit; fai le me, s'il te plait.

Charles n'entend pas soumettre sa contestation à aucune juridiction; mais ses conseillers viennent d'eux-mêmes le trouver, et ils lui parlent sévèrement. « Charles, dit l'un, j'ai le poil blanc comme neige, et je ne dois donner autre conseil que des conseils de vérité : »

> Vous avés hui parlé à Girart foulement.
> Et il ha respondu outrecuideusement.
> N'apartient pas à roi de parler par tel guise.
> Rois doit moult poul (peu) parler et garder bien justise,
> Au poure com au riche, sans accepter personne.

Et si doit faire grace quant equités li donne.
Nulz rois ne doit regner s'il n'a misericorde,
Pour justice atramper et pour faire concorde.
Girars n'est pas telx hons c'on doie menacier
De pendre à un gibet ou du palais chacier.
Tu n'as chasne (chêne) en Bierre [1] n'en ta forest d'Orliens,
N'en cele de Gisort, où n'a mais nulz liens,
Où pendre le peüsses ; ne chaciier non porroies
Plein piet de son pays, se tu jurié l'avoies.

Un second conseiller lui représente qu'à la vérité Girard a outrageusement parlé ; mais que c'est lui, empereur, qui l'y a provoqué, il n'est pas d'homme, dit-il, qu'une provocation ne puisse faire sortir hors de lui-même :

Nulz n'est en bon chemin que l'on bien ne desvoie.

Et il prononce la décision de la cour qui est que la terre soit partagée, non le comté, c'est-à-dire que Girard aura le titre de comte de Sens avec la moitié de la terre, et le roi l'autre moitié, sans le titre.

Senz partir la conteye, iert la terre partie ;
Quar conteiz ne duchiés ne doit estre partie :
Il n'i a point d'ainsnesse, si comme dient li saige,
En partaige de femmes, ce tenons por usaige.
Girars demorra cuens, pour ce qu'il a l'ainsnée ;
La roine l'a perdu pour ce qu'elle est mainsnée.

Mais Charles est déterminé à ne pas écouter ses conseillers, et à toutes leurs raisons il répond :

Ami, vous parlez sagement ;
Or vous en taisiés tuit, qu'il ira autrement.

[1] La forêt de Fontainebleau, dit M. Mignard.

On trouve, dans ces discours des conseillers, un vers proverbial, véritablement beau et caractéristique :

Adès ha vieille haine novele mort portée.

La précision de la phrase, la profondeur du sens et la justesse de l'antithèse le font digne d'être retenu par celui qui veut garder dans le magasin de sa mémoire quelque *purpureus pannus* de la pensée du moyen âge et quelque vive image des mœurs de la primitive féodalité. Rien n'exprime mieux ces haines héréditaires qu'on se léguait de famille à famille, qui pouvaient paraître assoupies, mais qui, couvant inextinguibles dans les secrets replis du cœur, faisaient soudain des explosions aussi inattendues que redoutables. On ne comprendrait pas ces événements si on ne se rappelait qu'alors, toujours, les vieilles haines portaient nouvelles morts. Dans une des plus remarquables gestes, celle qui, peut-être, peint à traits les plus grands et les plus vifs, aussi bien la violence turbulente des mœurs féodales que la puissance des liens et des sentiments qui les constituaient ; dans *Raoul de Cambrai*, dis-je, une guerre sanglante éclate où Raoul est tué par Bernier; Bernier, qui, d'abord homme de Raoul, ne croit pouvoir, qu'après avoir reçu de lui la plus sanglante injure, renoncer à son service et aller se ranger à côté de son père et de ses oncles que Raoul veut dépouiller. Raoul mort, Bernier obtient, au prix de soumissions qui peignent toute la force du lien féodal, le pardon de cette mort donnée dans un combat loyal, à un ennemi, jadis son seigneur. Même Géri, l'oncle de Raoul, accorda à Bernier sa fille en mariage. Tout

semble apaisé entre les deux familles ; mais voilà que, Bernier et son beau-père passant par le lieu où Raoul fut tué, Bernier rappelle, avec regret et sans bravade, le funeste combat. Ce souvenir réveille les sentiments de vengeance non éteints, assoupis seulement dans l'âme de Géri ; il saisit un moment favorable, et, d'un coup de son pesant étrier, il casse la tête à Bernier, qui tombe mort. C'est la mise en action du vers :

> Adès a vieille haine novele mort portée.

La trahison et la fourberie sont les armes de ces Carlovingiens de la légende, qui, en droite guerre, ne sauraient tenir tête aux grands vassaux et qui cependant sont toujours les provocateurs des conflits, les spoliateurs de la veuve et de l'orphelin, les violateurs des droits féodaux. Voici comment Charles s'y prend, ou, pour parler le langage d'alors, voici comment il *exploite* : il envoie parmi les vassaux de Girard un affidé chargé de leur distribuer les largesses du roi ; car, dit-il,

> Riches princes avers, qui avoir ha sans conte,
> S'il ne set qu'est donner, vivre doit à grand honte.

Donner est, après la vaillance, la première qualité du seigneur dans les mœurs féodales. Les dons du roi réussissent et lui concilient les hommes de Girard, qui, dès lors, sont peu disposés à guerroyer contre le roi de France :

> De prenre au roi de France n'est pas geux de pelotte.

M. Mignard s'est mépris sur le sens de ce vers : par une de ces inadvertances qui surprennent les plus doctes, au lieu de *geux*, qui est bien dans le texte, il

a entendu *gueux*, et dès lors il s'est trouvé tout à fait fourvoyé. En relisant le vers et sa note, il verra, comme moi, que le sens est : s'attaquer au roi de France n'est pas un jeu de pelote. (Une pelote est encore aujourd'hui une paume, une balle.) Il est un autre vers (p. 48, v. 1036) où je voudrais lire *geu*, au lieu de *gen* qu'a imprimé M. Mignard.

> Et, par Dieu, vous savez, li *gen* sont mal parti.

La copie de l'Arsenal, citée en note par M. Mignard, donne *li geu*, c'est la bonne leçon; *bien ou mal partir le jeu* est une locution de notre vieille langue qui est demeurée dans l'anglais sous la forme de *fair play*, *foul play*. D'ailleurs, en écrivant *gen* sans *t*, le copiste du manuscrit suivi par M. Mignard indiquait lui-même qu'il n'avait pas bien lu son original.

L'argent a d'autant plus facilement agi sur les vassaux qu'ils sont peu satisfaits de leur suzerain, qui, avant sa disgrâce, était un dur et rigoureux seigneur, disant :

> Se li sires ne tont
> Bien sovant ses subjés et puis tont et retont,
> Saichés, par le cuer Dieu, ja bien ne l'ameront,
> Ne ne le tenront chier, ne point non priseront.

Pourtant l'argent donné et la dureté de Girard ne suffisaient pas; le lien féodal retenait les consciences; mais un subterfuge les met à l'aise. Un point est reconnu par eux et ainsi exposé :

> Ne subjés ne puet point, tuit sont de cet accord,
> Delaissier son signeur, se par un an non somme;
> Ainssin nostre ancessor l'ont fait, li vaillant homme;

Et s'avant li fait guerre, il perd son chasement [fief];
Nous sumes tuit ensemble de cest accordement.

C'est-à-dire : le vassal ne peut faire la guerre à son suzerain sans l'avoir sommé un an d'avance ; si Girard ne remplit pas cette formalité, il est déchu de ses droits, et ses vassaux ne sont plus tenus de lui faire service. Il ne reste donc plus qu'à disposer les choses de manière que Girard n'ait pas le temps voulu pour sommer Charles le Chauve. Celui-ci profite d'une visite que Girard fait à ses possessions lointaines ; il envahit le comté de Sens et la Bourgogne, et, quand Girard accourt pour défendre ses domaines, ses vassaux lui font défaut, attendu qu'il n'a pas sommé son suzerain, et c'est ainsi qu'il perd sa terre et qu'il devient fugitif et charbonnier.

Instruit par l'adversité, le duc Girard s'était fait amiable à ses hommes ; la même leçon lui avait enseigné à rendre à son suzerain, en le combattant, tout ce qu'il lui devait :

Il mist Dieu devers lui et droit de sa partie;
Qui refuse raison, raison n'a de lui cure;
Raison submet celui qui de raison n'a cure.

Au contraire le roi s'obstine dans son sens pervers :

De destruire Girart ne se vout point refraindre;
Par trestout son royaume envoie ses corriers,
Et fait grans garnisons prandre par ses forriers,
Prie, mande et commande en toutes pars du munde,
Tout son tresour donra mas que Girart confunde,
Il promet grans souldées, il promet grans honeurs,
Ainssin retient et lie les grans et les meneurs [les moindres];
Il aime mieux veoir tous ses membres trainchier
Que du bon duc Girart ne se fasse vainchier [venger].

Il serait fastidieux de rien rapporter de ces exploits toujours les mêmes des Achilles féodaux, de ces interminables *chapleïs* où l'on coupe *tans poings*, *tans bras* et défonce *tantes cervelles*. C'était ce qui plaisait alors; aujourd'hui ce qui peut encore en plaire, c'est d'y apprendre quelques détails sur la manière de s'armer et de combattre, non pas au temps où les aventures sont supposées se passer, mais au temps où écrivait le trouvère ou le troubadour. La légende populaire et les imaginations poétiques qui y ont puisé ne se sont souvenues, pour ces siècles, que du tumulte des armes; guerre contre les infidèles du midi et contre les barbares du nord, guerre entre le suzerain et les vassaux et guerre de vassal à vassal. Le baron, couvert de sa pesante armure, et le destrier qui sous lui ébranle la terre, occupent à eux deux toute la scène, sauf le coin pacifique que gardent l'église et le cloître. Cette vue, incomplète sans doute, n'est pourtant pas fausse, et c'est certainement ainsi que, en dehors de l'histoire, puisque l'histoire ne fut pas assez puissante pour maîtriser les imaginations, c'est ainsi que dut s'idéaliser la formation orageuse du monde féodal.

Un âge héroïque, comparable en quelques points à l'âge héroïque chanté par Homère, fut créé à l'origine de la société nouvelle, et il le fut tout entier par la faculté productrice et poétique que manifesta la Gaule, devenue le centre sinon romain, du moins roman, entre l'invasion arabe et la barbarie germanique. Cela est digne de remarque, et, ce qui l'est aussi, c'est que la féodalité (la preuve en est dans les documents) avait laissé des souvenirs favorables. Il arriva un temps où

les sentiments populaires se tournèrent vers la royauté, et, si alors l'époque avait été celle des légendes et des poëmes, les seigneurs féodaux y auraient joué un rôle odieux et avili ; mais, dans ces siècles où l'ordre social renaquit sous cette forme fragmentaire, maintenue par le lien de la suzeraineté et assujettie par le pouvoir spirituel, il n'y eut rien qui empêcha le monde demi-romain, demi-barbare, d'accepter l'organisation qui se faisait et de léguer, dans les souvenirs, le témoignage de l'opinion.

Depuis bien longtemps les conditions et les sentiments producteurs de la féodalité avaient disparu quand fut écrite l'œuvre que M. Mignard a exhumée. Les exhumations sont bienvenues aux érudits. Dans le quatorzième siècle, à un remanieur d'anciens poëmes il ne faut demander aucune invention; tout chez lui est d'emprunt, mais, ce qui ne l'est pas, c'est la langue dont il se sert, langue qui commence à s'écarter de celle des siècles précédents. Quelques remarques de grammaire comparée entre les deux époques feront l'objet de l'article suivant.

2. — *Examen du texte.*

Il faut remercier quiconque publie des textes. Les textes sont l'aliment de la critique et de l'histoire. Quand tous les documents qu'une juste curiosité met en lumière gisaient encore dans les bibliothèques, combien insuffisante était l'idée qu'on pouvait se faire de ces âges, berceau des sociétés modernes ! Tout ce qui concernait la formation de la langue et le dévelop-

pement littéraire demeurait ignoré; on croyait n'avoir à considérer que cette latinité suspecte du moyen âge, cultivée pour l'usage des théologiens, des scolastiques et des chroniqueurs. A mesure que les textes ont apparu, à mesure aussi on a vu apparaître une langue, une littérature, une poésie; toutes choses qui tiennent une grande place dans la véritable histoire et sans lesquelles la filiation s'obscurcit singulièrement. Il est curieux, et pourtant il est vrai, que notre France était assez mal fouillée pour qu'il y eût là, à fleur de sol, des antiquités bien peu vieilles et pourtant recouvertes et cachées aux regards. On peut comparer cet ensevelissement de nos monuments des lettres aux ravages qui, à diverses époques, ont fait disparaître bien des monuments de pierre dignes d'être conservés. On n'a pas démoli avec moins d'insouciance les châteaux, les églises et les abbayes du moyen âge qu'on n'a jeté dans l'oubli la langue d'oïl et ses vers et sa prose. Aujourd'hui, tandis que les archéologues ramassent des débris et étudient ce qui reste, les érudits fouillent les bibliothèques et publient des poëmes, des fabliaux, des chroniques.

M. Mignard est un de ces chercheurs studieux et diligents qu'attirent les textes inédits et qui nous les rendent en beaux imprimés. Le texte qu'il nous donne a une date : l'auteur s'adresse à trois grands personnages, Jeanne, reine de France, morte en 1329; Eudes IV, duc de Bourgogne, mort en 1349, et Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, mort en 1338. On voit, par là, dans quel espace de temps le *Girart de Rossillon* a été composé. Pourtant, il est une difficulté

que je soumets à M. Mignard et pour laquelle il faut d'abord citer les vers :

> Reine très excellens, la plus noble du munde,
> Jehanne de Bourgoigne, en cui tous bien habunde,
> Femme le roi des Frans, prenés en vostre garde
> Le lieu où Girars gist, ou quel son corps l'on garde.
> Chief fut de vo lignage, si devez laborer
> De très biaux privilaiges icel lieu honorer.
> Eudes cuens de Bourgoigne, dux et cuens paladins,
> Et encor cuens d'Artois et sire de Salins,
> Tu es li hons Girart, tu es son successeur...
> Pourchace privilaige au lieu où il repouse...
> Hé Robert de Bourgoigne, gentils cuens de Tonnerre,
> Et Jehanne ta femme, seur le comte d'Ausserre,
> Vous estes gardien de l'eglise qui garde
> Le corps du duc Girart....

Cet appel à Jeanne, à Eudes et à Robert semble les présenter tous trois comme vivants au moment où l'auteur s'adresse à eux ; et pourtant, en attribuant à Eudes le titre de comte d'Artois, il indique une date postérieure à la mort de Jeanne, dont le décès mit Eudes, son gendre, en possession du comté d'Artois. Si Jeanne était morte, dès lors les paroles du poëte perdent le sens actuel qu'elles paraissaient si bien avoir; à moins qu'on ne suppose qu'ayant d'abord parlé de Jeanne seule, et cette princesse étant venue à mourir, il intercala l'invocation à Eudes, devenu comte d'Artois, et à Robert.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté, M. Mignard a pleinement raison de mettre son *Girart de Rossillon* dans le commencement du quatorzième siècle; je viens de le lire attentivement et la plume à la main ; et le résultat de cette lecture est, pour moi, que la langue en

appartient à l'époque que M. Mignard indique d'après le préambule même du poëme. Les différences qu'on remarque par rapport à la langue plus ancienne, ne sont pas tellement profondes et fréquentes qu'elles fassent descendre plus loin cette composition.

Pour ce que j'ai à dire ultérieurement, il ne suffit pas de parler de différences profondes sans indiquer en quoi elles consistent. La langue se défait au quatorzième siècle; cela a été noté et est vrai; mais comment se défait-elle? Quels sont les caractères qu'elle perd et les caractères qu'elle prend? A la demande : quelle est la distinction fondamentale entre le latin et la langue d'oïl qui en dérive; on répondra que, tandis que le latin est une langue à six cas, le vieux français est une langue à deux cas. A la demande : quelle est la distinction fondamentale entre le vieux français et le français moderne qui en dérive, on répondra que, tandis que l'ancien a deux cas, le moderne n'en a plus. Le quatorzième siècle est employé à la destruction de ces deux cas; elle s'achève complétement dans le quinzième, il n'en reste plus que ces débris qui survivent à toute destruction et qui témoignent d'existences passées; débris qui sont allés toujours diminuant de nombre, mais qui n'ont pas été complétement balayés de la langue du dix-septième siècle, par exemple, *cheval* et *chevaux*, l'*s* de nos pluriels, *je* et *moi*, *il* et *lui*, toutes formes qui ont été des cas. Le quatorzième siècle est donc une époque de ruine si on a le regard tourné vers le passé, et une époque de reconstitution si on a le regard tourné vers l'avenir. Une manière d'être finit, une manière d'être commence. C'est dans

ce conflit entre deux forces, l'une qui retient les choses anciennes, l'autre qui conduit aux choses nouvelles qu'est toute l'histoire de la langue du quatorzième siècle.

On remarquera que cette tendance ainsi signalée n'est ni arbitraire, ni capricieuse. Elle ne fait que tirer la conséquence des principes qui, si je puis parler ainsi, avaient été posés lors de la déconfiture du latin. Si, dans ce remaniement spontané qui s'opérait, on eût vu des rebroussements vers l'origine ramener quelqu'un des cas qui s'étaient perdus, et la langue redevenir plus latine qu'elle n'était, il faudrait convenir que ces choses sont abandonnées au caprice qu'une vue superficielle y laisse facilement supposer; mais il n'en est rien; tout marche régulièrement et rigoureusement vers le terme : et ce qui restait du latinisme subit le sort annoncé à l'origine. Alors les textes deviennent disparates, à côté de la construction ancienne se trouve la construction nouvelle; toutes deux ont un égal droit aux yeux de celui qui les emploie. De quel côté, en effet, est la faute? Est-ce du côté de l'archaïsme, qui ne se plie pas assez vite aux exigences de l'usage? Est-ce du côté du néologisme, qui vient bigarrer de ses barbarismes et de ses solécismes la régularité grammaticale? Corruption et rénovation, tout est ensemble et confondu; mais, sans défendre ce qui tombe et sans condamner ce qui s'élève, il y a lieu de remarquer que, quel que doive être le succès définitif, la transition est défavorable à toutes les productions de l'esprit. Ce n'est pas avec un instrument qui se déforme sous la main de l'artiste que les meilleures créations peuvent se produire.

Au fond, le mouvement intestin qui décomposa la langue d'oïl ne fit pas autre chose que la mettre au point qu'avaient atteint depuis bien longtemps l'italien et l'espagnol, c'est-à-dire au point de ne plus avoir de cas. L'italien et l'espagnol avaient perdu toute déclinaison à une époque si ancienne que ces deux langues ne nous offrent aucune trace de la phase intermédiaire présentée par la langue d'oïl et la langue d'oc, qui, à ce titre, filles aînées du latin et restées, plus voisines de lui, s'arrêtèrent à mi-chemin et demeurèrent langue à déclinaison. C'est cela que j'ai nommé l'antiquité plus grande de la langue d'oïl et de la langue d'oc; mais, tandis que l'érudition fait voir que la langue d'oïl et de la langue d'oc sont, à ce point de vue, plus anciennes que l'italien et l'espagnol, elle fait voir aussi que l'italien et l'espagnol sont plus anciens que le français moderne. De la sorte, on aperçoit, dans la vaste étendue du moyen âge, des degrés qui sont autant d'époques; le développement se partage naturellement en phases successives, et il n'est personne qui ne pressente l'influence qu'aura exercée sur l'évolution littéraire le double fait de l'antériorité, par rapport au français moderne, de l'italien et de l'espagnol, laquelle devient postériorité à l'égard de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

On voit qu'il n'est pas sans intérêt de noter dans les textes du quatorzième siècle les changements qui, sans doute préparés déjà dans le treizième, commencent à devenir manifestes et irrécusables et à altérer profondément le caractère de la langue. Je trouve, page 17 :

Evesque n'arcesvesques ne puet excommenjer
Les hons que li abbés ne puist commenier.

Les hons mérite une remarque: au régime pluriel, ma mémoire ne me fournit que *les homes;* et certainement *les homes* est de l'usage habituel; pourtant notre poëme offre encore d'autres fois *les hons*, par exemple dans ce vers, p. 51:

Quant li uns de grans hons est de l'autre haïs;

et, comme il n'y a point d'impossibilité absolue à ce que *homines* ait donné *hons*, on pourra considérer *les hons* comme une forme particulière à l'auteur et non fautive. Il n'en est pas de même de *li abbés*. *Li abbés* au nominatif singulier est une faute; le latin étant *abbas*, *abbatem*, avec l'accent sur *ab*, puis sur *ba*, la langue n'a pu former et n'a formé, en effet, que *li abe*, *le abé;* il devrait y avoir : *Les homes que li abe*... C'est quand la notion des cas s'est altérée que *le abé* a été employé pour *li abes;* car, lorsqu'on pèche contre les cas, là la faute la plus ordinaire est que la forme du sujet s'efface et que la forme du régime la remplace. Une fois que la tendance à la transformation est bien comprise, on peut dire que ce fut une faute plus grosse d'employer le nominatif au lieu du régime que d'employer le régime au lieu du nominatif. Mais cette faute plus grosse se trouve aussi, et en voici un exemple, dans notre poëme, p. 38:

Sous le firmament n'a emperere ne roi.

Emperere est le nominatif et vient d'*imperator;* il fallait *empereor*, qui vient d'*imperatorem*. D'autres fois, on rencontre dans le même vers la confusion des for-

mes, c'est-à-dire plusieurs mots qui devraient être au même cas et dont l'un est au nominatif, tandis que l'autre est au régime, par exemple, p. 101:

> Girart....
> Qui n'est ne dus ne contes ne princes ne terriers;

dus, *princes*, *terriers*, sont au nominatif; mais *contes* est au régime; et il devrait y avoir *cuens*.

Le latin *nepos*, avec l'accent sur *ne*, avait donné *niés* au nominatif, et *nepotem* avec l'accent sur *po* avait donné *neveu*. Il y a faute contre cette formation dans le vers suivant:

> Au roi Challon le chauf Fourquon son nieps envoie (p. 143).

Il fallait *son neveu :* il envoie son neveu Foulque au roi Charles le Chauve. On sait que, le nominatif latin *mélior* ayant fourni *mieudre* au nominatif, le régime *meliórem* a fourni *meilleur* au régime. C'est contre cette règle que pèche ce vers-ci, p. 66:

> .... vous qui menaciez de pendre
> Le mieudre des meilleurs...

Il serait hors de propos de chercher d'autres infractions à la règle des cas dans notre poëme et d'en éplucher minutieusement le texte; ce qui est dit plus haut suffit à mon objet. D'ailleurs le fait est que ces infractions ne sont pas très-nombreuses, et que, pour l'auteur, la règle des cas est encore effective, et très-loin d'être tout à fait obscurcie. Quand l'affidé de Charles le Chauve, s'adressant aux vassaux de Girard qu'il cherche à détacher de leur seigneur, dit:

> S'à Girart estes hommes, Girars est hons le roi,

on a dans cette courte ligne un échantillon de notre vieille grammaire : *hommes*, nominatif pluriel ; *hons*, nominatif singulier; *le roi*, régime singulier, qui suffit à marquer sans préposition le rapport entre *hons* et *roi*.

La louable fidélité de M. Mignard à reproduire son manuscrit et à rapporter les variantes a rendu possibles ces discussions minutieuses de texte et de grammaire, comme le louable soin avec lequel il a expliqué les mots et les endroits difficiles, ayant déjà déblayé le terrain et éclairé mainte obscurité, met le critique qui vient après lui en état d'aller plus loin et de proposer quelques redressements. Je lis p. 274 (il s'agit d'un moine très-pieux) :

> Cilz gisoit au mostier et si vestoit la haire,
> Voulans estoit, com noex, de penitence faire.

La difficulté de ces vers est dans *com noex*, que M. Mignard rend par *au temps de Noël*. J'avoue que j'ai de grands doutes au sujet de cette traduction. D'abord, pour la mesure, je remarque qu'il nous faut un monosyllabe, et que *Noël*, quelles qu'en soient les formes, venant de *natalis*, est de deux syllabes; je ne puis donc admettre qu'il s'agisse ici de *Noël*. Puis le bas de la page m'offre une leçon qui indique, je pense, la correction :

> Blancs estoit comme noix de penitence faire.

En effet, mettez *noix* en place de *noex*, et vous aurez non-seulement la mesure irréprochable du vers, ce qui est indispensable, mais encore un sens satisfaisant :

« Il était blanc comme neige à force de faire pénitence. »

Le cours de ces remarques m'amène à parler d'une règle qui a quelque importance pour l'exactitude de la grammaire et de la versification.

> Elle plore de joie de celle très grant grace,
> Si fort que de ses larmes est moillïé sa face (p. 241).

M. Mignard a mis un tréma sur l'*i* de *moillié*, afin d'avoir un mot de trois syllabes, lequel est nécessaire au vers. Mais ce n'est pas de cette façon que les trois syllabes peuvent être trouvées. *Moillié*, au masculin, n'est jamais que de deux syllabes; *mollire*, d'où il dérive, ne fournit pas les éléments de trois. D'ailleurs *moillié* au masculin, se rapportant à *face*, fait un solécisme dans la vieille langue, comme dans la nouvelle. Pour avoir la vraie leçon, revenons au manuscrit qui, lui, n'avait pas d'accent; le mot est alors *moillie*, auquel il n'y a rien à changer; en effet, *moillie* est au féminin pour s'accorder avec *face*, et de trois syllabes pour la mesure du vers, l'*e* muet comptant, comme l'on sait, pour une syllabe, en cette position, dans l'ancienne versification. C'est une règle que j'ai établie ailleurs : les participes de cette sorte ne doivent pas être lus au masculin, ce qui fait solécisme et dérange le vers, ils doivent l'être au féminin. Plusieurs verbes sont susceptibles d'une double conjugaison, l'une en *ir* et l'autre en *er : moillir* et *moillier*, *baillir* et *bailler;* d'où, au féminin, les doubles participes *mollie* et *moillée*, *baillie* et *baillée*. Cette remarque efface dans les textes un bon nombre de fautes apparentes, et empêche de placer à faux les accents. Les accents faci-

litent la lecture; et je préfère de beaucoup nos publications à celles des Allemands, qui n'emploient aucune accentuation et se bornent à reproduire les manuscrits; mais, justement parce que l'accent est une facilité et une sorte de glose ou de commentaire, il a besoin, pour être placé à propos, d'être guidé par une analyse grammaticale minutieuse.

C'est un fait d'observation que l'*i* ou l'*e* latin est souvent rendu, dans le français, par la syllabe *oi; ligare* donne *lier* ou *loier; renegatus* donne *renié* ou *renoié*. Je rappelle cette observation parce qu'elle servira à l'explication d'un passage obscur:

> Or veons de saint Pierre, comment Dieu renia;
> Jura et parjura.....
> Qu'oncques jour de sa vie ne l'avoit cogneü;
> Par trois fois fist ce noix, chascungs l'a bien sceü. (P. 244.)

M. Mignard croit que ce mot *noix* vient de *noxia*, et il le traduit par débat, contestation. Il est vrai que l'*x* avec lequel il est écrit peut induire en erreur; mais, d'abord, *noxia* a son dérivé bien connu qui est *noise;* puis le sens, non moins que la forme, écarte *noxia*, et appelle un substantit du verbe *nier* ou *noier*. Saint Pierre jura qu'il ne l'avait jamais connu, et par trois fois il fit ce *noi*, c'est-à-dire cette dénégation. L'*x* est une de ces lettres parasites qui sont du fait des copistes et auxquelles une exacte analyse ne permet pas de conserver aucune valeur.

Dans une langue qui suit une évolution, il ne faut pas confondre les changements qui sont essentiels et nécessaires avec les changements qui sont accessoires et contingents. Aux premiers appartient celui

qui, signalé plus haut, consiste à supprimer les cas et transforme de la sorte l'ancien français en français moderne; aux seconds appartient ce singulier caprice de l'oreille qui attribue les pronoms possessifs *mon*, *ton*, *son*, tout masculins qu'ils sont, aux noms féminins commençant par une voyelle. C'est un vrai solécisme. Je ne voudrais pas répondre qu'on n'en rencontrât pas dès le treizième siècle quelques exemples qu'il serait impossible de faire disparaître par aucune correction avouée de la critique. Mais, s'il en existe, ils sont très-rares et très-isolés. Au contraire, dans le quatorzième siècle ils commencent à abonder. Je trouve dans notre poëme, p. 145:

> Tuit cilz qui sont ou monde n'attramperoiént mon ire.

Les anciens textes auraient dit *m'ire*. A la vérité, il serait très-facile de faire disparaître cette incorrection. Dans la versification du douzième et du treizième siècle la finale *ent* des imparfaits compte toujours; évidemment la prononciation en était analogue à celle des personnes qui prononçaient ou qui prononcent encore, non *emploie*, en deux syllabes, mais *employe* en trois. Partant de là, *attramperoient* serait de cinq syllabes, et *m'ire* au lieu de *mon ire* compléterait le vers; mais la correction serait loin d'être sûre. En effet, c'est aussi dans le quatorzième siècle que les lettres *ent* du pluriel des imparfaits commencent à n'être plus comptées, et notre poëme offre toute sorte de variétés à cet égard, tantôt les comptant, tantôt ne les comptant pas. On n'est donc pas autorisé à changer *mon ire* en *m'ire*.

Le fait est que, à l'égard de ces pronoms, la langue est en transition et qu'il n'y a plus d'usage constant. Ainsi le même vers, dans le texte, suit la règle, et, dans la variante, la viole, par exemple, p. 145 :

Pour quoi doie amoindrir ne s'onour ne ses pris;

s'onour pour *sa onour*, *honneur* étant, comme on sait, du féminin dans la vieille langue. Mais la variante porte :

Pour quoy doibve amoindrir son honneur ne son prix.

Au reste, plus le siècle s'avance, plus la confusion des deux usages augmente. Berchcure, qui a traduit Tite Live dans la seconde moitié, m'offre : *son assemblée*, *son industrie*, *son ire*, *son espée*, *son espérance*. Mais il m'offrirait aussi, si je les cherchais, de nombreux exemples du juste emploi du pronom possessif, juste emploi que l'usage allait bientôt transformer en archaïsme intolérable et en faute. On suit de l'œil cette transformation; c'est dans le quatorzième siècle qu'elle s'opère, et déjà, dans le quinzième, il serait, je crois, difficile de trouver quelque exemple de l'ancienne manière. C'est ainsi que les choses se changent, et aujourd'hui notre oreille serait aussi étonnée d'entendre *m'espérance*, que l'oreille d'un homme du douzième siècle l'aurait été d'entendre *mon espérance*. Seulement, remarquons que la logique grammaticale est pour lui, et que nous n'avons pour nous que la sanction brutale de l'usage. A qui remonte vers l'antiquité, la logique grammaticale se montre de plus en plus sûre et exacte; ce qui ne veut pas dire qu'une langue qui, en cheminant, fait nécessairement des

pertes de ce côté, ne puisse les compenser et au delà par d'autres qualités. Ce qui ne veut pas dire non plus que je proteste contre l'usage actuel et que, en grammairien inexorable, je désire qu'on efface le solécisme et qu'on restitue l'ancienne régularité. Ce serait, sans doute, impossible; mais, en tout cas, ce serait très-malheureux. Voyez, en effet, ce qui arriverait : l'oreille s'habituerait à cette façon et ne pourrait pas plus supporter *mon épée* qu'elle ne supporterait *m'épée*, et dès lors les plus beaux de nos classiques perdraient une partie de leur charme et deviendraient archaïques et rebutants. Quand des puristes, au dix-septième siècle, s'avisèrent de décider que *dedans*, *dessous*, *dessus* ne pouvaient être prépositions et devaient être adverbes, le malheur voulut que leur décision prévalût, et elle a, de la sorte, déconsidéré par-devant notre oreille plus d'un vers excellent de Malherbe ou de Corneille. Conservons, puisque le méfait grammatical est accompli et a droit de prescription, conservons ce solécisme, et écartons tout ce qui peut entamer la fleur des belles choses qui nous viennent de nos grands écrivains.

L'office de premier éditeur d'un texte est toujours le plus laborieux, et M. Mignard n'a épargné aucun soin pour s'en acquitter et pour rendre service à son lecteur. De ce service je profite pour quelques observations qu'il est facile de glaner dans un texte bien imprimé, diligemment ponctué, pourvu de variantes, éclairé d'annotations. Il est bien rare qu'un ouvrage inédit ne montre pas quelque particularité, ailleurs inconnue, et qu'il est bon de prendre en considéra-

tion. Je mets au rang de ces particularités inconnues, à moi du moins, la construction suivante :

> Si sont heü trop foul de faire le contraire;

ce qui signifie : ils ont été trop fous de faire le contraire. Nous conjuguons le verbe *être* avec l'auxiliaire *avoir : j'ai été;* on l'a conjugué quelquefois avec l'auxiliaire *être : je suis esté*, comme fait l'italien, *sono stato*. Mais il ne me souvient pas d'avoir rencontré ailleurs que dans *Girart de Rossillon* la locution que je signale ici; c'est un véritable passif du verbe *avoir* employé pour représenter le verbe *être*.

L'apostrophe est, comme l'accent, un très-utile auxiliaire de la clarté; elle manque dans les manuscrits, et il faut l'introduire dans les imprimés. Une apostrophe de plus ou de moins change complétement le mot et le sens : *dire* des manuscrits doit s'écrire suivant le contexte, dans l'imprimé, ou bien en un seul mot *dire* (le verbe), ou bien en deux mots *d'ire* (le substantif *ire* avec la préposition *de*). C'est d'avoir écrit *dire* sans apostrophe que je fais reproche à M. Mignard dans les vers suivants, p. 75 :

> Les batailles Charlon met devant li en voie;
> Fel, desvés dire esprès d'armes il fait mervoilles,
> Tant piés, tant poings, tant bras, tant testes fait vermoilles.

Le premier vers signifie : Il chasse devant lui les bataillons de Charles. Dans le second, suivant M. Mignard, *fel* signifie feuille de papier; c'est, dit-il, la partie pour le tout, et le sens est : « O mon livre, vous « devez raconter formellement les merveilles de ses armes. » Suivant moi, le sens est tout autre, et voici

comme je comprends : « Terrible, hors de lui, épris de colère, il fait merveille d'armes. » Il faut justifier cette interprétation. *Fel* est certainement le nominatif du mot dont *felon* est le régime, et là-dessus il ne peut y avoir de contestation; *desvés* n'est pas *devez*, lequel ne s'écrit pas avec une *s*, et c'est aussi un mot très-employé; à *dire* je mets une apostrophe, et je le joins au mot suivant, que je lis *espris*, correction que je crois indubitable, surtout quand on la rapproche de *fel* et de *desvés* qui la corroborent. C'est ainsi qu'une apostrophe change du tout au tout l'aspect d'un texte.

La même difficulté se présente pour le mot *deulz;* si on le lit sans apostrophe, ce sera le nominatif de *deul*, qui est notre mot *deuil;* si, au contraire, on y met l'apostrophe, *d'eulz*, ce sera le pronom *eux* avec la préposition *de*. Ainsi dans ces vers, p. 253 :

> Cil qui ne vouldrent mie, deulz si se puet doloir,
> Ont fait le sairement trestout à son voloir.

M. Mignard a imprimé *deulz* en un seul mot; mais, dans sa note, il traduit la première partie du vers par : *ceux qui ne voulurent pas exécuter cette volonté*, et la seconde par : *on peut se plaindre d'eux*. Il a donc lu *d'eulz* en deux mots. Mais sa traduction est insuffisante; le sens est : « Ceux qui ne voulurent pas qu'il puisse (nous dirions : *qu'il pût*) se plaindre d'eux firent le serment comme il le demandait. » Il s'agit d'une promesse que Girard, moribond, exigeait des seigneurs ses vassaux. S'il pouvait y avoir quelque doute, il suffirait de rapprocher la rédaction en prose du treizième siècle : *Mas cil qui ne le voloient pas mau-*

vaisement corroucier, firent lou sairement comme contraint.

Dans la longue série suivant laquelle se développe la langue française, *Girart de Rossillon* a sa place, et la publication de M. Mignard, trouvant un juste accueil, gardera un rang dans les bibliothèques. Si les textes sont un des éléments de l'histoire, la grammaire est un des éléments des textes. On l'a vu pour les productions de notre vieille littérature : tant qu'aucune grammaire n'y a été, je ne dirai pas introduite, mais reconnue, ç'a été un chaos qui ne recevait ni ne donnait de clarté; mais, depuis qu'on a enfin aperçu comment se déclinaient les noms, comment l'adjectif s'accordait avec le substantif et comment les mots se construisaient entre eux, les fausses notions se sont dissipées, et, passant plus loin, il a été possible de discerner quelqu'un de ces étages qui, comme dans les formations géologiques, indiquent la marche des transitions et des âges. Dans l'histoire, les choses sont tellement connexes, que, quand on connaît précisément quelqu'une des manifestations considérables d'une société, on peut s'en servir pour des explications qui étendent la vue scientifique. Il est certain maintenant que la Gaule d'oïl et la Gaule d'oc ont précédé les autres peuples novo-latins dans le développement d'une littérature romane, non romaine. Cette littérature, on l'estimera ce que l'on voudra, mais elle n'en est pas moins la première effusion poétique des populations telles que les avaient faites le catholicisme et la féodalité, sans autre tradition que ce qu'elles avaient nécessairement hérité de Rome, et sans immixtion d'au-

cune influence classique. Eh bien, il est certain aussi, du moins j'ai la persuasion de l'avoir démontré, que les deux langues d'oïl et d'oc portent des caractères philologiques qui les placent à un rang intermédiaire entre le latin, dont elles dérivent, et les langues modernes, où elles aboutissent; caractères qui font défaut aux autres langues romanes. L'antériorité de langue est connexe de l'antériorité de développement littéraire, et ces deux grands faits se corroborent l'un l'autre.

Ce n'est pas tout et faisons un pas de plus. Alors que la langue d'oc et la langue d'oïl conservaient encore ce caractère intermédiaire que je viens de rappeler, l'italien et l'espagnol, depuis longtemps déjà, avaient acquis celui que j'appellerai moderne, et qui consiste dans la suppression définitive des cas. Le français y est arrivé à son tour, mais beaucoup plus tard : dans le quatorzième siècle, il commence sa transformation, la poursuit et l'achève dans le quinzième. Cependant l'Italie, puis l'Espagne, toutes deux maîtresses de leur idiome, entrent sur la scène littéraire et se signalent par des œuvres splendides. C'est à elles alors de tenir le premier rang et d'exercer une influence lointaine; tous les beaux esprits de France, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième siècle, se firent honneur d'aller à cette école. Mais c'était l'époque aussi où la constitution du français moderne était achevée et consolidée; un âge d'or littéraire vint à s'épanouir. De cette réaction entre la France, d'une part, et l'Italie et l'Espagne, de l'autre, est né le préjugé que, pour les lettres, nous

étions leurs cadets. Oui, leurs cadets, à ce temps-là, mais leurs aînés à un autre temps plus ancien et oublié.

Le développement des langues romanes, prises dans l'ensemble de leurs connexions, présente deux phases essentielles : dans la première, la langue est encore une langue à déclinaison; des six cas latins il en reste deux. Dans la seconde phase, il n'y a plus de déclinaison, plus de cas. De ces deux phases, la plus ancienne est, cela va sans dire, celle qui est intermédiaire, celle qui tient le plus du latin; elle n'existe que dans la langue d'oïl et la langue d'oc. L'italien et l'espagnol y sont étrangers, et la première fois qu'on les rencontre, on les voit avec la forme complétement moderne, c'est-à-dire avec une grammaire qui ne connaît plus de cas. J'énonce ce fait en disant que, l'italien et l'espagnol continuèrent de décomposer le fonds latin, et atteignirent finalement l'état moderne alors que la langue d'oïl et la langue d'oc s'étaient arrêtées dans un état de fixité provisoire. Provisoire en effet était cette fixité : elle se perdit dans le quatorzième siècle, et il fallut que le français, à son tour, accomplit le cours entier de la transformation; il y arriva, mais longtemps après que l'italien et l'espagnol y étaient arrivés. Il y a donc, par la nature des choses, trois termes : le terme du début, qui appartient à la langue d'oc et à la langue d'oïl; le terme mitoyen, qui appartient à l'italien et à l'espagnol, et enfin un terme final, auquel arrive le français moderne. Corrélativement et dans l'ordre littéraire, on compte aussi trois termes et semblablement disposés : le plus ancien, où

les troubadours et les trouvères créent les choses et donnent le ton ; le moyen, où l'Italie et l'Espagne prennent le sceptre des lettres; et le troisième, où la France, disciple, après avoir été maîtresse, regagne l'avance perdue. Depuis lors, les nations, non plus seulement latines, mais européennes, ne font plus qu'un grand ensemble où se balancent les destinées des lettres et des sciences.

Le quatorzième siècle m'a conduit bien loin de *Girart de Rossillon*, que pourtant je n'ai pas oublié. L'auteur, introduisant un de ses personnages qui est chargé de haranguer Charles au nom de Girart, dit :

> Bien pert à son parler qu'il fut à bone escole.

Je suis disposé à lui appliquer ce vers et à dire de lui qu'il paraît à son parler qu'il ne fut pas à mauvaise école. Son style, habituellement correct, sort quelquefois de la facilité banale qui est l'écueil des arrangeurs de chansons de geste. J'ai déjà cité :

> Adès a vieille haine novelle mort portée ;

vers énergique et bien jeté. Je citerai encore ceux-ci, qui ne manquent pas de caractère, et où l'auteur peint Girart accablé par la vieillesse et par les fatigues anciennement subies :

> Il estoit tous lassés en sa plene vieillesse
> Des peines qu'il avoit soffert en sa jonesse.

En sa pleine vieillesse est un hémistiche que ne dédaignerait pas le meilleur poëte. J'aime nos vieux textes, je n'en disconviens pas ; je les aime pour la langue dont ils se servent, mère vénérable de celle que nous

parlons; pour la création poétique dont ils sont les dépositaires, et qui rayonna sur l'Europe; pour de vraies beautés de situation et aussi pour quelques beautés de langage. M. Mignard ne les aime pas moins. Il vient de les augmenter d'un nouveau document; bonne fortune pour lui, qui a mis son nom à une utile publication; bonne fortune aussi pour ceux qui, comme moi, étudient la langue et l'histoire littéraire du moyen âge.

XII

GRAMMAIRES PROVENÇALES

Sommaire. (*Journal des Savants*, octobre 1860). — Deux grammaires provençales du treizième siècle sont parvenues à nous. Elles constatent formellement que la langue d'oc avait deux cas. Ce qu'elles disent de la langue d'oc s'applique sans réserve à la langue d'oïl.

Ces deux grammaires, publiées d'abord dans la *Bibliothèque des chartes* et tirées à part en très-petit nombre, attirèrent vivement l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire de la langue d'oc, et, j'ajouterai, de la langue d'oïl; car, ainsi qu'on le verra, on peut sans peine les employer à deux fins et en obtenir d'utiles enseignements pour le vieux français. Quand M. Guessard n'aurait fait que les réimprimer, il nous aurait rendu service; mais une de ces bonnes chances qui échoient d'ordinaire et selon toute justice à celui qui est déjà sur la piste, lui a permis de faire plus : le savant éditeur a mis la main sur d'autres et meilleurs manuscrits que le seul qu'il avait eu d'abord à sa disposition, et il en a profité pour donner un texte que l'on doit regarder comme définitif. On sait que le premier qui ait porté la lumière dans la grammaire de la langue d'oc, et, par suite, de la langue d'oïl, fut Ray-

nouard, qui y signala l'existence de cas; c'est dans ces vieux grammairiens provençaux qu'il avait puisé une aussi importante notion. Sans doute, une étude philologique, rigoureusement conduite, n'aurait pas tardé à révéler ce fait; mais il n'en faut pas moins reporter à Raynouard le mérite de l'avoir reconnu, sur la foi d'auteurs du treizième siècle, dans les manuscrits. La règle des cas n'est pas une découverte faite rétrospectivement par l'érudition moderne dans une langue qui s'en servait sans en avoir conscience; elle était aperçue par ceux qui écrivaient, enseignée par ceux qui enseignaient; et, quand ils comparaient la langue d'oc à la langue latine, il ne leur échappait pas que, si celle-ci avait des terminaisons pour six cas, celle-là en avait du moins deux, une pour un nominatif et une pour un régime. Ainsi donc les deux ouvrages publiés par M. Guessard font désormais le fondement de la grammaire du parler au delà et en deçà de la Loire, et remplacent toute autre autorité.

Le titre du livre de Hugues Faidit est le *Donat provençal;* celui du livre de Raymond Vidal est la *Manière de trouver*. « Totz hom, dit ce dernier, que vol trobar ni entendre deu primierament saber que neguna parladura no es tant naturals ni tant drecha del notre lingage con aqella de Proenza, o de Lemosi, o de Saintonge, o d'Alvergna, o de Caerci. Perque ieu vos dic que quant ieu parlarai de Lemosis, que totas estas terras entendas et todas lor vezinas et totas cellas que son entre ellas. Et tot l'ome que en aquellas sont nat ni norit an la parladura natural et drecha; mas cant us de lor es issitz de la parladura per una rima o

per alcun mot qe li sera mestier, cuion las genz qi non entendon qe la lur lenga sia aitals; qar non sabon lor lenga; per qe mielz lo conois cel qi ha la parladura reconoguda qe cel qi non la sap, et per zo non cuion mal far qan geton la parladura de sua natura, anz cuion qe sia aitals la lenga. Perq'ieu vueil far aquest libre per far reconoisser las parladuras d'aquels qi la parlon drecha, e per enseignar aicels qui non la sabon. » Je traduis ce passage en langue d'oïl : « Toz hom qui vuelt trover ne entendre doit premierement savoir que nule parleure del nostre langage n'est tant naturels ne tant droite com cele de Provence, ou de Limousin, ou de Saintonge, ou d'Auvergne, ou de Quaerci. Por quoi je vos dic que quand je parolerai de Limousin, que entendiez totes ces terres et totes lor voisines et totes celes qui sont entre eles. Et tuit li home qui en iceles sont né ne norrit, ont la parleure naturel et droite; mais quant uns d'els est issus fors de la parleure por une rime ou por alcun mot dont il ara mestier, si cuident les gens non entendant que la langue soit itels; car il ne savent la langue. Et por ce que cil qui a la parleure reconneue a millor conoissance que cil qui ne sait, por ice ne cuident ces gens mal faire quant getent la parleure fors de sa nature, ainz cuident que itels soit la langue. Por quoi je veuil faire icest livre, por faire reconoistre les parleures de cels qui parolent droitement et por enseigner cels qui ne savent. » J'ai fait cette sorte de thème afin de montrer combien la langue d'oc et la langue d'oïl sont voisines et jusqu'à quel point on peut conclure de l'une à l'autre.

« La langue française, dit Raymond Vidal, vaut mieux et est plus avenante pour faire romans et pastourelles; mais celle du Limousin est préférable pour faire vers (sorte de composition), chansons et sirventes. Dans tous les pays de notre langage, les chants en langue limousine jouissent d'une plus grande autorité que ceux d'aucun autre idiome. » Dans son introduction M. Guessard a signalé avec raison l'importance de ce passage, qui montre quelle place un grammairien de langue d'oc accordait à la langue d'oïl. Les *romans*, pour lesquels la langue d'oïl avait la prééminence, étaient les chansons de geste et les poëmes d'aventure, qui abondent en effet en français, et dont le renom s'étendit par toute l'Europe.

Les deux grammairiens provençaux nomment *grammatica* la langue latine, et c'est sur ce *langage grammatical* qu'ils se règlent pour apprécier leur provençal; au dix-septième siècle, se conformant à cette routine, nos grammairiens français reconnaissaient dans le français moderne six cas, bien qu'il n'y en ait aucun. Nos grammairiens du treizième siècle en reconnaissent six aussi, mais du moins la langue d'oc, comme la langue d'oïl, en a deux : un nominatif qui sert pour le sujet, et un régime qui sert pour tous les compléments. Hugues Faidit dit que le nominatif, quand le nom est masculin, prend une *s*, et que les autres cas ne prennent pas cette *s;* Raymond Vidal exprime le premier de ces changements par *s'allonger*, et le second par *s'abréger*. En examinant les exemples ultérieurs, on s'aperçoit que la règle est incomplète : l'*s*

du nominatif appartient non pas seulement aux noms masculins, mais aux noms à terminaison masculine, quel qu'en soit le genre. Au pluriel, la place de l'*s* est inverse : elle fait défaut au nominatif, et se montre au régime. Cet usage de la langue d'oc est exactement celui de la langue d'oïl.

Les noms dont le nominatif est en *aire* et le régime en *ador*, comme *amaire*, *amador*, ne prennent point l'*s* au nominatif singulier. Dans la langue d'oïl, aux noms de même nature, les bons manuscrits ne la mettent pas non plus, et, quand on la trouve, elle provient d'une extension de la règle de l'*s*. Le précepte donné par le *Donat provençal* permet, quand on imprime des textes français, de supprimer cette lettre, qui peut être considérée comme due aux copistes.

En provençal, les noms *prestre*, *pastre*, *seingner*, et les comparatifs *melher*, *maier*, *menre*, sont exceptés, au nominatif, de la règle de l'*s*. Cette exception doit s'appliquer dans la langue d'oïl aux mots correspondants *prestre*, *pastre*, *sire*, *mieldre* (*melior*), *maire* (*major*) et *mendre* (*minor*); les manuscrits qui mettent l'*s* font moins bien ; cela se voit, et par le latin, qui n'a point d'*s* au nominatif dans ces mots, et par le *Donat*, qui note spécialement l'exception.

Les adjectifs *nostre*, *vostre* sont, en provençal, traités au nominatif comme les précédents, par la raison qu'ils proviennent de *noster*, *vester*. Dans la langue d'oïl, la forme la plus ordinaire est *no*, *vo;* mais on trouve aussi *nostre*, *vostre;* et alors, au nominatif, on pourra les imprimer sans *s*, quand même l'*s* serait donnée dans le manuscrit ; car des règles positives

de grammaire l'emportent sur des habitudes fluctuantes de copistes.

Tous les noms féminins en *a* s'abrégent au singulier, s'allongent au pluriel, dit Raymond Vidal, c'est-à-dire qu'ils prennent l'*s* à ce dernier nombre. C'est la règle de la langue d'oïl ; cependant, en quelques textes, fort rares il est vrai, du moins d'après mes lectures, le nominatif pluriel, dans la langue d'oïl, n'a point l'*s*, laquelle reparaît au régime; c'est certainement la formation la plus régulière : *dominæ*, *dominas; les dame*, *as dames;* mais le fait est que, dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl, l'*s* a prévalu aux deux cas du pluriel.

Les mots *temps* (*tempus*) et *cors* (*corpus*) prennent l'*s* non-seulement au nominatif singulier, ce qui est selon la règle, mais encore au régime singulier, ce qui est contre la règle, et cela aussi bien dans la langue d'oc que dans la langue d'oïl. Pour expliquer cette anomalie apparente, qui ne doit pas en être une, puisqu'elle se trouve dans les deux langues, il faut croire que ces mots fort usités remontent à une époque de la latinité en décadence où le neutre, ayant gardé sa forme, conservait au régime l'*s* du nominatif; *s* qui s'est perpétuée au nominatif et au régime dans le provençal et dans le français.

Mal mi fait l'anars, dit la langue d'oc, traitan comme un substantif l'infinitif pris substantivement, et par conséquent y mettant une *s* au nominatif. *Mal me fait l'alers*, dit de même la langue d'oïl ; et les textes doivent être conformés à cette règle qui, d'ailleurs, est la pratique des bons manuscrits.

J'ai insisté longuement, ailleurs dans ce livre, sur une particularité essentielle qui distingue la langue d'oc et la langue d'oïl de leurs sœurs la langue italienne et la langue espagnole, à savoir que les deux premières ont deux cas, tandis que les deux dernières n'en ont point. Cette particularité a son origine dans l'état du latin, qui, au moment de la formation des langues d'oc et d'oïl, avait, de sa riche déclinaison, conservé deux cas : un nominatif et un régime. Mais cela était tellement sur le point de périr, et les deux langues ont été constituées dans un moment si fugitif, que tous les mots n'ont pas gardé les deux cas, et que plusieurs catégories en étaient déjà arrivées à la dernière réduction, celle qui effaça toute déclinaison. Tels sont les noms en *as*, *bontatz*, *bonté*, de *bonitatem ;* les noms en *or*, *color*, en provençal et en français, de *colorem;* les noms en *us*, *salutz*, *salut*, de *salutem*. Ces trois catégories de mots dérivent du régime latin, et par conséquent diffèrent de ces autres catégories où, le nominatif roman dérivant du nominatif latin, et le régime du régime, il y avait effectivement deux cas. Mais, malgré ces anomalies inévitables dans cette rapide décadence du latin, la langue d'oc et la langue d'oïl conservèrent le sentiment des deux cas, et, par une analogie très-facile, suppléèrent, de leur propre fonds, à ce qui faisait défaut, et donnèrent par l'*s* un nominatif à ces noms qui, d'origine, n'étaient que des régimes. C'est ainsi que *bontatz, bontat, bontés*, *bonté; colors*, *color;* et *salutz*, *salut* prirent les modifications que la nouvelle grammaire exigeait.

Telle était pourtant la délicatesse, encore vivante,

des origines, que la langue d'oc, ne confondant aucunement avec les noms tels que *color*, *pavor*, *amor*, etc., le mot *soror*, qui en diffère en effet essentiellement, ne met point d'*s* à *sor* qui est le sujet, tandis que *seror* est le régime. De même en langue d'oïl, *suer* est le sujet et *seror* le régime; comme on voit, *suer* ne doit point avoir l'*s*.

Cette règle de *soror* s'applique aux noms en *o*, *onis*, tels que *bar*, *baron; baron* est le régime, et *bar* le sujet, avec la remarque exprimée dans le *Donat*, que ce sujet n'est point soumis à l'*s*. De même, en français, les mots analogues *ber*, *baron; lere*, *larron; compain*, *compagnon*, etc., ne doivent pas, non plus, y être soumis. Les manuscrits la mettent souvent, l'omettent souvent; l'omission seule est grammaticale tant en langue d'oïl qu'en langue d'oc.

Dans les bons textes, provençaux et français, *hom*, qui est le nominatif là où *home* est le régime, n'a point d'*s;* au contraire, *coms*, en provençal, et *cuens*, en français, qui est le nominatif là où *comte* est le régime, a toujours cette lettre pour affixe; c'est qu'en effet, en latin, *homo* n'a point d'*s*, et *comes* en a une.

Je dois remarquer que, tandis que Hugues Faidit écrit sans *s*, *bar*, *prestre*, *pastre*, *seingner* et les comparatifs cités plus haut, Raymond Vidal les écrit, ainsi que les mots analogues, avec une *s*. Cette incertitude des grammairiens eux-mêmes est en accord avec une incertitude semblable qui règne dans les manuscrits. Mais, entre ces deux usages, la grammaire indique que le meilleur est le premier.

« Vous devez savoir, dit Raymond Vidal, que tous

les adjectifs communs, tels que *fortz, vils, sotils, plazenz, soffrenz*, s'allongent au nominatif et au vocatif, de quelque genre que soit le substantif avec lequel ils sont construits : *fortz es li chavals* et *fortz es li donna*, et s'abrégent aux autres cas. » Cette règle est la même dans la langue d'oïl : les adjectifs communs, c'est-à-dire ceux qui, en latin, n'ont qu'une seule terminaison pour le masculin et pour le féminin, n'en ont qu'une non plus pour ces deux genres dans le provençal et le français.

Raymond Vidal dit expressément que ces adjectifs se comportent exactement comme les substantifs, c'est-à-dire que, n'ayant qu'une seule terminaison, ils ont l'*s* au nominatif singulier et au régime pluriel, et la perdent au nominatif pluriel et au régime singulier. Mais Hugues Faidit fait au pluriel une exception pour les participes qui finissent en *ans* ou en *ens;* suivant lui, au pluriel nominatif féminin, on doit mettre l'*s* : *aquelh cavaler son avinen;* mais *aquelas donas son avinens*. Le fait est qu'en langue d'oïl j'aurais dit également : *cil chevalier sont avenant*, et *celes dames sont avenant;* et je ne sais si les bons manuscrits donneraient raison à Hugues Faidit.

L'adjectif *totus* a remplacé *omnis* dans les langues romanes. En provençal, pour le masculin, il se décline ainsi : au singulier, nominatif *totz*, régime *tot;* au pluriel, nominatif *tut* ou *tuit*, régime *totz*. C'est aussi la déclinaison de la langue d'oïl : *tos, tot, tuit, tos*.

Les deux grammairiens provençaux s'accordent pour une observation importante, c'est que les adjectifs,

pris absolument et sans être construits avec un substantif apparent, n'ont pas l'*s* : *mal m'es; greu m'es; bon m'es, car m'aves onrat.* Sans cette règle positive, on aurait été tenté de regarder ces adjectifs comme des nominatifs, de les traiter comme tels et d'y ajouter l'*s;* mais il faut y voir de véritables neutres qui, n'ayant pas la finale en *s* dans le latin, ne l'ont pas non plus dans la langue d'oc. Le neutre a disparu tout à fait des langues romanes; mais les deux cas qui ont été conservés dans deux de ces langues permettent de reconnaître distinctement qu'en certaines circonstances un adjectif est au neutre. C'est une trace du neutre qu'il faut noter dans le provençal et dans le vieux français. Je nomme le vieux français, bien que Hugues Faidit et Raymond Vidal n'aient parlé que du provençal, ne doutant pas que, si l'on examine les bons manuscrits, on ne trouve la règle en question appliquée dans les textes de langue d'oïl.

D'après Raymond Vidal, *nepos* est le nominatif d'un nom dont *bot* est le régime. En langue d'oïl le même mot se trouve, et il est *niés* au nominatif et *neveu* au régime. Ceci donne lieu à quelques remarques. D'abord, on voit que c'est le latin *népos nepótem*, qui, changeant d'accent en changeant de cas, a produit *nepos*, *niés* au nominatif; *bot*, *neveu* au régime. En second lieu, il en résulte que, dans le provençal *nepos*, l'*o* doit être considéré comme muet, de sorte que le mot soit ramené à une formation qui devienne l'analogue de celle de la langue d'oïl; en effet, Raynouard inscrit *neps* et n'inscrit même pas *nepos*. En troisième lieu, *bot* est une apocope pour *nebot*, ce qui redonne

au mot provençal sa physionomie totale et le rend très-voisin de *neveu* de la langue d'oïl; apocope qui, commune en italien, devient beaucoup plus rare en provençal, sans pourtant y être tout à fait étrangère et mal venue. Enfin ce genre d'apocope qui consiste à enlever le commencement d'un mot, et qui, usuel en italien, se trouve, à cause du voisinage, quelquefois en provençal, cesse complétement dans la langue d'oïl, qui ne pratique point cette mutilation initiale; pourtant il faut savoir, quand on discute des étymologies françaises, qu'elle existe sur la frontière au delà de la Loire, et qu'elle a pu, en quelques cas rares, se glisser en deçà; c'est ainsi qu'on trouve, dans plusieurs textes, *vesque* pour *evesque*. En ayant dans l'esprit le latin comme un type des langues romanes, et en notant que l'italien, s'il en est plus loin comme grammaire que le provençal et l'ancien français, en est plus près comme forme des mots, on remarque que, tandis que, dans le sein de la langue d'oïl, les dialectes présentent une dégradation du type croissante de la Loire aux côtes de la Normandie et au pays wallon, le provençal forme aussi bien philologiquement que géographiquement un intermédiaire entre la langue d'oïl et l'italien.

L'italien, dans les temps composés, conjugue le verbe *être* avec le verbe *être : io sono stato amato*. La langue d'oïl le conjugue avec l'auxiliaire *avoir* : *je ai esté aimés;* cependant on trouve, mais très-rarement, *je suis esté*. Le provençal aussi le conjugue avec l'auxiliaire *avoir;* cependant un des manuscrits du *Donat* admet les deux formes et dit : *eu era* ou *avia estat amatz*, *tu eras* ou *avias estat amatz*, etc. Il n'est pas

indifférent, pour la liaison des langues romanes entre elles, de constater ces passages d'un domaine à l'autre.

Dans un court dictionnaire de rimes qui est adjoint au *Donat*, je trouve *artz*, traduit par le latin *ardens*, et *aers*, traduit par *adhærens*. Comment faut-il, étymologiquement, expliquer ces deux mots? Dans la langue d'oïl, *ars* est le participe passé du verbe *ardoir* et signifie brûlé; *aers* y a le même sens qu'en provençal. Si ces mots répondaient à *ardens* et à *adhærens*, ils feraient, au régime, *ardant* et *aerant*, comme *enfe* fait *enfant* au régime; mais ces formes ne se rencontrent pas comme régime. On ne peut donc considérer *artz* et *aers* que comme des participes passés des verbes *ardoir* et *aerdre*, participes passés qui ont pris un sens adjectif. Il est à remarquer que les participes présents appartiennent, dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl, à cette classe de mots qui, comme *salus*, *color*, *satio*, n'ont que la forme du régime. Si, par exemple, *placens* avait eu, ainsi que *laire*, *laron*, ou *emperere*, *empereor*, les deux cas, les textes nous offriraient pour le nominatif *plais*, pour le régime *plaisant;* ce qui n'est pas, *plaisant* existant seul.

Ce même dictionnaire de rimes donne *verps*, *lupus*, qui n'est pas dans Raynouard.

Dans les langues romanes, sans exception, la finale adverbiale est fournie, comme on sait, par le substantif latin *mens*, avec l'adjectif au féminin. Le provençal, par une particularité qui lui est propre, dit également *malament* et *malamens*. Cette forme *malamens* ne peut être qu'un nominatif; mais un nominatif n'a rien à faire ici, et un adverbe provient nécessaire-

ment d'un ablatif. Il faut donc, je crois, voir en la finale *ens* une corruption de la prononciation, due à quelque mauvais usage.

Dans des travaux du genre de cet article, qui font passer sous les yeux des lectures très-variées, il est bon de noter les cas qui paraissent singuliers. Tel est le mot *calucs*, qui est rapporté dans le *Donat*, avec le sens de *curtum habens visum*, et qui d'ailleurs n'est pas dans Raynouard. Un tel mot avec un tel sens renferme, ce semble, le radical *luc*, qui signifie voir, et qui existe dans le français *reluquer*. Si cela est, le préfixe *ca* devra être considéré comme une particule péjorative. Cette conjecture, au cas où elle prendrait de la consistance, pourrait servir à interpréter quelques mots obscurs de la langue d'oïl. Le patois du haut Maine a *calorgne*, borgne, qui paraît formé de *ca* et *lorgner*.

Les rapprochements font les explications. *Apprendre par cœur*, *savoir par cœur* est, en français, une locution qui, n'ayant ni tenants ni aboutissants, présente, pour peu qu'on s'y arrête, quelque chose d'insolite; que fait le *cœur* en ceci? Mais prenez le provençal, et l'intermédiaire qui manquait est donné; là le mot *cor* signifie non-seulement le cœur, mais encore l'âme tout entière dans laquelle est incluse la mémoire. *En vostre cor devetz saber que tuit li adjectiu comun.... En votre cœur vous devez savoir que tous les adjectifs communs....* Notre *par cœur* est expliqué par cet *en vostre cor*.

M. Guessard, dans sa préface, dit au sujet des règles des cas formulées par ses grammairiens : « Il est im-

possible d'admettre que toute cette théorie compliquée a été imaginée de dessein prémédité pour le but presque frivole qu'on lui assigne et qu'elle n'atteint pas. Je ne vois dans la théorie de nos deux grammairiens qu'une application maladroite et forcée du principe latin de la distinction des cas par la terminaison. Cette imitation est défectueuse; car elle n'est que partielle; elle a été instinctive dans l'origine, et n'a eu d'autre cause que la prononciation. Plus tard, lorsque la langue parlée est devenue langue écrite, on a régularisé et érigé en système ce qui n'était d'abord que le résultat d'une habitude, d'un usage imposé, pour ainsi dire, par la langue latine. » Je suis tout à fait d'accord avec M. Guessard pour soutenir que le système retracé par les deux grammairiens n'a point été inventé par eux; ce qui est imaginaire chez eux, c'est d'avoir cru trouver six cas en provençal comme en latin; ce qui est réel, c'est d'avoir exposé les règles qui gouvernaient les deux cas existants dans la langue d'oc. Mais le reste du passage de M. Guessard ne me paraît pas suffire à donner une idée exacte des faits grammaticaux qui se sont accomplis. La langue d'oc et la langue d'oïl sont des langues à deux cas; comment se fait-il qu'elles le soient, pendant que l'italien et l'espagnol ne le sont point, c'est une question dont j'ai ailleurs essayé d'exposer la solution; ici je veux seulement noter sous quelles conditions ce caractère, qui est incontestable, est provenu du latin. Les deux cas constituent une sorte de déclinaison en miniature. Deux principes y ont présidé : un principe de tradition et un principe d'analogei. Le principe de tradition émane

du latin et se divise en deux formes : première forme, là où le nominatif latin avait une *s*, le nominatif en langue d'oc et en langue d'oïl a conservé cette lettre : *canis*, *chiens; rex*, *rois*, etc.; et le régime l'a perdue comme en latin, *canem*, *chien*, *regem*, *roi* (notez que les noms neutres de la deuxième déclinaison furent assimilés par la langue aux noms en *us* de cette même déclinaison); deuxième forme, là où, la déclinaison latine s'allongeant changeait d'accent, l'accent détermina, dans les langues d'oc et d'oïl, le nominatif et le régime : *impe-rátor*, *emperere; imperatórem*, *empereor; látro*, *lere; latrónem*, *laron*, etc. Mais, en ceci, il y eut, comme je l'ai dit plus haut, dérogation pour les noms en *io*, *ionis*, *as*, *atis*, *us*, *utis;* et, d'autre part, certains noms neutres comme *cor*, *cordis*, ne se prêtèrent pas non plus à des formations qui, par une dérivation régulière, représentassent la déclinaison latine telle que la concevaient la langue d'oc et la langue d'oïl. C'est alors qu'intervint le principe d'analogie; et, tandis que *oraison*, *bontet*, *salut* étaient, étymologiquement, des cas régimes sans nominatifs correspondants, ces langues, qui se sentaient langues à deux cas, y créèrent, par une hardiesse grammaticale, un nominatif en fixant à ces deux régimes l'*s*, qui les transforma. Les ressources qu'offraient soit l'*s*, soit le changement d'accent, firent défaut pour les noms féminins en *a* de la première déclinaison latine; *rosa*, *rosam* ne fournissaient point de distinction appréciable par les moyens dont disposaient la langue d'oc et la langue d'oïl, et *rose* fut aussi bien nominatif que régime. Mais, arguer de cette défectuosité qu'une vraie décli-

naison manque aux deux langues romanes qui tien nent, entre le latin, d'une part, l'italien et l'espagnol, d'autre part, une position intermédiaire si digne d'être étudiée, ce serait une conclusion injustifiable; autant vaudrait dire que l'allemand n'a pas de déclinaison, parce que les mots *mutter*, *tochter* et autres semblables restent les mêmes à tous les cas du singulier.

Pour la règle du nominatif et du régime, Raymond Vidal recommande l'observation de la grammaire, mais il reconnaît que le vulgaire la viole souvent · « Si l'on disait : *lo cavalier es vengut* ou *mal mi fes lo caval*, ce serait mal dit, car le nominatif singulier doit s'allonger, quoique tout homme dise habituellement : *pus vengut es lo cavalier* ou *mal mi fes lo caval.* Au nominatif pluriel on doit abréger, bien que tout homme dise en bien des occasions : *vengut son los cavaliers* ou *mal mi feron los cavals.* » Sur quoi M. Guessard remarque : « Ces passages prouvent bien clairement que le procédé grammatical n'était pas fort populaire, et que le mérite n'en était pas apprécié par tout le monde. Or, à coup sûr, s'il avait été d'une utilité notoire pour la clarté du langage, on y aurait eu recours instinctivement. » Ce que M. Guessard signale est vrai, à savoir qu'alors l'usage vulgaire était sujet à négliger la règle des deux cas; et l'usage la négligea tellement que, dans le quatorzième siècle, elle disparut finalement de la langue d'oïl et, sans doute aussi, de la langue d'oc; que ces deux langues, qui se distinguaient de l'italien et de l'espagnol par les deux cas, perdirent ce caractère; et que les quatre grands idiomes romans devinrent grammaticalement

semblables. Cette tendance a dû être visible dès la fin du treizième siècle; nos deux grammairiens la constatent en la blâmant, et les manuscrits en font foi de leur côté. Mais je ne puis de même souscrire à ce que M. Guessard objecte, quand il dit que, si la règle des deux cas avait été utile à la clarté du langage, on y aurait eu recours instinctivement. C'est confondre les époques et les procédés. Dans une langue à cas, et pendant l'époque où le peuple qui la parle a le sentiment de sa grammaire, le besoin de la clarté oblige à observer exactement les conditions que les désinences expriment. Mais dans une langue dont les déclinaisons se défont et à l'époque de la transition, où le sentiment d'une telle grammaire se perd de plus en plus, le besoin de la clarté, bien loin de reconstituer les cas et de remonter vers des formes qu'on abandonne, conduit incessamment à la désuétude des flexions significatives. Ainsi, dans le latin, tant qu'il fut intact, il fallut, pour être clair, décliner régulièrement; mais, quand vint la corruption d'où sortirent les idiomes romans, il fallut, pour être clair, en langue d'oïl et en langue d'oc, sur les six cas latins faire abandon de quatre, et ne conserver que le nominatif et le régime; et, à une époque plus avancée encore de décadence, il fallut, pour continuer à être clair, faire un pas de plus dans la même voie, et finalement sacrifier les deux cas subsistants; état grammatical auquel l'espagnol et l'italien étaient arrivés auparavant, eux qui ne connurent pas la syntaxe des deux cas.

En étudiant avec attention les manuscrits en langue d'oïl, on parvient non-seulement à discerner d'une

façon positive les principales règles de la grammaire, mais encore à se convaincre que les copistes, du moins les bons copistes, avaient appris à écrire les textes avec une certaine correction. C'était un enseignement qu'on peut, à bon droit, nommer grammatical; mais cet enseignement, sans doute oral et traditionnel, n'est pas arrivé jusqu'à nous. Il nous est arrivé pour la langue d'oc; et les deux grammairiens de M. Guessard peuvent nous en tenir lieu en langue d'oïl; car telle est la ressemblance des deux langues que, sans difficulté, on fera servir la grammaire de l'une à l'autre; ce qui ne pourrait se dire, par rapport à ces deux langues, des grammaires de l'italien et de l'espagnol. Quelque juste confiance qu'on doive avoir dans la comparaison des textes, dans l'analogie et la grammaire générale, cependant les documents émanés des autorités indigènes et contemporaines tiennent toujours le premier rang; il n'y a point à contester contre eux; et quand même on réussirait, en l'absence de leur secours, à retrouver l'ensemble des règles générales et de la syntaxe, eux seuls peuvent conduire avec sûreté dans les détails, dans les voies détournées, dans les exceptions. C'est ainsi qu'indépendamment de nos deux grammairiens, il aurait été impossible d'affirmer que les adjectifs en provençal et, peut-être aussi, en langue d'oïl, pouvaient être employés neutralement, et ne prenaient pas alors l'*s* caractéristique du nominatif; latinisme dont ils nous ont révélé la persistance. Depuis longtemps, l'étude des textes m'a donné la persuasion que la langue d'oïl (c'est d'elle que je me suis le plus occupé, mais ce que je dis s'applique sans ré-

serve à la langue d'oc) est régie par une grammaire que les éditeurs de textes ne doivent pas perdre de vué. La publication qu'a faite M. Guessard ôte toute espèce d'appui à l'opinion contraire; la grammaire de la langue d'oïl et de la langue d'oc n'est point une hypothèse; dans le treizième siècle, deux auteurs en ont tracé les traits principaux. Ainsi, sans entrer aucunement dans les conjectures et en se tenant strictement dans le champ de la grammaire positive, on doit recommander aux éditeurs de nos vieux textes de prendre en considération l'âge des auteurs (plus ils sont anciens, moins on doit craindre de leur attribuer les formes régulières); de comparer les manuscrits (parmi les variantes, il faut donner la préférence à celles qui concordent avec la grammaire); et, quand les variantes font défaut, de corriger, d'après les règles de la langue, les fautes manifestes, tout en tenant grand compte des irrégularités et des licences de la poésie et sans doute aussi de certaines habitudes de temps, de lieu et même de manuscrit. Ces conseils ne sont pas autres que ceux de Hugues Faidit et de Raymond Vidal, autorités qu'on ne peut écarter.

XIII

LIVRE DES PSAUMES

Sommaire (*Journal des savants*, août 1861). — Ce *Livre des psaumes* est une traduction faite dans le douzième siècle; la langue en est excellente, le manuscrit très-correct; c'est donc un bon thème d'étude grammaticale, il est écrit en dialecte normand.

Bossuet, en tête d'une de ses plus célèbres oraisons, a mis ce verset, tiré du deuxième psaume : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram;* traduisant : « Maintenant, ô rois, apprenez ; instruisez-vous, juges de la terre. » Il y a sept cents ans qu'un humble et anonyme prédécesseur de Bossuet traduisit ce verset en un français (car c'était bien dès lors du bon et vrai français) qui ne fait aucun déshonneur à l'original : « Et hore, vus reis, entendez; seiez apris, vus chi jugiez la terre. » On ne sera pas, non plus, mal satisfait des premiers versets de ce même psaume : « 1. Purquei fremirent les genz, et li pople purpenserent vaines coses? 2. Li rei de la terre estourent, et li prince sei assemblerent en un, encontre nostre Seignur et encuntre sun Crist. 3. Derumpuns les lur liens, e degetums de nus le juh de els. » *Fremirent* ne vient pas de *fremuerunt*, comme on serait porté à le croire;

fremuerunt aurait donné *freindrent*, la langue d'oïl, en ces cas, supprimant l'*u* ou le prononçant comme le *v* et abrégeant l'*e*, *fremvĕrunt;* mais il vient d'une forme barbare *fremisco*, *fremivi*. Il ne serait pas impossible qu'à côté de *frémir* on ne trouvât *freindre* de *fremere;* c'est ainsi qu'avec *geindre*, de *gemere*, on a *gémir*, provenant d'une forme allongée. Quant à *estourent*, il répond au latin *steterunt*, les langues romanes ayant suivi l'irrégularité latine de *stare* et fait à ce verbe un prétérit irrégulier.

Je cite encore : « 1. Sire, chi habiterat el tuen tabernacle, et chi reposerat el tuen saint mont? 2. [Celui] Chi entre senz tache e ovret justice; 3. Chi parolet veritet en sun cuer, chi ne fist tricherie en sa langue; 4. Ne fist à sun proesme mal, e obprobre ne receut envers ses pruesmes (p. 14). » *Pruesme* est le latin *proximus*; nous disons aujourd'hui *prochain*, qui, d'ailleurs, est aussi de l'ancienne langue.

Je continue à donner des échantillons de la prose du douzième siècle : « 3. Des que à quant li peccheur, Sire, se glorieront? 4. Parlerunt et dirrunt felunie, parlerunt tuit chi ovrent torçunerie? 5. Le tuen pople, Sire, humilierent, et la tue hereditet travaillerent. 6. La vedve e l'adventiz ocistrent, et les orfenins ocistrent. 7. E distrent : Ne verra li Sire, ne n'entendra li Deus Jacob. » (P. 137.) *Adventiz*, c'est l'étranger, de *adventitius; torçunerie* signifie exaction et répond à une forme barbare *tortionaria*, de *tortio*, torture, tourment.

« 12. Les estatues des gens argent et or, ovres de mains de humes. 13. Buche unt, et ne parlerunt; oilz unt, et ne verrunt; 14. Oreilles unt et ne orrunt;

narille unt, e ne odererunt ; 15. Mains unt e ne tasterunt; piez unt, e ne irunt. » (P. 126). Il est inutile de noter qu'il n'y eut aucune vulgarité à dire *estatues*; c'est nous, gens d'à présent, qui avons besoin d'excuse, enfreignant pour *statue* et quelques autres la règle d'euphonie française qui a mis l'*e* épenthétique dans les mots de ce genre : *estat*, *espée*, *espérer*, *esteindre*, *estreindre*, etc. On remarquera *odererunt;* ce verbe, qui n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie, a été remis en usage sous la forme de *odorer*, par le langage technique, qui en a eu besoin à côté de *flairer*.

« 1. Sur les flums de Babylone, iluec seïmes e plorames, dementres que nus recordiums de Sion. 2. Es salz [saules], el milliu de li, suspendimes noz organes. 3. Kar iluec demenderent nus, chi chaitis menerent nus, paroles de canz. 4. E chi menerent nus : Loenge cantez à nus, des canz de Syon. 5. Coment canterum nus le cant del Segnor en estrange terre? 6. Si je oblierai tei, Jerusalem, à obliance seit dunée la meie destre; 7. Aerde la meie langue as meies jodes, si mei ne remembera de tei.» (P. 213.) Au lieu de *organes*, il aurait fallu *orgues*, *organum* en latin ayant l'accent sur *or;* mais le traducteur, trouvant *organum* mal rendu par *orgue*, se contenta de franciser le mot latin, sans pouvoir, pas plus qu'on ne le put du moment qu'on fut hors de la période d'origine de la langue, reproduire l'accent latin; cette remarque explique la présence, dans les plus vieux textes même, de mots latins simplement francisés, sans aucun égard à l'accentuation latine. L'accentuation latine, qui régla la formation primordiale des vocables français, perdit tout

droit et toute influence dès que l'accentuation française, à son tour, eut été établie. *Aerde la meie langue*, est : *Adhæreat mea lingua.*

Le *Psautier* dont je viens de citer quelques lignes appartient au dialecte normand. On a pu s'en apercevoir en voyant les formes *reis* pour *rois*, *purquei* pour *pourquoi*, *seiés* pour *soyez*, etc. Cette provenance est confirmée par les imparfaits : « Il apelowent le Segnur, e il meisme exoeit els; en la columne de la nue parlot à els. » (P. 143.) Le dialecte normand, contrairement aux autres dialectes, distinguait par deux formes spéciales les imparfaits *abam* et ceux en *ebam;* cette distinction est observée ici, d'une part dans *apelowent* et *parlot*, d'autre part dans *exoeit* (*exaudiedat*).

Les langues romanes, au début, furent très-pauvres; elles n'eurent de mots que pour les communications les plus vulgaires, les hautes parties restant dévolues au latin. Mais quand ces hautes parties passèrent enfin dans leur domaine toujours croissant, il fallut qu'elles s'enrichissent, soit par le propre développement de leurs éléments, soit en puisant, par un droit d'héritage, dans le trésor de la mère commune. De ces enrichissements, on en a une trace dans notre *Psautier*. Les mots *innocent*, *innocence* n'existaient point dans le parler vulgaire; aussi, quand le traducteur rencontre *innocens*, *innocentia*, il est embarrassé, et il prend le parti de les décomposer en leurs éléments : *nonnuisant*, *nonnuisance :* « Je laverai entre les nunnuisanz mes mains... je à certes en la meie nunnuisance sui entré... (P. 31.) Li quels munterat el munt de nostre Segnur, et li quels esterat el saint liu de lui? li nun-

nuisanz par mains e net de cueur, chi ne receut en vain la sue aneme e ne jurat en tricherie à son proisme.» (P. 28.) Mais ailleurs il francise le mot latin : « Ot [avec] saint tu seras sainz, et ot home innocent tu seras innocent... (p. 20); juge mei, Sire, sulunc la meie justice et sulunc la meie innocence. » (P. 7.)

Plus un texte est ancien, plus on y trouve de mots d'origine latine qui sont tombés en désuétude, et ont péri pour la langue subséquente. En voici quelques-uns qui m'ont paru particulièrement rares : Nous disons *avoir faim*, *avoir soif*, locutions composées, lourdes, peu commodes et peu élégantes, et pour chacune desquelles il serait si bon d'avoir un seul mot. Ce seul mot, l'ancienne langue l'avait : *fameiler*, pour *avoir faim* (Li riche besuignerent e fameilerent, p. 42), et *sezeler* pour *avoir soif* (sezelat la meie aneme à Deu fontaine vive, p. 55). *Sezeler* répond à un verbe *siticulare* qui n'est point latin, du moins dans les textes conservés, mais qui est formé sur le modèle de l'adjectif *siticulosus*.

Dans le *Psautier* on rencontre plusieurs fois un adverbe *ampleis*, qui, avec la négation, signifie *pas davantage*, *ne... plus* : « Ne serai moü ampleis » (p. 79), c'est-à-dire je ne serai mû ou ému davantage. Il répond exactement au latin *amplius* pour le sens, mais non pour la forme ; et si on veut le retrouver, sens et forme, il faut recourir à un comparatif adverbe *ampliatius*, fait de *ampliatus*, sur le modèle de *amplius*.

Je lis, page 111, le verbe *maluer* avec le sens de souiller : « Deus, vindrent genz en la tue hereditet, maluerent le tuen saint temple... » Ce semble être, en

raison du sens, le verbe *maculare;* pourtant on doit dire que, si cela est, la formation en est tout à fait irrégulière, *maculare* devant donner *mailler*, comme *macula* a donné *maille*, l'*u* bref disparaissant. Cependant il ne faut pas se hâter de révoquer en doute cette formation, et de songer à quelque autre étymologie; en effet, de *maculare*, le portugais a fait *magoar;* ce qui prouve que l'*u* a pu se déplacer et venir précéder la finale : *malu-er*, *mago-ar*. Il n'existe de difficulté d'aucune espèce pour *calim* : « Nue e calim en l'avirunement de lui. » (P. 141.) C'est, sans conteste, le latin *caliginem*.

Ce ne sont pas les seules raretés qu'offre notre *Psautier;* il faut ranger comme telles ces prétérits en *is*, *it*, qu'il termine très-fréquemment en *ies*, *iet;* par exemple, *tu vendies*, *tu confundies*, *il deperdiet*, page 58; *il estendiet*, page 72; *il atendiet*, page 84; *il entendiet*, page 116, et *il entendierent*, page 117; *il respondiet*, page 147; *il espandiet*, page 157, et *il espandierent*, page 112; *il derumpiet*, page 157, et *tu derumpies*, page 179; *il descendiet*, page 255. A côté de cette forme, on trouve aussi la forme ordinaire en *i* simple. Il faudrait rencontrer ces prétérits dans des vers pour savoir si cet *e* comptait pour une syllabe séparée, ou faisait avec l'*i* une diphthongue. La dérivation des prétérits en *i* est trop bien assurée pour que cet *e* y change rien; seulement il reste inexpliqué, à moins qu'on n'y voie la représentation complète de la finale latine : *ies* = *ivisti*, *iet* = *ivit*, tandis que, dans la formation ordinaire, la finale latine est tronquée. S'il en était ainsi, la forme *ies*, *iet* serait, étymologiquement, plus

ancienne que la forme *is*, *it*, laquelle suppose la contraction de *ivisti*, *ivit*, en une syllabe unique et accentuée. On n'arguera pas là contre de *descendiet*, *derumpiet*, etc.; ce ne sont pas, il est vrai, des verbes en *ivi*, mais ce sont des verbes conjugués dans la langue d'oïl sur ce modèle; car *il descendit* ne peut venir du prétérit latin *descendit*, qui aurait donné *il descent*, comme *finxit* a donné *il fainst* : « Chi planta oreille, nen orra? chi fainst oil, n'esguarde? [celui qui planta l'oreille n'entendra-t-il? celui qui forma l'œil ne voit-il?] » (P. 137.)

Dans ce verset du psaume 12 : « La tue verge e li tuns bastuns, els me conforterent » (p. 28), *els* est évidemment le sujet du verbe *conforterent;* pourtant il a la forme d'un régime. D'où vient cette discordance entre la forme et l'emploi? Il faut se référer au provençal, pour trouver un usage pareil; non que je veuille dire que la langue d'oïl, et spécialement le dialecte normand, a fait ici un emprunt au provençal; mais les connexions entre la langue d'oïl et la langue d'oc sont telles que même les cas particuliers et les exceptions coexistent des deux parts. *Il* ou *el* sont certainement, au sujet, la seule flexion correcte dans les langues qui, comme la langue d'oïl et la langue d'oc, ont deux cas, l'un pour le nominatif et l'autre pour le régime. Mais, dans les langues romanes qui n'eurent pas de cas (laissant ici de côté l'italien *egli*), la flexion qui demeura en usage fut celle du régime : catalan *ells*, espagnol *ellos*, portugais *elles*. C'est un usage de ce genre qui, s'établissant dans le domaine espagnol, eut aussi sa raison de pénétrer dans la langue d'oïl et dans

la langue d'oc, mais qui y fut tenu comme exception et comme irrégularité, tant que la grammaire à deux cas y prévalut.

C'est encore une simultanéité avec le provençal, non un emprunt, que l'on apercevra dans l'adjectif *malvé*, *malvée* : « Malvées sunt ses veies en tut tens (p. 10); en veie neient malvede. » (P. 144.) Cet adjectif a sans doute un sens très-voisin de *mauvais ;* mais il en est, étymologiquement, très-éloigné. C'est l'adjectif provençal *malvat*, que Raynouard a eu tort de confondre avec *mauvais ;* en effet *mauvais* comporte une *s* qui n'est pas dans *malvé*, et il fait, au féminin, *mauvaise*, tandis que *malvé* fait *malvée*. Au reste, cet adjectif n'est pas borné au provençal et au français; on le trouve dans le catalan *malvad*, dans l'espagnol et le portugais *malvado*. D'après Diez, *malvé* est une syncope de *mal-levé*, *mal-élevé ;* étymologie qui ne paraît guère acceptable. M. Meyer pense que c'est le participe passé du verbe *maluer* que nous venons de voir. Il est certain que, les manuscrits ne distinguant pas l'*u* du *v*, on peut lire *malvé* dans le français et *malvat* dans le provençal. Les vers, si on en trouve où ce mot soit employé, montreront s'il faut lire *malvé* en deux syllabes, ou *malué* en trois, et si la conjecture est bonne.

M. Francisque Michel a mis un accent sur *bués* : « Tutes choses tu suzmisis suz ses piez, oeiles e tuz *bués* » (p. 8) ; et sur *enfes* : « E tu *enfès*, prophete del Tres-Halt seras apelet. » (P. 252.) Ces accents sont fautifs ; il est maintenant prouvé que le groupe de lettres *ue* est l'équivalent ancien du groupe actuel *eu* ; il l'est aussi que, dans *enfes*, la syllabe *fe* était muette. Cela

est établi, et je n'y serais pas revenu, s'il n'y avait lieu d'étendre l'observation à un mot qui, à ma connaissance, n'a pas encore été discuté. Il s'agit du mot féminin *pense*, ayant le sens de *pensée*. M. Francisque Michel y met un accent : « Je à certes dis el trespas de la meie *pensé* : sui jetet de la face de tes oilz.» (P. 38.) *Pensé* ne peut pas être un nom féminin, cela va sans dire, si on le prend pour un participe passé ; il faudrait donc le prendre comme un nom féminin en *é*, tel que *cité*, *bonté*, etc. ; mais, étymologiquement, il ne rentre dans aucune catégorie de ces mots. L'accent est donc une addition malheureuse qui le défigure ; tandis que, mis sous la forme de *pense*, on y reconnaît un de ces nombreux substantifs verbaux propres aux langues romanes et sur lesquels M. Egger a, dans un intéressant mémoire, appelé récemment l'attention.

J'ai beaucoup cherché dans les anciens textes, sans jamais le rencontrer, notre mot *bélier*, qui ne paraît pas, dans la langue, plus ancien que le seizième ou le quinzième siècle. C'est aussi en vain que j'ai feuilleté le *Psautier*, où je savais que je devais trouver *aries* et un équivalent français. Cet équivalent est, pour le temps dont il s'agit, *mouton* : « Monz, vos esledeçastes sicume multum, e tertre sicume li aignel des oeilles.» (P. 175.) Et ailleurs : « Aportez al Segnur, filz Deu, aportez al Segnur les fils des multuns.» (P. 34.) Si *mouton* dérive, comme le veut Diez, de *mutilus* et signifie dès lors l'animal châtré, l'avoir employé pour traduire *aries* est la preuve que le mot propre manquait ; il est heureux que, beaucoup plus tard, un emprunt, fait probablement à nos provinces du nord, qui, elles, sans

doute, avaient ici emprunté aux langues germaniques du voisinage, aient comblé par *bélier* une aussi regrettable lacune.

Je rencontre, p. 174 : « Que il aliut lui ot princes, ot les princes de sun puple. » Cherchant à déterminer ce qu'est *aliut*, j'y reconnais d'abord un subjonctif; le *t* l'indique, et il est formé comme tant d'autres, par exemple : « Li Sire le purguart e vivifit lui (p. 54); Nostre Sire aiude port à lui sur le lit de sa dolur (*ib.*); Esdrest sei Deus et seient departit li enemi de lui.» (P. 85.) Les verbes *purguart*, qu'il garde, *vivifit*, qu'il vivifie, *port*, porte, *esdrest*, redresse, sont au subjonctif, suivant la règle de l'ancienne conjugaison, qui établissait ainsi la différence entre le présent du subjonctif et le présent de l'indicatif. Revenant à *aliut*, on voit dès lors qu'il répond au latin *allocet*; l'*i* s'explique par une épenthèse qui l'intercale souvent, et qui, en particulier, de *locus*, radical de *allocare*, a produit *lieu*. Cela fait, je recourus au texte latin pour vérifier si mon analyse avait été exacte, et j'y trouvai : « Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. »

Le *Psautier* présente fréquemment la particule *nedes* : « Kar nedes je rejchirai à tei es vaissels de salme la tue vérité.» (P. 93.) Et un peu plus bas : « Mais nedes la meie langue tute jurn purpenserat la tue justise.» (*Ib.*) En en faisant l'étude par les divers passages où elle est employée, on reconnaît que c'est simplement une autre forme de la particule *neis* ou *nes*, bien connue dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, et qui signifie *même*.

Entre *nedes* et *neis*, *nedes* est la forme archaïque et

neis la forme moderne, et c'est la forme archaïque qui a un *d* intercalaire. Bien des traces témoignent que la très-ancienne langue avait plus de consonnes intermédiaires que n'en a eu la langue suivante du douzième et du treizième siècle ; ce fut dans ces siècles qu'elle devint particulièrement amie du concours des voyelles et qu'elle eut un caractère tout spécial entre le parler primitif, qui avait conservé mainte consonne latine depuis disparue, et le parler du quinzième siècle, qui est le nôtre et dans lequel les deux voyelles concourantes se contractèrent en un seul son : *mûr* de *meür*, et ainsi du reste. Alors aussi on écrivit et on prononça (cela est démontré par la mesure des vers) en deux syllabes *pense on*, *donne on*, ce que nous écrivons et prononçons en trois : *pense-t-on*, *donne-t-on*. Au seizième siècle on garda l'ancienne orthographe sans *t ;* mais les grammairiens de ce siècle nous avertissent qu'il ne faut pas se laisser tromper par l'apparence et que la prononciation fait entendre un *t*. Génin pensait que ce *t* était une lettre euphonique ; mais, avec la filiation que l'on peut suivre, il n'y a aucune raison pour n'y pas voir le *t* de la troisième personne, que la langue archaïque inscrivait, que la langue moyenne effaça quand elle s'éprit du concours des voyelles, et qui reparut au seizième siècle, sans doute conservé dans quelque coin du parler populaire et remis en honneur par des circonstances que nous ignorons.

Le verset 9 du psaume LXXXIX est dans le texte latin : « Anni nostri sicut aranea meditabuntur. » Je n'ai pas à chercher quel en est le sens ; je remarque seulement qu'en latin *aranea* signifie à la fois araignée et

toile d'araignée. C'est avec le sens de *toile d'araignée* que notre *Psautier* a mis : « Li nostre an sicume irainede serunt, » et c'est avec le sens d'*araignée* qu'un autre manuscrit, cité en variante, met *sicume iraine.* En effet, il ne faut pas que l'usage actuel et fautif nous fasse illusion : *irainede* ou *irainée* ou *aragnée* et *iraine* ou *aragne* ne sont pas synonymes dans l'ancienne langue ; *irainée* ou *aragnée* ne vient pas, ne peut pas venir de *aranea*, où l'accent est sur *ra :* c'est *aragne* qui en vient ; mais il dérive d'un participe, *araneata*, sous-entendu *tela :* toile faite par l'aragne.

Le pronom relatif *qui* a, dans le *Psautier*, la même forme et le même emploi qu'aujourd'hui, sauf en des exemples comme ceux-ci, peu nombreux à la vérité : « Et les choses *qued* eissent de mes levres, ne ferai vaines (p. 129) ; cume le fust *qued* est plantet dejuste les decurs des ewes. » (P. 1.) Ces exemples prouvent que la vieille langue ne s'était pas complétement dégagée de l'idée d'un neutre, au moins pour certains pronoms ; et parfois il lui semblait qu'elle commettait un solécisme en suivant pleinement la conséquence de son principe : l'abolition du neutre.

Le manuscrit qu'a publié M. Francisque Michel est remarquable par sa grande correction. L'éditeur l'a reproduit avec la scrupuleuse exactitude qui lui est habituelle et que le texte méritait. Il est difficile d'y trouver des fautes. En voici pourtant trois, aperçues à grand'peine : « Atent le Segnur, *barnillent* fai, e seit confortet li tuens cuers (p. 33) ; » lisez *barnilment*, comme cela est dans la variante (M. Francisque Michel a mis, au bas des pages, d'utiles variantes empruntées

à de très-anciens manuscrits), et comme, même sans variante, on aurait fait la restitution, car le mot se trouve un peu plus loin écrit correctement : « *Barnilment* faites, et seit confortet vostre cuer, tuit chi esperez el Segnur. » *Barnilment* est un adverbe régulièrement formé de l'adjectif *barnil*, qui dérive de *baron ;* de sorte que cet adverbe signifie *courageusement*, *vaillamment*, *en baron*.

«L'ovre que tu *auras* en lur jurz e es jurz anciens.» (P. 57.) Il faut lire *ovras*, de l'ancien verbe *ovrer*, du latin *operari;* cela est sans difficulté. D'ailleurs, la variante a *ovras*.

« Seient confundut e *reduté* li querant la meie aneme. » (P. 93.) Au premier abord, ce participe *reduté*, qui ne s'explique pas ici, me parut une faute, et je pensai qu'on pouvait le corriger en *rebuté*, d'autant plus que le verbe *rebuter* n'est pas étranger au *Psautier :* « Esdrece-tei ; purquei dorz-tu, sire? Esdrece-tei, e ne rebutes enfin. » (P. 59.) Mais la suite de la lecture prouve que cette correction eût été une grave erreur. En effet, on lit, p. 45 : « Vergundissent e *redutent* ensembledement, chi s'esleecent à mes maux; Seient vestut de confusion e de *redutance*, chi malignes choses parolent sur mei. » Et p. 54 : « Seient cunfundut e redutent ensembledement, chi querent la meie aneme, que il la tolgent. » Ces passages mettent hors de conteste la leçon *reduter*, qui, d'ailleurs, est confirmée par le texte latin des *Psaumes*, *revereantur*, *reverentia*. Pourtant il y a une faute. En effet, ou bien le traducteur a pris *revereantur* pour un verbe passif, et il a mis le participe *reduté*, ce qui exclurait,

il est vrai, la faute de copiste, mais mettrait en place une grosse faute de sens; ou bien il a donné ici, comme dans les autres passages cités plus haut, à *revereri*, une signification active, ce qu'on ne peut lui contester, je pense, sans faire à sa connaissance du latin un tort qu'il ne mérite pas; et alors le copiste s'est trompé, et il faut lire *redutent*, comme dans les passages parallèles. L'*n* et le *t* ont été oubliés. S'il avait voulu écrire un participe, il y aurait mis un *t*, *redutet*, conformément à l'orthographe qui est constamment suivie dans ce *Psautier*; exemple entre autres : « Dementres que sunt *fruisset* li mien os. » (P. 56.)

Ce *Psautier*, en raison de son antiquité et de sa correction, est un champ fécond pour l'étude de notre vieille langue. Les quelques remarques que j'y ai glanées n'ont d'autre but que d'appeler une attention sérieuse sur ce monument. Ceux qui, s'intéressant à ce genre de recherches, liront le *Psautier*, ne regretteront ni leur temps ni leur peine. Je ne fais donc, je pense, que devancer leur jugement en remerciant M. Francisque Michel du soin avec lequel il a donné son édition, et l'Université d'Oxford, de la courtoisie généreuse avec laquelle elle a confié la publication d'un livre français à un Français.

XIV

LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE

SOMMAIRE (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1842). — Ces lettres de la reine de Navarre sont écrites à son frère, le roi François Ier. Elles sont un échantillon de ce qu'était le langage de la cour à ce moment. Marguerite, outre qu'elle était une personne de haut rang et habituée aux formes du grand monde, était aussi une personne amie des lettres et lettrée elle-même.

La correspondance de Marguerite de Valois, que vient de publier M. Génin, commence en 1521 et s'étend jusqu'en 1549, c'est-à-dire deux ans après la mort de François Ier. Elle comprend donc en partie le temps des guerres d'Italie et des progrès du protestantisme en France, deux questions alors pendantes qui, à côté de détails privés, viennent souvent figurer d'une façon indirecte dans les *Lettres*, et qui approchaient d'une péripétie, l'une par un traité malencontreux, l'autre par les persécutions. François Ier aurait difficilement consenti à finir les guerres d'Italie par le traité de Cateau-Cambresis, et Marguerite, sa sœur, eût fait effort pour amortir les persécutions religieuses et la résistance qui devait suivre.

Les grandes guerres d'Italie, entamées follement

sans doute, furent encore plus follement terminées; sans aucune nécessité, en pleine possession de la Savoie et d'une partie de la haute Italie, le gouvernement français fit à l'Espagne des concessions que des revers considérables n'auraient pu lui arracher, renonçant même à la frontière des Alpes, qu'il n'aurait pas dû céder puisqu'il l'avait, de sorte qu'après plus de soixante ans de guerres et d'efforts, après tant de sang versé, la France, par la faute de ses gouvernants, se trouva à peu près au point où elle était quand elle fut engagée dans la lutte; l'acquisition de Calais et de Metz fut le seul résultat, et encore résultat accidentel, d'une guerre aussi prolongée. Le gouvernement, dégoûté non moins soudainement de l'Italie qu'il s'en était épris, laissa s'échapper de ses mains ce qu'il était tenu de conserver, et, comme un enfant qui s'est agité pour le seul plaisir du mouvement, il se trouva satisfait d'avoir guerroyé, d'avoir saccagé des villes, livré des batailles, levé des Suisses, soudoyé des lansquenets; quant au but qu'il s'était proposé, il n'en fut plus question. Tel fut le traité de Cateau-Cambresis pour la période qu'il ferme; celle qu'il ouvre est parfaitement caractérisée par d'Aubigné, qui dit de ce traité, après en avoir rapporté les clauses : « Voilà les conventions de la paix, en effet pour les royaumes de France et d'Espagne, en apparence de toute la chrestienté, glorieuse aux Espagnols, désavantageuse aux François, redoutable aux réformés; car, comme toutes les difficultés qui se présentèrent au traité estoient estouffées par le désir de repurger l'Église, ainsi, après la paix établie, les princes qui par elle avoient repos du dehors tra-

vaillèrent par émulation à qui traiteroit plus rudement ceux qu'on appeloit herétiques; et de là nasquit l'ample subject de quarante ans de guerre monstrueuse. »
En effet, la fin des guerres étrangères fut le commencement des guerres civiles, lesquelles, par des causes différentes, eurent une même issue, c'est-à-dire que, finies, elles laissèrent les choses là où elles étaient au point de départ. Protestants et catholiques se firent pendant plus de quarante ans une guerre d'extermination; et quand les partis se furent réciproquement épuisés, ou plutôt quand il se trouva à la tête du gouvernement un homme qui se crut non pas chef des catholiques, mais roi de France, alors intervint une transaction qui ruina les prétentions exclusives des deux partis : la France ne fut pas protestante, comme le voulaient les calvinistes, et les protestants ne furent pas exterminés, comme le voulaient les catholiques.

L'homme qui fut l'instrument de cette transaction, Henri IV, était le petit-fils de cette Marguerite dont il est ici question, et, chose singulière, son aïeule déploya durant toute sa vie, relativement aux querelles religieuses qui dès lors commençaient à troubler la France, des dispositions bienveillantes et des sentiments élevés qui firent plus tard la force de son petit-fils. Les hommes, protestants ou suspects de l'être, qui se recommandaient à elle par la culture des lettres, étaient sûrs d'avoir son appui contre les persécutions, appui qui ne fut pas toujours (telle était la rigueur des temps) assez puissant pour sauver du dernier supplice ceux à qui elle l'accordait. Le personnage dont il est question dans la lettre suivante, écrite

par Marguerite à Anne de Montmorency, en est un exemple :

« Mon fils, depuis la lettre de vous par ce porteur, j'ay receu celle du baillif d'Orléans, vous merciant du plaisir que m'avés fait pour le pouvre Berquin, que j'estime aultant que si c'étoit moy-mesme, et par cela pouvés-vous dire que vous m'avez tirée de prison, puisque j'estime le plaisir fait à moy. » Voici ce qu'était le *pauvre Berquin*, à qui Marguerite s'intéressait avec tant de vivacité. Berquin (Louis), gentilhomme artésien, était conseiller de François Ier; on le disait le plus savant de la noblesse. Dénoncé au parlement, en 1523, comme fauteur du luthéranisme, il refusa de se soumettre à l'abjuration à laquelle il fut condamné. Sa qualité d'homme de lettres le sauva pour cette fois. Retiré à Amiens, il se remit à imprimer, à dogmatiser et à scandaliser. Nouvelle censure de la faculté de théologie, nouvel arrêt du parlement (1526). La reine de Navarre vint à son secours par le moyen du grand maître Anne de Montmorency. Érasme conseillait à Berquin ou de se taire ou de sortir de France; l'obstiné prêcheur ne voulut ni l'un ni l'autre. En 1529, il fut repris et condamné au feu... « Le vendredi xvie jour d'avril, mil vcxxix, après Pasques, un nommé Loys Berquin, escuier, lequel, pour son hérésie, avoit été condampné à faire amende honorable devant l'église Nostre-Dame de Paris, une torche en sa main, et illec crier merci à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, pour aulcuns livres qu'il avoit faicts et desquels il vouloit user contre nostre foy, et d'illec mené en la place de Grève, et monté sur ung

eschaffault pour monstrer le dict Berquin, afin que chascun le vist, et devant lui faire un grand feu pour brusler tous les dits livres en sa présence, afin de n'en avoir jamais nulle cognoissance ne mémoire ; et puis mené dedans un tombereau au pillory et illec tourné, et avoir la langue percée et la fleur de lys au front, et puis envoyé ès prison de monsieur de Paris pour achever le demourant de sa vie. Et pour veoir la dicte exécution, à la sortie du dict Berquin qui estoit au Pallays, estoient plus de xx mil personnes. Et luy ainsy condampné en appela en cour de Rome et au grand conseil, par quoy par arrest de la cour du parlement, le lendemain, qui estoit samedy xvii du dict apvril, fut condampné à estre mis en ung tombereau et mené en Grève, et à estre bruslé. Ce qui fut faict l'an et jour dessus dict. »

Marguerite fut plus heureuse à l'égard d'un autre de ses protégés, qu'elle recommande à Anne de Montmorency dans la lettre suivante : « Le bonhomme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé un peu mal à Blois, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par de là. Et pour changer d'air, iroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du roi estoit luy vouloir donner congié. Il a mis ordre en sa librairie, cotté les livres, et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au roy. » Voici l'explication de ce billet : Jacques Fabry ou Lefebvre d'Étaples, après avoir visité l'Asie et l'Afrique, revint à Paris et professa la philosophie au collége du Cardinal-Lemoine. Des dissertations théologiques qu'il publia, et la traduction du Nouveau Testament, lui attirèrent des tracasseries; on

avait voulu profiter de l'absence du roi, prisonnier en Espagne, pour perdre Lefebvre d'Étaples; mais Marguerite obtint de son frère d'écrire au parlement, et sauva le suspect. Lefebvre, qui s'était réfugié dans la modeste place de bibliothécaire à Blois, sollicita son congé, comme on le voit ici, par l'entremise de sa protectrice. La visite à *ung amy sien* n'est qu'un prétexte; il s'en alla à Nérac, où il acheva tranquillement sa vie, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1536.

L'appui que Marguerite donnait aux personnes suspectes ou convaincues de ce qu'on appelait hérésie jetait du doute sur sa propre orthodoxie. On l'accusa de partager les opinions du protestantisme, et, si elle n'avait pas été aussi haut placée, elle eût payé cher le zèle qu'elle mettait à sauver les hérétiques. M. Génin attribue ce zèle à la tolérance. La tolérance est une vertu de nouvelle date, ignorée ou peu connue dans les siècles qui nous ont précédés, et surtout dans le milieu du seizième siècle. Catholiques et protestants étaient persuadés que l'hérésie était le plus grand crime qu'un homme pût commettre, et que les supplices les plus cruels devaient être infligés à ceux qui s'en rendaient coupables. Les protestants, faibles à leur début comme toute insurrection naissante, firent une rude épreuve de cette persuasion, et ils furent traités par les catholiques comme les anciens chrétiens l'avaient été par les païens. Le fer et le feu furent employés à l'extirpation de l'hérésie nouvelle; et, au moment où Marguerite se montrait si tolérante pour les novateurs, les deux croyances étaient à l'égard l'une de l'autre dans la même disposition que ces deux villes de l'É-

gypte dont parle Juvénal, et qui se haïssaient mutuellement à cause de leurs dieux.

> Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
> Immortale odium, et nunquam sanabile vulnus,
> Ardet adhuc Coptos et Tentyra : summus utrimque
> Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
> Odit uterque locus, quum solos credat habendos
> Esse deos, quos ipse colit.

Parmi les maladies de l'esprit humain, ce n'est pas une des moins singulières et des moins tristes, que celle qui lui a fait voir une question de criminalité dans une question de théologie, un forfait dans une dissidence, et un argument dans un bûcher. Jamais l'égarement n'a été plus monstrueux. Un homme raisonnable du dix-neuvième siècle a de la peine à se représenter un magistrat laïque ou un prêtre faisant torturer devant lui un homme qui refuse de croire au purgatoire ou à la présence réelle, et finissant par le faire brûler sur la place de l'Estrapade. Dans les *Règles sur les études des jésuites*, il est dit que les élèves n'assisteront au supplice d'aucun condamné, si ce n'est au supplice des hérétiques, *neque ad supplicia reorum, nisi forte hæreticorum, eant*. (*Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu, Romæ* 1606). Le sentiment que je signale ne s'est peut-être manifesté nulle part d'une manière plus repoussante que dans cette phrase.

Qu'au milieu de ces fureurs et dans un tel état d'esprit Marguerite ait été tolérante comme on l'entend depuis le dix-huitième siècle, cela est difficile à croire. Cette tolérance embrasse toutes les opinions relatives

aux choses religieuses; celle d'alors pouvait tout au plus aller de catholique à protestant, ou réciproquement de protestant à catholique. A cette époque, en France, des esprits sages, des hommes savants, des personnages éminents, avaient été trop choqués de certains abus de l'Église romaine pour se sentir animés d'un zèle violent contre les novateurs, et, sans vouloir embrasser la réforme, ils étaient disposés à vivre en paix avec eux. Telles étaient sans doute les dispositions de Marguerite; joignez-y beaucoup d'amour pour les lettres, dans lesquelles elle était fort versée, et beaucoup de bienveillance pour ceux qui les cultivaient, fussent-ils protestants; joignez-y enfin une bonté et une douceur naturelles, empreintes dans ces *Lettres* que vient de publier M. Génin. Chargée d'une négociation auprès d'une dame fort entêtée, elle répond à Montmorency : « Vous connoissez ma condition et la sienne (de madame d'Estouteville), sy différentes, que ce n'est jeu bien party; car de défaire l'opinion d'une femme que personne n'a sceu gaaigner par une que vous sçavez qui s'est toujours laissé gaaigner à tout le monde, si Dieu n'y faict miracle, je n'y voy nulle bonne issue. » La reine de Navarre s'est dépeinte en ce peu de mots : douceur et intelligence, c'est ce qui se montre en cette phrase et dans toute sa correspondance.

« Le vif intérêt, dit M. Génin, la protection efficace dont Marguerite favorisa toute sa vie les littérateurs, se révèle en plusieurs endroits de ses lettres, mais point assez encore pour faire apprécier l'influence de cette bonne princesse sur les progrès de l'intelligence

des villes. Seulement il fut établi, ce que les partis ne voulaient pas comprendre au début, il fut établi par les impossibilités réciproques où ils furent réduits, que la France n'était ni comme l'Italie et l'Espagne, où le protestantisme demeura sans accès, ni comme l'Allemagne et l'Angleterre, où il prévalut. Dès le commencement de la réforme, la France eut là une troisième position, et quarante ans de guerre n'y purent rien changer.

Quels qu'aient été les sentiments de Marguerite au sujet des opinions qui, de son temps, troublaient profondément l'Europe, toujours est-il que les catholiques ardents la suspectèrent. « Noël Béda, syndic de la faculté de théologie, dit M. Génin, essaya contre elle le système d'inquisition qui lui avait réussi contre Érasme et contre Lefebvre d'Étaples. Il déféra à la faculté un poëme de la reine de Navarre intitulé : Le *Miroir de l'âme pécheresse.* Marguerite n'y avait parlé ni des saints ni du purgatoire, preuve manifeste qu'elle n'y croyait pas! mais cette fois la malice du vieux docteur échoua contre le bon sens et l'éloquence de Guillaume Petit, évêque de Senlis, qui se fit, devant la Sorbonne, l'avocat du livre et de l'auteur. Marguerite fut acquittée avec son *Miroir*. Il arriva même quelque temps après que, sous un prétexte quelconque, on prit Noël Béda et on l'enferma au Mont-Saint-Michel, pour lui apprendre à calomnier les poésies des reines et princesses du sang royal. »

D'un autre côté, celui à qui la plupart des *Lettres* publiées par M. Génin sont adressées, celui que Marguerite appelle son fils, celui à qui elle prodigue les

témoignages d'intérêt et d'affection, Anne de Montmorency, discourant avec François Ier sur les progrès de l'hérésie, « ne fit difficulté ny scrupule de luy dire que, s'il vouloit bien exterminer les hérétiques de son royaulme, il falloit commencer à sa cour et à ses plus proches, luy nommant la royne sa sœur. A quoy le roy répondit : Ne parlons pas de celle-là, elle m'ayme trop, elle ne croira jamais que ce que je croiray et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon Estat. » François Ier avait raison de compter sur l'affection de sa sœur; les preuves s'en montrent en plusieurs parties de cette correspondance; le dévouement de Marguerite pour son frère était sans bornes, et celui-ci en abusa plus d'une fois.

« Je ne vous diray point la joye que j'ay d'approcher le lieu que j'ay tant désiré; mais croyés que jamais je ne congneus que c'est d'ung frère que maintenant, et n'eusse jamais pensé l'aimer tant. » Ces lignes pleines de tendresse, Marguerite les adressait à Montmorency en allant à Madrid négocier en faveur de François Ier, fait prisonnier à Pavie. Elle n'obtint que des paroles, comme on peut le voir par la lettre suivante, qu'elle écrit à son frère; cependant, en intéressant la reine Éléonore et en la disposant à se marier avec François Ier, elle eut de l'influence sur l'issue des négociations.

De Tolède, octobre 1525

« Monseigneur,

« Plus toust ne vous ai-je voulu escripre, attendant quelque commencement en vostre affaire, car, pour

hier que je feus devers l'empereur, je le trouvay bien froit. Me retira à part sa chambre avecques une femme, mais ses proupous ne feurent pour faire si grande cérémonie, car il me remit à parler à son conseil, et que aujourd'huy me respondroit. Et me mena voir la royne sa sœur[1], où je demeurai jusques bien tard; annuyst suis allée devers elle, et elle m'a tenu fort bons proupous. Bien est vray qu'elle s'en va demain à son voyage, et je vais prendre congié d'elle. Je croy qu'elle le faict plus par obéissance que par voulenté, mais ils la tiennent fort subjecte. Et parlant à elle, le vis-roi[2] m'est venu querir, et suis allée au logis de l'empereur, qui m'a mandée en sa chambre et m'a dit qu'il désiroit vostre délivrance et parfaite amytié, et, pour la fin, s'est arresté sus le jugement de Bourgogne, c'est à savoir qu'il ne veult accepter pour juge vos pairs de France et court de parlement; mais il désire que la chose se vuide par arbitres, et m'a priée d'en faire jetter demain quelque chose par escript, et que de sa part il commandera à son conseil pour trouver moyen d'amytié, et que nos gens ensemble en débattront demain et samedy; je retourneray devers luy, et que, si ils ne se peuvent accorder, il fera chose dont je seray contente. Parquoy, monseigneur, suis contrainte d'attendre encores samedy, mais je vous envoye quelqu'un qui bien au long vous contera ce que demain et tous ces jours aura esté faict, afin que ayant passé plus avant il vous plaise entendre les bons tours qu'ils nous

[1] Eléonore, veuve du roi de Portugal, et depuis mariée à François Ier.

[2] Le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy.

font, et si sçay bien qu'ils ont grand peur que je m'en ennuye, car je leur donne à entendre que, s'ils ne font mieux, je m'en veux retourner. »

Peu s'en fallut qu'elle ne fût retenue prisonnière en Espagne. Charles-Quint, averti qu'elle emportait l'abdication du roi en faveur du Dauphin, méditait de la faire arrêter, si trop confiante, elle laissait expirer le terme du sauf-conduit avant d'avoir franchi la frontière. Une lettre de Marguerite apprend que l'avis de ce projet fut donné à François Ier, qui le fit transmettre à sa sœur par Montmorency. On attribue ce bon office au connétable de Bourbon. Marguerite arriva à Salses (Pyrénées-Orientales) une heure avant l'expiration du délai.

L'admiration profonde que Marguerite avait pour son frère se manifeste dans la lettre suivante, qui donne aussi des détails sur le camp d'Avignon, formé lors de l'invasion de la Provence et commandé par Anne de Montmorency : « Monseigneur, encores que ce ne soit à moy à louer une chose où mon estat me rent ignorante, si ne me puis-je garder de vous escripre que tous les capitaines m'ont assurée n'avoir jamais veu camp si fort et si à proupous que cestuy-ci. Une chose ne puis-je ignorer, que c'est la plus nette place, fust-ce ung cabinet, que je vis oncques, remplie des plus beaux hommes en très grand nombre, les meilleurs visages, les meilleurs propous, monstrant l'envie qu'ils ont de vous faire service, que l'on sçauroit souhaiter. Il est vray, monseigneur, que vous leur avés baillé ung chef (Montmorency) qui est tant digne d'estre votre lieutenant, que je crois que en tout le monde

n'en eussiés sceu trouver ung qui en toutes choses approche tant de vous que luy, car, parlant à luy, l'on oit vos propous, qui sont pour asseurer toutes les craintes dont ceulx qui contrefont les saiges veulent user; vous asseurant, monseigneur, que en paroles et en effets, en extrême diligence et vigilance, en doulceur envers ung chascun, en prompte justice, en ordre, en patience à escouter chascun, en prudence de conseil, il montre bien qu'il est faict de votre main et appris de vous seul, car de nul autre ne peut-il être disciple; car de toutes les vertus que Dieu vous a données, il en a pris si bonne part, que vous trouverés en toute chose vostre voulenté suivie. Ce que je vous dis n'est point de moy seule, mais, après avoir parlé à tous les capitaines, l'ung après l'autre, de toutes les sortes et nacions que vous avés en camp, ils m'ont dit tout ce que je vous mande, et mille fois davantage, luy portant une amour et une obéissance si grande, que encores entre eux n'y a eu nul débat, et sont ceulx qui de natures étoient contraires, comme frères unis ensemble. Le comte Guillaume (G. de Fustemberg) m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence du purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp, et m'a dict des faultes passées que j'ayme mieux qu'il vous compte que moy, car ils sont importables, principalement voyant, Dieu mercy, tout le contraire en cette armée, qui est telle que je ne voudroys, pour tous les biens de ce monde, ne l'avoir veue; car je l'estime tant, que je vous promets ma foy, monseigneur, que, si l'empereur feust venu quand j'y estois, je n'en eusse point bougé, estant toute seure qu'il ne peult nuire à

une telle compagnie. Au pis aller, je serois trop heureuse de mourir avecques tant de vertueuses personnes. »

Marguerite de Valois, reine de Navarre, protégeant et cultivant elle-même les lettres, sœur de François Ier, qu'il faut bien distinguer de Marguerite de Valois, reine de Navarre, protégeant et cultivant aussi les lettres, femme de Henri IV, naquit à Angoulême le 11 avril 1492, de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. Elle avait deux ans de plus que son frère. A dix-sept ans, elle fut mariée à Charles, dernier duc d'Alençon (1509). En 1525, le duc d'Alençon, revenant de la bataille de Pavie, où on l'accuse de s'être mal comporté, mourut à Lyon, et la laissa veuve sans enfants. La duchesse d'Alençon se remaria le 24 janvier 1527 avec Henri d'Albret, roi de Navarre. Marguerite avait trente-cinq ans et Henri d'Albret vingt-quatre. Ils eurent pour fille Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Avant que Marguerite fût mariée au duc d'Alençon, Charles-Quint, qui n'était alors que roi d'Espagne, envoya des ambassadeurs la demander en mariage; et, longtemps après, lorsqu'il fut question des conditions de la délivrance de François Ier, il parla de nouveau de la main de Marguerite, en disant qu'on trouverait un autre parti pour le connétable de Bourbon. Cela montre que ni l'empereur ni le connétable n'avaient abandonné leurs anciennes prétentions sur Marguerite, et que la reconnaissance de Charles pour Bourbon n'allait pas jusqu'à lui sacrifier ce point. Le connétable de Bourbon avait été épris de Marguerite, et il l'était encore après la bataille de Pavie, lorsque la duchesse

d'Alençon fut devenue veuve. A cette même époque, François Ier échoua dans ses projets de la marier avec Henri VIII d'Angleterre. L'évêque de Tarbes, Gabriel de Grammont, qui passait pour un habile négociateur, fut envoyé à Londres avec des instructions secrètes, d'après lesquelles il devait exploiter l'éloignement de Henri VIII pour Catherine d'Aragon, amener ce prince au divorce, et l'engager à jeter les yeux sur la sœur du roi de France. L'évêque, dit M. Génin, ne réussit qu'à moitié; Henri divorça, mais ce fut pour épouser Anne de Boulen, naguère attachée au service de la duchesse d'Alençon.

Il faut compter au nombre des adorateurs de Marguerite l'amiral Bonnivet, tué à la bataille de Pavie; mais celui-ci, qui avait été repoussé, s'y prit, pour réussir, d'une manière qui l'aurait fait punir sévèrement si la belle princesse l'eût voulu. Marguerite a raconté elle-même sous des noms supposés le guet-apens qui lui fut tendu; elle a intitulé ainsi une de ses *Nouvelles :*

Téméraire entreprise d'un gentilhomme contre une princesse de Flandre, et la honte qu'il en reçut. (Tome I, nouvelle IV.)

« Il y avait en Flandre une dame de la meilleure maison du pays, veuve pour la seconde fois et n'ayant jamais eu d'enfants. Durant son veuvage, elle se retira chez son frère, qui l'aimait beaucoup et qui était un fort grand seigneur, étant marié à une des filles du roi... Il y avait à la cour du prince un gentilhomme qui surpassait tous les autres courtisans en taille, en

beauté et en bonne mine. Ce cavalier, voyant que la sœur de son maître était une femme enjouée et qui riait volontiers, crut qu'il devait tenter si un amant honnête homme serait de son goût. Mais il trouva le contraire de ce que l'enjouement de la belle veuve lui faisait espérer... Sa passion augmentant avec le temps..., il n'eut point recours aux paroles, car l'expérience lui avait appris qu'elle savait faire des réponses sages... Il fit entendre au prince qu'il avait une maison qui était un fort bel endroit pour la chasse, et que, s'il lui plaisait d'y venir courre trois ou quatre cerfs dans la belle saison, il aurait le plus grand plaisir qu'il eût jamais eu. Le prince, soit qu'il aimât le gentilhomme ou qu'il fût bien aise de prendre le plaisir de la chasse, lui promit d'aller chez lui, et lui tint parole... La chambre de la belle veuve était si bien tapissée par le haut et si bien nattée par le bas qu'il était impossible de s'apercevoir d'une trappe qu'il avait ménagée dans la ruelle et qui descendait dans la chambre de la mère du cavalier, femme âgée et infirme. Comme la bonne femme toussait beaucoup et qu'elle craignait que le bruit de sa toux n'incommodât la princesse, elle changea de chambre avec son fils... Il n'eut pas plutôt congédié ses gens qu'il se leva et ferma la porte. Il fut longtemps à écouter s'il n'entendait point de bruit dans la chambre de la princesse, qui, comme on a déjà dit, était au-dessus de la sienne. Quand il put s'assurer que tout dormait, il se mit en devoir de commencer sa belle entreprise, et abattit peu à peu la trappe, qui était si bien faite et si bien garnie de drap, qu'il ne fit pas le moindre bruit. Ayant

monté par là dans la ruelle de la princesse, qui dormait profondément, il se coucha sans cérémonie auprès d'elle, sans avoir égard aux obligations qu'il lui avait, ni à la maison dont elle était, et sans avoir au préalable son consentement. Elle le sentit plutôt entre ses bras qu'elle ne s'aperçut de son arrivée; mais, comme elle était forte, elle se débarrassa de ses mains; et, en lui demandant qui il était, elle se servit si bien de ses mains et de ses ongles, que, craignant qu'elle ne criât au secours, il se mit en devoir de lui fermer la bouche avec la couverture; mais il n'en put jamais venir à bout. Car, comme elle vit qu'il faisait de son mieux pour la déshonorer, elle fit de son mieux pour s'en défendre, et appela de toute sa force la dame d'honneur qui couchait dans sa chambre, femme âgée et fort sage, qui courut au secours de sa maîtresse. Le gentilhomme, se voyant découvert, eut tant de peur d'être reconnu, qu'il descendit le plus vite qu'il pût. Son désespoir de s'en retourner en si mauvais état ne fut pas moins grand qu'avait été le désir et la confiance d'être bien reçu... La dame, persuadée qu'il n'y avait personne à la cour capable de faire un coup si méchant et si déterminé que celui qui avait eu la hardiesse de lui déclarer son amour, se mit en grosse colère. Soyez assurée, dit-elle à la dame d'honneur, que le seigneur de cette maison a fait le coup; mais je m'en vengerai, et l'autorité de mon frère immolera sa tête à ma chasteté. La dame d'honneur voyant ses transports : — Je suis ravie, madame, lui dit-elle, que l'honneur vous soit si précieux, que de ne vouloir pas épargner la vie de l'homme qui l'a exposée par un excès d'amour. »

A la suite de cet exorde, la dame d'honneur (qui était madame la maréchale de Châtillon) lui montra certains avantages à se taire et certains inconvénients à parler; et la bonne princesse se rendit à ces raisons, qu'on peut voir dans les *Nouvelles*.

Cette même histoire est racontée par Brantôme, qui la sut de sa grand'mère, la sénéchale de Poitou, laquelle avait succédé près de Marguerite à madame de Châtillon. Les passions étaient fort vives à la cour de François Ier; on le sait par les mémoires du temps, et ceci n'en est pas un des exemples les moins curieux. Au reste, ce n'est pas dans les *Lettres* publiées par M. Génin qu'il faut chercher ces détails de mœurs privées. Une seule fois il est question de Françoise de Foix, maîtresse de François Ier et femme de M. de Chasteaubriant : « Je trouve fort estrange, dit Marguerite, que le seigneur de Chasteaubriant use de main mise; mais c'est pour dire gare à ceux qui lui voudroient faire ung mauvais tour. » *User de main mise*, c'est-à-dire battre, locution qui se trouve encore dans Regnard, *Folies amoureuses*, ainsi que le remarque M. Génin. Au reste, M. de Chasteaubriant, fort jaloux, fut soupçonné d'avoir hâté la fin de Françoise de Foix. Il y eut des poursuites qu'il étouffa par la protection d'Anne de Montmorency; mais cette protection coûta fort cher au seigneur de Chasteaubriant : sa terre passa entre les mains de son protecteur. Une phrase ambiguë dans une lettre de Marguerite à son frère, phrase relative à la duchesse d'Étampes et au comte de Longueval, fait comprendre que François Ier lui avait communiqué ses soupçons sur ces deux personnages. La duchesse d'É-

tampes, maîtresse du roi, vendait les secrets de l'État à Charles-Quint; le comte de Longueval était l'agent de cette dangereuse correspondance. Le roi s'en doutait, ce qui ne l'empêcha pas de se laisser gouverner jusqu'au bout par la duchesse d'Étampes.

Mais, je le répète, les lettres de Marguerite sont muettes sur les faits de ce genre. C'est dans les *Nouvelles* de la reine de Navarre que se trouveraient des renseignements pour l'histoire anecdotique du règne de François Ier, si on savait les y reconnaître. En effet, il paraît que la reine de Navarre, dans ses *Nouvelles*, n'a point eu recours à l'imagination pour inventer des aventures, et qu'elle s'est contentée de raconter des faits et des scènes que sa mémoire lui fournissait. Il est dit dans le *Prologue* que l'auteur résolut d'imiter Boccace (qui faisait fureur, à la cour de François Ier), *si ce n'est en une chose, qui est de n'escrire rien qui ne soit véritable*. Brantôme, élevé à la cour de la reine de Navarre, et petit-fils de la sénéchale de Poitou, dit quelque part que sa grand'mère savait tous les secrets des *Nouvelles* de Marguerite, et qu'*elle en estoit une des dévisantes*. La nouvelle citée plus haut, et relative à l'entreprise de Bonnivet, est un exemple de la vérité des contes de la reine de Navarre. Au reste, elle met en scène son père, le comte d'Angoulême, François Ier, le duc d'Alençon, des personnes de la cour, Louise de Savoie, sa mère; elle s'y met aussi plus d'une fois.

« Il y aurait, dit M. Génin dans le chapitre intéressant qu'il a consacré à ce livre de Marguerite, à faire sur les *Nouvelles* un travail curieux; ce serait de lever le voile, transparent en quelques endroits, plus épais

en d'autres, qui nous dérobe l'intelligence complète des contes de la reine de Navarre. Il faudrait éclaircir les allusions, deviner les indications imparfaites, et qui deviennent plus obscures à mesure que nous nous éloignons davantage de l'époque où l'auteur écrivait. Mais ce soin exigerait une main circonspecte et délicate. Les boutades de l'érudition aventureuse et paradoxale, si fort à la mode aujourd'hui, n'y seraient nullement de mise. Il faudrait, pour ne point laisser de doute dans l'esprit des lecteurs, que le doute se fût présenté souvent à l'esprit du commentateur. Il faudrait enfin pour cette besogne un homme assez habile pour ne pas craindre d'avouer qu'il ignore quelque chose. A cette condition, un intérêt véritable pourrait s'attacher à ses recherches et à ses découvertes. »

Les *Nouvelles* de la reine de Navarre ont eu une réputation équivoque, et on les a souvent mises au même rang que les *Contes* de la Fontaine. M. Génin prétend que c'est faute de les avoir lues. Il fait remarquer que la reine de Navarre ne manque jamais de tirer de ses contes une moralité qui en est la glose, et qui souvent dégénère en un véritable sermon, en sorte que chaque histoire n'est, à vrai dire, que la préface d'une homélie. Les infidélités des femmes et des maris, les fautes ou les crimes suggérés par la passion, tout cela sert de texte à des réflexions graves, parfois sévères ; elle tire de la fragilité humaine la preuve qu'il faut se défier toujours de ses forces, et par conséquent implorer sans cesse le secours d'en haut, sans lequel notre sagesse d'ici-bas n'est que folie. M. Génin ajoute que cette habitude de ramener tout à la piété forme le caractère

essentiel du livre, que chaque page, chaque ligne, en porte l'empreinte, et que l'on pourrait s'étonner de le voir méconnu, si l'on ignorait combien, en fait de critique, les traditions sont vivaces et routinières, et quelle est parfois la légèreté des juges les plus respectables aux yeux du public. Il en conclut que les *Nouvelles* de la reine de Navarre sont, à tout prendre, plutôt une suite de contes moraux, où une anecdote, une histoire véritable, un bon mot, fournissent à la conteuse le texte de la moralité.

Que l'intention de la reine Marguerite ait été telle que le dit M. Génin, c'est ce dont on ne peut guère douter quand on a parcouru ces *Nouvelles;* mais que le jugement qu'en a porté un autre siècle ait été aussi arbitraire et capricieux que le suppose l'éditeur des *Lettres* de Marguerite, c'est ce qu'à mon avis cette même lecture empêche d'admettre. Il y a eu une méprise causée par la différence des habitudes, et la forme a emporté le fond. Au seizième siècle, la conversation familière entre personnes bien élevées, comme on peut le voir dans Brantôme et dans les *Nouvelles* de la reine de Navarre, et la chaire, comme en font foi certains sermons conservés de ce temps, comportaient une liberté dans les termes, une crudité dans l'expression, que les siècles suivants ont rejetée comme grossière et de mauvais goût. Boileau, dans un vers souvent répété, a dit :

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Rien de plus faux que cette sentence; le latin ne brave l'honnêteté que dans des livres comparables à ceux où

le français brave aussi l'honnêteté; du reste le latin était aussi chaste que le français d'aujourd'hui. Mais la sentence de Boileau s'appliquerait mieux à certaines parties du français du seizième siècle, où ni les habitudes ni le goût ne repoussaient un langage aujourd'hui relégué. Brantôme dit : « Marguerite fit en ses gayetés ung livre qui s'intitule les *Nouvelles* de la royne de Navarre, où l'on void un style doux et fluant, et plein de beaux discours et de belles sentences. » Ce qui était des *gayetés* au seizième siècle était devenu des libertés dans un autre âge, sous l'empire d'autres idées et d'autres mœurs; de là le jugement porté. Entre le *style gay* de la reine de Navarre, qui, du moment qu'on ne s'est pas reporté à son époque, a dû donner le change, et *les beaux discours* et *belles sentences* qu'elle a semés dans les *Nouvelles*, se place l'intention que revendique M. Génin à juste titre, et qui en définitive fait le caractère du livre. Au reste, ce livre est, comme les choses originales, dicté par une inspiration unique, et la conteuse s'est également complu en ses histoires gaies et en ses réflexions morales.

Marguerite descendait directement de Charles V; elle était arrière-petite-fille du second fils de ce prince, le duc d'Orléans, assassiné par les ordres du duc de Bourgogne. On aime à suivre (et ce serait certainement un sujet d'observation intéressante pour l'anthropologie), on aime à suivre les personnages remarquables dans leurs ascendants et leurs descendants; les familles royales et quelques autres seulement permettent ces observations, attendu que les personnes qui les composent sont plus connues physiquement et mora-

lement. Le duc d'Orléans qui, pris à la bataille d'Azincourt, demeura captif en Angleterre pendant plus de trente ans, et qui composa des poésies non encore oubliées, était le grand-oncle de Marguerite. Les d'Orléans-Valois, montés sur le trône avec Louis XII, en descendirent avec Henri III, et le dernier d'entre eux mourut assassiné comme le premier. Le moine fanatique et le prince assassin, le chef et le dernier rejeton de la branche des Valois-Orléans, rapprochés ainsi par l'histoire dans une destinée commune, offrent à l'esprit saisi un lugubre tableau.

Charles V, par ses deux fils, vint aboutir d'une part à Charles VIII et d'autre part à Henri III. Ce prince ne fut pas sans influence sur sa race; peut-être tint-elle de lui cette faiblesse qui éteignit si vite la branche directe, et un peu plus tard la branche cadette, malgré les espérances brillantes que donnaient les quatre jeunes gens laissés par Henri II. Toujours est-il qu'après lui, plusieurs Valois deviennent des personnages fort intelligents, souvent amateurs de la littérature, quelquefois même la cultivant. Marguerite occupe un rang distingué parmi cette série des Valois, et le seizième siècle admira le style de ses *Nouvelles*.

A mon sens, M. Génin donne une excellente appréciation du style de Marguerite : « Si la piété d'éditeur ne m'abuse, dit-il, ce style ne sera pas trouvé au-dessous de la réputation traditionnelle de l'auteur, à condition toutefois qu'on n'y cherchera pas les qualités des bons écrivains modernes. Il faut se souvenir que la reine de Navarre écrivait dans la première moitié du seizième siècle, et que, même du dix-septième à la fin

du dix-huitième, il s'est opéré dans le style une révolution complète dont Voltaire a été le principal auteur... Au seizième siècle, la langue n'était nullement constituée, c'était une matière molle, diverse, incertaine, se laissant complaisamment pétrir au génie de chaque écrivain, reproduisant dans ses moindres détails et conservant à une grande profondeur l'empreinte de chaque originalité. Brantôme, Rabelais et Montaigne parlent chacun une langue merveilleuse ; mais ces trois langues n'ont, pour ainsi dire, rien de commun entre elles. Chacun d'eux a composé la sienne en s'appropriant, en assimilant à sa nature ce qui lui convenait, soit dans les langues mortes de l'antiquité, soit dans les langues vivantes contemporaines ; et ces éléments, après la fusion générale, ne peuvent se reconnaître, pas plus qu'on ne peut démêler dans le miel les poussières des différentes fleurs dont il se forme. La facilité des inversions dont Marguerite fait un emploi si fréquent, était encore une ressource aujourd'hui perdue. Au seizième siècle, enfin, la langue se faisait avec le secours de la logique ; au dix-neuvième, il n'est plus question que de la conserver par l'usage, c'est-à-dire par le bon usage. »

J'ajouterai quelques mots pour développer ce qu'il faut, suivant moi, entendre par le bon usage quand il s'agit d'une langue vivante, désormais fixée.

Une langue est essentiellement une chose de tradition, elle se perd quand la tradition se perd. Le français du seizième siècle est tel que, sans être arrêté comme celui du dix-septième siècle, il en contient tous les éléments directs. Plus on remonte dans les siècles

antérieurs, plus on s'éloigne des formes reçues actuellement, et plus on s'approche des origines de notre idiome; et ainsi, à mesure qu'on recule dans le passé, les monuments littéraires deviennent un objet d'érudition, et cessent d'offrir une étude de style. Au contraire, ceux du seizième siècle ont toutes les qualités qui peuvent servir à développer, à soutenir, à rajeunir la langue actuelle. Si, comme le remarque M. Génin, le bon usage doit être la règle du style du dix-neuvième siècle, le bon usage, à son tour, doit incessamment être rajeuni aux sources vives dont il découle directement.

P. L. Courier dit dans sa préface d'*une traduction nouvelle d'Hérodote:* « Il ne faut pas croire qu'Hérodote ait écrit la langue de son temps, commune en Ionie, ce que ne fit pas Homère même, ni Orphée, ni Linus, ni de plus anciens, s'il y en eut, car le premier qui composa mit dans son style des archaïsmes. Cet ionien si suave n'est autre chose que le vieux attique, auquel il mêle, comme avaient fait tous ses devanciers prosateurs, le plus qu'il peut des phrases d'Homère et d'Hésiode. La Fontaine, chez nous, empruntant les expressions de Marot, de Rabelais, fait ce qu'ont fait les anciens Grecs, et aussi est plus Grec cent fois que ceux qui traduisaient du grec. De même Pascal, soit dit en passant, dans ses deux ou trois premières lettres, a plus de Platon, quant au style, qu'aucun traducteur de Platon. Que ces conteurs des premiers âges de la Grèce aient conservé la langue poétique dans leur prose, on n'en saurait douter, après le témoignage des critiques anciens et d'Hérodote, qu'il suffit d'ouvrir seulement

pour s'en convaincre. Or, la langue poétique, si ce n'est celle du peuple, en est tirée du moins. Malherbe, homme de cour, disait : « J'apprends tout mon français « à la place Maubert ; » et Platon, poëte s'il en fut, Platon qui n'aimait pas le peuple, l'appelle son « maître de « langue. »

Je pense, avec P. L. Courier, que le langage populaire renferme une foule de locutions précieuses, marquées au coin du vrai génie de la langue, et qu'on ne saurait trop étudier. Mais s'est-on rendu exactement compte de ce phénomène ? A-t-on reconnu pourquoi il y a là, à côté d'une grande ignorance grammaticale, un fonds si riche et si sûr ? La cause n'en est pas autre que celle qui fait des livres du seizième siècle le sujet d'une étude féconde pour la langue et le style contemporains ; c'est que le langage du peuple est tout plein d'archaïsmes, de locutions vieillies dans la conversation des classes supérieures de la société, et surtout dans le style écrit. Le peuple est le conservateur suprême de la langue, ou du moins c'est chez lui qu'il se perd le moins de la tradition antique, c'est chez lui que le travail de décomposition se fait le plus lentement sentir. D'où vient cette faculté qu'a le peuple de conserver plus fidèlement et plus sûrement les formes de la langue? De son grand nombre. Plus le nombre est considérable, plus il y a de chances pour que rien ne soit oublié ou perdu, tandis que, dans le langage des classes supérieures, et surtout dans le langage de ceux qui écrivent, l'apport total est bien moindre et par conséquent les pertes bien plus fréquentes.

La formation de la langue française elle-même donne

l'idée de cette puissance du grand nombre, qui sous nos yeux ne se manifeste plus que par des faits peu considérables. Qu'on se reporte à l'origine : alors se trouvaient en présence une proportion prédominante de latin, une certaine masse de mots allemands importés par les conquérants germains et quelques restes de celtique. Quelle puissance pouvait fondre et amalgamer ces éléments hétérogènes? quelle langue assouplir ces mots rebelles à une loi commune? quelle oreille régularister ces désinences? quel esprit mettre l'ordre dans ce chaos? quel souffle pénétrer ce grand ensemble et l'animer? Rien que l'élaboration séculaire d'un peuple immense n'était capable d'exécuter cette transformation prodigieuse, tellement compliquée et difficile, qu'on peut à peine en concevoir le mécanisme, maintenant qu'elle est là, accomplie, sous nos yeux.

P. L. Courier, avec sa manière vive et singulière, disait que peu de gens savaient le grec, mais que bien moins savaient le français. Le français est mal su parce qu'on néglige de l'apprendre où il se trouve réellement, et qu'une langue ne se devine pas plus que les faits naturels. Je comparerais volontiers le néologisme qui ne dérive pas nécessairement de choses nouvelles ou qui ne se rattache pas étroitement à l'analogie (et par néologisme j'entends non-seulement les mots nouveaux, mais les locutions et les tournures nouvelles), je le comparerais, dis-je, aux hypothèses hasardées que dans les sciences on imagine, au lieu d'étudier et d'observer les faits.

Virgile, recommandant aux cultivateurs de choisir chaque année les plus belles semences s'ils ne veulent

pas voir dégénérer rapidement leurs cultures, passe, par une contemplation qui lui est familière, de la graine des champs à la destinée du labeur humain; il se représente le cours des choses comme un fleuve, et l'homme comme un rameur qui le remonte avec effort : au moindre relâche, *si brachia forte remisit*, le courant immense emporte aussitôt la barque sur sa pente rapide. Il en est ainsi de la langue; c'est un composé instable que des influences diverses tendent à modifier. Repousser les mauvaises, admettre les bonnes, et, pour le faire en connaissance de cause, approfondir l'état passé, telle est, quant à la langue, la fonction de la littérature; tel est le labeur qui lui est dévolu entre tous les labeurs que se partage l'humanité, ce rameur éternel de Virgile.

En définitive, un néologisme inévitable affecte toute langue vivante; c'est en présence de ce fait certain qu'il importe de définir ce qu'on doit entendre par conservation de la pureté. La pureté ne peut être le maintien immuable des formes classiques ; cela est impossible en fait, et, j'ajouterais, en droit; car ces formes s'usent d'elles-mêmes : elle est dans le soin d'appuyer la langue à ses traditions et de contrôler le néologisme par les origines. Une langue ne peut être conservée dans sa pureté qu'autant qu'elle est étudiée dans son histoire, ramenée à ses sources, appuyée à ses traditions. Aussi, l'étude de la vieille langue, et, en particulier, de celle du seizième siècle, est un élémen nécessaire, lequel venant à faire défaut, la connais sance du langage moderne est sans profondeur, et le bon usage sans racines. C'est un titre qui recommande

la publication des *Lettres* inédites de la reine de Navarre. Un monument d'un des bons auteurs du seizième siècle (et Marguerite est de ce nombre) a toujours du prix. Je ne prétends pas limiter à cette époque et renfermer dans cette circonscription les études de tradition. Mais, dans cette grande histoire de tant de siècles qui constitue la langue française, le seizième siècle est au premier échelon, à celui qui nous conduit aux autres, à celui qui, étant le plus voisin, est le plus important.

En recueillant les *Lettres* de la reine de Navarre, M. Génin a rencontré sa correspondance avec Briçonnet, évêque de Meaux. Ici la chute est grande : le sens, l'esprit, le style, tout cela disparaît, et en place arrivent le faux goût, les métaphores outrées, les idées vides, les phrases incohérentes. Il est vrai que Briçonnet a la haute main dans ce genre, et que Marguerite n'est que son écolière; mais son esprit n'échappe pas à la contagion. « Tout ce que le mysticisme, dit M. Génin, a de plus incroyable, de plus inintelligible, se trouve entassé dans ces lettres, dont la plupart ont cinquante, quatre-vingts et jusqu'à cent pages. C'est un débordement de métaphores dont la vulgarité tombe à chaque instant dans le burlesque; c'est un galimatias perpétuel, absurde, qui parfois touche à la folie. Louise de Savoie (la mère de Marguerite) vient-elle à guérir d'une longue maladie, voici en quels termes Briçonnet félicite la duchesse d'Alençon du retour de la santé de sa mère : « Madame, voulant la plume tirer « en la mer de consolation qui ne peut estre distillée « (combien que par force de foi en patience dulcifiée),

« est présentement survenu le poste (le courrier), « apportant nouvelles certaines de la guérison de ma- « dame; et ce m'a faict baisser le voyle, retirer mes « avyrons, convertir mes pleurs et deuil en joye. » Et, après un pompeux éloge de Madame, une peinture de l'amour qu'elleinspire à ses enfants, et de leur chagrin en la voyant malade : « Sa compassion doubleroit « vostre navrure, et la vostre en elle tripleroit, dont « tourneroit le moulin de douleur continuelle par « l'impétueux cours d'eau de compassion. » — « C'était, dit M. Génin, la belle rhétorique de ce temps-là, et Briçonnet passait parmi ses contemporains pour un foudre d'éloquence. » Que dire de cette épître de Marguerite ? « La pauvre errante ne peult entendre le bien qui est au désert par faulte de connoistre qu'elle est déserte. Vous priant qu'en ce désert, par affection, ne courriés si fort que l'on ne vous puisse suivre... afin que l'abysme par l'abysme invoqué puisse abysmer la pauvre errante. » Et il ne faut pas croire qu'il s'agit d'une ou deux lettres écrites de ce style. La Bibliothèque du roi possède un manuscrit de huit cents pages tout rempli de ce fatras mystique. M. Génin remarque qu'il fallait que Marguerite eût reçu de la nature une grande solidité de jugement pour n'avoir pas été gâtée à jamais par cette longue fréquentation d'un rhéteur de la force de Guillaume Briçonnet. Mais cette observation, qui est à la décharge de Marguerite, s'applique aussi à l'évêque de Meaux. Ce singulier prédécesseur de Bossuet, comme l'appelle M. Génin, ne délirait que dans cette correspondance et sur ce sujet; ailleurs, c'était un personnage éminent en science et en vertus.

Guillaume Briçonnet avait porté d'abord le nom de comte de Montbrun; puis, quand il eut assez de la vie du siècle, il s'était fait prêtre à l'exemple de son père. Il obtint la confiance de Louis XII et celle de François Ier, fut deux fois ambassadeur extraordinaire à Rome, prononça devant le sacré collége l'apologie de Louis XII, dans laquelle il osait attaquer l'empereur Maximilien. Il représenta la France aux conciles de Pise et de Latran. Pourvu de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, il réforma les abus qui s'y étaient glissés et fit des augmentations considérables à la bibliothèque, car il aimait, cultivait et protégeait les lettres. On a de lui quelques ouvrages de théologie; Vatable lui dédia la traduction de la *Physique* d'Aristote et Lefebvre celle de la *Politique*. On voit que Briçonnet, comme Marguerite, ne divaguait que sur le fait d'une espèce de théologie mystique. Sages sur le reste, ils avaient, comme don Quichotte, un côté vulnérable dans l'intelligence, un point sur lequel le sens les abandonnait, et dès lors ils se lançaient dans un galimatias absurde et sans terme. L'époque où l'on vit a une grande influence sur la nature de ces points faibles, influence qu'il faut savoir apprécier, et qui diminue grandement la gravité des aberrations partielles dont les meilleurs esprits ont offert des exemples. C'est une considération qu'on ne doit pas perdre de vue quand on lit la biographie de plus d'un personnage illustre.

M. Génin a rempli avec un soin scrupuleux tous ses devoirs d'éditeur. Un livre ancien (et plus le livre est ancien, plus cela est vrai) contient toujours une multitude de détails, de locutions, d'allusions, de faits qui,

parfaitement clairs pour les contemporains, sont fort obscurs pour nous, qui sommes en ce moment la postérité en attendant que nous fassions place à d'autres. Rien ne s'entend plus à demi-mot. C'est cette ignorance des notions communes au milieu desquelles le livre a été composé, qui rend tout ouvrage ancien plus ou moins difficile à lire. On peut dire qu'il nous transporte dans un milieu étranger et que nous y sommes dépaysés; un déplacement dans le temps est comparable à un déplacement dans l'espace; lire un livre ancien, c'est voyager en esprit dans des contrées que nous ne verrons jamais, et sur lesquelles le guide nous doit toute sorte de renseignements. Un éditeur est ce guide : son but (y atteindre serait la perfection, impossible en cela comme dans le reste), son but doit être de faire que l'ouvrage qu'il publie se lise aussi couramment qu'un ouvrage contemporain. Une érudition qui ne sait pas reconnaître les véritables obscurités et les éclaircir, quelque riche et variée qu'elle soit, est une érudition mal employée. Dans une notice fort étendue, M. Génin a examiné les principales questions auxquelles pouvaient donner lieu la vie et les écrits de Marguerite. Quant au texte, il a, suivant le besoin, ajouté des notes concises dans lesquelles il explique les allusions, dit ce que sont les personnages nommés, et relève de temps en temps des erreurs échappées aux historiens.

Sans être très-abondantes en renseignements historiques, les *Lettres* de Marguerite sont loin d'en être dénuées. D'autres lettres plus importantes sans doute, car elles étaient adressées à François Ier par sa sœur,

avaient été autrefois recueillies. « Je ne sais, dit M. Génin, s'il existe encore d'autres lettres de la reine de Navarre, je le crois d'après une indication que j'ai trouvée dans Fontanieu, mais de laquelle je n'ai pu tirer aucun fruit. D'autres seront peut-être plus heureux; c'est dans cet espoir que je reproduis ici textuellement la note suivante : 1525 *et depuis pendant tout le règne de François Ier : Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. l'abbé de Rothelin, égaré de ceux de M. Dupuy et remis à la bibliothèque du roy par M. l'abbé Boudot : Cent trente-quatre lettres de Marguerite reine de Navarre au roi François Ier son frère*. Cent trente-quatre lettres à François Ier, quel trésor! Peut-être il est enfoui dans quelque recoin de la Bibliothèque royale; mais où? MM. les conservateurs, dont la complaisance et l'érudition m'ont tant de fois secouru, n'ont pu me donner de ce manuscrit aucune nouvelle. Évidemment Fontanieu (mort en 1784) l'avait encore entre les mains... On peut être certain que tous les secrets de la cour de François Ier, grands ou petits, politiques ou autres, venaient retentir dans les lettres de Marguerite à son frère. Belle générosité du hasard s'il nous les rendait! »

Le hasard a eu cette générosité. Depuis que M. Génin a imprimé ces lignes, le manuscrit égaré dans les recoins de la bibliothèque et si vainement cherché a été retrouvé. Sans doute le public sera mis en possession de ce supplément à la correspondance de Marguerite. M. Génin, dans sa préface, faisant remarquer sa qualité de premier éditeur et les difficultés particulières de cette position, où les derniers venus font oublier les

premiers, ajoute : « Gerbert, dans un de ses sermons, parle d'une famille de pécheurs et d'une échelle dont le pied plongeait dans un lac enflammé de bitume et de soufre. Chaque descendant venait à son tour de l'échelon supérieur, contraignant ainsi les autres à s'enfoncer d'un degré, tant qu'à la fin le père et le chef de toute cette race disparaissait englouti sous les vagues bouillantes. Cette famille de pécheurs est la famille des éditeurs, et cette terrible allégorie est leur histoire. » Il faut espérer que, bravant la perspective d'un sort aussi funeste, M. Génin profitera du temps où il est encore sur le premier échelon pour faire une publication qui lui est naturellement dévolue et pour accroître le renom de Marguerite et les richesses du seizième siècle. Indépendamment du fond même de cette correspondance, sur lequel je n'ai aucune donnée, la forme en doit être excellente; car, toutes les fois que Marguerite écrit à son frère, elle se garde de laisser courir sa plume.

M. Génin dit qu'on pourra, d'après la correspondance qu'il publie, porter un jugement complet et certain sur la reine de Navarre. Il faut, en effet, à côté de la conteuse spirituelle moitié gaie, moitié sérieuse, des *Nouvelles*, et sans oublier la correspondante de l'évêque Briçonnet, voir en elle la femme pleine de cœur et de sens qui se montre dans les *Lettres*, la protectrice éclairée des savants, la princesse tolérante en matière de religion dans un temps où il n'y avait pas de tolérance, enfin celle qui, entourée de toutes les grandeurs, a dit d'elle-même qu'elle *avait porté plus que son faix de l'ennui commun à toute créature bien*

née; expression généreuse et mélancolique qui seule suffirait pour attester quel sentiment cette âme à la fois élevée et tendre, *cette créature bien née*, avait, sans regret de son rôle, emporté de l'expérience des hommes et des choses.

TABLE ANALYTIQUE

A

B

C

D

E

L

M

N

P

V

W

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME